Ex libris Ioannis Antonij
Comitis de Schaffgotsch. etc.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE

M. D. C. LXXXVIII.

TOME NEUVIÉME.



A AMSTERDAM,
Chez WOLFGANG, WAESBERGE,
BOOM, & van SOMEREN.

M. D. C. LXXXVIII.

AVERTISSEMENT.

DAns les Cinq premiers volumes de cette Bibliotheque, les Extraits de ces deux Auteurs sont mêlez ensemble, parce qu'ils les donnoient à l'Imprimeur, à mesure qu'ils les composoient. Depuis ils jugerent à propos de faire chacun sa moitié tout de suite, comme ils ont fait dans le VI, VII, & VIII. Tomes. Presentement ils ont cru devoir marquer ici plus distinctement quels sont les extraits de l'un, ou de l'autre, & avertir le public que, dans ce IX. volume, ceux du Sr. *Le Clerc*, sont depuis la 1. pag. jusqu'à là 291. & que le reste est du Sr. *de La crose*.

FAUTES à CORRIGER.

Dans le VIII. Tome.

P. 253. l. 10. *plus* lis. *près* p. 446. l. 30, 31. lis. *la longueur d'un pendule*, p. 447. l. 4. lis. *surpasse la longueur du même pendule*.

P. 24. lin. 15. *Helychius*, lis. *Hesychius*. p. 30. l. 16. *entendant*, lis. *entendant*, p. 36. l. 22. *si*, lis. *se*. p. 45. l. 7. *des*, ajoûtez *Ribauds*. p. 46. l. 6. *dit-je*, lis. *dis-je*. p. 58. l. 4. *un*, lis. *une*. p. 69. l. 19. *du*, lis. *de*. p. 125. l. 31. *a*, lis. *la*. p. 133. l. 12. *Arcopagite*, lis. *Areopagite*. p. 147. l. 5. *le*, lis. *la*. p. 169. l. 8. *propose*, lis. *se propose*. p. 234. l. 13. *Chalin*, lis. *Chalil*. p. 245. l. 25. *Adonei*, lis. *Adonai*. p. 267. l. 15. *Poesie*, lis. *Poete*. p. 273. *Schalamo*, lis. *Schalomo*. p. 288. l. 27 & 28. *dix*, lis. *douze*. p. 297. l. 24. 25. *melieu*, lis. *milieu*, p. 298. l. 7, 8. *Sarrasine*, lis. *Sarrasin*, l. 16, 17. *petite* lis. *petites*; p. 301. l. 28. *on*, lis. *en*. p. 302. l. 21. *parissoit* lis. *paroissoit*. p. 310. l. 17. *choses* lis. *chose*, p. 316. l. 24. *Il ne peut pas*, lis. *on n'a pas pu encore*, p. 324. l. 5. *de* lis. *des*, p. 329. l. 14. effacez *pas*; p. 331. l. 12. *posterne* lis. *prosterné*, p. 344. l. 21. *aimt* lis. *aient*, p. 418. l. 22. effacez *pour ne*, p. 424. l. 30. *dàvant* lis. *devant*, p. 428. l. 27. *pailles* lis. *paille*, p. 445. l. 22. *dilation* lis. *dilatation*, p. 450. l. 20. *hétérogenées* lis. *hétérogenes*, p. 488. l. penult. *tradant* lis. *tradunt*, p. 498. l. 26. *Théologiens* lis. *Théologien*, p. 528. l. 19. *qu'il est le seul*, lis. *qu'elle est la seule*, p. 547. l. 23, 24. *Magistratu* lis. *Magistro*.

TA-

TABLE
DES
LIVRES.

De ce IX *Tome*, & *de quelques autres imprimez cette année.*

A.

G.

H.

Theo-

Reli-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1688.

AVRIL.

I.

Gravissimæ Quæstionis de CHRISTIANARUM ECCLESIARUM *in* OCCIDENTIS *præsertim partibus, ab Apostolicis Temporibus ad nostram usque ætatem* CONTINUA SUCCESSIONE *& statu, Historica Explicatio. Autore* JACOBO USSERIO *Archiepiscopo Armachano & totius Hiberniæ Primate. Opus integrum ab Autore*

auctum & recognitum. Lond. 1687. in fol. pagg. 191.

LES principales difficultez, que les Catholiques Romains font aux Protestans, consistent en ces deux choses; c'est que la Religion Protestante est nouvelle; & qu'elle n'a pas duré depuis les Apôtres jusqu'à nous: au-lieu qu'ils prétendent que la leur est celle des Apôtres, & n'a point souffert d'interruption, depuis leur siecle jusqu'au nôtre. *Jean Jewel* Evêque de Salisbury a entrepris, dans son *Apologie pour l'Eglise Anglicane*, de faire voir au contraire, que les sentimens des Protestans sont conformes à ceux des Peres des six premiers siecles: *Usserius* voulut achever de répondre aux difficultez que l'on vient de rapporter, en montrant que depuis le sixiéme siecle jusqu'à celui de la Réformation, c'est à dire, pendant neuf-cents ans, il y a toûjours eu dans nôtre Occident des Eglises, qui ont été dans les sentimens des Protestans. Pour cela il crut devoir faire l'histoire des dogmes & de la conduite des Papes & de ceux qui se sont opposez à leurs usurpations, pendant ces neuf siecles; sans y mêler

mêler rien du sien, se contentant de citer les propres termes des Auteurs, qui ont parlé de ces temps-là, de peur qu'on ne l'accusât de tourner les choses d'une maniére favorable aux Protestans. Cette histoire avoit déjà paru assez imparfaite, comme on le peut voir dans cette Bibliotheque. T. II. pag. 237. On la trouvera fort augmentée dans cette Edition; & c'est ce qui nous oblige d'en donner ici un abregé complet. On ne s'arrêtera pas néanmoins à rapporter ce que dit l'Auteur, a touchant les mille ans, pendant lesquels le Démon devoit être lié; & le temps auquel il devoit être détaché. Comme il y a autant de sentimens que d'interpretes sur ces sortes de choses; & qu'on n'apporte que de simples conjectures sujettes à mille difficultez, ceux qui voudront s'en éclaircir pourront consulter les Commentateurs de l'Apocalypse. A quelque année qu'on rapporte le commencement des mille ans, soit que ce soit à la naissance de Nôtre Seigneur, ou à sa Mort, & à son Ascension, ou enfin à la ruïne de Jerusalem, nôtre Auteur y trouve également son conte, comme on le verra dans la suite. Il suffira de dire qu'il divise son ouvrage en

a Cap. I.

en trois parties, dont la premiere va depuis le VII siecle jusqu'au onziéme que Gregoire VII. parvint au Pontificat : la seconde devoit aller jusqu'à l'an MCCCLXX, mais l'Auteur ne l'a pu continuer que jusqu'à l'an MCCXL: la troisiéme se seroit étenduë jusqu'au siecle passé. Ainsi il s'en faut beaucoup que cet Ouvrage ne soit entier, & l'on ne sait ce qu'ont voulu dire ceux qui ont eu soin de cette Edition, en mettant au titre : OPUS INTEGRUM, à moins que ces mots ne signifient seulement qu'on a inseré, en divers endroits, des additions que l'Auteur y avoit faites.

I. Pour bien concevoir le changement, qui est arrivé peu à peu dans l'Eglise Chrêtienne, il faut remonter jusqu'à la source, & considerer l'état auquel elle a été pendant les six premiers siecles. *Hegesippe* a assûre que pendant la vie des Apôtres les Héretiques n'osoient qu'à peine paroître, mais que d'abord que ces saints hommes furent morts, on en vit un très-grand nombre s'opposer ouvertement à la verité. En ce temps-là divers Philosophes attaquerent la Religion Chrétienne, avec d'autant plus de hardiesse que les Chrétiens étoient destituez de personnes

a *Ap. Euseb. Lib. III. c. 32.*

nes qui puissent réfuter la Religion Païenne, & défendre le Christianisme avec assez d'éloquence & de force. C'est ce que *Lactance* a témoigne dans ces paroles : *si qui forte literatorum se ad eam contulerunt, defensioni ejus* (veritatis) *non suffecerunt*. Et un peu plus bas, apres avoir nommé *Minucius Felix*, *Tertullien* & *Cyprien* : *quia defuerunt apud nostros idonei, peritique Doctores, qui vehementer, qui acriter errores publicos redarguerent, qui causam omnem veritatis ornatè copiosèque defenderent ; provocavit quosdam hæc ipsa penuria ut auderent scribere contra ignotam sibi veritatem*. Cette disette d'habiles gens fit qu'il se glissât parmi les Chrêtiens plusieurs Heretiques, qui séduisoient aisément les foibles & les ignorans qui étoient en très-grand nombre. Mais dès qu'il y eût des Empereurs Chrétiens, la corruption fut bien plus grande ; les plaisirs commencerent à s'introduire dans l'Eglise Chrêtienne, & l'on ne voioit parmi les Ecclesiastiques qu'inimitiez & que divisions. Et parce que les Evêques étoient riches & considerez, on se servoit de toutes sortes de voies, pour parvenir à l'Episcopat, & quand on y étoit parvenu, on prenoit une

 auto-

a *Lib. V. c. 2.*

autorité tyrannique. Ces desordres s'augmenterent toûjours, jusqu'à ce qu'ils vinssent au comble, où on les a vus, comme *Usserius* le montre par un grand nombre de passages d'Auteurs célebres, qui nous ont laissé des peintures affreuses de la corruption de leurs siecles.

Elle s'augmenta particulierement [a] du temps de *Boniface* III. qui parvint au Pontificat l'an DCVI. & qui obtint de l'Empereur *Phocas* le titre d'Evêque Ecumenique & de chef de l'Eglise. Les Historiens de ce siecle-là décrivent ce Phocas, comme le plus méchant homme de son temps, & *Cedrenus* [b] dit qu'un S. Moine aiant demandé à Dieu plusieurs fois, pourquoi il avoit fait Phocas Empereur? une voix du ciel lui répondit enfin: PARCE QUE JE N'EN AI POINT TROUVÉ DE PIRE. Cette histoire vraie, ou fausse, marque l'horreur que l'on avoit pour la mémoire de Phocas. Usserius croit que ce fut en ce temps-là que l'Antechrist vint au monde, & qu'il fut, pendant quelques siecles, dans l'enfance. Boniface, selon lui, ne contribua pas peu à en établir & à en étendre l'empire. Cependant il ne laissa pas de se trouver des Assemblées

a *Cap. II. p.* 18. b *In. Hist. Compend.*

blées & des personnes courageuses, qui s'opposerent aux progrès de certains dogmes, qui ont beaucoup contribué à la grandeur des Ecclesiastiques en géneral & des Papes en particulier, parmi lesquels nôtre Auteur cherche l'Antechrist, comme le font la plûpart des Protestans.

Un Concile composé de CCCXXXVIII Evêques condamna en DCCLIV, à Constantinople, le culte des images, & rendit cette raison de sa conduite, c'est qu'il n'y a qu'une seule image " instituée par Jesus-Christ, savoir le " pain & le vin de l'Eucharistie, qui " représentent son corps & son sang. " Quoi que le second Concile de Nicée s'y opposât & rétablit le culte des images en DCCLXXXVII, ses Canons furent rejettez en Occident par les Eglises de la Grande Bretagne, comme nôtre Archevêque le fait voir par divers Auteurs Anglois. Les Eglises d'Allemagne & de France en firent autant, l'an DCCXCIV. dans le Concile de Francfort, dont on peut voir l'Histoire, aussi bien que de celui de Nicée, dans une Dissertation de *M. Allix* intitulée: *Dissertatio de Conciliorum quorumvis definitionibus expendendis*, à Paris en 1680. *in* 8.

Charles-Magne écrivit lui même con-

contre les images, & envoia ce qu'il avoit écrit au Pape Hadrien, qui avoit eu ses Legats au Concile de Nicée, & qui l'avoit approuvé. Mais ce n'est pas la coûtume des Papes d'apprendre la Religion de qui que ce soit. Hadrien n'eut aucun égard aux rémontrances de Charles-Magne, qu'il tâcha même de réfuter; l'on n'adora pas moins à Rome les images qu'auparavant, & ses successeurs en firent autant que lui. C'est ce qui obligea *Louis le Débonnaire* de convoquer en D CCC XXV. une assemblée de savans hommes à Paris, qui examinerent la question des images & en condamnerent le culte. Ils recueuillirent même quantité de passages des Anciens qui le désapprouvoient, & les envoierent à *Eugene* I I. Pape, par *Jeremie* Evêque de Sens & *Jonas* Evêque d'Orleans, avec ordre de traiter cette affaire avec douceur, de peur qu'en lui résistant trop, ils ne l'engageassent dans une opiniâtreté, dont il ne pourroit revenir.

L'an D CCC XXX I I I. les fils de Louïs le Débonnaire aiant conspiré contre lui, le bruit courut en France que Gregoire I V. étoit en chemin pour y venir, afin d'excommunier Louïs, & ceux de son parti, mais les Evêques qui étoient dans les interêts de ce Prince, décla-

déclarerent ,, qu'ils ne se soumet-
,, troient nullement à ses volontez, &
,, que s'ils venoit pour les excommu-
,, nier il s'en pouvoit retourner lui mê-
,, me excommunié. Usserius rappor-
te encore divers autres exemples, par
où il paroît que la liberté des Eglises de
France & d'Allemagne n'étoit pas en-
core entierement éteinte, même à la
fin du dixiéme siecle, puis que l'on
trouva étrange qu'un Cardinal, envoié
de Rome, benit une Chappelle dans le
Diocese de Tours, sans la permission
de l'Evêque de cette ville. Voici encore
des paroles remarquables *d'Arnulphe*
Evêque d'Orleans, dans un Concile de
Rheims, tenu en DCCCCXCI. où
il dit, en parlant du Pape: *s'il est destitué
de charité & enflé seulement de sa scien-
ce, il est l'Antechrist* qui est assis dans
le Temple de Dieu, & qui se montre
comme s'il étoit Dieu. *Mais s'il n'a
ni charité, ni science, il est dans le Tem-
ple de Dieu comme une statuë, ou com-
me une idole, dont on ne peut non plus at-
tendre de réponse, que d'un marbre.
Si caritate destituitur, solâque scien-
tiâ inflatur & extollitur, Antichri-
stus est in Templo Dei sedens, & se
ostendens tanquam sit Deus. Si au-
tem caritate fundatur, nec scientiâ eri-*

a P. 32

„ gitur, in Templo Dei tanquam statua, „ tanquam idolum est, à quo responsa „ petere, marmora consulere est. Si ce principe d'Arnulphe est bon, c'est aux défenseurs des Papes à nous apprendre par quelle merveille ils sont tous pleins de charité & de savoir, quoi qu'il paroissent à nos yeux ou ignorans, ou superbes, & souvent l'un & l'autre tout à la fois.

Usserius fait voir en suite qu'on résista beaucoup au dogme de la Transsubstantiation, qui commençoit à s'introduire dans le neuviéme siecle. Il range entre les Défenseurs de la présence spirituelle *Rabanus Maurus*, *Bertram*, *Jean Scot Erigene* & plusieurs autres, sur lesquels on peut consulter *Mrs. Arnauld* & *Claude*, dans leur dispute sur la Perpetuité de la Foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie, & à l'égard de *Bertram* en particulier son ouvrage intitulé, *Ratramne, autrement Bertram Prêtre, du Corps & du sang du Seigneur, imprimé en Latin & en François, avec un avertissement où l'on fait voir que cet Auteur est un témoin non suspect de la foi de l'Eglise au neuviéme siecle* : à Rouën, in 12. Mais l'effort que firent un grand nombre de Savans contre les nouveaux Dogmes, qui s'introduisoient en ces temps-là, fut inutile. Ces

Dogmes

Dogmes étoient trop avantageux
Cour de Rome, pour les pas soû
de toutes ses forces. Il ne lui man
plus qu'une chose, c'est de dimim
puissance des Empereurs, auquel
avoit été soumise jusqu'à lors. E
travailla puissamment, & comm
par publier des pieces supposées
vertu desquelles les Papes pr
doient que la souveraineté de R
& d'Italie leur appartenoit, &
avoient une jurisdiction universell
tous les Evêques du monde. C'
quoi tendoit la fausse *Donation de*
stantin au Pape Sylvestre, & les
tres attribuées aux premiers Evê
de Rome, dont *Blondel* & plu
autres Savans ont fait voir la fau

Cependant les mœurs des peu
des Moines, & du Clergé étoient
la derniere corruption, & l'on
fait un portrait horrible de la d
vation du dixiéme siecle, tirée
des écrits des Catholiques mode
que des Auteurs de ce temps-là
conduite de tout le Clergé, dep
Evêques de Rome jusqu'aux moi
des Prêtres & des Moines, étoi
loignée des devoirs que l'Ev
nous prescrit, qu'il y a eu p
siecles, quand nôtre Europe éto
core Paienne, plus corrompu

celui-là. Cela est si connu, qu'il n'est pas besoin qu'on s'y arrête davantage, & ceux qui s'en voudront instruire à fonds n'auront qu'à consulter Usserius & les Auteurs qu'il cite a.

On décrit de la même sorte le onziéme siecle, & l'on assure que l'année M après la naissance de nôtre Seigneur, fut affligée de divers prodiges, outre la guerre, la peste & la famine qui ravagerent l'Europe pendant long-temps, comme il paroit par le témoignage de divers Auteurs, que l'on pourra lire dans Usserius. En ce temps-là on contoit entre les prodiges les Cometes & les Eclipses, & les Historiens, qui ont écrit peu de temps aprés, nous les décrivent en termes si pompeux, que si nous n'en avions jamais vu nous tremblerions de peur, en lisant ce qu'ils en disent. Mais dés que l'on a une fois l'imagination blessée, l'on ne voit rien d'ordinaire & de commun, tout est grand & surprenant; & l'on voit même ce qui ne fut jamais, tel qu'étoit peutêtre le Dragon dont *Glaber Rodolphus* parle, dans son Liv. II. c. 8. *Le soir du Samedi d'avant le jour de Noël, on vit en l'air,* dit-il, *un prodige surprenant, c'est un Dragon effroiable, qui étoit tout éclatant de lu-*

miere

a *Cap. III. p.* 344.

miere & qui alloit du Nord au Sud. Les malheurs de ces temps-là & le bruit de ces prodiges, vrais ou faux, firent croire que le temps étoit venu auquel l'Antechrist devoit paroître, après que le Dragon auroit été délié. On appuioit cela assez probablement sur ce qui est dit dans l'Apocalypse, que le Dragon devoit être enchaîné pendant mille ans, & ensuite détaché. On contoit ces milles ans, depuis la naissance de nôtre Seigneur, par laquelle le Diable avoit commencé à perdre sa puissance, jusqu'à ce temps-là. Ce calcul n'étoit pas nouveau, puis qu'il se trouve conforme à celui de S. Hippolyte Martyr, de S. Cyrille & de S. Chrysostome. Il n'en paroissoit sans doute que plus juste & mieux fondé, de sorte qu'on attendoit de jour à autre la venuë de l'Antechrist & de la fin du monde. Bien des gens faisoient difficulté de rien entreprendre de considerable, & même de rétablir les Eglises qui se détruisoient, de peur de travailler pour l'Antechrist. Enfin comme on ne le voioit point venir, on se persuada qu'on avoit mal entendu la Prophetie, & l'on se mit par tout à rebâtir les Eglises, & à vivre comme auparavant. *Richard Victorin* d'Ecosse, qui, au rapport de *

* *Lib. III. De Gest. Scotor. c. 12.*

n Major son compatriote, est ce-
qui a le premier soûtenu que la
Vierge avoit été exempte du peché
ginel, dit dans son commentaire sur
Ch. xx. de l'Apocalypse, que *quant*
a lettre les mille ans étoient déja ac-
plis il y avoit long-temps, mais qu'on
pouvoit savoir quand l'Antechrist
ndroit, ni quand le serpent seroit dé-
. C'est ainsi que les interpretes des
opheties qu'ils n'entendent pas, ne
anquent jamais de porte de derriere
our s'échapper, lors que l'évenement
it voir qu'ils se sont trompez. Il y a
en de l'apparence que nôtre siecle
ous fournira quelques exemples de
tte verité. Comme on souhaite, dans
grands malheurs, de savoir s'ils du-
ront long-temps, ceux qui sont ar-
rez depuis peu à un grand nombre
Eglises Protestantes, ont fait naître
nvie à bien des gens de savoir l'ave-
r. Quelques uns ont cru l'entrevoir
ns l'obscurité des prédictions de l'A-
ocalypse, & l'ont prédit avec assez
hardiesse; quoi qu'ils ne s'accordent
oint entre eux, non plus que ceux qui
mêlerent de faire la même chose le
nziéme & douziéme siecle.

Glaber Rodolphe dit qu'en effet le Dé-
on fut délié l'an M, parce qu'un cer-
in *Vilgard* qui enseignoit la Gram-
maire

maire à Ravenne & quelques autres avoient essaié en ce temps-là de rétablir le Paganisme. Mais cet évenement paroit trop peu considerable, pour lui appliquer ce qui est dit dans l'Apocalypse du Dragon, qui devoit être détaché. Aussi nôtre Archevêque croit qu'il ne falloit pas chercher l'Antechrist hors de Rome; & que le Démon étoit assez délié, lors que l'on élevoit sur le siege Pontifical un Magicien, tel qu'étoit *Sylvestre* II, si l'on en croit les Auteurs de ce temps-là, & lors qu'il s'introduisoit dans l'Eglise de grandes erreurs, comme la puissance infinie des Papes, la Transsubstantiation, & les prieres pour les morts. Aussi trouve-t-on que *Berenger*, *Wiclef* [a] & ses disciples, ont soûtenu que dès lors cette Prophetie de l'Apocalypse avoit commencé à s'accomplir. [b] Il y en a eu néanmoins quelques uns qui ont cru qu'il falloit commencer les mille ans à l'Ascension de Nôtre Seigneur, comme *Jean Purvey*, & il semble que Wiclef ne s'éloigne pas de cette pensée dans un endroit de son *Trialogue*, qu'Usserius cite. Quelques persônnes avoient déja été de cette opinion du temps de S. Augustin, comme il le témoigne dans sa *Cité de Dieu* Liv. XVIII. c. 53. Mais ces

[a] P. 38. [b] Cap. IV. p. 43.

ces gens-là parloient avec plus de précaution que les autres, car ils ne disoient pas positivement que le monde finiroit mille ans après l'Ascension de Jesus Christ, mais seulement *qu'il se* POUVOIT *faire* qu'il n'y eût que mille ans depuis ce terme, jusqu'à son dernier avenement: *annos mille ab ascensione Domini usque ad ultimum ejus adventum compleri*, POSSE. L'un des nouveaux Interpretes de l'Apocalypse a dit de même, avec beaucoup de prudence, que *la persecution présente* PEUT *finir dans trois ans & demi. Dieu*, s'IL LUI PLAIT, dit-il ailleurs, PEUT *conter les trois ans & demi de la mort des témoins, depuis la révocation de l'Edit de Nantes.*

Pour revenir à nôtre Auteur, il remarque qu'on a raconté de l'année M XXIII les mêmes prodiges & les mêmes malheurs, que de l'année M. Il y eut aussi environ ce temps-là de la mortalité, & de la famine, & il parut des signes céléstes, c'est à dire des Eclipses & des Cometes, outre qu'il y eut en divers lieux des tremblemens de terre. Et afin qu'il ne manquât rien de ce qui avoit paru au commencement de ce siecle, un certain *Arnulphe* a Moine de Ratisbone assura d'avoir vu en Hongrie un Dragon suspendu en l'air & tout sem-

a P. 46.

semblable au *Leviathan*, dont il est parlé dans Job. Il sortoit aussi du Nord, & aprés avoir paru quelque temps comme immobile, il se mit à voler avec une rapidité extraordinaire & se mêla, en sifflant horriblement, parmi les nuës, où il excita des éclairs & des tonnerres pendant plus de vint-quatre heures. Cependant l'ignorance & la superstition s'augmentoient de jour en jour. Un Evêque de France, au rapport de *Sigebert*, voulu faire accroire qu'il avoit reçu des Lettres du troisiême Ciel, où il étoit ordonné à tout le monde de ne se nourrir le Vendredi que de pain & d'eau, de ne porter aucunes armes, de ne redemander point, par la voie de la justice, ce qui avoit été enlevé par force, & de ne point poursuivre les meurtriers. Le Ciel promettoit le salut à ceux qui vivroient ainsi, sans qu'ils eussent besoin d'autre pénitence que de s'abstenir de chair le Vendredi. Il y eut des Evêques assez simples, ou assez superstitieux pour le croire, & pour imposer ces nouvelles Loix au peuple, sous peine d'excommunication, & d'être privé de la sépulture, si l'on mouroit dans le refus. On découvrit aussi en ce temps-là une infinité de reliques de Martyrs, qui avoient été inconnuës aux siecles précedens. *a* *Glaber* rappor-

te

a *Lib. IV*. c. 3.

te qu'un imposteur vendit en divers lieux de France des os de morts, qu'il avoit ramassez en quelques cimetieres, pour des reliques de Saints, qui faisoient en suite une infinité de miracles, & qui rapportoient beaucoup aux Eglises dans lesquelles on les plaçoit. De peur qu'on ne se défiât de lui, & qu'on ne voulût savoir d'où venoit ce fonds inépuisable de reliques, il ne s'arrêtoit pas dans un lieu & changeoit de nom, en changeant de demeure. Il donna entre autres aux habitans des Alpes, & de la Tarantaise un Martyr, qu'il baptiza du nom de *Juste*, & qui fit, dit-on, un si grand nombre de miracles, que les malades y étoient conduits de toutes parts pour être gueris, & que les sains étoient fâchez de n'avoir pas quelque mal dont ils pussent demander la guerison, *pœnitet insuper si non est sibi morbus quo curari deposcat.* Glaber attribue ces miracles au Diable, & censure fortement les Evêques de ce païs-là, de n'avoir pas mis ordre à ces extravagances du peuple.

Le Pape, qui monta sur le siege Apostolique l'année M XXX I I I, étoit *Benoit* I X. que Glaber accuse de toute sorte d'impureté, & le Cardinal *Benno* d'Idolatrie & de Magie. Ce Pape aiant été élevé au Pontificat à l'âge de XII

ans,

ans, demeura seul pendant onze ans, mais il commit tant de crimes qu'on le chassa de Rome, & qu'il fut contraint de vendre sa dignité, dont il ne voulut néanmoins pas se défaire dans la suite; de sorte qu'il y eut à Rome trois Papes à la fois, *Benoit*, *Silvestre*, & *Gregoire*. Les desordres de ce temps-là sont trop connus, pour s'y arrêter, il suffira de dire que la memoire de ce Benoît étoit en si grande détestation, qu'on fit courir le bruit que son âme avoit été envoiée après sa mort dans le corps d'un monstre qui étoit fait comme un Ours, & qui avoit des oreilles & une queüe d'âne, où il devoit demeurer jusqu'au jour du jugement, qu'il seroit envoié sans remission aux Enfers.

Ce fut au commencement de ce siecle, comme nôtre Auteur le fait voir, que la dignité des Cardinaux commença à être considerable, mais elle n'est venuë à son comble, que depuis qu'ils ont eu seuls le privilége d'élire les Papes. Depuis on les a égalé aux Rois, & ils ont porté leur faste si loin, que *Nicolas de Clemangis* Archidiacre de Baieux, qui vivoit l'an M CCCC XVI, les décrit en ces termes: „ L'orgueuil „ des Cardinaux qui s'asséient aux cô- „ tez du Pape est si excessif, leur paro- „ les

„ les sont si fiéres, & leurs manieres si
„ insolentes, que si un peintre vouloit
„ faire un portrait de l'Orgueil, il ne
„ le sauroit mieux faire qu'en peignant
„ un Cardinal : [a] *Cardinalium qui Papæ assident Spiritus, verba tumentia, gestus tam insolentes, ut si artifex quispiam vellet superbiæ simulacrum effingere, nullâ congruentiùs ratione id facere posset, quàm Cardinalis effigiem oculis intuentium objectando* &c.

On a vu que, selon nôtre Auteur, on peut fort bien dire que le terme, auquel le Démon a été délié, expira mille ans aprés la naissance, ou aprés la passion de nôtre Seigneur. [b] Il s'applique dans la suite à faire voir que si l'on veut prendre le commencement de ces mille ans à la destruction de Jerusalem, on pourra dire avec autant de vrai-semblance qu'ils sont en effet expirez l'an M LXXIII. que le Moine *Hildebrand* monta sur le siege Apostolique, & gouverna l'Eglise avec la derniere tyrannie, sous le nom de *Gregoire* VII. Les excés inouïs, que ce Pape commit, firent dire aux gens de bien de ce temps-là, selon le rapport de *Sigebert*, dans sa Cronique, sur l'an MLXXXVIII, que le regne de l'Antechrist avoit alors commencé, suivant les propheties des

[a] *De Corr. Eccles. stat.* [b] *Cap. V. p. 55.*

Apôtres. *Waltram Evêque de Naumbourg*, ou l'Auteur de *l'Apologie pour l'Unité de l'Eglise* a dit en termes formels, " qu'il sembloit alors que le Diable étoit sorti de sa prison ; puis "
que, comme il est écrit dans l'Apocalypse, il est sorti pour séduire les nations & pour les engager dans la "
guerre &c. L'Eglise de Liege, dans sa réponse à Paschal II, en dit autant, aussi bien que divers autres Auteurs citez par Usserius, qui décrivent Hildebrand comme le plus méchant de tous les hommes. On l'a accusé de sortilege dans un Synode tenu en M.LXXX, & plusieurs Ecrivains Catholiques ont assuré la même chose, ce qui donne lieu à nôtre Archevêque de lui appliquer ce que S. Paul dit de l'homme de peché, qu'il devoit venir b *accompagné de l'operation de Satan, & avec des miracles trompeurs*. Il lui applique encore ce que S. Paul dit ailleurs c de quelques imposteurs, qui devoient venir dans les derniers temps, & qu'il décrit par deux caracteres remarquables, c'est *qu'ils interdiroient le mariage, & qu'ils ordonneroient de s'abstenir des viandes que Dieu a créées, pour être mangées avec*

actions

a *Germ. Rer. Script. à Frehero edit. an.* 1600. *p.* 180. b 2 *Thess.* II, 9. c 1 *Tim.* IV, 1, & *suiv.*

actions de grace. En effet Grégoire VII. fit l'un & l'autre, dans deux Synodes assemblez la sixiéme année de son Pontificat, où il défendit le mariage des Prêtres, & l'usage de la viande le Samedi. *Sigebert de Gemblois & Lambert de Schafnaburg*, ont décrit au long les murmures & les desordres que ces dé-
„ fenses exciterent. Les Prêtres di-
„ soient particulierement qu'il étoit
„ injuste de vouloir contraindre des
„ hommes de vivre, comme les An-
„ ges, & qu'en voulant arrêter le
„ cours ordinaire de la nature, on lâ-
„ cheroit la bride à la fornication & à
„ l'impureté. Ils ajoûtoient que si le
„ Pape s'opiniâtroit dans son senti-
„ ment, ils aimoient mieux quitter la
„ Prêtrise que le mariage, & que Gre-
„ goire, qui méprisoit les hommes, au-
„ roit le soin de se pourvoir d'Anges,
„ pour gouverner l'Eglise. Ces bonnes gens parloient sans doute avec beaucoup de sincerité & peut-être que si ceux, qui ont tâché de noircir la conduite des Réformateurs, en ce qu'ils ont de nouveau introduit le mariage des Prêtres, laissoient parler la nature, il n'en diroient pas moins. Mais c'est un grand malheur, & un grand préjugé en même temps contre les Défenseurs de la Virginité, que de vivre dans une Egli-

Eglise, dont l'on est contraint de défendre tous les sentimens, à moins que de vouloir se des-honorer & se perdre.

Enfin les Auteurs du temps d'Hildebrand, & ceux qui ont écrit depuis, lui donnent plusieurs fois le nom d'Antechrist, & l'on ne peut pas nier, au moins, que ce ne soit lui qui a principalement établi l'autorité excessive des Papes, & qui a le premier osé soûtenir qu'ils ont le pouvoir de déposer les Rois & de changer ce qu'il leur plaît dans les Canons. C'est ce qu'on peut voir dans les *Decretales* de l'Edition de Rome, dont Usserius cite divers articles scandaleux. Il fait aussi l'Histoire des démelez, que ce Pape eut avec l'Empereur HENRI IV, & rapporte tout le mal que l'on a dit du premier. C'est par là qu'il finit la premiere partie de son ouvrage, qui devoit aller jusqu'au temps auquel le Démon a été délié.

II. COMME il est dit dans l'Apocalypse que mille ans étant échus, le Dragon devoit être *delié pour un peu de temps*, a Usserius commence sa seconde partie par l'explication de cet endroit, & remarque que selon la maxime d'Aristote, rien n'étant appellé grand

a *Cap. VI. p.* 72.

grand ou petit, que par rapport à une autre chose, le temps, dans lequel le Dragon devoit être délié, devoit être court, en comparaison du temps pendant lequel il avoit ravagé le monde, avant que d'être enchainé.

Les Catholiques Romains demandent ici aux Protestans, où étoit alors l'Église, si le Pape étoit l'Antechrist? Usserius répond que l'Église étoit alors dans l'état, auquel quelques Anciens, & divers Auteurs Catholiques ont dit qu'elle seroit sous le régne de l'Antechrist. S. Augustin dans sa Lettre LXX. qui s'adresse à Helychius, dit que *l'Eglise ne paroîtroit point, à cause de la cruauté excessive des persecuteurs: Ecclesiam non apparituram, impiis tunc persecutoribus ultra modum sævientibus.* Plusieurs autres Auteurs anciens & modernes, ont parlé de même. Usserius prend occasion de là de faire un parallele de l'état des Églises qui suivoient le Concile de Nicée, dans les temps où les Ariens étoient les plus forts, avec celui où nôtre Occident se trouva, dans ces siecles corrompus. Les Ariens reprochoient aux autres leur petit nombre, & leur pauvreté, comme il paroit par ces paroles de Gregoire de Nazianze [a]: *où sont ceux*

[a] *Initio Orat. 25. ad Arian.*

qui nous reprochent nôtre pauvreté, qui disent que le plus grand nombre forme l'Eglise, & qui se moquent du petit troupeau? Mais comme il demeura dans l'Empire Romain bien des gens qui n'étoient point Ariens, Usserius conçoit que sous la domination du Pape il y avoit un assez grand nombre de personnes, qui n'étoient point de ses sentimens.

Pour faire voir qu'il n'avance pas une simple conjecture, il fait ici l'Histoire de l'origine & des sentimens des *Vaudois*, qui ont rejetté plusieurs des sentimens de l'Eglise Romaine. Mais il en parle encore dans la suite; en effet c'étoit là proprement le lieu d'en parler, & c'est ce qui nous oblige de passer au Chapitre VII, après quoi nous reviendrons aux Vaudois.

Usserius [a] divise tout le temps, pendant lequel le Dragon a été délivré de sa prison, en trois periodes; la premiere s'étend jusqu'au temps d'Innocent III, la seconde jusqu'à Gregoire XI, & la troisiéme jusqu'à Leon X. La premiere comprend deux siecles, à prendre son commencement depuis l'an M. On a vû l'état des Eglises d'Occident pendant le premier de ces deux siecles, & les plaintes que les

[a] *Cap. VII. p.* 89.

Auteurs de ce temps-là faisoient de la corruption, que l'on remarquoit également dans les Ecclesiastiques & dans le peuple. On n'a pas fait de moindres plaintes des desordres du douziéme siecle, comme on le pourra voir dans nôtre Auteur, qui en rapporte un très-grand nombre, entre lesquelles se trouve ce distique celebre *d'Hildebert Evêque du Mans*, qui dit en parlant de Rome.

Urbs felix, si vel Dominis urbs illa careret !
Vel Dominis esset turpe carere fide !

„ Heureuse ville, si elle n'avoit point
„ de maitres ! ou si ceux qui la posse-
„ dent croioient que c'est une chose
„ honteuse que de manquer de foi.

Les Papes eurent grand soin dans ce siecle de se faire paier en Angleterre une espece de tribut, qu'ils appelloient *le denier de S. Pierre*, qu'*Alexandre* II. dans une Lettre écrite à *Guillaume le Normand* dit avoir été paié par les Anglois, depuis qu'ils avoient embrassé le Christianisme. Il paroît par cette Lettre que les Anglois n'envoioient au commencement cet argent à Rome, que par liberalité ; mais cette liberalité étant devenuë comme forcée, parce que les Rois ordonnerent absolument de la faire, les Auteurs de ces

temps-

temps-là la regarderent comme un tribut. C'est pourquoi *Bertold de Constance*, qui a vêcu sur la fin du onzieme siecle, dit que ce fut alors que s'accomplit la prophetie de l'Apocalypse, qui dit [a] *que personne ne pourroit vendre, ou acheter, sans avoir la marque ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom.* La raison de cela est qu'au rapport de cet Auteur, dans son *Appendix* de *Hermannus Contractus*, sur l'an M LXXXIV. Guillaume I. Roi d'Angleterre ren- "dit tout son Roiaume tributaire du "Pape, & ne permit à personne de "vendre ou d'acheter, qu'il ne se sou- "mit au siege Apostolique, c'est à dire "qu'il ne lui paiât le *Romescot*, ou le denier de S. Pierre. Cependant ce même Guillaume refusa de prêter serment de fidelité à Hildebrand, & punit des Evêques & d'autres Ecclesiastiques, qui l'avoient offensé, comme il le trouva à propos, sans avoir aucun égard aux prieres & aux exhortations de ce Pape. Quelques autres Rois d'Angleterre resisterent aussi avec la même vigueur aux Papes, & l'on a des preuves que les opinions de Rome n'étoient pas encore répanduës par tout. En voici une assez remarquable; c'est que *Frideric Barbe-rousse* étant allé

[a] *Cap.* XIII, 17.

dans la terre sainte, pour combattre les infideles en M C LXXXIX, *Nicetas Choniates* [a] remarque que les Allemands furent assez bien reçus des Armeniens, *parce que l'adoration des saintes images étoit également défenduë chez les Armeniens & chez les Allemands.* Il paroit par là que l'on n'avoit pas encore oublié en Allemagne le Concile de Francfort. On remarque aussi que plusieurs Auteurs Anglois, qui ont écrit aprés la venuë des Normands, ont dit que *l'Eglise avoit en execration le culte des images.* La doctrine même de Lanfranc touchant l'Eucharistie, que les Normans porterent dans cette île, se trouve contraire à divers anciens formulaires & écrits des Anglois. Et c'est ce qui fait que long-temps aprés la condamnation de *Berenger*, il y avoit encore en ce païs-là plusieurs personnes de ses sentimens, contre qui *Matthieu de Westminster*, publia un livre l'an M C LXXX. Nôtre Auteur fait l'Histoire de Berenger dans ce Chapitre, [b] mais cette matiere aiant été traitée au long, dans des livres François, par Mrs. *Arnauld* & *Claude* on y renvoiera le Lecteur. On remarquera seulement ici que sur le milieu du douziéme siecle, on avoit une idée du sacrifice de l'Eucharistie

[a] *Lib. 2. Annal.* [b] *P. 99. & suiv.*

ristie bien differente de celle que l'Eglise Romaine en a aujourd'hui, puisque *Pierre Lombard*, *Evêque de Paris*, que l'on nomme le *Maître des sentences*, en parle ainsi Liv. IV. dist. 12. „ Ce qui est offert & consacré par le „ Prêtre, est appellé sacrifice & obla- „ tion, parce qu'il renferme la memoi- „ re & la représentation du vrai sacri- „ fice & de la sainte immolation faite „ sur l'autel de la croix. Jesus-Christ, „ ajoûte-t-il, est une fois mort, & a „ été immolé sur la croix en lui-même; „ mais il est immolé tous les jours dans „ le sacrement; parce que le sacrement „ renferme une commémoration de ce „ qui s'est fait une fois. *Semel Christus mortuus est in cruce, ibique immolatus est in* semet ipso: *quotidie autem immolatur in* sacramento, *quia in sacramento* recordatio *fit illius quod factum est semel.*

Les Berengariens [a] ont donné assez d'exercice à quelques Papes consecutivement, mais les Vaudois, qui commencerent à éclater vers l'an M C L X. leur en donnerent bien d'avantage. [b] *Reinier* Dominicain & Inquisiteur, qui vivoit l'an M C C L, moins de cent ans après l'éclat des Vaudois, en parle en

[a] *Cap. VIII. p.* 106. [b] *Reiner. cont. Haret. c. IV. Ed. Ingolst.* 1613.

ces termes : „ Entre toutes les sectes
„ qui sont, ou qui ont été, il n'y en a
„ point eu de plus pernicieuse à l'Egli-
„ se que celle des *Leonistes* ; & cela
„ pour trois raisons. La premiere, c'est
„ qu'elle a duré plus long-temps, car
„ quelques-uns disent qu'elle subsiste
„ depuis le temps de Sylvestre, d'au-
„ tres depuis le temps des Apôtres. La
„ seconde, parce qu'elle est plus géne-
„ rale, car il n'y a presque point de
„ païs, où l'on ne trouve quelques per-
„ sonnes de cette Secte. La troisiéme,
„ c'est qu'au lieu que toutes les autres
„ sectes donnent de l'horreur à ceux
„ qui en entendant parler, par l'excès
„ des blasphemes qu'elles vomissent
„ contre Dieu, la secte des Leonistes
„ a une grande apparence de pieté,
„ parce qu'ils vivent bien aux yeux des
„ hommes, & que leur créance à l'é-
„ gard de Dieu est bonne, puis qu'ils
„ embrassent tous les articles du sym-
„ bole. Ils blasphement seulement
„ contre l'Eglise Romaine & contre
„ le Clergé, contre qui la foule des
„ Laïques se laisse aisément prévenir.
On peut voir par là, que les Vaudois se vantoient alors qu'il y avoit eu des gens depuis le temps des Apôtres, qui avoient été dans les mêmes sentimens qu'eux ; de sorte qu'il ne prétendoient point

point que leurs opinions fussent entrées au monde seulement le douziéme siecle. Pour ce qui regarde la pureté de leurs mœurs, plusieurs de ceux qui ont écrit contre eux leur rendent témoignage, comme il paroît par les passages *a* qu'Usserius en cite. Un Inquisiteur dit avec assez d'ingenuité en parlant d'eux : *Cognoscuntur heretici per mores & verba, sunt enim in moribus compositi & modesti, superbiam in vestibus non habent* &c. „ On connoît les „ heretiques à leurs mœurs & à leurs „ discours, leurs mœurs sont reglées „ & modestes, & il ne paroît pas de „ vanité dans leurs habits.

Il n'est pas si aisé de savoir bien leur creance ; parce que ceux qui en ont parlé se contredisent presque tous, & qu'ils ont la plûpart tâché de les noircir le plus qu'ils ont pu. Les Moines sont si menteurs & reconnus depuis si long-temps pour tels, que l'on n'oseroit presque s'y fier, pour peu qu'ils aient d'interêt de mentir, & tels sont les principaux témoins que l'on peut produire sur cette matiere. Wiclef a dit assez plaisamment dans son „ Trialogue *b* que comme c'est faire „ un argument topique que de dire, „ qu'un homme est luxurieux, parce

 „ qu'il

a P. 80. & ailleurs. *b* Lib. IV. c. 8.

„ qu'il est trop paré ; c'est aussi former
„ un argument topique que de raison-
„ ner ainsi ; cette opinion vient d'un
„ Moine, donc elle est fausse : car les
„ mensonges des Moines rendent évi-
„ dent cet argument topique. *Sicut est argumentum Topicum, quòd homo comptus exhinc est luxuriosus : sic est argumentum Topicum ; ista opinio originatur à Fratre, ergo est falsa. Nam eorum mendacia faciunt evidentiam ad hoc argumentum Topicum.* Si l'on veut là dessus le témoignage même d'un Moine, on en trouvera un bien exprès dans ces paroles de a *Thomas Walsingham* Bene-
„ dictin : *Celui-ci est Moine, donc il*
„ *est menteur*, est un aussi bon argu-
„ ment dans la forme, & dans la matie-
„ re, que ce raisonnement : *Cela est blanc,*
„ *donc il est coloré. In ore cujuslibet, bonum fuerit argumentum, tenens tam de forma, quàm de materia ; hic est frater, ergo mendax : sicut & illud ; hoc est album, ergo coloratum.*

Usserius fait voir par les témoignages contraires de divers Auteurs, qu'on leur a attribué des opinions qu'ils n'eurent jamais. Leur principale hérésie c'est qu'ils rejettoient l'autorité excessive des Papes, & qu'ils condamnoient la tiranie, les desordres & les superstitions

a *In Richardi II. Hist.*

tions outrées des Moines. On les appelloit non seulement *Vaudois* d'un certain *Pierre Waldo*, qui selon quelques-uns vivoit l'an M C L X, & selon d'autre beaucoup plûtôt, mais encore *pauvres de Lyon*, ou *Leonistes*, *Insabbathaires*, *Cathares*, *ou Gazares*, *Paterins*, *Publicains*, *Agennois*, *Petrobrusiens*, *Henriciens*, *Passagins*, *Josephins*, *Arnaldistes*, *Humiliez*, *Albigeois*, *Bons-hommes*, &c. Ces noms sont tirez ou des opinions qu'on leur attribuoit, ou de quelques Docteurs célebres parmi eux, ou des lieux où ils demeuroient, comme nôtre Auteur l'a montré en détail dans le Chap. VIII. Il seroit seulement à souhaiter qu'il eût eu autant de méthode que de Lecture, & que les Additions qu'il avoit faites à la premiere Edition, fussent ou mieux rangées, ou mieux distinguées du reste : car il faut avouër qu'il y a en tout ceci bien de la confusion & bien des répetitions, que toute sorte de Lecteurs ne sont pas également propres à digerer.

Pierre Waldo, selon quelques Historiens, étoit de Lyon, & s'engagea de la sorte à former une nouvelle Secte. Une personne de sa connoissance étant morte subitement, il en fut si effraié qu'il donna tout son bien aux pauvres,

& attira ainsi beaucoup de monde, qu'il se mit à instruire en leur expliquant le nouveau Testament. Il en fut repris par les Ecclesiastiques de Lyon; ce qui l'obligea de se retirer en Gascogne, & dans les Provinces voisines, où il enseignoit toûjours le peuple, & censuroit âprement les mœurs des Ecclesiastiques, loüant la pauvreté volontaire, & blâmant l'avidité des Prêtres. Un grand nombre de Laïques se joignit à lui, malgré l'excommunication, que le Concile de Tours tenu par Alexandre III. l'an M C LXIII. & les Evêques des lieux lancerent contre eux. On assure qu'au commencement il n'y avoit point de gens de lettres parmi eux, mais qu'il y en eut ensuite quelques-uns. Ainsi on ne peut pas assurer qu'ils aient eu d'abord tous les sentimens qu'ils ont eu dans la suite du temps; parce que rien n'empêche qu'il ne s'en soit introduit quelques-uns par les savans hommes, qui entrerent dans ce parti. Si ce que [a] *Gaultier Mapé* Auteur de ce temps-là, dit des Vaudois est veritable, ils étoient encore extrémement ignorans au temps du III. Concile de Latran, tenu sous Alexandre III. en M C LXXIX. Cet Auteur dit que quelques-uns d'entre eux présenterent au Pape divers livres

[a] *Ms. Bibliot. Bodleiana. Uss. p.* 112.

vres de l'Ecriture traduits en François, avec la Glose, & lui demanderent instamment qu'il leur donnât le pouvoir de prêcher. Deux d'entre eux, qui passoient pour les plus habiles, furent introduits dans une assemblée, où Mapé fut chargé, comme il dit, de les interroger. Il leur demanda, s'ils croioient en Dieu le Pere, le Fils & le S. Esprit? Il répondirent qu'oui. *Croiez vous aussi*, ajouta-t-il, *en la mere de Jesus-Christ?* Les Vaudois repliquerent qu'oui, & se firent ainsi, dit l'Auteur, moquer de tout le monde. Néanmoins, comme il ne parut pas qu'ils se voulussent désister de leur dessein, ils furent excommuniez dans le Concile; mais ils ne laisserent pas de continuer leurs assemblées en Gascogne & dans le voisinage, où ils commencerent dès lors à crier ouvertement contre les abus qu'ils avoient remarquez à Rome.

L'Histoire assure, qu'il se mêla parmi eux des Manichéens, quoi qu'ils fussent fort éloignez de sentimens, & l'on en brula quelques-uns qu'on découvrit en divers lieux de France & d'Allemagne. *S. Bernard* [b] a écrit dans le siecle suivant contre je ne sai quels héretiques, dont il parle avec beaucoup de mépris, & à qui il attribuë aussi,

b *In Cant. Serm.* 65. & 66.

si, une partie des sentimens des Mani-
„ chéens. Il assure qu'ils aimoient
„ mieux mourir que se convertir, &
„ que non seulement ils témoignoient
„ de la constance, mais encore de la
„ joie, lors qu'on les menoit aux lieux
„ où on les devoit faire mourir: *mori magis eligebant, quàm converti; nec modò patienter, sed Læti, ut videbatur, ducebantur ad mortem.* On peut voir par là que des personnes séduites croient d'aussi bonne foi une fausse doctrine, que les Orthodoxes défendent la verité; car enfin on ne se feroit pas bruler pour ce qu'on regarderoit comme un mensonge.

Un Auteur de ce temps-là nommé *Guillaume de Puylaurent*, dans le Prologue de sa Chronique, leur joint encore des Ariens; & dit que tant eux que les Vaudois, quoi que dans des opinions differentes [a] (*licèt inter si dissides*) s'accordoient également contre la foi Catholique. Ils faisoient des progrès d'autant plus grands, que les Prêtres étoient tombez dans le dernier mépris, dont voici une preuve tirée d'une maniere de parler vulgaire que cet Auteur rapporte. Pour marquer que l'on étoit fort éloigné de faire quelque chose, on avoit accoûtumé de dire, *j'aimerois mieux*

[a] *Vid. p.* 118. & 124.

mieux être Juif; mais le proverbe avoit changé & l'on disoit en Gascogne, *j'aimerois mieux être Prêtre, que de faire cela: mallem esse Cappellanus, quàm hoc vel illud facere.* On étoit par tout si lassé de la tirannie des Ecclesiastiques, & si scandalisé de leurs mauvaises mœurs, qu'on écoutoit avec plaisir tous ceux qui parloient contre eux, comme un certain *Arnaud de Bresse* disciple de *Pierre Abailard*, qui les alla censurer jusque dans Rome. Le Poëte *Gunther* en parle assez au long, dans le troisiéme livre de son *Ligurin*, & conclut ainsi ce qu'il en dit:

Veráque multa quidem, nisi tempora nostra fideles
Respuerent monitus, falsis admixta monebat.

Nôtre Auteur rapporte diverses des procedures violentes, que l'on emploia contre eux, & entre autres une Déclaration *d'Alphonse Roi d'Arragon* publiée en MCXCIV, où il chasse les Vaudois de ses Etats, défend à ses sujets de leur donner aucun secours, sur peine de confiscation de tous leurs biens, & leur ordonne de leur faire toutes sortes de chagrins & d'affronts, de les battre & de les maltraiter, à condition néanmoins de ne les tuer, ni de ne les estropier point, *præter solummodo læsionem mor-*

mortis, aut membrorum detruncationem. C'est là une cruelle douceur, dont les Persecuteurs s'avisent quelquesfois, & dont il ne seroit pas difficile de trouver des exemples plus récens.

La seconde periode [a] du temps, pendant lequel Usserius conçoit que le Dragon a été délié, s'étend depuis le commencement du Pontificat d'Innocent III. jusqu'au commencement de celui de Gregoire XI, c'est à dire depuis l'an 1194. jusqu'à l'an 1370. Innocent ne travailla pas peu à affermir l'autorité indirecte des Papes, sur le temporel des Rois, & celle qu'ils prétendent avoir sur tous les Evêques du monde. Il se nomma lui même, dans un Discours qu'il fit sur la consecration des Papes, *l'Epoux de l'Eglise.* Il écrivit jusqu'en Islande que tous les Evêques n'étoient que ses vicaires, & que c'étoit lui seul, *qui retenoit la plenitude de l'autorité* Episcopale, *de sorte que les autres* Evêques *pouvoient dire de lui après Dieu : nous avons reçu de sa plenitude.* Il fit tenir un Synode à Rome, l'an MCCXV, que l'on appelle le quatriéme de Latran, où il confirma un Canon du III. Concile tenu au même lieu, par lequel Alexandre III. avoit absous du serment de fidelité les sujets d'un Prince, qui favoriseroit

[a] *Cap. IX. p. 128.*

feroit les Héretiques, malgré les remontrances de la Cour de Rome. Voici les termes du second décret : „ si un Sei-
„ gneur temporel requis & averti par
„ l'Eglise, neglige de purger ses ter-
„ res de la souillure de l'heresie, que
„ le Metropolitain & les autres Evê-
„ ques de la Province l'excommu-
„ nient. S'il ne fait pas satisfaction
„ dans un an qu'on en avertisse le sou-
„ verain Pontife, afin qu'il d'é-
„ clare ses vassaux absous de la fi-
„ delité qu'ils lui devoient, & qu'il
„ donne son païs à occuper à des Ca-
„ tholiques, qui, aiant exterminé les
„ héretiques, le possedent sans aucune
„ contradiction. Comme ce Decret est tout à fait contraire à l'autorité des Princes, quelques Auteurs Catholiques, qui ont vécu en des lieux, où l'on refuse de reconnoître cette autorité indirecte des Papes sur le temporel des Rois, ont dit que les Canons attribuez à ce Concile étoient supposez, ou au moins que les *choses ne s'y* étoient point passées d'une maniere canonique; si bien que ces Decrets n'obligeoient personne. Mais un célebre Protestant a Anglois a fait voir que ces Decrets ne

a *M. Dodwel dans son livre intitulé :* some considerations of present concernment &c. *à Londres* 1675. *in* 8.

ne sont point supposez; qu'ils sont obligatoires, selon les principes de l'Eglise Romaine; qu'ils ont été reçus en Angleterre; que la distinction de ceux qui disent que les Decrets des Conciles obligent en matiere de Foi, & non en matiere de Pratique est déraisonnable & contraire aux Principes de la même Eglise; & que quand cette distinction seroit veritable, elle ne les pourroit exempter de se soumettre aux decrets du IV. Concile de Latran. Ce fut en ce même Concile que l'on établit la *Transsubstantiation*, & que l'on publia une Croisade contre les Vaudois, de même que l'on avoit accoûtumé de faire contre les infideles. *Antonin* dans sa Chronique [a] assure que la Comté de Thoulouse, & la Lombardie étant pleines d'Heretiques, qui entre autres erreurs tâchoient d'ôter à l'Eglise tout son temporel (*omnem temporalitatem*) S. Dominique se mit à prêcher contre eux & en convertit cent mille. „ Il „ prit, ajoûte-t-il, à son secours quel- „ ques personnes dévotes & zelées „ pour la foi, qui venoient à bout de „ ces heretiques corporellement avec „ l'épée materielle, lors qu'il ne les „ pouvoit retrancher avec le glaive de „ la parole de Dieu: *quæ corporaliter illos*

[a] *P.* 3. *tit.* 23. *c.* 14. §. 2.

illos hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset. On les appelloit *les freres de la milice de S. Dominique.*

En ce même temps-là Innocent établit une Inquisition à Thoulouse & dans les autres lieux suspects ; parce que les Evêques occupez de leurs affaires temporelles ne prenoient pas assez de soin d'extirper l'heresie. S. *Dominique* fut commis sur la Gascogne, & établit son ordre pour y tenir la main ; auparavant il n'y avoit jamais eu d'Inquisiteurs reglez & perpetuels. Il s'établit encore alors d'autres ordres de Moines mandians, outre celui des Dominicains, savoir celui des Freres Mineurs fondé par *S. François d'Assise*, & celui des Augustins, comme pour secourir les Evêques & les Curez. Mais il parut bientôt qu'au lieu de les secourir, ils prétendoient se charger eux seuls de tous les soins, dont les Pasteurs ordinaires étoient chargez ; ce qui excita une infinité de plaintes, que l'on pourra lire dans nôtre Auteur. Il y eut particulierement une grande querelle en MCCLIII entre l'Université de Paris & les Freres Prêcheurs, qui fut difficile à appaiser ; parce que le Roi favorisoit l'Université, & que le Pape soûtenoit les Moines, qui prétendoient avoir droit d'enseigner

la

la Theologie ſans avoir aucun égard aux Loix de l'Univerſité. Pendant ce démêlé *Jean de Parme* Moine Italien & Géneral des Mineurs publia un livre intitulé *l'Evangile Eternel*. Ce livre étoit plein d'impietez & d'abſurditez auſſi étranges que celles de l'Alcoran. L'Auteur ſoûtenoit entre autres choſes que l'Evangile devoit être abrogé, comme n'étant pas capable de conduire à la perfection, & que cela étoit réſervé aux ordres des Moines Mendiants, qui à la fin du monde devoient enſeigner une doctrine beaucoup plus parfaite que celle de Jeſus-Chriſt. On condamna à Rome ce livre, & l'on obligea l'Auteur à ſe dépoſer volontairement de ſa charge, avec le moins de bruit qu'il fut poſſible, pour ne pas irriter un Ordre aſſez puiſſant, & qui étoit d'une très-grande utilité à la Cour de Rome. On condamna auſſi un Livre, que quatre Docteurs de l'Univerſité de Paris avoient fait contre celui-là, intitulé: *de periculis noviſſimorum temporum*. On le fit brûler à *Anagnia*, où étoit alors la Cour de Rome, & à Paris même, *non pour aucune hereſie qu'il contint*, dit *Guillaume de Nangis*, Moine de S. Denys, qui vivoit l'an M C C C, *mais parce qu'il étoit capable de donner du ſcandale & de cauſer une ſedition contre les Moines*.

De-

Depuis le temps de *Pierre Abailard*, c'est à dire depuis l'an M C XL, *la Philosophie du siecle*, comme parle *Trithème*, *a avoit commencé par sa vaine curiosité à corrompre la Theologie.* Les nouveaux Ordres des Moines Mendians fournirent des Docteurs, qui acheverent de la perdre, par la Philosophie d'Aristote, & par mille subtilitez ridicules. Il y a eu parmi les Franciscains, l'an M CC XL, *Alexandre de Hales*, que l'on a nommé *le Docteur des Docteurs, la source de vie*, & *le Docteur irréfragable.* Il a commenté le premier les quatre livres des sentences de *Pierre Lombard*, & fait une *somme* de Theologie, par l'ordre d'Innocent IV. Vers le même temps *Gautier Evêque de Poitiers* fit le premier Ouvrage *de Quodlibetariis*, & donna naissance à la coûtume de disputer pour & contre toutes sortes de propositions. *Bonaventure*, surnommé *le Docteur Seraphique*, étoit leur contemperain, & si fort estimé par Alexandre de Hales, qu'il avoit accoûtumé dire *qu'il lui sembloit qu'Adam n'avoit pas peché dans Bonaventure. Jean Duns* Ecossois, qui fleurissoit au commencement du quatorziéme siecle, & qui avoit été disciple du même Alexandre, s'aquit le glorieux surnom de *Docteur subtil*. *Thomas*

Brad-

a Catal. Script. Ecclesiastic.

Bradwardin eut sur le milieu du même siecle, celui de *Docteur profond*. Les Dominicains n'ont pas aussi manqué de Theologiens, dont voici les deux Principaux : *Albert* Evêque de Ratisbone, mort en M CC LXXX, surnommé *le Grand* même pendant sa vie : & *Thomas d'Aquin*, le *Docteur Angelique*, qui a été son disciple. Il y a encore eu dans cet ordre le celebre *Durand de S. Porcien*, surnommé *le Docteur tres résolu*, *resolutissimus*. Il y eut en même temps un Carme nommé *Gilles Romain*, qu'on appelloit *le Docteur très-fondé*, *Doctorem fundatissimum* : & peu de temps après, dans l'ordre de Cisteaux, *Alain des Iles*, qu'on appelloit le *Docteur Universel*.

Usserius *a* a encore ramassé, sans beaucoup d'ordre, diverses choses qui regardent l'origine & les sentimens des Vaudois & des Albigeois, & commencé en suite à faire l'histoire de la maniere dont ils furent persecutez, depuis le commencement du troisiéme siecle, jusqu'à l'an M CC XL. Comme on trouve ces évenemens en plusieurs Histoires Françoises & Latines, on ne les rapportera point.

Voici seulement un exemple de la barbarie de ce siecle-là. *Guillaume le Bre-*

a Cap. X. p. 146.

Breton, Poëte contemporain, dit dans sa *Philippide* Liv. VIII. avec une ingenuité assez particuliere, en parlant de la prise & du saccagement de Beziers :

„ On égorgea soixante mille ames,
„ que la fureur dereglée du vulgaire &
„ l'indiscretion des *Ribaldorum* tua, sans
„ le consentement des Chefs, faisant
„ mourir le fidele avec l'incredule, & se
„ mettant peu en peine lesquels meri-
„ toient la mort, ou devoient avoir la
„ vie sauve.

Cependant ce qu'il dit du consentement des principaux du parti n'est pas tout à fait vrai. *Arnold Abbé de Cisteaux*, depuis Archevêque de Narbonne, & Legat du Pape en cette occasion, eut si grand peur que quelque héretique n'échapât qu'il ordonna aux soldats de faire main basse indifferemment sur tous ceux qu'ils rencontreroient. C'est un temoin non suspect qui nous l'apprend, savoir *Cesaire de Heisterbach* Moine du même ordre, dans le Diocese de Cologne, & qui vivoit au temps auquel ce massacre se fit. „ Connoissant,
„ dit-il, par leurs confessions, qu'il y a-
„ voit des Catholiques parmi les Hé-
„ retiques, ils dirent à l'Abbé, que fe-
„ rons-nous, Monsieur? nous ne sau-
„ rions distinguer les gens de bien des
„ méchans. Mais l'Abbé & les autres,
„ crai-

„ craignant que les héretiques ne fei-
„ gniſſent d'être Catholiques, ſeule-
„ ment par la crainte de la mort, & re-
„ tournaſſent à leur ancienne héreſie,
„ lors que l'armée ſe ſeroit retirée,
„ l'Abbé, dit-je, répondit, comme
„ l'on aſſure; tuez-les, car Dieu connoît ceux qui ſont ſiens : *cædite, eos novit enim Dominus qui ſunt ejus.*

Si Uſſerius eût pu continuër, il auroit peut-être pu recouvrer des pieces authentiques, pour achever ſon hiſtoire. On en a vu une, depuis peu de temps, qui lui auroit pu beaucoup ſervir, & qui ſeroit d'un grand uſage à ceux qui voudroient pourſuivre ſon deſſein. C'eſt un Regître Original de l'Inquiſition de Thouloufe, écrit & collationné par deux Notaires de la même Inquiſition, qui contient ce qu'elle a fait contre les Abligeois, pendant ſeize ans, depuis l'an M CCCVII juſqu'a l'an M CCC XXIII On y voit les formules du ſerment, que les Juges Civils prétoient à l'Inquiſition, de la défendre, & de ne proteger ni directement ni indirectement l'héreſie; & celle de l'excommunication qu'on lançoit contre ceux qui la favoriſoient, entre leſquels on contoit même ceux qui n'accuſoient pas les héretiques qu'ils pouvoient connoître. On y voit les procès d'un grand nombre de perſonnes con-

condamnées pour héresie, à diverses peines, selon l'exigence du cas. On condamnoit quelques-uns de ceux qui se repentoient, après les avoit tenus quelque temps en prison, à faire mettre sur leurs habits des croix violettes, qu'il portoient ainsi toute leur vie, sans qu'il leur fût permis de paroitre avec d'autres habits, & avec cette clause que l'Inquisition se réservoit un plein pouvoir de changer la sentence prononcée, comme il lui plairoit, soit que ceux qui avoient été condamnez à porter la croix fussent accusez de nouveau, soit qu'il n'y eût aucune nouvelle accusation.. On tenoit ceux que l'on vouloit mortifier par une fâcheuse prison, entre quatre murailles, où on les contraignoit de s'aller rendre d'eux-mêmes, & où l'on ne les nourrissoit que de pain & d'eau. On remettoit les héretiques opiniâtres au bras séculier. Il y en avoit en ce temps-là dans la Gascogne de diverses sortes, aussi bien qu'auparavant. On voit dans ce Regître des *Vaudois* & des *Albigeois* condamnez pour diverses heresies prétenduës, comme de nier la Transsubstantiation, & les sept sacremens de l'Eglise Romaine, de soûtenir que nous ressusciterons en des corps spirituels &c. Il y a eu encore des *Beguins*, qui étoient certains Moines du *troisiéme ordre*

de S. François, qui croioient qu'il ne leur étoit pas permis de posseder quoi que ce soit, qui traitoient le Pape d'Antechrist, parce qu'il permettoit aux Religieux de S. François de posseder des fonds, & qui se faisoient même bruler plûtôt que de revenir de ces bizares opinions. On y peut encore lire la condamnation de quelques Manichéens. Il y a aussi le procès d'un certain *Pierre Ruffi*, qui, pour terrasser entierement la concupiscence, avoit eu avec une femme les mêmes commerces, que quelques Prêtres avoient avec des filles du temps même de S. *Cyprien*; coûtume qui a duré si long-temps, que le Concile de Nicée la condamnée, comme étant en usage au commencement du quatriéme siecle, & que *S. Basile*, *S. Chrysostome* & *S. Jerome* ont emploié toute leur éloquence, pour en guérir plusieurs Ecclesiastiques de leurs temps. On pourra s'en instruire à fonds dans la troisiéme *Dissertation Cyprianique* de *M. Dodwel*. Comme on espere de voir bien-tôt public ce Regitre de l'Inquisition de Thoulouse, on ne s'y arrêtera pas d'avantage.

II.

II.

Li Marmi Eruditi *ovvero Lettere sopra alcune antiche Inscrizioni di* Sertorio Orsato *Cavaliere del Serenissimo Senato Veneto.* In Padoua in 4. pagg. 279.

Ce Livre contient onze Lettres, où *M. Orsato* de Padouë explique quantité d'inscriptions Romaines, non seulement de celles qui se trouvent dans le recueuil de *Gruter*, mais encore diverses autres que l'on a déterrées, depuis que cet Ouvrage a vu le jour. Il seroit à souhaiter que quelque Savant entreprît de ramasser ces dernieres & d'en donner un volume au public. Ces pretieux restes de l'Antiquité, que l'on peut nommer des preuves incontestables de la verité de l'Histoire, méritent bien autant qu'on prenne soin de les conserver à la posterité, que les Annales barbares de quelque Couvent, ou les réveries de quelque Moine de quatre ou cinq cens ans, dont on a publié un si grand nombre dans nôtre siecle.

Pour donner quelque idée des Lettres de M. Orsato, on fera ici un abregé de la VIII, où l'Auteur fait voir

que le celebre monument, que l'on avoit cru être de TITE LIVE, & dont la Ville de Padouë s'étoit faite tant d'honneur, n'est tout au plus que celui d'un Affranchi de l'une de ses filles. Voici l'inscription dont il s'agit.

V. F.
T. LIVIUS
LIVIÆ T. F.
QUARTÆ L.
HALYS
CONCORDIALIS
PATAVI
SIBI ET SUIS
OMNIBUS

On déterra l'an M CCC XXXIII. cette inscription à Padouë, proche du Monastere de S. Justine, qui appartient aux Benedictins, du Mont Cassin. Ces Moines la firent placer à l'entrée de leur Eglise, & firent mettre au dessus un portrait de Tite Live. On ne douta point, dans un temps où la connoissance de l'Antiquité étoit assez rare, que ce ne fût le monument de ce grand Historien, qui étoit né à Padouë; & quatre-vints ans aprés, quelcun

cun aiant trouvé dans le même lieu, d'où l'on avoit déterré l'inscription que l'on vient de lire, une chasse de plomb de six pieds de longueur, avec des os humains, on crut fortement que c'étoient les os de Tite Live. *Secco Polentone* Chancelier de Padouë, qui vivoit l'année M CCCC XIII. dans laquelle ces os furent trouvez, en écrivit à un de ses amis, avec des marques d'une grande joie. *Jaques Cavacio* assure la même chose, dans son *Histoire du Monastere de S. Justine*, & le fameux *Pignoria* la rapporte aussi dans ses *Origine di Padoua*. L'année M D XLVII. on transporta & la chasse & l'inscription à la Maison de ville de Padouë, où on les voit encore aujourd'hui, avec les ornemens que l'on y a ajoûtez. Personne n'avoit osé contester que cette inscription ne fût de Tite Live, après le consentement universel de tous ceux qui en avoient parlé, entre lesquels l'Auteur cite encore *Biondo Flavio*, dans son *Italia Illustrata*, *Bernardino Scardeone* dans ses *Antiquitates Patavinæ*, *Theodore Zwinger*, *Adrien Romain*, & *Pignoria*. M. Orsato lui-même, emporté par le torrent, avoit témoigné dans ses *Monumens de Padouë*, qu'il étoit du sentiment vulgaire, selon lequel on lit ainsi l'inscription dont il est

question : *Vivens fecit Titus Livius Liviæ Titi filiæ quartæ Lucius Halys Concordialis* &c.

Une chose néanmoins le choquoit avec raison, c'est que l'on ne sauroit faire la construction de ces paroles, car le nom du gendre de T. Live devoit être au Datif, aussi bien que celui de sa fille. Cela ne sent point la belle Latinité, & la pureté du style, que l'on remarque dans cet Historien. Enfin le célebre *Marquardus Gudius*, passant il y a vint ans par Padouë, & visitant avec l'Auteur les antiquitez de cette ville, lut cette inscription autrement que l'on n'avoit fait, & en fit une autre construction. On avoit cru qu'elle marquoit que Tite Live pendant sa vie avoit fait ce monument pour sa fille, & pour Lucius Magius son gendre. Mais M. Gudius interpretant la lettre L, qui est devant *Halys*, *libertus*, affranchi, lui donna ce sens : *Tite Live Halys, affranchi de la quatriéme fille de Tite Live ; & Prêtre de la Concorde à Padouë, a fait pendant sa vie ce monument, pour lui même & pour tous les siens.*

Voici ses raisons : premierement, la maniere dont on lit ordinairement cette inscription est contraire à la Grammaire, comme l'Auteur l'avoit déja remarqué. Secondement, le gendre de

Tite

Tite Live s'appelloit *Lucius Magius*, comme on l'apprend de la Préface du V. Livre des *Controverses* de *Seneque*. On suppose que son *surnom* étoit *Halys*, de sorte que l'on ne verroit dans cette inscription que son *prénom* & son *surnom*, sans y voir le *nom* de sa famille. Or c'est ce qui est entierement opposé à la coûtume des Romains, & qui auroit causé une très-grande confusion dans leurs noms; car on sait, par exemple; qu'une infinité de personnes avoient le prénom de *Lucius*; & plusieurs pouvoient porter le surnom de *Halys*, qui peut être tiré d'un fleuve d'Espagne, ou d'un fleuve de l'Asie mineure, qui se nommoit ainsi. En effet Gruter rapporte une inscription, de la Cathedrale de Sagunte, d'un certain *C. Grattius Halys*. Ainsi pour reconnoître le gendre de Tite Live, il falloit necessairement y ajoûter le nom de sa famille, savoir *Magius*.

Troisiémement, les antiquaires ne sauroient douter que la lettre L, dans l'endroit où elle est placée, puisse signifier autre chose que *Libertus*. C'est ce qui paroît par diverses inscriptions rapportées par M. Orsato pag. 164. & *suiv.* telle qu'est celle que l'on voit à Geneve, au dessous de la plate-forme de l'Eglise de S. Pierre: *D. M. S. C.*

Julius Cæsar Longinus. D. Cil. C. Julii Libertus &c.

L'Auteur, tout ébranlé qu'il étoit des raisons de M. Gudius, fâché néanmoins que sa patrie perdît un ornement, dont elle s'étoit fait beaucoup d'honneur jusqu'à lors, lui fit ces difficultez. Premierement, quoi qu'à Rome la multitude des habitans, & la grandeur des familles ne permît pas que l'on mît seulement le prénom & le surnom des gens, peut-être qu'il n'en étoit pas de même à Padoue, où il n'y avoit pas tant de monde, & où la qualité de gendre de Tite-Live, & de mari de sa quatriême fille pouvoit assez faire reconnoître *Lucius Magius*. M. Gudius repliqua à cela que dans un temps, qui n'étoit pas fort éloigné de celui de Tite-Live, Padoue avoit armé six-vint mille hommes, & que *Strabon* assure qu'on y avoit trouvé cinq-cents Chevaliers ; de sorte qu'on ne peut pas dire que le nombre des habitans de cette ville ne fût tres-grand.

M. Orsato objectoit en second lieu que les Affranchis, qui vouloient témoigner leur reconnoissance à leurs maîtres, en faisant graver cette qualité sur leurs monumens, mettoient une L, qui signifie *libertus*, ou *liberta* immediatement après le nom de la famil-

le

le de leurs maîtres ; de sorte que si cet *Halys* avoit été affranchi de Livie fille de Tite-Live, il auroit dû mettre : *Vivens fecit Titus Livius Liviæ libertus Halys*. M. Gudius repliqua que comme parmi les Romains, on se servoit d'un prénom & d'un surnom, pour distinguer les hommes d'une même famille ; & que l'on disoit, par exemple, *Titus Livius Priscus*, & *Titus Livius Longus*, noms qui se trouvent en quelques anciennes inscriptions : ainsi à l'égard des femmes, qui n'avoient pas toûjours de prénoms ; on les distinguoit selon l'ordre de leur naissance. Si Tite-Live n'eût eu que deux filles, on auroit appellé l'aînée *Livia Major*, & la cadette *Livia Minor*, mais s'il en eût eu davantage, on auroit joint au nom de famille celui de *Prima*, *Secunda*, *Tertia*, *Quarta* &c. Cela étant indubitable, si Halys Affranchi de Livie quatriéme fille de Tite-Live, vouloit faire connoître à laquelle des sœurs il étoit redevable de la liberté, il étoit absolument necessaire qu'il mît le mot de *Quartæ* avant celui de *Libertus*. Au reste comme les Affranchis prenoient le prénom & le nom de leurs maîtres, ils s'unissoient en quelque sorte à leur famille ; & avoient à cause de cela les mêmes tombeaux que leurs maîtres, d'où

d'où vient qu'on trouve si souvent dans les inscriptions des sépulcres *sibi & suis, libertis libertabúsque suis, & posteris eorum.*

En troisiéme lieu M. Orsato doutoit d'abord si le surnom d'*Halys* avoit été le nom d'aucun esclave, car c'étoit la coûtume des Affranchis de changer leur nom en surnom, lors qu'ils recevoient la liberté, comme *Marcus Tullius Tiro*. *Tiro* tient-là lieu de surnom, & l'on sait que c'avoit été le nom de cet Affranchi de Ciceron avant que son maître lui eût donné la liberté. Mais ce doute fut dissipé par une inscription, que rapporte Gruter, où l'on trouve qu'un esclave de Tibere s'appelloit *Thyrsus Halys*. *Dis Manibus. Julia Pelagia vixit annis XXV. mensibus IX. diebus XIV. Thyrsus Halis Tiberii Claudii Cæsaris Augusti servus dispensator contubernali sanctissimæ, bene de se meritæ & sibi.*

La quatriéme difficulté de M. Orsato, c'est qu'il avoit de la peine à s'imaginer qu'un affranchi eût pu parvenir à la dignité de *Concordial* de Padouë, qui, selon tous ceux qui en ont écrit, étoit la premiere dignité sacerdotale de cette ville-là, & que *Bernardin Scardeone* croit avoir été assez semblable à l'Episcopale. Cette difficulté s'é-

s'évanouït par l'examen de plusieurs inscriptions, par où il paroît que des Affranchis ont eu en diverses colonies Romaines les premieres dignitez, telles qu'étoient celle de *Duumvir*, *Quadrumvir*, *Sevir* &c., ausquelles personne ne parvenoit que les *Decurions*, c'est à dire, les Senateurs des Colonies, comme nôtre Auteur le montre. Ceux qui souhaiteront de voir ces inscriptions, pourront recourir à l'Original. Chaque ville avoit en particulier un Dieu tutelaire, que l'on appelloit le *Genie du lieu*, comme on le peut voir dans cette *Bibliotheque* T. V. p. 244. Ainsi Aquilée avoit Apollon surnommé *Bellenus*, & dans les ruines de cette grande ville, on voit encore plusieurs marbres, qui lui sont consacrez sous ce nom. La ville de Modene avoit aussi Apollon, d'où vient que l'on appelloit les Prêtres de cette ville *Apollinares*, comme il paroît par deux inscriptions, où deux Affranchis sont nommez ainsi; ce qui confirme la solution que M. Orsato a trouvée lui même à sa difficulté. De même la Déesse *Concorde* pouvoit être la divinité tutelaire de Padoue. Elle avoit à Rome divers Temples, comme on le voit par ce qu'en dit *Lilio Giraldi*, dans son I. Livre de *l'Histoire des Dieux*. Il y en avoit

même un, qui, étant ruiné par le temps, fut rétabli par l'Empereur Constantin, comme on le trouve dans un inscription que le même Giraldi rapporte. Il y a de l'apparence qu'il fit cette réparation, avant que d'avoir embrassé le Christianisme, quoi que *Zozime* assure qu'il bâtit à Constantinople des Temples à quelques Dieux; encore qu'il eût déja abandonné alors la Religion Paienne.

Pour revenir à Padouë, on croit que le Temple de la Concorde étoit, où est présentement le Couvent de S. Justine, parce qu'en creusant pour bâtir ce Monastere, on trouva les débris d'un bâtiment qui paroissoit avoir été un Temple. On a encore trouvé en quelques autres endroits de la ville deux inscriptions, qui levent entierement la quatriéme difficulté de M. Orsato. Elles sont de deux Affranchis, qui avoient été sacrificateurs de la Concorde.

Aprés avoir examiné toutes ces preuves, & toutes ces réponses, il ne doute nullement que la maniere, dont M. Guidius a lu cette inscription ne soit la veritable. Il conclut de tout cela, que les tombeaux de la famille *Liviane* étoient à Padouë prés du Temple de

de la Concorde ; & qu'il y a de l'apparence que Tite-Live l'Historien y a été enseveli ; parce qu'outre que la chasse de plomb qu'on y a trouvée ne peut être que d'une personne de qualité, *Eusebe* dit, dans sa Chronique, que Tite-Live mourut dans sa patrie, la quatriéme année de l'Empire de Tibere. Tite Live Halys affranchi de Livie quatriéme fille de cet Historien, en recevant d'elle la liberté, entra en même temps dans la famille Livienne. C'est pourquoi il pouvoit avoir un sépulcre pour lui & pour les siens, dans le même lieu que cette famille. Ainsi on pourroit avoir trouvé dans le même endroit les os de Tite-Live l'Historien, & le tombeau de Tite-Live Halys Affranchi de sa fille. Ajoûtez à cela que les bonnes qualitez de cet Affranchi, qui l'avoient élevé à la dignité de *Concordial* à Padoue, l'avoient pu rendre digne d'être enseveli dans le tombeau de son maître. Mais M. Orsato n'apporte aucune raison, par laquelle on puisse juger que la chasse de plomb déterrée dans le même lieu est de Tite-Live, plûtôt que de tout autre de sa famille. Car enfin une chasse de plomb n'étoit pas de si grand prix, ni si considerée qu'on n'y dût mettre que des personnes célebres, comme cet

Historien. Peut-être que l'Auteur, après avoir montré que l'inscription que l'on avoit cruë être de lui, n'étoit que d'un Affranchi, a voulu consoler sa patrie de cette perte, & lui laisser au moins la satisfaction de posseder les os de Tite-Live. Ce qui pourroit en persuader les Lecteurs, c'est qu'au commencement de sa Dissertation, il témoigne craindre qu'on ne trouve mauvais qu'un Padoüan entreprenne d'ôter à sa patrie le plaisir qu'elle avoit eu de croire posseder un si beau monument.

Pour lui donner encore moins de sujet de se plaindre, il conjecture que l'on pourroit avoir tiré du même lieu une autre Inscription, que l'on soupçonneroit assez raisonnablement avoir été sur le tombeau de Tite-Live. Elle se trouve dans la maison *del Signore Annibale Capadelista*, à Saint Daniel.

T. LIVIUS C. F. SIBI ET
SUIS
T. LIVIO T. F. PRISCO ET
T. LIVIO T. F. LONGO ET
CASSIÆ SEX. F. PRIMÆ
UXORI

L'Au-

L'Auteur croit que cette inscription pourroit bien avoir été sur un tombeau, que Tite-Live auroit fait pour lui même, pour deux de ses fils, & pour Cassia, non sa premiere femme, comme *Scardeone* & *Tomasini* l'ont cru, mais la premiere fille de *Sextus Cassius*, qui en doit par consequent avoir eu deux autres, pour le moins: ainsi qu'on l'a pu voir par ce qu'on a dit de la maniere dont les Romains distinguoient les filles d'une même maison. La pierre où se trouve cette inscription meritoit, selon M. Orsato, d'être jointe à la chasse de plomb, où l'on croit que sont les os de Tite-Live, avec bien plus de justice que celle de l'Affranchi *Halys*. Il est vrai que *Pignoria* dans ses *Origine di Padoüa* prétend qu'on ne peut attribuer cette inscription à l'Historien Tite-Live, parce qu'au lieu de SIBI il y auroit SIBEI, comme il avoit accoûtumé d'écrire. Mais l'Auteur soûtient que cette difficulté est plus ingenieuse que solide, parce que Pignoria suppose que c'est Tite-Live le premier qui a écrit SIBEI, pour SIBI, & que ça été une ortographe, qui lui étoit particuliere; au lieu qu'il est certain qu'avant & aprés Tite-Live, une infinité de gens ont écrit de la sorte, comme M. Orsato la montré dans ses *Mo-*

numions de Padoue. Son raisonnement semble bien prouver que Pignoria avoit tort de croire que cette orthographe fût particuliere à Tite-Live: mais s'il étoit vrai que Tite-Live orthographiât constamment ainsi, on pourroit conjecturer par là, avec quelque sorte de vrai-semblance, que cette inscription ne seroit point de lui, ou que le Sculpteur n'auroit pas suivi son orthographe; ce qui ne peut paroître incroiable, qu'à ceux qui ne savent pas que l'on trouve quantité de fautes grossieres dans les anciennes inscriptions. Ainsi après avoir tout examiné avec soin, on pourroit conclurre contre M. Orsato, & l'opinion des savans de Padoue, que cette ville feroit peutêtre mieux de ne pas se vanter, avec tand d'assurance, d'avoir le sépulcre & les reliques de Tite-Live; comme il est sans doute que l'on feroit beaucoup mieux de ne pas se vanter en tant d'endroits d'avoir les tombeaux & les os d'une infinité de Saints & de Martyrs, dont quelques-uns même ne furent jamais. Il est fâcheux de se dépouiller tout d'un coup de ces richesses ou sacrées, ou profanes, mais il vaudroit mieux le faire de soi même, que d'attendre que d'autres fassent voir que ce ne sont que des trésors chimeriques. C'est

dans

dans cet occasion principalement que l'on doit suivre la conduite *d'Antigonus* loüée dans Tite-Live *a* cité par M. Orsato : *Cùm multa soleat veritas præbere vestigia sui, omni ope adjuvabat quò maturiùs omnia emanarent.* La
„ verité, dit-il, se faisant ordinaire-
„ ment connoître elle-même par plu-
„ sieurs marques, il faisoit tout ce
„ qu'il pouvoit pour les faire paroître
„ le plûtôt qu'il seroit possible. On devroit se plaindre d'être trompé par de fausses raisons, & non d'être gueri d'une opinion mal fondée, quoi qu'on ne le puisse être sans quelque douleur, selon l'avis d'un Poëte Italien *b* cité encore par l'Auteur:

—— Non ti turbare, acerba
Mà sana è la ferita, ed io non spargo
Balsamo lusinghier s'ù l tuo letargo.

III.

LIVRES ANGLOIS

I. *A Disquisition about the* FINAL CAUSES *of Natural things &c.* Dissertation touchant les *Causes finales* des choses naturelles, où l'on recher-

a Lib. XL. 54. *b* Test. Poës. Lyric.

cherche s'il y en a, & avec quelles précautions un Naturaliste les peut admettre. Par M. BOYLE de la Société Roiale. *Avec un* Appendix *où l'on trouve quelques remarques peu communes touchant les maladies des Yeux. Par le même.* A Londres 1688. in 8. p. 274.

M. BOYLE, qui nous a fait l'honneur de nous envoier cet Ouvrage, l'avoit composé il y a déja plusieurs années, à la priere de *M. Oldenburgh* Secretaire de la Societé Roiale. Il étoit demeuré parmi les papiers de l'Auteur jusqu'à présent, qu'il l'a donné au public, sans y ajoûter de nouvelles remarques, qu'il auroit pu tirer des découvertes, que l'on a faites en Anatomie depuis qu'il a été composé, parce qu'il a cru que ce qu'il avoit dit étoit suffisant, pour décider les questions qu'il se propose. Il est sans doute de grande importance de savoir si l'on peut trouver les causes finales des choses naturelles ; c'est à dire, de savoir pourquoi les corps sont formez d'une certaine maniere, & pour quels desseins ils ont été placez en certains lieux? S'il y a eu en cela du dessein, & que nous négligions de nous en informer, nous courons risque de ne ren-

dre

dre pas à leur Auteur l'honneur qui lui est dû à cause de cela, & de ne pas tirer de ces Etres les usages que nous en devons tirer, & à l'égard de la Philosophie & à l'égard de la Pieté. *S*'il n'y a point eu de dessein en tout cela, il est très-utile de le savoir, pour ne pas perdre son temps à le chercher vainement. *Epicure* a nié qu'il y en eût eu aucun, dans la pensée où il étoit que tout avoit été formé par le hazard; & *Descartes* a soûtenu qu'il étoit impossible de savoir aucune des fins de Dieu, à moins qu'il ne nous les révelât lui-même. M. Boyle n'entreprend pas ici de réfuter directement Epicure, il s'attache uniquement à Descartes; dont on ne peut néanmoins réfuter l'opinion, sans détruire en même temps celle d'Epicure. Pour proceder plus méthodiquement il a divisé son Ouvrage en quatre Sections, dans chacune desquelles il examine une certaine question, après quoi il conclut que la récherche des causes finales ne doit pas être entierement bannie de la Physique, quoi qu'il faille prendre en ceci certaines précautions qu'il marque.

I. La premiere question est *si généralement parlant les Physiciens peuvent connoître quelques-unes des fins des Etres Corporels?* Si Descartes assuroit sim-

ſimplement que nous ne pouvons pas, connoître toutes les fins, que Dieu s'eſt propoſées dans la création du monde, ou qu'on ne doit pas s'imaginer qu'elles ſe rapportent toutes à l'homme, M. Boyle n'entreprendroit point de le réfuter: mais comme Deſcartes parle en termes tout à fait géneraux, on ſoûtient que ſon ſentiment eſt faux, à le prendre ſans exceptions. La raiſon de cela eſt que ſuppoſé que Dieu ſoit un Etre intelligent, & que quelques-unes des choſes qu'il a faites ſoient parfaitement propres, pour produire un certain effet conſiderable, & le produiſent néceſſairement, on doit juger que Dieu, qui a prévu cet effet, a produit ſon ouvrage, au moins en partie, à cauſe de cela. Ainſi quand on conſidere la diſpoſition admirable de l'œuil, & l'effet qu'elle produit, ſavoir la viſion, il n'y a rien de plus raiſonnable que de dire que l'œuil a été fait pour voir, quoi que peut-être il ait auſſi été fait pour quelque autre fin, que nous ne ſavons pas. Ainſi encore le ſoleil, qui ſe trouve, ſelon Deſcartes, placé dans un lieu propre à éclairer toutes les Planetes qui roulent dans ſon tourbillon, & qui produit inévitablement cet effet, a été ſans doute créé en partie pour nous éclairer & nous échauffer. On ne

peut

peut pas dire ici que toutes les fins de Dieu sont cachées dans sa sagesse, puis que ce seroit avouër qu'on n'a aucune marque, *qui nous* apprenne que Dieu est sage, *tirée* de ses ouvrages. Cela n'empêche pas au reste que les Physiciens ne doivent chercher les raisons méchaniques de ces effets ; comme rien n'empêche qu'on ne dise qu'une horloge a été faite pour montrer les heures, & qu'on n'explique en même temps méchaniquement ; comment ses roues & ses ressorts produisent cet effet. C'est ainsi que Descartes lui même, après avoir dit que l'immutabilité de Dieu demande qu'il y ait toûjours une même quantité de mouvement dans la matiere, montre comment cela peut suffire pour rendre raison des effets naturels.

Quoi que M. Boyle ne soit pas de ceux qui croient que Descartes a eu dessein de favoriser l'Atheïsme, & qu'il trouve bonne sa preuve de l'existence de Dieu, il soûtient *que dire qu'on ne peut connoître aucune des fins qu'il s'est proposée*, c'est nier que l'on puisse reconnoître dans lui par les Creatures aucune sagesse, ni aucune bonté, & par consequent ôter au genre humain la preuve de l'existence de Dieu, qu'on tire de l'ordre que l'on remarque dans l'Univers. C'est encore ôter aux hom-

hommes une des plus grandes raiſons qu'ils aient de benir & d'admirer l'Etre Suprême. Car enfin, ſelon Deſcartes, Dieu ne s'eſt peut-être propoſé dans la création aucun des effets admirable que l'on remarque dans l'Univers, & ſi nous y jouïſſons de quelque bien, cela ne nous apprend point qu'il a eû deſſein de nous en faire. Ainſi nous ne pouvons conclurre de là, ni que Dieu eſt ſage, ni qu'il eſt bien-faiſant, & nous n'avons pas ſujet pour cela de l'admirer & de lui rendre graces.

II. [a] La ſeconde queſtion eſt conçuë en cés termes: *ſavoir, ſi ſuppoſé qu'on ait répondu affirmativement à la premiere queſtion, on peut conſiderer les fins de Dieu en toutes ſortes de corps, ou ſeulement en quelques-uns?* Pour ſoudre cette queſtion, il faut d'abord diviſer les corps, en corps *Inanimez* & *Animez*. Les corps inanimez les plus conſiderables ſont le Soleil & les Etoiles. Lors que l'on conſidere leurs mouvemens ſi reglez & ſi neceſſaires à nôtre terre, & que l'on ſuppoſe d'ailleurs, comme fait Deſcartes, qu'ils ont été produits par un Etre intelligent, pourquoi ne croiroit-on pas qu'on peut mettre l'uſage que nous en tirons entre les fins, pour leſquelles cet Etre les a produits?

[a] P. 39.

Mais

Mais il s'en faut beaucoup qu'il y ait autant d'art dans les corps inanimez, *quels* qu'ils puissent être, que dans les corps animez. La disposition de nos *muscles*, est bien plus admirable que celle des Orbes Célestes; & l'œuil d'une mouche, autant qu'il nous paroît, renferme mille fois plus d'art que le corps du soleil. Quoi qu'il n'y ait point d'absurdité à penser que les pierres, les métaux & autres corps de cette nature, sont faits pour l'usage de l'homme, leur disposition interieure est si simple, que l'on pourroit croire qu'ils ont été formez par les simples regles du mouvement, de même que l'on voit que les *cristallizations*, & les *sublimations* de la Chymie produisent des effets assez surprenans. Mais il n'y a point du comparaison entre ces sortes de choses & les Animaux, comme M. Boyle le fait voir au long a. Pour ne pas entrer dans l'examen du corps entier des animaux, il s'attache particulierement à la structure de l'œuil, par où l'on voit clairement qu'il a été fait pour voir. Et ce n'est pas seulement à l'égard de l'œuil de l'homme que l'on peut prouver cela; mais on peut encore remarquer des dispositions particulieres dans ceux des autres animaux, qui rendent cette ve-

rité

a P. 45. & suiv.

rité sensible. Les Grenouilles, par exemple, outre ce que leurs yeux ont de commun avec les nôtres, ont encore une membrane, ou un cartilage, dont elles se les couvrent, sans que cela les puisse empêcher de voir, parce qu'encore que cette membrane soit assez forte, elle est transparente, & peut passer pour une espece de *Cornée* mobile. Ces animaux vivant non seulement dans l'eau, mais encore sur le bord, où il y a souvent des arbrisseaux & des joncs, & se mouvant par sauts, s'ils n'avoient aux yeux ces défenses, seroient en danger de se les crever à tous momens. On les peut remarquer si en tenant une grenouille, en sorte qu'elle ne puisse tourner la tête, on essaie de lui crever les yeux. Alors on verra qu'elle les couvrira à l'instant de cette membrane, & que dès que le danger sera passé, elle la retirera sans peine. On trouve la même chose en plusieurs petits Oiseaux, qui volent & qui sautent dans des arbres touffus & dans des brossailles, dont les épines leur pourroient aisément crever les yeux, sans une cornée dont ils les couvrent.

On sait que les hommes, & la plûpart des bêtes à quatre-pieds & des oiseaux, ont divers muscles, par le moien desquels ils tournent les yeux

de

de tous côtez, selon les besoins qu'ils en ont. Les mouches au contraire n'en ont point, mais en recompense elles ont sur leurs yeux, qui sont assez convexes, un grand nombre de petites éminences capables de recevoir les raions qui viennent de toutes parts. On remarque ces inégalitez particulierement dans les yeux des mouches qui volent sur la chair, en se servant d'un bon Microscope. Quoi que les Abeilles & les autres grosses Mouches aient les yeux immobiles, on n'y voit pas la même chose.

On pourroit opposer à ces remarques, que l'œuil de l'homme étant le plus parfait, les yeux de tous les animaux devroient lui ressembler. M. Boyle répond à cela premierement que connoissant d'ailleurs que divers organes des animaux sont parfaitement bien disposez pour les usages ausquels ils sont destinez, nous devons croire au moins qu'il en peut être de même des organes, dont la *structure* & les *usages* ne nous sont pas bien connus. Secondement, nous ne devons pas considerer l'œuil d'une maniere abstraite, & simplement comme l'instrument de la vision, mais comme l'organe d'un certain animal à qui il doit servir en certaines circonstances. Et cela, bien loin de

de faire aucun tort au Createur de l'Univers, lui fait au contraire beaucoup d'honneur, si l'on considere que dans la varieté infinie des animaux qu'il a produits, il leur a donné des yeux tels qu'il les leur falloit, pour se conserver dans les endroits de nôtre terre où ils vivent, & pour se nourrir de la maniere, dont ils le font. Ainsi encore que diverses bêtes, comme les Chevaux, les Bœufs & quelques autres, aient un septiéme muscle pour tourner les yeux, outre les six qui leur sont communs avec les hommes, il ne faut pas conclurre que leurs yeux sont plus parfaits que ceux de l'homme, ou qu'ils aient quelque partie superfluë: car ces animaux devant avoir la tête penchée pour voir le fourrage qu'ils mangent, ne pourroient avoir si long-temps les yeux baissez contre terre, sans une grande lassitude, s'ils n'avoient ce septiéme muscle qui leur sert à cela. Mais les hommes n'en aiant bas besoin, un semblable muscle ne feroit que les incommoder. Au contraire on ne doit pas penser que les animaux, dont les yeux n'ont pas tout ce qu'on remarque dans ceux des hommes, soient destituez de quelque partie qui leur soit necessaire. Les Taupes, par exemple, ont les yeux si petits, que l'on croit commu-
nément

nément qu'elles n'en ont point, quoi que ceux qui en ont fait la dissection y en aient trouvé. Mais devant demeurer sous terre, elles n'avoient pas besoin d'avoir de grands yeux, qui même auroient été exposez à être crevez.

On sait que le Cameléon, entre plusieurs choses remarquables qu'il a dans les yeux, les peut mouvoir indépendamment l'un de l'autre; de sorte qu'il peut regarder de l'un ce qui est devant lui, & de l'autre ce qui est derriere, voir de l'un ce qui est en haut, & de l'autre ce qui est embas &c. Aussi est-ce un animal paresseux, qui vit sur les arbres, ou sur les arbrisseaux, où il se nourrit de mouches, qu'il peut voir venir de quelque côté qu'elles soient. Les poissons ont l'humeur cristalline presque spherique, parce que l'eau dans laquelle ils vivent, causant aux raions de la lumiere une réfraction beaucoup plus grande que l'air, ils ne verroient rien dans l'eau, si la convexité de l'humeur cristalline ne causoit à la lumiere une réfraction assez grande, pour réünir ses raions dans le fonds de l'œuil.

M. Boyle est persuadé que ceux, qui auroient le temps & les moiens d'examiner de la même maniere les yeux d'un plus grand nombre d'animaux,

remarqueroient ſans peine qu'ils les ont diſpoſez, comme les lieux où ils ſe tiennent & leur maniere de vivre le demandent. Il fait encore une remarque ſur la forme de la prunelle de quelques animaux, qui ſert à confirmer ſa penſée. C'eſt qu'encore que les chevaux, & les bœufs, & divers autres animaux aient la prunelle longue, auſſi bien que les Chats, néanmoins dans les premiers elle eſt placée tranſverſalement, & s'étend de la droite à la gauche: au lieu que dans les Chats, elle eſt ſituée perpendiculairement. Un ami de M. Boyle, ſavant dans l'Optique, conjectura, en faiſant cette remarque, que la raiſon de cela eſt que les chevaux & les bœufs cherchant leur pâture en terre, peuvent ainſi recevoir plus aiſément les images du fourrage, qui ſe préſente à eux de divers côtez, dans leur prunelle tranſverſale; comme les Chats, vivant de Souris & de Rats qui grimpent par les murailles, peuvent plus aiſément les obſerver par la ſituation perpendiculaire de leur prunelle, que ſi elle étoit autrement.

Ainſi cette varieté de diſpoſition dans les yeux des animaux, loin de nous donner aucune idée deſavantageuſe à celui qui les a produits, ne

peut

peut que nous faire admirer sa puissance & sa sagesse : car on ne peut pas douter qu'un Machiniste qui sait faire une infinité de Machines, ne soit plus habile qu'un autre qui n'en pourroit faire que d'une sorte. Il y a même bien de l'apparence, selon M. Boyle, à ne considerer les choses qu'en simple Philosophe, que l'Auteur de l'Univers n'a produit une si grande varieté d'animaux, que pour faire connoître aux créatures intelligentes sa puissance & sa sagesse. Aussi la révelation nous apprend-elle que ç'a été l'un des desseins de Dieu, dans la création du monde ; comme M. Boyle le fait voir depuis la p. 78. jusqu'à la fin de la section.

Mais auparavant il fait quelque remarques sur ce que l'on appelle le HAZARD, qui méritent d'être rapportées. Pour le monde corporel, on croit facilement que rien n'y arrive par hazard, mais tout par les regles du mouvement, lors qu'aucune intelligence libre ne s'en mêle. Mais parce que nous considerons certaines parties du monde, comme étant particulierement conduites par la Divinité, ou au moins par ce que d'autres appellent la Nature, & comme étant destinées à certaines fins ; s'il arrive que par l'intervention de quel-

quelques autres causes, que nous ne prévoyions pas, les choses dont il s'agit produisent une effet contraire à celui auquel nous croions qu'elles étoient destinées, nous avons accoûtumé de dire que cet effet a été produit par le hazard. Ainsi le hazard n'est autre chose qu'une idée de nôtre façon, & qui ne subsiste que dans nôtre cerveau. Il n'y a pas donc sujet de s'étonner que les Philosophes, qui ont vécu avant Aristote, n'aient pas mis le hazard entre les causes naturelles, comme nous le pouvons apprendre d'Aristote lui-même, qui les reprend tout à fait mal à propos, à cause de cette prétenduë omission.

Ceux qui favorisent Epicure ont accoûtumé d'apporter pour exemples de choses qui se forment par le hazard, de certaines pierres dont la structure est admirable, comme l'*Astroites*. Mais outre ce qu'on vient dire du hazard, on répond que de savans hommes ont soûtenu depuis peu, avec assez de vraisemblance, que les plus curieuses pierres de cette nature étoient veritablement des animaux petrifiez, par quelque suc dans lequel ils s'étoient plongez. Mais en supposant que ces sortes de pierres se forment dans la terre, on pourroit dire, sans rien avancer d'absurde,

sarde, qu'il y a des principes seminaux dans quelques-uns des fossiles, dont la disposition est la plus composée, outre qu'il n'y a point de comparaison entre cette disposition & celle des Animaux. On n'y doit pas seulement considerer les parties solides, mais encore les liqueurs, les esprits, les digestions, les sécretions, les coagulations, & les mouvemens de tout le corps; & quand on accorderoit que les pierres, dont il est question, se forment par hazard; on n'en pourroit pas conclurre que les animaux se forment de même, comme de ce qu'un forgeron donnera sans y penser une certaine forme à un morceau de fer, on ne sauroit conclurre que ce forgeron puisse, sans y penser, faire une horloge.

III. La troisiéme question est, *si l'on peut dire qu'un Etre destitué d'intelligence agit pour quelque fin, & en quel sens on le peut dire?* On dit qu'un Etre tend à certaines fins, en deux sens. L'un est lorsque l'agent connoit une certaine fin, & qu'il agit exprès, pour y parvenir. L'autre, lors que l'action de la cause prochaine est dirigée à cette fin, mais par une cause intelligente plus éloignée. Il est clair qu'on ne peut pas dire, dans le premier de ces sens, qu'aucune cause destituée d'intelligen-

ce agit pour une fin ; il faut donc se réduire au second : de sorte que le sentiment de M. Boyle revient à ceci, comme on la déja pu voir ; c'est que Dieu s'étant proposé de certaines fins a produit un monde propre pour y parvenir. Comme un habile Machiniste qui se propose de faire, par exemple, tourner un moulin, & lever des marteaux pour forger du fer, par le moien de l'eau & d'une seule machine, en forme une idée qu'il execute ensuite, & dont l'execution produit l'effet qu'il s'étoit proposé : de même Dieu aiant résolu d'aller à de certaines fins, a créé le monde, en sorte qu'il y parvient inévitablement par là.

M. Boyle avertit ici *a* que s'il a dit quelque chose en passant contre l'opinion commune, *que tout le Monde materiel a été fait pour l'homme* ; il croit seulement qu'on ne doit pas décider cette question d'une maniere trop dogmatique, ou trop exclusive. Quoi que les raisons, que l'on apporte pour montrer que tout le monde, & particulierement la vaste étenduë, dans laquelle les étoiles fixes sont placées, n'a pas été faite pour l'homme seul, lui paroissent plus probables que celles qui favorisent l'opinion contraire ; néanmoins il accorde volontiers qu'entre les fins que

a P. 81. l'Au-

l'Auteur de la Nature s'est proposées en divers de ses ouvrages, comme les plantes, les animaux, les metaux &c. il a eu dessein de les produire pour l'usage de l'homme, & que ç'a peut-être été son principal dessein. Il a même du penchant à croire, qu'il y a bien des choses qui ont été faites pour nôtre usage ; & que nous ne connoissons pas néanmoins ; & que les choses dont nous nous servons actuellement, peuvent avoir d'autres usages qui nous sont encore inconnus.

Les libertins ont objecté il y a longtemps, que si les autres animaux avoient été faits pour l'homme, ils ne naîtroient pas dans un meilleur état que lui ; au lieu qu'on en voit plusieurs qui naissent en état de se garentir des injures de l'air, & de chercher leur vie sans le secours d'un autre. On oppose à ses legers avantages celui de la raison, qui a fait que les hommes ont formé des societez, & se sont rendu maîtres par adresse de tous les autres animaux. Cette même raison fait que l'homme est plus excellent que tout le Globe de la terre, & qu'une étenduë beaucoup plus grande de matiere sans intelligence. Ainsi ceux qui, n'aiant égard qu'à la petitesse du corps de l'homme, nient que la terre & quelques-uns des corps céle-

célestes aient été faits pour lui, parce qu'ils sont infiniment plus grands, ne considerent que le dehors des choses; puis qu'une intelligence, telle qu'est l'ame de l'homme, est beaucoup plus excellente que tous ces corps.

M. Boyle tire encore de cette considération une conséquence importante, c'est qu'encore que l'homme ne tire aucun usage de quelques parties éloignées de son corps, il en peut tirer un très-grand à l'égard de l'Intelligence qui l'anime, laquelle s'éleve, par la consideration des objets les plus éloignez, à la connoissance de leur Auteur, reconnoît en mille manieres sa puissance, & sa sagesse, & lui rend ainsi l'hommage qui lui est dû. Pourquoi ne croiroit-on pas qu'entre les fins de Dieu, en produisant ces vastes corps, que leur éloignement excessif n'a pas dérobez à nôtre vuë, il s'est proposé de se faire connoître aux Intelligences presque sans nombre, qu'il a revêtuës de corps humains ? Cela est d'autant plus croiable que les hommes en ont toûjours fait cet usage, comme M. Boyle le fait voir.

Mais si l'on veut encore considerer l'homme, entant que revêtu d'un corps, il faut prendre garde de ne pas commettre une faute grossiere, où l'on tom-

be

be en s'imaginant que rien ne peut passer pour avoit été fait pour l'usage de l'homme, que ce dont tous les hommes se sont toûjours servis. On doit regarder le genre humain, depuis qu'il a eu son origine sur cette terre, jusqu'à ce que changeant d'état, il change aussi de demeure, comme une seule famille, qui se sert en divers temps de diverses choses, quoi que chacun de ses membres ne participe pas immédiatement à tous ces usages. Ainsi une infinité de choses, dont on tire depuis peu beaucoup d'utilité, ne laissent pas d'avoir été faites pour les hommes, quoi qu'on ne s'en servit point quelques siecles avant nous. On en pourra voir des exemples particuliers dans l'Original.

IV. *a* La quatriéme question, est de savoir *avec quelles précautions les Physiciens doivent se servir de la supposition des causes finales*. On en peut tirer de deux sortes de conséquences. Les unes se rapportent à l'Auteur de la Nature, comme quand de l'usage constant d'une chose, on en conclut qu'elle a été produite pour cela. Ainsi après avoir reconnu l'usage des yeux, on remonte au Créateur, en disant qu'en créant les yeux, il avoit dessein de faire une machine propre à produire ce qu'on ap-

a P. 103.

pelle la vision. Les autres conséquences vont à conclure de la supposition de certaines fins, que les corps doivent être disposez en certaines manieres, parce qu'autrement ils ne seroient pas propres à produire l'effet pour lequel ils ont été créez.

M. Boyle réduit ce qu'il a à dire sur cette question à cinq propositions, sur lesquelles il fait diverses remarques. Voici en peu de mots ces propositions, & quelques-unes des réflexions les plus considérables dont elles sont suivies.

I. *a Pour ce qui est des corps célestes en géneral; il n'est pas sur de rien conclurre touchant leur nature, de la supposition que l'on fait que Dieu les a produits pour l'usage de l'homme.*

Ceux qui disent que la terre étant le lieu où l'homme fait son séjour, & le soleil ajant été créé pour éclairer cette terre, il s'ensuit de là que le soleil tourne autour de la terre, & non la terre autour du soleil, pechent contre la regle que l'on vient de rapporter. Ils supposent gratuitement que la seule fin que Dieu s'est proposée, en produisant le soleil, est d'éclairer la terre; & quand cela seroit, on leur pourroit nier leur conséquence. Pour ce qui regarde les étoiles fixes, dont quelques-unes sont si éloi-

a P. 107.

éloignées que l'on a besoin du Telescope pour les discerner, il est encore plus temeraire de supposer quelles ont été uniquement produites pour nôtre terre; quoi qu'on ne nie pas que nous n'en puissions tirer des usages de Morale & de Physique.

Ce seroit encore être tout à fait présomptueux, que de conclurre de là qu'elles sont disposées d'une certaine maniere, parce que cela paroîtroit plus commode pour les usages du Roi prétendu de l'Univers. Il est bien plus raisonnable de penser que Dieu peut s'être proposé des fins, qui ne nous regardent point, dans la symmetrie du monde. Peut-on dire que les Anges, qui sont des Etres plus excellens que nous, n'y prennent aucune part, & que Dieu en le produisant n'a eu aucun égard à eux? Au contraire, on sait que plusieurs Théologiens ont conjecturé, comme fait ici M. Boyle, que les Anges avoient été créez avant le monde materiel, afin de rendre à Dieu les loüanges qui lui sont duës, pour la création de l'Univers. Peut-être que ces Intelligences voient dans cette partie du ciel, que nous ne décrouvons qu'à peine avec le Telescope, & dans les autres corps que nous ne connoissons pas, une profonde sagesse, & des usa-

usages aussi admirables, que ceux que nous remarquons dans les corps qui sont plus proches de nous & qui nous sont plus connus.

Pour descendre du ciel en terre, quoi qu'on croie fort raisonnablement que Dieu a fait, pour l'usage de l'homme, les metaux & les mineraux ausquels il peut atteindre ; on n'auroit pas raison de croire que ce qui est autour du centre de la terre, plus de quinze-cents lieuës au dessous de nos pieds ; est fait pour nous, & même uniquement pour nous. On n'a pu encore creuser mille pas en droite ligne, & il n'y a point d'apparence que l'industrie des hommes trouve jamais le moien de percer la terre diametralement ; or sans cela ils ne peuvent ni voir, ni appliquer à leurs usages ce qu'elle cache dans son sein. On peut néanmoins juger, par la connoissance que l'on a de quelques autres parties du monde, que ce que la terre renferme dans son épaisseur peut contribuër quelque chose à l'ordre & à la symmetrie du tourbillon où elle est. On pourroit dire aussi qu'il y a diverses choses dans le monde, qui ont été produites, non à cause d'elles mêmes, & à dessein d'en tirer immédiatement quelque usage, mais parce qu'elles étoient des suites necessaires

de

de ce que Dieu avoit directement dessein de produire. Ainsi Dieu n'est peut-être cause des Eclipses, que parce qu'elles sont une suite necessaire du mouvement des Planetes, & qu'il n'a pas cru devoir changer ce mouvement, pour éviter les Eclipses.

2. a *Il est permis à un Physicien de recueillir de l'usage de quelque partie du corps des animaux, quelques-unes des fins particulieres ausquelles elle a été destinée. On peut même, en quelques occasions, fonder, sur la connoissance que nous avons de la nature & de la disposition de certaines parties, des conjectures probables touchant l'usage de ces parties.*

M. Boyle ne parle ici que des fins qui regardent le bien & la conservation des animaux en particulier. Ceux qui ont quelque connoissance de l'Anatomie n'en sauroient douter, s'ils considerent toute la machine du corps humain & les fonctions reglées qu'y font une infinité de parties, sans que les unes empêchent les autres, quoi que leurs fonctions soient très-differentes. Il paroît clairement que plusieurs parties sont destinées à certains effets, & qu'elles sont justement disposées, comme il faut qu'elles le soient pour cela ; par-

a P. 142.

ce que s'il y arrive quelque change-ment, cet effet, ou cesse entierement, ou ne se produit qu'avec beaucoup de difficulté.

Les Epicuriens objectent que les hommes se servent de leurs membres à certaines choses, non qu'ils leur aient été donnez à dessein qu'ils en fissent ces usages, mais parce que nous avons reconnu par l'experience qu'ils y étoient propres :

a *Nil ideò quoniam natum est in corpore, ut uti*
Possemus, sed quod natum est id procreat usum.

Mais premierement il y à plusieurs parties de nôtre corps, qui font leurs fonctions, sans que nous le voyons, & sans que nous sachions comment. Telles sont nos parties interieures, le Cœur, le Foie, la Rate &c. Et pour les membres que nous remuons comme nous voulons, quoi que nous ne les puissions emploier avant qu'ils soient formez, il ne s'ensuit nullement de là qu'une puissance aveugle ait présidé sur leur formation, sans savoir à quoi ils feroient bons. Ce n'est là qu'une supposition aussi peu raisonnable, que le seroit celle d'un homme, qui soûtiendroit qu'un livre n'a pas été fait pour pou-

a *Lucret. Lib. IV.*

pouvoir être lu, mais que nous le lisons, parce que le hazard l'a formé, & la écrit en sorte que nous le pouvons lire.

Supposé que nous connoissions bien la structure d'une partie, nous pouvons souvent affirmer, ou nier de certains usages qu'on lui attribuë. Ceux, qui avoient écrit les siecles passez d'Anatomie & d'Optique, croioient, aussi bien que les Philosophes de l'Ecole, que la Vision se fait dans l'Humeur cristalline, mais le Jesuite *Scheiner* a fait voir le premier dans son traité *de l'Oeuïl*, que cette partie de l'œuïl n'étant point propre pour cela, il en falloit chercher un autre, qui ne pouvoit être que la Retine. M. Boyle assure encore qu'aiant demandé aux fameux *Harvey*, peu de temps avant sa mort, ce qui pouvoit lui avoir donné occasion de trouver la circulation du sang, il lui répondit que ç'avoit été la disposition des valvules, qui permettent bien que les veines rapportent le sang au cœur, mais qui ne permettent point qu'il aille aux extremitez du corps, que par les arteres.

3. *a *Il y a des choses si propres & si bien disposées pour de certains usages, ou dans l'Univers consideré dans toutes son*

a P. 160.

son étenduë, ou dans le corps des Animaux, qu'on en peut justement conclurre que les Corps ont été faits par un Etre intelligent, qui les a ainsi disposéz à dessein.

M. Boyle démontre cette These par un grand nombre d'exemples tirez de divers animaux de l'Europe, de l'Amerique, & de l'Asie, où il ne regarde seulement que les actions exterieures, sans s'engager en aucune recherche trop fine, parce que ce que l'on voit suffit pour convaincre un homme raisonnable qu'un Etre intelligent a formé le Monde. On ne s'y arrêtera pas, parce que chacun peut s'en former une infinité d'exemples convaincans, & semblables à ceux que nôtre Auteur rapporte. Il n'y a personne aujourd'hui en Europe, qui ait quelque étude, qui croie que le pur hazard a pu produire les animaux, par exemple; mais il y a des gens qui croient qu'ils se forment par les regles connuës du mouvement, ou au moins par des regles que nous ne connoissons pas. Mais il faut qu'ils avoüent, ou qu'un Etre intelligent a établi ces regles, comme fait Descartes, ou qu'ils disent qu'elles ont été de toute éternité dans la matiere, aussi bien que le mouvement; d'où il s'ensuivroit qu'il y a eu sur la terre des animaux de

toute

toute éternité, ce qui est contraire à l'Histoire, & au bon sens; outre que supposer que la matiere se meut d'elle même, c'est supposer une chose aussi incomprehensible que les plus grandes absurditez des Religions les plus ridicules. Ainsi les preuves de M. Boyle peuvent servir à détruire ce sentiment, quoi qu'il ne l'attaque pas directement.

4. *a Nous ne devons pas conclurre avec précipitation, ni assurer trop affirmativement qu'une chose est, ou doit être, la fin particuliere, pour laquelle quelque corps a été formé, ou le motif qui a porté l'Auteur de la Nature à le produire.*

Il est vrai qu'il y a quelques usages des corps, qui sont si clairs & si remarquables, qu'on ne peut pas douter que ces corps n'aient été effectivement formez pour ces usages, comme l'oeuil pour voir. Mais il y a plusieurs effets ou necessaires, ou utiles à la conservation des animaux, ausquels effets une partie n'est pas sensiblement plus propre qu'un autre. Outre cela il est très-difficile de marquer le principal, & le plus considerable usage de chaque partie, dont voici les raisons. I. Tout l'Animal, dont on examine les membres,

a P. 214.

bres, n'est lui même qu'une partie de l'Univers, & par consequent on ne sauroit assurer que ses membres n'ont aucun rapport qu'à lui seul, & point avec le grand Tout, dont il fait une partie. II. Il y a du danger à assurer qu'un membre n'a pas un certain usage, parce qu'il semble qu'il pourroit mieux faire cette fonction, s'il étoit autrement disposé, sans considerer si cette structure, qu'on juge meilleure pour cet effet particulier, ne seroit point plus desavantageuse à l'Animal, à quelque autre égard; ou si elle ne seroit point contraire à quelque autre fin que l'Auteur de la Nature se seroit proposée, dans la production de cet Animal. III. Il est difficile de déterminer quel est le principal usage d'un membre, parce qu'il peut être également destiné à plusieurs. IV. La Nature peut parvenir à une même fin, par diverses voies également suffisantes pour cela, quoi qu'elles ne soient pas toutes également commodes. M. Boyle croit qu'il faut joindre ces deux considérations ensemble, parce qu'elles se trouvent souvent unies. On s'imagine quelquefois mal à propos que la Nature n'emploie qu'une partie à une certaine fonction, aulieu que l'effet qu'elle se propose est souvent produit

par

par une suite d'operations, qui se succedent les unes aux autres, & ausquelles differents membres contribuent diversement. Outre cela un Animal ne subsiste pas seulement par le moien des parties ou solides, ou liquides, que l'on y voit quand on l'ouvre. C'est une machine que l'on peut nommer *Hydraulico-pneumatique*, dont les fonctions, & peut-être les principales, ne se font pas simplement par le moien du sang, ou des autres liqueurs sensibles, entant qu'elles sont liqueurs; mais en partie par leur mouvement; en partie par un fluide invisible, que l'on nomme *les esprits*; en partie peut-être par de petites particules, qui se détachent subitement des autres, ou par une portion d'air renfermée dans nôtre corps, ou par quelques especes de fermens; toutes lesquelles choses cessent d'agir avec la vie, & ne peuvent être découvertes par le moien de l'Anatomie.

5. *Un Physicien ne doit pas s'appliquer si fort à la recherche des fins de l'Auteur de la nature, qu'il néglige de rechercher la maniere dont les effets naturels arrivent, & les causes qui les produisent immediatement.*

En effet l'un n'est point incompatible avec l'autre: comme rien n'empê-

che qu'on ne sâche par quels ressorts ;
& par quelles rouës une montre jouë ;
quand on a apris à quel dessein elle a
été faite. Un Physicien, qui ne veut
pas être indigne de ce nom ; doit joindre
la premiere de ces connoissances à
la seconde.

Le livre, dont on vient de faire l'extrait,
quoi que plein de matiere, étant
assez petit, M. Boyle y a joint *a* quatorze
observations curieuses, touchant
diverses maladies des Yeux. On a vû
qu'il a beaucoup insisté sur cette partie
des animaux, pour montrer que
leur corps, été formé à dessein ; de
sorte que ces remarques ne serviront
qu'à confirmer ce qu'il a dit. Il n'y a
qu'une puissance, & une sagesse aussi
grande qu'est celle de Dieu, qui ait pu
renfermer tant de choses dans un si
petit organe ; & l'on a sujet d'admirer
encore la Providence, en ce que cet
organe étant composé de tant de parties,
& si aisé à gâter : il se trouve
néanmoins en son état dans la plûpart
des hommes, depuis leur naissance jusqu'à
leur mort. Les observations, que
M. Boyle rapporte ici, sont d'autant
plus remarquables, qu'il a vu la plûpart
des personnes dont il raconte les
incommoditez. Voici la derniere, que
l'on a traduite mot pour mot.

a P. 245.

Peut-

„ Peut-être qu'on pourroit se per-
„ suader que ceux qui apperçoivent les
„ objets, dans une lumiere beaucoup
„ moindre qu'elle ne le doit être, afin
„ que les autres les puissent discerner,
„ doivent plûtôt passer pour avoir une
„ excellente vuë, que pour être incom-
„ modez des yeux. Mais quoi que cet-
„ te délicatesse des organes de la vuë,
„ puisse être regardée comme une
„ perfection dans les Chouëttes & dans
„ les Hiboux, qui ne peuvent attraper
„ leur proïe que dans l'entre-chien &
„ loup ; néanmoins à l'égard de l'hom-
„ me, qui doit agir principalement
„ en plein jour, ou dans une lumiere
„ presque équivalente, on peut recon-
„ noitre la bonté de l'Auteur de la Na-
„ ture, en ce qu'il lui a donné des yeux
„ disposez, comme ils sont ordinaire-
„ ment. S'il avoit la retine trop ten-
„ dre, ce seroit une imperfection, ou
„ au moins une grande incommodité,
„ comme on le verra par l'*observation*
„ suivante.

„ Dans l'armée de Charles I. Roi
„ d'Angleterre, il y avoit un Gentil-
„ homme de mérite, qui étoit Major
„ d'un Regiment, & qui étant forcé
„ par la victoire des Usurpateurs d'al-
„ ler chercher fortune hors du Roiau-
„ me, se hazarda à rendre à son Prin-
„ ce

„ ce à Madrid un service de tres-gran-
„ de conséquence, d'une maniere que
„ l'on jugea en Espagne être tout à fait
„ hors des regles. On le saisit & on le
„ mit dans un cachot, où il n'y avoit
„ aucunes fenêtres, mais seulement un
„ trou dans la muraille, par où l'on
„ donnoit au prisonnier les vivres qui
„ lui étoient necessaires, après quoi
„ on le fermoit, quoi que peut-être pas
„ fort exactement. Ce Gentil-homme
„ demeura pendant quelques semaines,
„ sans voir quoi que ce soit, & dans
„ une fort grande tristesse. Mais après
„ cela il lui sembla qu'il voioit une
„ foible lumiere, qui s'augmenta en-
„ suite de jour à autre, en sorte qu'il
„ pouvoit découvrir son lit, & les ob-
„ jets d'une semblable grandeur. Enfin
„ il vint à appercevoit des objets si pe-
„ tits, qu'il voioit des rats, qui ve-
„ noient manger les miettes de son
„ pain qui tomboient à terre, & re-
„ marquoit distinctement leurs mou-
„ vemens. Il rapportoit plusieurs au-
„ tres effets de sa vuë, dans ce lieu ob-
„ scur. Ce qui fait voir que cela proce-
„ doit principalement de ce que ses or-
„ ganes s'étoient attendris, en demeu-
„ rant si long-temps dans un lieu téne-
„ breux, c'est que la face des affaires
„ étant changée, aiant recouvré la li-
„ ber-

„ berté, il n'osa pas s'exposer d'abord „ au grand jour, de peur que l'éclat „ trop prompt de la lumiere ne lui „ fit perdre la vuë, mais crut qu'il fal„ loit y raccoûtumer ses yeux peu à „ peu. Je mets ici, continuë M. Boy„ le, cette histoire aussi étrange qu'elle „ fit alors de bruit, avec d'autant „ moins de difficulté, que je la tiens „ de la propre bouche de ce Gentil„ homme. Il me dit encore d'autres „ particularitez, que je n'ose pas met„ tre ici, parce que je n'ai pas ce que „ j'en avois écrit alors, pour m'en res„ souvenir.

2. A RATIONAL CATECHISM &c. *Catechisme Raisonnable, ou Entretien instructif d'un Pere & d'un Fils.* A Londres in 12. pagg. 143.

L'Auteur de ce Catechisme a suivi une méthode si éloignée de celle que l'on remarque dans les autres ouvrages qui portent ce titre, qu'il mérite que l'on en dise quelque chose. Ordinairement les Catechismes ne contiennent que des points de spéculation, tirez de quelque systéme de Theologie, selon les opinions qui sont reçuës dans les societez, où ceux qui les font sont nez. L'on donne aux enfans ces doctrines

nes à apprendre par cœur, en les avertissant que c'est ce qu'il faut croire pour être sauvé, sans se mettre autrement en peine de leur en prouver la verité, par des raisons qu'ils puissent concevoir, Cet Auteur a pris une voie toute differente, que l'on indiquera, après avoir dit un mot de quelques remarques qu'il fait dans la Dédicace de son Livre, & qui sont comme le fondement de sa méthode. Il dit que considérant avec douleur les disputes, qui sont parmi les hommes en matiere de Religion, & en recherchant les causes, il lui a semblé que l'une des plus universelles consiste en ce que les hommes n'examinent rien à fonds. Une preuve de cela, selon l'Auteur, c'est qu'ils ont extrémement négligé *la Religion naturelle* qui est, dit-il, universelle & immuable, & sur laquelle toute Religion révelée doit être établie. Ils ont souvent aussi rejetté la Raison, sans laquelle tout ce que l'esprit humain bâtit ne sauroit avoir de symmetrie. On s'est arrêté cependant à rechercher le sens de certains mots & de certaines phrases, qui, étant ambigues & interpretées diversement, ont produit de grandes irregularitez. L'Auteur, pour remedier à ce defaut, a cru devoir commencer par les premiers prin-

principes de la Religion Naturelle, & aller de degré en degré jusqu'à la Religion révelée, qui se trouve parfaitement conforme à la précedente.

Une autre chose qui est sans doute très-affligeante, & qui a engagé l'Auteur à s'éloigner de la route des Catechismes ordinaires, ce sont les fâcheuses consequences de la diversité des sentimens que l'on a sur la Religion. Les jugemens témeraires, les haines, les animositez, les disputes & les guerres les plus cruelles sont venuës de là; & ce qu'il y a de plus déplorable c'est que ce sont particulierement les Chrétiens, qui sont tombez dans ces desordres. Ainsi le Christianisme, qui de soi-même n'inspire que le charité, la douceur & la paix, a été l'occasion innocente des plus grandes violences, inhumanitez & divisions que l'on ait vuës dans le monde. L'Auteur, remarquant ces tristes effets des disputes, n'a rien voulu mettre dans son Catechisme, qui pût être contesté par aucune secte des Chrétiens, mais s'est contenté d'y expliquer ce en quoi elles conviennent toutes. Ce n'est pas qu'il ait renfermé ici tout ce qu'il croit être veritable & utile; il témoigne qu'on lui feroit tort de tirer quelque conséquence de ses omissions, comme s'il

rejettoit tout ce que l'on ne trouvera pas dans son livre. Il a seulement choisi ce qu'il croioit le plus propre & le plus utile, pour ceux que l'on commence à instruire de la Religion Chrétienne. Cependant il n'espere pas que beaucoup de gens trouvent sa méthode bonne, il craint au contraire qu'on ne décrie son livre, comme un livre dangereux, parce qu'on n'y sauroit apprendre à défendre son parti, contre les autres dont le Christianisme est aujourd'hui déchiré, mais seulement à bien vivre, dont on ne soucie pas tant que de bien disputer. Mais ce qui le console, c'est qu'après qu'on aura crié contre sa Méthode, & qu'on se sera plaint de ses omissions, il faudra, malgré qu'on en ait, approuver ce qu'il avance, à moins que de rejetter des dogmes, dont tous les Chrétiens tombent d'accord.

Son Livre, quoi que composé d'un Dialogue suivi, peut être divisé en trois parties, dont la premiere contient les principes de la Religion Naturelle; la seconde ceux de la Religion Chrétienne: & la troisiéme des instructions pour se bien conduire parmi les Chrétiens; tels qu'ils sont aujourd'hui divisez en tant de sectes.

I. Voici les principes de la Religion Na-

Naturelle, ſelon l'Auteur. 1. Tous les hommes ſouhaitent neceſſairement d'être heureux, & comme on ne peut pas ſe promettre de le devenir, ſans ſavoir ce qui eſt propre à nous conduire à cette felicité, on ſouhaite auſſi d'avoir cette connoiſſance, pour ne pas confondre le chemin du malheur avec celui du bonheur. 2. Pour cela il faut premierement ſe connoître en quelque ſorte ſoi-même, & diſtinguer ſon eſprit de ſon corps. 3. Après avoir reconnu que nôtre eſprit eſt immateriel, & nôtre corps étendu, nous en concluons que le corps n'eſt pas capable des plaiſirs de l'eſprit : comme l'eſprit n'eſt pas ſujet aux mêmes choſes que le corps. Toute la felicité du corps conſiſte dans la ſanté, & celle de l'ame dans un contentement & dans une ſatisfaction intérieure. 4. La ſeconde eſt préferable à la premiere, parce que quand on eſt ſatisfait, on n'a beſoin de rien. 5. *Or on s'apperçoit que rien de ce que l'on voit ne peut produire cette ſatisfaction*, & que l'ame ne ſauroit ſe la donner à elle-même. 6. Il faut donc la chercher ailleurs, & dans un Etre plus parfait, tel que peut être celui qui a donné l'origine à tout le genre humain ; car on ne peut pas douter de ces deux choſes, que le genre hu-

humain n'ait commencé, & que celui qui a donné l'existence au premier homme ne fût un Etre plus parfait que nous. Les parties de l'Univers que nous voions, ne s'étant pas produites elles-mêmes, & aiant une grande liaison entre elles, il faut qu'elles aient un Auteur, & même qu'un seul Etre les ait produites. 7. Cet être possede toutes les perfections de tous les Etres, & encore dans un degré plus éminent, & c'est celui que nous appellons DIEU. C'est une Intelligence éternelle, qui peut aisément nous donner le bonheur que nous souhaitons, c'est à dire, nous faire arriver à la fin pour laquelle elle nous a produits; à quoi aussi sa sagesse, & sa bonté l'engagent. 8. Mais Dieu exige peut-être de l'homme quelque devoir, dont l'observation peut nous obtenir de lui le bonheur que nous cherchons. 9. La regle de ce devoir est la droite raison, qui est commune à tous les hommes. 10. Il y a trois choses, qui peuvent être l'objet de ce devoir, Dieu, nôtre prochain, & nous-mêmes. A l'égard de nous-mêmes la Raison nous apprend que nous devons être extrémement moderez, dans les plaisirs qui regardent le corps, & qu'il faut toûjours le tenir soûmis à l'esprit. Nous devons aimer, selon la même

Rai-

Raison, nôtre prochain comme nous-mêmes, & préferer encore l'interêt général du genre humain au nôtre particulier. Elle apprend encore qu'on doit adorer, servir, invoquer l'Etre de qui nous tenons tout ce que nous avons, lui en rendre graces, & esperer qu'il nous regardera de bon oeuïl, si nous nous acquittons sincerement de tous ces devoirs, qui sont même souvent accompagnez de quelque recompense pour ceux qui les observent : comme au contraire ceux qui les negligent en sont souvent punis, par cette negligence même, comme on le fait voir assez au long. 10. Mais comme il n'arrive pas toûjours que ceux qui ne s'acquittent point de leur devoir soient punis en cette vie, & les gens de bien recompensez ; la sagesse, la bonté & la justice de Dieu l'engagent à avoir égard à cela, dans une autre vie, où il distribuë des recompenses & des peines, selon que l'on a vécu dans celle-ci.

II. C'est là a jusqu'où nous conduisent les lumieres naturelles, mais comme on ne peut bien sentir la force de ces raisonnemens, sans être capable de quelque méditation, ce qui est au dessus de la portée de la plûpart du monde, il s'ensuit que la raison seule

a P. 68.

ne serviroit pas de beaucoup. Il falloit donc quelcun, en qui on se pût fier, & qui instruisit, sans qu'il fût necessaire de chercher la verité par des raisonnemens, dont la plûpart des hommes ne sont point capables. Les personnes mêmes, qui savent raisonner, perdent souvent le fil de leurs conséquences, & ont besoin d'une lumiere plus vive & plus forte, pour les attacher constamment à leur devoir. Or c'est ce que Jesus-Christ a fait, d'une maniere admirable, par sa doctrine, sa vie, ses miracles, sa mort & sa résurrection, comme on le fait voir au long. Mais il n'est pas besoin qu'on s'y arrête, puis que tout le monde sait la clarté avec laquelle l'Evangile nous propose les devoirs dont on a parlé, & la récompence que Dieu donnera à ceux qui s'en acquitteront avec sincerité. On prouve la verité de la Religion Chrétienne en peu de mots, & l'on montre que Jesus-Christ a donné de si grandes preuves de la verité de sa mission, qu'on ne peut sans une folie visible refuser de croire en lui. On dit encore quelque chose du dehors de la Religion, qui consiste en quelques céremonies, que l'on ne doit regarder que comme de simples secours, qui peuvent nous aider à pratiquer les devoirs dont on a

don-

donné quelque idée, & nullement comme des choses bonnes en elles-mêmes. Pour les choses de spéculation, on ne les doit estimer, selon l'Auteur, qu'autant qu'elles servent à la pratique, & l'on ne doit faire aucun cas de celles qui n'y ont point de rapport.

III. a Cette doctrine, touchant les dogmes de spéculation, se trouvant peu conforme aux sentimens de plusieurs d'entre les Chrétiens, qui pressent bien plus la speculation que la pratique, fait naître cette question, savoir comment ceux, qui seroient dans les sentimens de l'Auteur, se devroient conduire, dans les divisions du Christianisme d'aujourd'hui ? Après avoir prouvé de nouveau son principe, il répond que ce n'est pas la peine de disputer d'opinions indifferentes, comme celles qui sont purement speculatives. Le bien qu'on pourroit tirer de l'établissement, ou de la ruïne de ces opinions, n'est pas comparable au mal qui peut naître des disputes, que l'on exciteroit là dessus; de sorte que, selon l'Auteur, il vaut mieux s'accommoder aux autres que de les contredire. Mais il faut en même temps *demeurer inébranlable, à l'égard des matieres essen-*

a Pag. 103.

sentielles; ne rien faire, ni ne rien dire qui leur soit contraire; & ne servir jamais d'instrument à personne pour ôter aux autres la liberté, que nous souhaitons que les autres nous laissent.

On [a] examine ensuite cette difficulté; c'est que malgré tout ce que l'on a dit des lumieres de la Nature, & de la Révelation, la plûpart des hommes sont bien éloignez d'observer les devoirs qu'elles nous prescrivent; de sorte qu'elles paroissent inutiles à l'égard de la plûpart du monde. Pour soudre cette difficulté, on se garde bien de dire que Dieu ne demande pas necessairement l'observation de ces devoirs, mais on remarque que Dieu n'exige de chacun en particulier, qu'à proportion des lumieres & des moiens qu'il lui a donnez. Il ne demande pas de nous une perfection, qui soit au dessus de la nature humaine, mais seulement une application sincere à la vertu, dès qu'on nous la fait connoître, par laquelle nous tâchions constamment de nous avancer au plus haut degré de perfection, dont nôtre nature est capable. L'Auteur s'applique à montrer cela par l'Ecriture Sainte, & finit par une petite recapitulation des devoirs dont il a parlé, qu'il exprime aussi

[a] P. 109.

aussi par les termes des Auteurs sacrez.

3. *Of the* INCURABLE SCEPTICISM *of the Church of Rome.* De l'incurable Scepticisme de l'Eglise Romaine. *A Londres* 1688. in 4. *pagg.* 159.

ON avoit parlé dans le Volume précedent p. 161. d'un Livre Anglois intitulé : *six conférences concernant l'Eucharistie*, sans savoir de qui il étoit. L'extrait que l'on en a donné étoit déja imprimé, lors que l'on apprit que *M. de la Placette* en étoit l'Auteur, & que l'aiant envoié, avec le livre dont on vient de lire le titre, en Angleterre à M. Allix, ce dernier les avoit montrez à *M. Tenison*, Docteur en Theologie, qui avoit eu soin de les faire traduire en Anglois. Les *Conférences* étoient en François, & l'ouvrage, dont on va dire un mot, en Latin. Comme on a cru qu'il seroit plus utile de le publier en Anglois ; on a cru aussi qu'il étoit necessaire de l'abreger, de peur qu'un trop gros livre de Controverse n'épouvantât les Lecteurs.

L'une des objections, que les nouveaux Controversistes de l'Eglise Romaine proposent avec le plus de confianc-

a P. 109.

fiance, contre les Protestans; c'est que selon les principes de ces derniers, tout devient incertain dans la Religion, parce qu'elle dépend de l'examen de chaque particulier, qui est convaincu qu'il n'est point infaillible; de sorte que sa foi n'est appuiée que sur un jugement qui peut se tromper. On a pu voir, dans le VI. Tome [a] de cette Bibliotheque: de quelle sorte un savant Protestant Anglois a répondu à cette objection, & a montré que l'infaillibilité de l'Eglise ne peut de rien servir, si l'on ne suppose que la raison ne trompe point les Catholiques, dans le jugement qu'ils en font; ce qui revient à la même chose que l'assurance, que les Protestans ont de la verité de leur Religion. M. de La Placette a entrepris de traiter cette même matiere, avec plus d'étenduë, & de montrer ces trois choses: ,, 1. Qu'il est faux que l'E-,, glise soit infaillible, dans le sens que ,, les Docteurs Catholiques Romains ,, l'entendent: 2. Que supposé que l'E-,, glise soit infaillible en elle-même, ,, son infaillibilité est de telle nature, ,, qu'elle est embarassée de difficultez ,, insurmontables, & ne peut donner ,, aucune certitude: 3. Que la créan-,, ce des Protestans est appuiée sur un

,, fon-

[a] P. 297.

„ fondement beaucoup plus ferme, &
„ qu'ils ne croient rien qui ne soit veri-
„ table en soi-même, & dont la verité
„ ne leur puisse être connuë avec certi-
„ tude. Ces trois propositions peu-
„ vent faire le sujet d'un assez gros vo-
„ lume; & c'est ce qui a fait que l'Au-
teur n'a traité ici que la seconde, & a
remis à un autre temps de publier ce
qu'il a médité sur les deux autres.

Les Protestans n'ont pour regle de leur foi que l'Ecriture Sainte: mais les Catholiques joignent à l'Ecriture la Tradition, c'est à dire les decrets des Papes, les Constitutions des Conciles, le consentement des Pasteurs dans tous les siecles, & enfin la créance de l'Eglise Universelle. Afin que leur foi ne soit pas chancelante, il faut qu'ils soient pleinement assurez que cette regle est veritable; & que ce qu'ils croient y est conforme. Autrement, il n'est pas possible qu'ils s'assurent avec raison qu'ils sont dans le chemin du salut. M. de la Placette emploie les XXVII. Chapitres de cet ouvrage à montrer, qu'il n'y a rien de plus incertain que ces deux choses dans l'Eglise Romaine. Voici à peu pres à quoi se reduisent ses raisonnements, car la brieveté que nous nous sommes proposée, à l'égard des livres de pure con-

troverse, ne nous permet pas d'entrer ici dans le détail.

Les Catholiques Romains ne reçoivent l'Ecriture Sainte, qu'à cause de la Tradition, & ne l'entendent que par rapport à cette même Tradition, d'où il s'ensuit qu'à moins qu'ils ne puissent s'assurer de cette derniere, l'Ecriture ne leur peut de rien servir en cette occasion. Or on ne peut savoir seulement s'il y a une Tradition non-écrite, qui tire son origine de la révelation divine; car on ne peut s'en fier à la Tradition elle-même, & encore moins à l'Ecriture, de laquelle on n'est point assuré sans la premiere. Mais supposé qu'il y a une Tradition qui vient de Dieu, comment la distinguer des autres? Supposé de plus qu'elle se trouve dans les Peres, il faut encore pour s'assurer qu'il s'agit d'un article de Foi, qu'ils enseignent tous cet article, & qu'ils déclarent que c'est un article de foi. Or il arrive rarement que tous les Peres s'accordent à enseigner une doctrine, au moins de celles qui sont contestées; & il est encore plus rare qu'ils enseignent tous, que ce qu'ils disent est un article necessaire au salut.

La Foi des Catholiques ne peut-être fondée sur un jugement définitif de l'Eglise; premierement, parce qu'il n'est

n'est pas évident que le jugement de l'Eglise soit conforme à la verité, & que cet article n'est pas de foi; secondement, parce qu'il est incertain quels sont les décrets de l'Eglise, sur lesquels on peut appuier sa créance.

Outre cela on ne peut savoir où est cette partie de l'Eglise Universelle, en qui l'infaillibilité réside... On ne peut savoir si c'est le Pape, ni supposé que ce soit lui; 1. S'il a apporté tous les soins necessaires pour faire un bon Décret, & gardé les formalitez requises en le publiant; 2. S'il n'a point parlé contre sa conscience, ce qui est arrivé à plusieurs Papes; 3. Si celui qui prend le titre de Pape, & que l'on croit être tel, l'est effectivement; 4. S'il faut que ses Décrets soient approuvez par un Concile. Si l'on met l'infaillibilité dans les Conciles Ecumeniques, il faut s'assurer; 1. S'il y en a jamais eu de tels, ce qui ne paroît point; 2. Quels Conciles méritent ce titre; 3. Lesquels ont agi canoniquement, car sans cela une Assemblée de tous les Ecclesiastiques du monde pourroit faire des décrets illégitimes.

Si l'on dit qu'il faut s'en tenir au consentement présent des Docteurs, il faut savoir, 1. quels Docteurs on entend; 2. de quelle maniere on peut

con-

connoître leurs ſentimens; 3. quelles doctrines ils croient être de foi; 4. ſi l'on peut s'en fier à leur conſentement.

Si l'on s'aviſoit de dire, que par l'Egliſe Univerſelle & infaillible, il faut entendre non les Paſteurs conſiderez comme Conducteurs de l'Egliſe, mais géneralement tous les Chrétiens, comme quelques-uns l'ont cru, on montre qu'il y a encore plus de difficulté dans cette ſuppoſition que dans les autres.

Ainſi de quelque côté que l'on ſe tourne, il ſe trouve tant de queſtions à décider, & ſi embarraſſées, qu'on n'en ſortiroit jamais, ſi on entreprenoit de les examiner rigoureuſement, comme il faudroit le faire, ſi on vouloit appuier ſa foi ſur un fondement ſolide. L'Auteur le montre, non par de ſimples raiſonnemens, mais par les témoignages d'un grand nombre de Theologiens de l'Egliſe Romaine, par où l'on voit qu'en ſuivant les principes de cette Egliſe il faudroit, ſelon toutes les lumieres que Dieu nous a données, venir à la fin que les Pyrroniens [a] ſe propoſoient; c'eſt de ſe mettre l'eſprit

[a] *Sextus Emp. Lib. I. c.* 12. ἡ ἐν τοῖς κατὰ δόξαν ἀταραξία, καὶ ἐν τοῖς κατηναγκασμένοις μετριοπάθεια.

l'esprit en repos sur toutes ces opinions, en concevant une bonne fois qu'il n'est pas possible de savoir rien d'assuré sur tout cela, & au reste supporter patiemment les incommoditez inévitables, qui naissent de cette incertitude. Il n'y a en effet que trop de gens, qui sont dans cet Etat, qui ne croient rien, parce qu'encore qu'ils aient assez d'esprit pour voir qu'il n'y a aucune certitude dans les doctrines qu'on leur prêche, ils ne l'ont pas assez étendu, ni assez ferme, pour découvrir le chemin qui les peut conduire surement à la connoissance des veritez salutaires.

IV.

VERSION NOUVELLE

De quelques Livres de l'Ecriture Sainte.

1. JOSUE, LES JUGES & RUTH *Traduits en François, avec des Explications tirées de SS. Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.* Seconde Edition, sur la Copie de Paris. in 8. pagg. 677. 1688.

Ces

CEs Traductions de *M. de Sacy* sont trop connuës de tout le monde, pour s'arrêter à parler de la méthode qu'il a suivie. Mais on croit ne devoir pas omettre ici une chose, qu'il est important que le Public sâche, c'est que ces Versions ne sont faites que sur la Vulgate, & nullement sur l'Hebreu, que l'Auteur ne semble pas avoir seulement regardé en divers endroits. Ce qu'il y a encore de particulier, c'est qu'il a traduit souvent la Vulgate mot pour mot, & retenu des Hebraïsmes, dont le sens est clair, & que l'on pouvoit traduire en François, par des phrases, dont le sens est entierement le même. Au contraire en divers endroits obscurs, où les mots Hebreux, ni ceux de la Vulgate ne sont pas clairs, il s'est donné d'assez grandes libertez. Outre cela il y a des endroits où l'Auteur n'a pas même entendu le sens de la Vulgate, pour n'avoir pas bien fait la construction des mots de S. Jerôme, & pour n'avoir pas daigné jetter les yeux sur l'Hebreu. C'est ce qui fait que les Critiques disent qu'on trouve ici presque toutes les fautes de S. Jerôme, outre plusieurs que l'Auteur y a ajoûtées; des Hebraïsmes tres-durs, une Version gênée sans necessité dans des passages clairs; & au con-

contraire une paraphrase assez hardie dans les endroits obscurs. Peut-être encore que l'on critiquera, dans les remarques de l'Auteur, des explications peu conformes au stile de l'Ecriture; mais malgré tout cela ces Versions ne laisseroient pas de servir à ceux qui voudroient traduire la Bible en François; bien qu'il puisse se trouver des personnes qui critiqueront le langage même de ce célebre Traducteur. Quoi qu'il en soit ceux qui ont éprouvé la difficulté qu'il y a à traduire les Livres sacrez en François, lui pardonneront aisément, & loüeront toûjours la peine qu'il s'est donnée.

1. Mais afin qu'on ne croie pas que ce qu'on vient de dire n'est qu'une Critique en l'air, & que ceux, qui ont conçu beaucoup d'estime pour les Versions de M. de Sacy, ne se plaignent pas qu'on les décrie sans raison, voici quelques endroits qui se sont présentez d'abord en lisant le premier Chapitre de Josué. Il traduit ainsi le premier verset: *Après la mort de Moïse serviteur du Seigneur, le Seigneur parla à Josué fils de Nun Ministre de Moïse.* Il remarque dans les notes 1. que *Moïse est appellé serviteur du Seigneur; parce qu'il l'avoit servi comme son Dieu avec une fidelité admirable, en rapportant*

à son

à son saint culte toutes ses pensées &c. Mais en ce sens tous les gens de bien sont *serviteurs du Seigneur*, & Josué l'étoit aussi bien que Moïse. Ces termes marquent un emploi, ou une charge publique, que Josué n'avoit point eüe pendant la vie de Moïse. L'ancien Testament donne ce titre particulierement à Moïse, voiez Jos. XIV, 7. XXII, 4. 1 Par. VI, 59. à Josué après qu'il fut en charge, Jug. II, 8. à David Ps. CXXXI, 10. & à Nehemie, Nehem. I, 6. C'est ainsi que les Apôtres s'appelloient *Serviteurs de Jesus-Christ*, ce qui ne signifioit pas simplement qu'ils obeïssoient à l'Evangile, mais que Jesus-Christ les avoit envoiez particulierement pour le prêcher. 2. On remarque que Josué est appellé *le Ministre de Moïse* & non son *serviteur*, *parce qu'il n'étoit son Ministre que par rapport au culte de Dieu, duquel ils étoient égalcment serviteurs*. Il est vrai qu'en parlant de Moïse il y a dans l'Hebreu le mot עבד *Ebed*, & que Josué est appellé משרת *Meschareth*. Mais la raison de cette difference est que le mot *Ebed*, lors qu'il est question d'un homme à qui quelcun sert, signifie seulement *Esclave*, ou *Sujet*, & que Josué n'étoit ni l'un, ni l'autre à l'égard de Moïse. Il étoit seulement

son

son *Commis*, s'il est permis de parler ainsi, ὑπουργὸς, comme traduisent les Septante, c'est à dire, qu'il agissoit sous l'autorité & par les ordres de Moïse, non simplement *par rapport au culte divin*, mais en toute sorte de choses, comme il paroît en ce que Moïse l'envoia pour être espion en Canaan. 3. On cite Estius qui a cru que ὑπουργὸς signifie moins *le Ministre de Moïse, que son successeur dans sa dignité*. Il semble que l'Auteur se soit beaucoup servi du recueuil du P. des Haies intitulé *Biblia Maxima* & du *Synopsis Criticorum*, parce qu'il cite souvent & ce dernier & les Auteurs contenus dans le premier. Mais il n'a pas toûjours choisi les meilleures remarques, car assurement ὑπουργὸς ne renferme point la signification de successeur, à moins qu'on ne le traduise *Coadjuteur*, comme fait M. de Sacy, & qu'on ne concluë de là que comme le *Coadjuteur* d'un Evêque lui succede ordinairement dans la charge, il en devoit être ainsi de Josué, à l'égard de Moïse.

2. On ne comprend pas bien pourquoi l'on a traduit quelquefois differemment les mêmes mots dans le Texte & dans les Notes, ni pourquoi on a mis dans les Notes la version la plus nette & la plus Françoise. Par exemple on traduit ainsi dans le Texte le 3 ver-

verset : *Je vous mettrai en possession de tous les lieux où aura posé la plante de vos pieds :* & dans la Note *par tout où vous aurez mis le pied.* Il est indubitable que ces derniers mots expriment parfaitement le sens de l'Original, & que l'on a gardé dans le texte sans necessité un Hebraïsme, qui étant clair ne devoit pas être traduit mot pour mot.

3. Voici comme S. Jerôme a traduit le 5 verset : *Nullus poterit vobis resistere cunctis diebus vitæ tuæ* &c. c'est à dire *personne ne pourra vous resister, tant que tu vivras*, comme la simple lecture de l'Hebreu le fait voir. Cependant l'Auteur a joint *cunctis* avec *vobis*, & a traduit d'une maniere assez dure, & tout à fait éloignée de la construction de l'Hebreu & du Latin : *Nul ne pourra vous résister & à mon peuple, tant que vous vivrez.* Il dit dans une petite note, qui est au dessous de la page, que les paroles Latines renferment le sens qu'il a exprimé. Si l'Auteur s'est embarassé dans un endroit si aisé, comment peut-on esperer qu'il se tirera bien des passages difficiles ?

4. Voici encore une autre passage assez facile, où ne faisant pas attention à une maniere de parler tres-commune chez les Hebreux, il s'est un peu éloigné

éloigné du sens de l'original. C'est au verset 9: *En quelque part que vous alliez*, dit l'Interprete, *le Seigneur vôtre Dieu sera avec vous.* Ici aller n'est pas se transporter d'un lieu à un autre, & בכל *Bechol* εἰς πάντα, *in omnia*, ne signifie pas *en quelque part*: mais le veritable sens de ce passage est celui que *Masius* a exprimé ainsi, dans sa Version: *quia adest tibi Dominus Deus tuus in quacunque re versaberis*, *le Seigneur vôtre Dieu sera avec vous en tout ce que vous ferez.* Ceux qui en douteroient n'auroient qu'à recourir aux Concordances & aux Dictionaires, outre que le tour de l'Hebreu le fait assez voir.

5. M. de Sacy traduit au verset 10. *Principibus populi*, *aux Princes du peuple*, mais il s'est trompé, car *Princeps* en Latin ne signifie pas proprement ce que nous appellons *Prince*, mais seulement *le principal*, *le plus considerable*, & ce n'a été que par corruption qu'il a signifié dans la basse Latinité *un Souverain*, ou *un Seigneur*. Il falloit donc traduire *les principaux du peuple*, si l'on vouloit s'en tenir au Latin de S. Jerôme. Mais il semble que שטרים *Schotrim* signifie plûtôt *des herauts*, ou *des Crieurs publics*, ou quelque autre semblable emploi, sur quoi l'on peut consulter Masius. Mrs. de Port-Roial tradui-

duisent aussi dans le Nouveau Testament *principes sacerdotum* (ἀρχιερεῖς) *les Princes des Prêtres*, ce qui signifie en François *les Seigneurs*, ou *les Souverains des Prêtres*; au lieu que l'on sait que ce mot marque les principaux des familles sacerdotales, ou ceux qui avoient été grands Prêtres. On peut consulter là dessus *Grotius* sur Matt. II, 4. & *Hammond* sur Act. IV, 6.

On peut dire sans exaggeration, que ceux qui voudront examiner avec soin les Versions de M. de Sacy, qui ont paru jusqu'à présent, y trouveront un très-grand nombre de fautes, semblables à celles que l'on vient de remarquer. Il est vrai que les Approbateurs de ce volume disent que la version en est *très-literale & très-fidele*, & les notes *très-doctes & très-édifiantes*. Ceux qui trouvent beaucoup d'édification dans les allegories, pourront en effet trouver de la satisfaction dans ces ouvrages; mais après ce que l'on vient de remarquer, les Critiques diront sans doute que ce n'est pas ici où il faut chercher de la fidelité & de l'érudition.

2. Job *traduit en François, avec une explication tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.* Seconde Edition, à Bruſſelles 1688. pagg. 568. in 8.

VOici encore un autre Tome des Traductions de M. l'Abbé de Sacy, où les Critiques remarqueront d'abord les mêmes fautes que dans celui dont on vient de parler. Il eſt important d'en donner quelques exemples, comme on a fait à l'égard de l'autre, ſans rechercher les endroits difficiles, mais les tirant du premier Chapitre.

1. Voici les premiers paroles : *il y avoit un homme en la terre de Hus.* Ceux qui ne ſavent que le François pourront ſe perſuader que *Hus* étoit une Seigneurie, où Job demeuroit, car on n'appelle *terre* que les Seigneuries, & il ſeroit ridicule de dire *la terre de Hollande, la terre de France* &c. Pourquoi donc ne pas dire *dans le païs de Hus*, comme a fait la Verſion de Geneve ? C'eſt peut-être parce que S. Jerôme a dit *in terra Hus*, & non pas *in regione ;* mais ceux qui entendent un peu le Latin, & le ſtyle de S. Jerôme, ſavent que ces deux mots ſignifient la même choſe.

2. Dans le même verſet, S. Jerôme a

tr

traduit, *erat vir ille ſimplex*. On n'a point manqué de traduire : *cet homme étoit ſimple* ; mais quoi que nôtre mot François vienne du Latin, il ne ſignifie pas la même choſe, & c'eſt ce que l'on peut remarquer dans une infinité d'autres mots ſemblables, qui ont changé de ſignification en paſſant d'une Langue dans un autre, comme on le peut voir par le ſens que l'on vient de remarquer dans le mot de *terre*. Ainſi *tabula* en Latin ſignifie une planche, & *table* en François ce que l'on appelloit en Latin *menſa*. *Dependere* ne ſignifie pas *dépenſer*, ni *lubricus*, *lubrique*, quoi qu'il ſoit viſible que ces deux mots François en tirent leur origine. De même *ſimplex* en cette occaſion ne ſignifie pas *ſimple*, mais *ſincere* & *de bonne foi*, & eſt oppoſé à *fourbe* & à *trompeur*. C'eſt en ce ſens que Ciceron dit dans ſon ſecond livre *de Finibus* : *Omnia vera diligimus, id eſt, fidelia, ſimplicia, conſtantia : tum vana, falſa, fallentia odimus*. C'eſt ce que ſignifie le mot Hebreu תם *Tham* que les Septante ont traduit ἀληθινὸς *ſincere*, comme il l'ont tourné Gen. XXV, 27. ἄπλαστος *ſans fard*, où S. Jerôme s'eſt auſſi ſervi du mot de *ſimplex*. Il faut reconnoître à la verité que M. de Sacy a vu que le mot de *ſimple* ne répond pas au mot Hebreu,

breu, mais il faut aussi remarquer qu'il ne l'a mis dans la note, qui est au dessous de la page, que sur la foi de *Vatable*, & que dans les notes qui sont après, où il explique le sens literal & spirituel, il cherche une emphase particuliere dans le mot de *simple*, aussi bien que dans celui de *simplicité*. Chap. II, 9.

3. Il est dit que Job étoit *le plus grand des Orientaux*, vers. 3. sur quoi nôtre Auteur remarque *que les Orientaux passoient pour être très-riches*; mais il ne le prouve par aucun passage de l'Ecritu re, & en effet ni l'Idumée, ni l'Ara bie pierreuse, où étoit le païs de Hus (Gen. XXII, 21.) n'étoient des pa riches. Il auroit bien mieux fait de re marquer que *les Orientaux* ne sont p ici tous les peuples de l'Orient, ni mên tous ceux qui sont à l'Orient de la J dée. Les Hebreux appelloient ainsi pa ticulierement les habitans de l'Aral pierreuse. De là vient que l'on a no mé des peuples de l'Arabie *Sarasins*, mot Arabe שרק *Scherkion* qui sign Orient, comme l'a remarqué *Poco* dans ses nôtes sur *Abulfatai*. Voiez G *tius* sur Matt. II, 1.

4. Pour entendre bien une Versi où l'on a gardé plusieurs maniere parler de l'Original, il faut pou

entendre l'Orginal même, comme on le peut remarquer dans toutes les Versions un peu trop literales. La plûpart de celles de l'Ecriture Sainte sont de cette sorte, & c'est ce qui fait qu'il est impossible de les bien entendre, sans savoir l'Hebreu. Cela paroit par le verset 4. que S. Jerôme a traduit: *Et ibant filii ejus & faciebant convivium per domos* &c. L'Auteur, joignant le mot *ibant* aux deux derniers, a traduit: *ses enfans alloient les uns chez les autres, & se traitoient* &c. Mais encore que ce soit-là le sens en géneral, ce n'est point celui de la phrase Hebraïque, *ils alloient & faisoient*, qui marque simplement qu'ils avoient accoûtumé de se traiter entre eux. Voiez. Esai. II, 3.

5. Il en est de même du verset 8, où S. Jerôme a traduit l'Hebreu mot pour mot: *Numquid considerasti servum meum Job, quòd non sit ei similis in terra homo simplex* &c. Le tour de cette Phrase est dur; aussi l'Auteur l'a un peu changé en traduisant ainsi: *n'as-tu point consideré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple* &c. Mais ce changement diminue beaucoup la force de l'expression, qu'il falloit traduire de la sorte: *N'as-tu pas remarqué qu'il n'y a personne dans*

dans ce païs, qui soit comme mon Serviteur Job, homme sincere, droit, craignant Dieu, & s'éloignant du mal?

6. M. de Sacy traduit le verset 9. en ces termes : *Est-ce en vain que Job craint Dieu?* Il est vrai que *frustrà* signifie *en vain* : mais en cette occasion il auroit mieux vallu traduire *gratuitement*; ce qui est la propre signification du mot Hebreu חנם *Chinnam*, que les Septante ont fort bien rendu *δωρεὰν*, *pour rien.*

7. Il y a mot pour mot dans l'Hebreu au verset 13. *comedentes & bibentes vinum*; ce qui signifie *être en festin*. Pourquoi donc traduire *mangeant & buvant*, & non pas, *ils étoient en festin, dans la maison?* On n'en voit aucune raison si ce n'est une regle, qu'on s'est faite sans necessité, de rendre S. Jerôme mot pour mot, & sans se mettre en peine de chercher dans nôtre Langue, des manieres de parler, qui répondent à celles des Hebreux. C'est en user de même qu'un Ecolier, qui apprendroit le Latin, à qui on auroit donné à traduire le texte de M. de Sacy, & qui traduiroit ce verset ainsi : *Filiis autem & filiabus Job comedentibus unâ die & bibentibus* &c. Or les fils & les filles de Job mangeant un jour & buvant.

5. On peut remarquer encore quel-

que chose de semblable dans le verset dix-septiéme : *Chaldæi fecerunt tres turmas, & invaserunt Camelos & tulerunt eos &c.* Les Chaldéens, dit M. de Sacy, se sont divisez en trois bandes, ils se sont jettez sur vos chameaux, & les ont enlevez. Un autre auroit traduit : *Les Chaldéens, divisez en trois bandes, se sont jettez sur vos chameaux & les ont enlevez.* „ L'Auteur remar-„ que dans ses notes que les Chaldéens „ habitant vers l'Arabie, que l'on nom-„ me deserte, ils étoient par conse-„ quent éloignez du païs de Hus, & „ n'y pouvoient faire de courses qu'é-„ tant à cheval ; d'où vient que les „ Septante, au lieu du nom de Chal-„ déens y mettent celui de chevaux ou „ de cavaliers. Mais si l'on place le païs de Hus dans l'Arabie pierreuse proche de l'Euphrate *, comme il y a toutes les apparences du monde qu'il le doit être, les Chaldéens n'en seront pas si loin, & l'on aura plus de penchant à croire avec *Cappel* que les septante ont lu פרשים *Pharaschim* qui signifie *cavaliers*, pour כשדים *Chasdim*, en transposant une lettre, & en confondant deux qui se ressemblent, parce que cette version est d'ailleurs pleine de semblables équivoques.

9. On

* *Vid. Spanhem. Hist. Jobi.*

9. On a vu que l'Auteur s'est trop attaché à traduire mot pour mot la Vulgate, mais dans le verset 20, il a trouvé à propos d'y en ajoûter un. Il y a *corruens in terram adoravit*. L'Auteur a traduit : *il se jetta par terre & adora* DIEU. Mais le mot Hebreu ne signifie simplement que se courber contre terre, soit que soit pour témoigner du respect à Dieu ou aux hommes, ou pour quelque autre chose. Aussi Job ne pouvoit dire ce qu'il dit dans le verset suivant, qu'en regardant contre terre : *je suis sorti nud du ventre de ma mere, & je retournerai là nud*, c'est à dire, dans la terre qu'il regardoit.

10. Il est vrai qu'il y a bien plus d'endroits où l'on traduit mot pour mot la Vulgate, qu'il n'y en a où l'on prenne quelque liberté. En voici encore un exemple. Il y a au verset 22. dans les septante & dans la Vulgate *non peccavit labiis suis*, ce qui se trouve aussi dans l'Hebreu, Ch. II, 10. C'est une maniere de parler des Hebreux, qui signifie manifestement que Job *ne pecha point en ce qu'il dit*; il n'y a point ici d'opposition entre les levres & le cœur, comme l'Auteur de la nouvelle Version l'a cru. Mais cela marque que dans a suite Job ne témoigna pas une si grande patience, quoi que le senti-

ment qu'il soûtenoit contre ses amis fut veritable. M. de Sacy auroit peut-être bien fait de remarquer, dans sa Préface, que Dieu ne témoigne approuver autre chose que cette These, *que les gens de bien sont très-souvent affligez, pour des raisons que l'on ne sait pas toûjours.* Job fit paroître sans doute une très-grande patience, mais il n'est dit nulle part qu'elle fût *parfaite*, & que Dieu ait approuvé tout ce qu'il dit. Cette pensée paroîtroit bien plus naturelle & plus conforme aux discours de Job, que de dire que ces paroles : *que le jour auquel je suis né perisse* &c. ne marquent aucune impatience, & „ ne tendent à „ autre chose qu'à exprimer, d'une ma„ niere exagerative, & en quelque sor„ te hyperbolique, l'extrême misere, „ où il se voioit réduit, afin qu'on fût „ convaincu & de l'excessive malice du „ Demon, & de la toute-puissance de „ Dieu qui le soûtenoit. Il est vrai que quelques Peres ont parlé ainsi, mais on sait aussi que la plûpart des Peres ne s'étoient point appliquez à la Critique, & que l'on n'est point obligé de se crever les yeux pour ne voir pas ce que l'esprit des allegories les empêchoit de voir. On s'est plaint plus d'une fois des interpretations allegoriques, qui tirent, comme l'on dit, *quidlibet ex quolibet,*

libet, & qui font dire à l'Ecriture tout ce que l'on veut. Si c'étoit là la veritable maniere d'interpreter l'Ecriture, on auroit sans doute raison de dire qu'elle est obscure, & qu'on ne peut rien prouver par ses paroles, dont les Allegoristes font ce qu'il leur plait: mais ceux qui se sont appliquez serieusement à l'étude des livres sacrez savent qu'on en peut tirer mille excellens usages, sans forcer les paroles, & sans les tourner en allegories. Il seroit bien à souhaiter que l'on ne voulût pas replonger nôtre siecle dans des principes si peu conformes au bon sens, seulement parce que quelques anciens les ont suivis.

V.

V. C. JOHANNIS PEARSONII S. T. P. *Cestriensis nuper Episcopi Opera Posthuma, Chronologica &c. Videlicet; De serie & successione primorum Romæ Episcoporum Dissertationes duæ. Quibus præfiguntur Annales Paulini & Lectiones in Acta Apostolorum. Singula prælo tradidit, edenda curavit, & Dissertationis novis Additionibus auxit* H. DODWELLUS *A. M. Dublinienfis, cujus etiam accessit*

De eadem Successione, usque ad Annales Cl. Cestriensis Cyprianicos, Dissertatio singularis. Lond. 1688. in 4. pagg. 619.

IL y a environ deux ans, que *Jean Pearson*, Evêque de Chester en Angleterre, est mort. Il a publié pendant sa vie quelques Ouvrages, par lesquels il paroît qu'il avoit joint à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique, une grande connoissance des Langues & des Antiquitez Paiennes. C'est ce qu'on peut voir par son livre intitulé *Vindiciæ Epistolarum S. Ignatii*, imprimé à Cambrige en 1672. *in* 4. où il défend les Epîtres de S. Ignace contre *Blondel*, & les autres Auteurs Réformez, qui ont soûtenu qu'elles étoient supposées. On reconnoîtra encore la même chose par ses *Prolegomenes* sur les Ouvrages de *Hieroclés*, publiez à Londres en 1673. *in* 8; par son célebre Commentaire Anglois sur le Symbole des Apôtres, dont on a fait une cinquiéme Edition à Londres 1683. *in fol.* & par ses *Annales de la vie de S. Cyprien*, *in fol.* en 1682. On s'attendoit qu'aprés sa mort on trouveroit un grand nombre d'Ouvrages, qui, quoi que peut-être imparfaits, pourroient être utiles au public: mais on ne voit pas que ceux qui

pu-

publient les pieces, dont on vient de lire des titres, en promettent d'autres. Cependant *Merri Casaubon* a nous apprend dans ses notes sur Hierocles, que M. Pearson avoit long-temps travaillé sur *Hesychius* & sur *Suidas*, qu'il esperoit de donner au public, en meilleur état que nous ne les avons. Si ce qu'il avoit écrit sur ces Auteurs, étoit encore parmi les papiers qu'il a laissez, on auroit bien de l'obligation à ceux qui les ont s'il les faisoient imprimer, parce que quand il n'y auroit des Eclaircissemens que sur une partie d'Hesychius & de Suidas, ils ne laisseroient pas d'êtres tres-utiles.

I. Pour venir aux Ouvrages contenus dans ce volume, il y a premierement une vie de S. Paul réduite en ordre Chronologique, où l'on trouve des explications de plusieurs endroits des Actes & des Epitres de S. Paul. Il est vrai que l'Auteur ne dit pas toûjours les raisons qu'il a eues de rapporter quelques évenemens à certaines années, comme à la p. 57 où il dit que la plûpart des Autheurs Catholiques Romains disent que S. Pierre fut mis en prison par *Herode* l'an XLIII. de nôtre Seigneur, au lieu que M. Pearson le rapporte à l'an XLIV. Il dit simple-

F 5 ment

a *In Hieroc.* p. 181.

ment *qu'il en faut traiter plus au long*, sans le faire en cet endroit, où il se contente d'en rendre deux raisons assez obscures. Il semble qu'il ait eu dessein de traiter de cette matiere, en quelque ouvrage à part. Dans celui-ci il joint à l'Histoire des Actes celle de ce qui est arrivé dans le même temps parmi les Juifs, ou qui a quelque rapport à l'Histoire Judaïque. On voit par là quel étoit l'état de la Judée en ce temps-là, & l'on comprend bien mieux la liaison des évenemens, & la raison de diverses circonstances marquées en passant, dans l'Histoire des Actes. M. Pearson commence à l'année XXXIV. de Jesus-Christ & la XX. de Tibere, à laquelle il rapporte la persecution, dans laquelle S. Etienne fut lapidé, & finit à l'an LXVII. de Jesus-Christ, & le XIV. de Neron. Il croit que ce fut cette derniere année de l'Empire de ce Prince, que S. Pierre & S. Paul souffrirent le Martyre, le 22 de Fevrier, & qu'ils furent condamnez pendant l'absence de Neron, par ceux à qui il avoit remis le gouvernement de Rome. L'Auteur cite S. Clement, pour prouver cette derniere circonstance, mais il ne rapporte pas ses termes, ni l'endroit. Ils se trouvent dans sa I. Epître aux Corinthiens §. V. où il est dit de S. Paul:

qu'aiant

qu'aiant rendu témoignage devant les Gouverneurs (ἐπὶ τοῖς ἡγεμόνοις) il sortit du monde. *Patricius Junius* a traduit *sub Imperatoribus*, & l'Evêque d'Oxford n'a point corrigé cette faute. Il n'y a point d'apparence que le mot *ἡγεμόνοι rectores* signifie le seul Neron; & n'y aiant eu qu'un Empereur alors, on ne pouvoit pas dire que S. Paul avoit souffert *sous les Empereurs*.

II. Aprés les Annales de la Vie de S. Paul, on trouve cinq Leçons [a] sur les Actes des Apôtres, qui contiennent un commentaire fort court sur les VIII. premiers Chapitres de ce Livre & sur la moitié du IX; & qui finissent par le voiage que S. Paul fit en Arabie aprés sa conversion, l'année XXXV. de Nôtre Seigneur, & la XXII. de Tibere. L'Auteur fit ces Leçons étant Professeur en Theologie à Cambrige en 1672. Il ne semble pas les avoir retouchées depuis; parce qu'il y reste encore diverses lacunes; & qu'en plusieurs endroits il indique plûtôt les matieres, & les sentiments qui lui paroissent les plus vrai-semblables; qu'il ne les traite d'une maniere à convaincre ceux qui ne seroient pas de son opinion. Il semble aussi s'être proposé de pousser ce dessein plus loin, puis qu'il [b]

 pro-

[a] P. 27. [b] Lect. V. §. 9.

promet de traiter de l'Heresie des *Simoniens* plus au long, lorsque l'occasion s'en présenteroit.

1. Quoi que ces Leçons soient fort courtes il ne laisse pas d'y avoir quelques digressions, touchant l'Histoire Ecclesiastique, assez remarquables. Il réfute, par exemple, les conséquences que *Baronius* tire de ce que l'on mettoit les malades au soleil, dans les ruës où S. Pierre devoit passer, afin qu'au moins son ombre les couvrit quand il passeroit, ce qui suffisoit pour leur rendre la santé. „ Baronius remar- „ que que l'ombre de S. Pierre n'étoit „ autre chose qu'une image de son „ corps, & que comme les ombres ont „ été l'occasion qui a fait inventer la „ peinture, on peut reconnoître par là „ que Dieu a approuvé par ses mira- „ cles le service des images, depuis les „ commencemens de l'Eglise. Il pré- „ tend aussi que cette ombre de S. Pier- „ re, qui avoit autant de vertu que son „ corps, étoit un type des Evêques de „ Rome, qui sont comme des ombres de „ cet Apôtre, & qui ont reçu de Dieu „ le même pouvoir que celui, dont ils „ sont les ombres. a Comme il ne faut qu'avoir un peu de sens commun, pour voir que ce ne sont-là que des pensées pro-

a *Lect.* 1. §. 12. & *seqq.*

propres à la déclamation, M. Pearson se contente de les rapporter, & de remarquer que Baronius se sert de deux moiens principalement, pour faire accroire au monde que les sentimens de son Eglise sont aussi anciens que les Apôtres. Le premier est de citer comme authentiques des pieces visiblement supposées, comme sont les *Constitutions Apostoliques*, les *Recognitions* attribuées à *S. Clement*, les livres de *Denys l'Areopagite*, & les Epîtres attribuées aux premiers Papes. Mais tous les dogmes de l'Eglise Romaine ne se trouvant pas même dans ces livres supposez, parce qu'il y en a plusieurs qui ont été inventez depuis, Baronius tâche d'en tirer quelques-uns de l'Ecriture même. Le malheur est qu'il n'est pas fort heureux en cela, témoin ce que l'on vient d'en rapporter, touchant l'ombre de S. Pierre.

2. A cette occasion, [a] M. Pearson remarque que la plus grande utilité que l'on puisse tirer de l'Histoire Ecclesiastique, est que l'on y trouve la veritable origine de chaque opinion, non seulement à l'égard des Heresies & des Schismes, mais encore à l'égard des dogmes, & des rites établis dans l'Eglise. Ainsi il remarque [b] que S. Philippe

[a] §. XV. [b] Lect. V. §. 4.

-lippe Diacre aiant converti les Samaritains, & les aiant même baptizez, ne pût leur conferer le don du S. Esprit, en leur imposant les mains. Il fallut que deux Apôtres allassent à Samarie pour cela. C'est de cette céremonie qu'est née celle de la Confirmation, qui ne peut être administrée que par les Evêques. S. Cyprien dit dans son Epist. „ LXXIII. *à Jubajan* en parlant de ces „ Samaritains : Que l'on observoit en- „ core cette coûtume en Afrique, & „ que ceux qui avoient été baptizez é- „ toient présentez aux Evêques, afin „ qu'ils reçussent le S. Esprit, par les „ prieres des Evêques, & en recevant „ d'eux l'imposition des mains, & „ qu'ils fussent entierement admis dans „ l'Eglise par le signe du Seigneur : *Quod nunc quoque apud nos geritur, ut qui in Ecclesia baptizantur Præpositis Ecclesiæ offerantur, & signaculo Dominico consummentur.* M. Pearson croit que d'abord aprés le temps des Apôtres l'on joignoit le *Chrême* à l'Imposition des mains, en sorte que l'on appelloit cette céremonie tantôt du nom de *Chrême*, & tantôt de celui *d'Imposition des mains*. Il est arrivé de là que les Grecs moins attachez à cette derniere qu'au Chrême, quoi qu'on n'en trouve rien dans l'Ecriture, se sont en-

fin

fin servis de la seule onction, & ont réservé le pouvoir de la composer aux Archevêques & aux Patriarches, quoi qu'ils permettent aux Evêques & aux Prêtres de l'administrer. Les Latins au contraire ont bien permis aux Prêtres d'oindre le front dans le Baptême, mais il n'y a eu que les Evêques qui aient eu le droit d'imposer les mains. Mais quoi qu'il y ait eu quelque varieté dans la pratique, à l'égard du Chrême, toutes les Eglises ont cru que les Evêques devoient avoir plus de part que les Prêtres dans cette céremonie; & l'Eglise Anglicane, qui n'en a retenu que la seule imposition des mains, donne aux Evêques seuls le pouvoir de l'administrer. Tout ce qu'on pourroit demander de ceux qui défendent la Confirmation, c'est qu'ils fissent voir qu'ils ont promesse du ciel, que le S. Esprit descendra sur ceux qu'ils confirment, comme les Apôtres avoient promesse que le S. Esprit seroit donné à ceux à qui ils administroient l'imposition des mains. Car enfin on ne voit pas que les Confirmez fassent des miracles, ni qu'ils soient d'une sainteté de vie plus grande que ceux qui ne le sont pas.

3. Nôtre Auteur a fait encore une remar

a Lect. III. §. 4.

remarque assez curieuse sur *les Actes de Pilate.* On avoit accoûtumé à Rome de tenir des Actes du Senat, & des Journaux des résolutions du Peuple Romain. Les Gouverneurs des Provinces, & les Intendans en faisoient autant dans leurs Gouvernemens, & lors qu'il y étoit arrivé quelque chose de conséquence; ils en [a] avertissoient l'Empereur. C'est ainsi que les Anciens assûrent que Ponce Pilate fit tenir des Regîtres de son administration, & écrivit à Tibere une Lettre, où il lui rendoit conte des miracles que Jesus-Christ avoit faits dans la Judée. *Justin Martyr* parle de ces Actes, dans une Apologie adressée à un Empereur: *Vous pouvez apprendre*, dit-il; *que ces choses sont veritablement arrivées, par les Actes qui ont été faits sous Pilate.* C'est de ces Actes, ou d'une Lettre, dont Tertullien parle [b] dans son Apologetique; *Pilate*, dit-il, *étant alors convaincu en sa conscience du Christianisme, fit savoir à Tibere tout ce qui regarde Jesus-Christ:* „ Ea omnia super Christo Pilatus, & ipse jam, pro sua conscientia, Christianus, Cæsari tunc Tiberio nuntiavit. *Eusebe* [c] assure aussi la même chose, & dit particulierement que

[a] Voiez Euseb. Hist. Eccl. Lib. 2. c. 2.
[b] Ap. c. 21. [c] Lib. II. c. 2.

que Pilate rendit témoignage à la résurrection de Jesus-Christ. *Hegesippe*, Auteur, selon M. Pearson, du quatriéme ou du cinquiéme siecle, produit la Lettre de Pilate, mais elle est manifestement supposée. Si ce faux Hegesippe est un ouvrage de S. Ambroise, comme divers Savans *a* l'ont cru, ce grand Saint n'aura pas pris toutes les précautions necessaires pour n'avancer rien que de constant, comme c'étoit assez la coûtume de ce temps-là; où les fraudes pieuses n'étoient pas si fort diffamées, qu'elles le sont aujourd'hui. Les prétendus Actes de Pilate avoient été composez dans le même esprit, par des Chrétiens peu sages, ou plûtôt par des Herétiques qui s'en servoient pour parvenir à leurs fins, comme faisoient les *Quarto-décimains*, sur quoi l'on peut consulter S. Epiphane dans la L Heresie. Cet Auteur témoigne que de son temps les Exemplaires de ces Actes n'étoient pas conformes les uns aux autres. Outre ceux qui avoient été faits par des Chrétiens, les Paiens en avoient composé d'autres, pleins d'impostures contre Jesus-Christ. Maximin, selon le rapport *d'Eusebe* *b* avoit ordonné qu'on les

a *Voiez Gronovi. Observ. Eccles. cap.* 1.
b *Lib. IX. c.* 5.

les publiât par tout, dans les villes & à la campagne, & que les Maîtres d'Ecole les fissent apprendre par cœur aux enfans. Mais les Chrétiens en firent voir la fausseté, quoi que l'argument, dont Eusebe a se sert pour cela, ne soit pas concluant, selon nôtre Auteur. Il croit qu'il y a eu en effet des Actes de Pilate, faits par les ordres de cet Intendant, & envoiez à Tibere; mais que les Hérétiques & les Paiens y changerent en suite ce qu'il leur plût, selon que leurs interêts le demandoient.

4. Tertullien b témoigne dans son „ Apologetique, que Tibere, du „ temps duquel les Chrétiens entrerent „ dans le monde, aiant su ce qui c'é„ toit passé dans la Palestine, par où la „ divinité de Jesus paroissoit, en fit „ rapport au Senat, en marquant qu'il „ étoit d'avis qu'on le mît au rang des „ Dieux. Mais le Senat le refusa, par„ ce que Tibere n'avoit pas voulu „ qu'on l'y mit lui-même. *Tiberius,* „ *cujus tempore nomen Christianum in* „ *sæculum intravit, annunciata sibi ex* „ *Syria Palestina, quæ illic veritatem* „ *istius Divinitatis revelarant, detulit* „ *ad Senatum cum prærogativa suffragii* „ *sui. Senatus, quia non in se probave-*

rat,

a Lib. I. c. 9. b Ap. c. V.

rat, *respuit*. Eusebe a tiré cette circonstance de Tertullien, & a été suivi par plusieurs autres. Il dit que l'on avoit traduit en Grec l'Apologetique de Tertullien, & que c'est de cette version qu'il s'est servi. Mais comme Tertullien n'avoit pas le talent de s'exprimer toûjours fort clairement, l'interprete Grec n'y a rien entendu, & après avoir pris beaucoup de liberté dans sa version, n'a fait de ce passage qu'un pur *Galimathias*. Car voici comme il traduit la fin: *Tibere aiant apris ces sentimens de Palestine, où ils avoient commencé, en fit part au Senat, lui marquant qu'il les approuvoit. Mais le Senat ne les aiant pas approuvé lui-même, rejetta la proposition.* M. le Fevre de Saumur, qui ne croioit pas aisément les Legendes, a entrepris dans une de ses Lettres *a* de faire voir que ce que rapporte Tertullien n'est qu'une pure fable. Nôtre Auteur entreprend au contraire *b* de montrer la foiblesse de ses raisons. 1. M. le Fevre dit que Tertullien ne pouvoit avoir pris cette histoire que dans les Actes de Pilate, qui étoient supposez. Mais nôtre Evêque répond que Tertullien racontant une chose qui s'étoit passée dans le Senat & à Rome, ne pouvoit pas l'avoir tirée des

a *Lib. II. Ep.* 12. *b* *Lec. IV.* §. 14.

des Actes de Pilate, qui ne contenoient que des choses arrivées en Palestine, mais seulement des Journaux du Senat; quoi qu'à la verité on ne le puisse pas prouver, comme on ne peut pas non plus le nier absolument. 2. Tibere avoit trop peu de Religion, selon M. le Fevre, pour proposer au Senat une chose, dont il se soucioit très-peu, comme celle-là. Nôtre Auteur remarque au contraire, qu'au rapport de Suëtone, Tibere proposoit tout au Senat, les choses de peu de consequence, comme les plus importantes. 3. Quelle apparence, dit M. le Fevre, que le Senat eût osé rejetter une proposition que Tibere auroit approuvée? On répond que Tibere étoit si dissimulé, que quoi qu'il fit lui-même une proposition, & qu'il l'appuiât de son suffrage, le Senat ne pouvoit pas connoître son veritable sentiment. Suëtone assure même qu'on fit des decrets dans le Senat contraires à ce que cet Empereur souhaitoit, sans qu'il s'en plaignit. Et en cette occasion, c'étoit par une flatterie trés-fine qu'on refusoit de faire ce qu'il témoignoit desirer. Le Senat lui avoit voulu faire bâtir des Temples, & y établir des Sacrificateurs, mais Tibere l'avoit défendu, & n'avoit pas même d'abord voulu permet-

tre

tre qu'on lui dressât des statuës, sans son consentement ; enfin il y consentit à condition seulement que ses statuës ne serviroient que d'ornement, & ne seroient point rangées parmi celles des Dieux. Ainsi Tibere aiant refusé d'être mis lui-même dans leur rang, c'étoit lui faire sa cour que de refuser d'y mettre qui que ce soit, quoi qu'il parût le souhaiter. 4. C'est sans fondement que M. le Fevre dit que Jesus-Christ fut inconnu à Rome, pendant la vie de Tibere, parce que ce ne fut que sous l'empire de Claude, que l'on donna à Antioche le nom de *Chrétiens* aux disciples de Jesus-Christ. Il ne s'agit pas du nom des *Chrétiens*, mais de leur Maître & de ses miracles, qui avoient trop fait de bruit dans la Judée, pour être inconnus à Pilate, & pour n'en rien écrire à l'Empereur. 5. Enfin M. le Fevre dit que Tertullien ne faisoit pas un assez bon choix des Auteurs sur qui il s'appuioit, ce qu'il prouve parce que Tertullien, dans son troisiéme livre contre *Marcion*, dit qu'on avoit vu en Judée dans l'air une ville semblable à la célefte Jerusalem, telle que S. Jean la décrit dans l'Apocalypse ; ce que cet Auteur assure. *Ethnicis quoque testibus*, sur le témoignage des Païens même. M. le Fevre croit que Tertullien cite

ici

ici quelques Auteurs Paiens; on lui replique qu'il ne s'agit là d'aucun Auteur, mais seulement du rapport de quelques Soldats Paiens, qui l'avoient dit en Afrique.

On ne peut pas nier que les raisons de M. le Fevre n'aient été assez bien réfutées par nôtre Auteur, mais il auroit été à souhaiter qu'il eût fait encore un petit commentaire sur les paroles suivantes de Tertullien, où cet Auteur dit: *Cæsar in sententia permansit, comminatus periculum accusatoribus Christianorum.* „ L'Empereur demeura dans „ son sentiment, & menaça de punir „ ceux qui accuseroient les Chrétiens. On demandera là dessus, d'où vient qu'il ne fit pas bâtir des Temples à Jesus-Christ, si malgré le Senat il croioit qu'il le falloit mettre dans le nombre des Dieux de l'Etat? Et d'où vient encore que ni Tacite, ni Dion, ni Suëtone ne font aucune mention de ces sentimens de Tibere, qui étoient assez remarquables pour en dire un mot? Outre cela on vante beaucoup Tertullien, quoi que tout ceux qui lisent quelques pages de ses écrits ne puissent douter que ce ne fut un pur Déclamateur sans jugement, & peut-être sans sincerité, [a] témoin ce qu'il reproche aux

[a] *Apoc, c. XIII.*

aux Romains qu'ils adoroient *Simon le Magicien*; & lui donnoient le titre de *saint*, aulieu que l'on sait que c'étoit une ancienne Divinité Romaine; à qui on avoit érigé des autels plusieurs siecles avant que *Simon le Magicien* vint au monde. Voiez *Bibliot. Universelle.* T. V I. p. 24.

III. On trouve, dans la suite de ce Volume, deux Dissertations concernant l'ordre & la succession des premiers Evêques de Rome. Dans la premiere on traite de l'Origine & de l'utilité de ces recherches; & de l'incertitude qu'il y a dans la Chronologie de l'ordination & de la mort de chacun de ces Evêques. * A l'égard des années des Empereurs & des Consuls, comme elles sont connuës d'ailleurs, on a peu besoin des Auteurs Chrétiens pour les savoir, mais il n'y avoit qu'eux qui nous pussent apprendre les années des Evêques de Rome, & celles des évenemens qui regardent les Chrétiens. Cependant ils ne marquent que très-rarement les années des Empereurs ausquelles ils sont arrivez, & presque jamais celles des Pontifes, qu'ils ne joignent pas non plus aux Empereurs dont ils parlent. Ainsi il est impossible de savoir parfaitement sous quel Evêque

* *Cap. I.*

vêque de Rome diverses choses, que l'on trouve dans les Anciens, ont été faites. Les Chronologistes Catholiques & Protestans ont desesperé de pouvoir remedier à cela ; ils n'ont pas même essaié de rétablir la Chronologie des premiers Evêques de Rome, & l'ont rapportée très-confusément comme ils l'ont trouvée dans les Auteurs des derniers siecles, qui avoient écrit avant eux, sans examiner si l'on s'y pouvoit fier, ou non. Il n'y a eu que le seul *P. Heinschenius* Jesuïte, qui se soit efforcé de l'éclaircir dans une Dissertation, qu'il a mise au devant des anciens Catalogues des Evêques de Rome, sur les *Actes des Saints du Mois d'Avril*. Mais quelque peine que ce savant Jesuïte y ait prise, on croit qu'il s'est trop opiniâtré à défendre ces Catalogues, & qu'il ne les a pu souvent concilier les uns avec les autres, que d'une maniere très-dure, de sorte que l'Auteur qui avoit entrepris depuis long-temps cet endroit de la Chronologie Ecclesiastique n'a pas cru devoir quitter son dessein. On ne peut pas se fier au *Pontifical*, ni au *Martyrologe Romain*, qui a été composé après le Pontifical, à l'égard du jour de la mort de chaque Evêque, de sorte que le P. Heinschenius tâche en vain après *Blondel* de se ti-

rer

rer d'affaire par le moien de ces livres.

Nôtre Auteur a se propose donc de suivre une autre methode, & afin qu'on ne le trouve pas étrange, il s'attache à montrer l'incertitude des anciens Catalogues des Evêques de Rome. L'un est celui des Grecs & l'autre celui des Latins, que l'on soûtient être également pleins de fautes à l'égard des premiers siecles. Celui des Grecs, contient la liste des Evêques des quatre principaux sieges, *Rome*, *Alexandrie*, *Antioche* & *Jerusalem*. On fait voir qu'il ne renferme rien de certain touchant les temps de l'ordination & de la mort des Evêques de Jerusalem; qu'Eusebe avoüe Liv. IV. c. 5. qu'il n'a rien trouvé par écrit touchant la Chronologie des premiers Evêques de cette ville, & que s'il en a assuré quelque chose, ce n'est que par simple conjecture. Cependant *M. de Valois* sur le Ch. 12. du Liv. V. dit ,, que les E-,, glises considerables, & particuliere-,, ment celles qui avoient été établies ,, par les Apôtres, conservoient avec ,, soin dans leurs Archives la suite de ,, leurs Evêques, tirant des *Diptyques*, ,, leur noms & le jour de leur mort. Il ,, ajoûte : qu'il paroît par l'endroit

 ,, d'Eu-

a *Cap. II.*

„ d'Eusebe, sur lequel il fait cette re-
„ marque, qu'il avoit lu avec applica-
„ tion ces livres, & en avoit dressé les
„ listes des Evêques des principaux
„ sieges. Mais on fait voir qu'Eusebe n'a rien dit de semblable, si ce n'est dans la version de M. de Valois, dont on remarque quelques fautes considerables sur cette matiere. M. Pearson avoit commencé à découvrir quelques bevuës d'Eusebe dans son Catalogue des Evêques d'Antioche, mais il est *a* demeuré en cet endroit une lacune. M. Dodwel a pris occasion de là de montrer, contre le sentiment de l'Auteur, que *Theophile* qui a écrit à *Autolyque*, n'est pas celui qui est le sixiéme, dans le Catalogue des Evêques d'Antioche.

On remarque *b* bien que les Peres du second, du troisiéme, du quatriéme & du cinquiéme siecle opposent la succession des Evêques, depuis les Apôtres jusqu'à eux, aux Hérétiques de leurs temps, qui prétendoient être seuls la veritable Eglise: mais on ne voit pas qu'ils fassent autre chose que rapporter les noms des Evêques des Eglises Apostoliques. Ils ne disent pas un mot du temps auquel ils ont été installez, ni de celui auquel ils sont morts. Eusebe

a P. 11. *b* Cap. III.

sebe.ᵃ même ne marque le temps de la mort de *Polycarpe*, que parce que l'Eglise de ce saint homme avoit publié son martyre. Parmi les Martyrs qui avoient souffert dans le Palestine, du temps de Diocletien, à peine y avoit-il un Evêque, & l'on sait que dans de florissantes Eglises, comme celle de Carthage, on n'avoit vu, pendant quelques siecles, aucun Evêque souffrir le martyre. Si l'on en croit le *Martyrologe Romain*, les *Bréviaires*, & le *Pontifical*; tous les Evêques de Rome jusqu'à *Telesphore*, qui a vecu sur le commencement de second siecle, ont été Martyrs. Mais les plus anciens Auteurs disent que ce *Telesphore* a été le premier Evêque de Rome, qui ait souffert la mort pour l'Evangile, & qu'il n'y a eu aucun Martyr entre lui & *Pontien*. qui a vecu au siecle suivant. Outre cela les anciens Manuscrits des livres que l'on vient de citer ne s'accordent pas entre eux; & l'on sait que ç'a été *Fabien*, qui a succedé à *Antherus* successeur de Pontien, qui établit le premier les *Notaires*ᵇ ou Ecrivains, pour recueuillir les Actes des Martyrs. Aussi les monumens les plus anciens ne commencent à marquer le temps de la mort des Evêques de Ro-

G 2 me

ᵃ *Cap. IV.* ᵇ *Voiez Bibliot. T. VI. p.* 38

me, que depuis CALLISTE, qui avoit vécu au commencement du siecle de Fabien, & dont on pouvoit se ressouvenir aisément du temps de ce dernier. L'Auteur parle à cette occasion du livre intitulé *Depositio Episcoporum*, ou de la mort des Evêques de Rome, publié par *Bucherius*, & croit qu'il doit avoir été écrit environ l'an CCCLX.

Comme on dit que les mauvaises mœurs ont produit les bonnes loix, [a] il est aussi arrivé assez souvent que les Héretiques ont été cause de quelques établissemens très-loüables, mais dont il seroit fort à souhaiter que l'on se fût plûtôt avisé. Telle est la coûtume de dresser les Catalogues des Evêques, qui ne semble être née, que lors que les Héretiques du second siecle commencerent à soûtenir leur doctrine, en disant qu'ils la tenoient des disciples des Apôtres. *Basilide* se vantoit d'avoir eu pour maître *Glaucias*, truchemant de S. Pierre, & *Valentin* un certain *Theodad*, disciple de S. Paul. Les Orthodoxes opposoient à cette mauvaise raison la succession constante des Evêques dans leurs Eglises, & en rapportoient les noms, non qu'ils crussent que cette seule succession fût une preuve de la verité de leur doctrine; mais pour

[a] Cap. V.

pour faire voir aux Hérétiques que si cette raison étoit bonne, les Orthodoxes avoient autant de droit de s'en servir qu'eux. L'Auteur croit, avec beaucoup de vrai-semblance, que l'un des premiers qui publia des Catalogues de cette sorte fut *Hegesippe*; ce qu'il prouve par un passage de cet Historien, qui se trouve dans Eusebe Liv. IV. c. 22. & que M. de Valois a très-mal traduit, aussi bien que beaucoup d'autres. Mais on lui doit pardonner ces fautes, soit en consideration des endroits qu'il a heureusement expliquez, soit parce qu'il avoit presque perdu la vûë, lors qu'il dictoit cette version. Il ne faut pas s'étonner si traduisant Eusebe sur la simple lecture qu'on lui en faisoit, & le traduisant en stile periodique, il a souvent oublié des mots, & mal pris le sens de plusieurs endroits.

On ne pouvoit traiter à fonds de la succession des Evêques de Rome, a sans remonter jusqu'aux premiers fondateurs de cette Eglise. Les Peres Grecs assurent constamment que S. Pierre & S. Paul la fonderent, & les font même Evêques de Rome. La plûpart des Auteurs Latins ne nomment que S. Pierre, mais les uns & les autres

a Cap. VI. & VII.

s'accordent à dire que S. Pierre a été à Rome, quoi qu'on ne le puisse prouver par le Nouveau Testament. Nôtre Evêque met parmi ceux qui ont assuré que S. Pierre avoit été à Rome a *Denys de Corinthe*, & fait voir que M. de Valois n'a pas bien entendu les paroles qu'Eusebe en cite. Mais il faut avouër que cet endroit est un peu obscur, soit qu'on suive nôtre Auteur, ou qu'on embrasse la correction & le sens de M. de Valois. Ceux qui entendent le Grec verront en lisant ce passage, qui a embarassé tous les Interpretes, depuis *Rufin* jusqu'au dernier, qu'il faut où que Denys ait parlé peu correctement, ou qu'il y ait ici quelque faute que l'on ne voit pas. Quoi qu'il en soit, M. Pearson conclut du consentement des Anciens que S. Pierre a été veritablement à Rome.

Cependant parce que les Catholiques Romains prétendent tirer des conséquences avantageuses pour eux du voiage de S. Pierre à Rome, quelques-uns des Réformez se sont jettez dans une autre extrémité, & ont nié absolument que cet Apôtre y ait jamais été. *Saumaise* promettoit dans son *Apparat* b de le prouver un jour invinciblement, & en attendant il produisit quel-

a P. 34. b Cap VIII.

quelques-unes de ses preuves, que nôtre Evêque réfute ici. C'est en vain que Saumaise dit que S. Pierre, étant l'Apôtre des Juifs, ne pouvoit pas entreprendre d'aller prêcher aux Gentils; parce qu'encore qu'il fût chargé particulierement de prêcher l'Evangile aux Juifs, cela n'empêchoit point qu'il ne le peut aussi prêcher aux Gentils, comme il paroit par l'Histoire des Actes. Outre cela il y a eu toûjours un très-grand grand nombre de Juifs à Rome, & s'ils en ont été chassez quelquefois, ils y sont d'abord revenus, comme on le montre au long. Quoi qu'il soit vrai que S. Pierre alla de Jerusalem à Antioche, & qu'il étoit à *Babylone*, lors qu'il écrivit sa premiere Epître, on fait voir que Saumaise s'est trompé en disant premierement que Babylone étoit alors le siege de l'Empire des Parthes, puisque c'étoit *Ctesiphonte*; secondement en soûtenant qu'il y avoit un très-grand nombre de Juifs à Babylone, qui y attira S. Pierre, puis qu'ils en avoient été chassez long-temps auparavant, après avoir fait de tres-grandes pertes. Il y a bien plus d'apparence que la *Babylone*, d'où la premiere Epître de S. Pierre a été écrite, est celle *d'Egypte*, qui étoit une ville assez florissante du temps des A-

pôtres. Nôtre Auteur prend de là occasion de faire quelques réflexions sur le temps auquel la seconde Epître de S. Pierre peut avoir été écrite. Il croit que c'est après toutes les Epîtres de S. Paul, un peu avant la mort de S. Pierre, & que cet Apôtre fait allusion, au Ch. III, 15. à l'Epître aux Hebreux, que M. Pearson soûtient être de S. Paul, à cause de cela ; & de la maniere dont il y est parlé de Timothée Chap. XIII, 23. Enfin il prouve qu'un passage de S. Clement, que Saumaise avoit cité, pour montrer que S. Pierre n'a jamais été à Rome, ne contient rien de semblable ; que ce Critique, s'est trompé, lors qu'il a dit que S. Pierre étoit mort la dixiéme année de l'Empereur Claude ; & que quoi qu'il soit très-veritable que S. Pierre n'a pas été à Rome sous l'empire de ce Prince, rien n'empêche qu'il n'y ait été sous celui de Neron, après que S. Paul y eut demeuré deux ans.

Saumaise avoit *a* aussi nié que l'on pût nommer aucun Evêque *successeur des Apôtres*, parce que personne n'a succedé à ces saints hommes, dans toute l'étenduë de leur autorité. M. Pearson, qui avouë cette derniere verité, montre néanmoins par quantité d'exemples qu'on

a C. IX.

qu'on avoit raison d'appeller les premiers Evêques Chrétiens successeurs des Apôtres; parce qu'il suffit, pour porter ce nom-là, de succeder à une partie du pouvoir de celui dont on est nommé le successeur. Les exemples ne lui manquent point pour le prouver; & dans le fonds ce n'est encore là qu'une dispute de mots; il n'y a point de Presbyterien si entêté, qui puisse nier que les Pasteurs ne soient en quelque sorte successeurs des Apôtres. Mais voici une dispute réelle; c'est que nôtre Auteur croit qu'au commencement les Apôtres avoient établi en diverses Eglises de simples Prêtres, sans Evêques, & s'étoient réservé la principale autorité, sans la communiquer à aucun de ces Prêtres en particulier; mais qu'en suite ils trouverent à propos de créer en chaque l'Eglise un Evêque, à qui ils remirent l'administration de cette Eglise. M. Pearson divise les temps Apostoliques en trois periodes, dont le premier s'étend jusqu'à la mort de S. Paul; le second depuis ce terme jusqu'à celle de S. Jean; & le troisiéme depuis la mort de S. Jean jusqu'au temps de *Victor* Evêque de Rome. Il entreprend de prouver que dans ces trois intervalles il y a eu des Evêques, c'est à dire, des Pasteurs d'un

degré plus élevé que celui des Prêtres. A l'égard du premier periode, il faut disputer uniquement par l'Ecriture, & comme on se sert particulierement des endroits où S. Paul décrit le devoir d'un Evêque dans ses Epîtres à Timothée & à Tite, la premiere chose dont il s'agit c'est de savoir quand elles ont été écrites. Nôtre Auteur s'étend beaucoup à prouver qu'elles ont été écrites après que S. Paul eut été deux ans prisonnier à Rome, au lieu que Saumaise prétend que S. Paul les écrivit long-temps avant que d'y être conduit. Saumaise croioit que S. Paul n'étoit point sorti de Rome, depuis qu'il y avoit été la premiere fois: mais nôtre Evêque soûtient qu'apres sa premiere prison il fit un voiage en Grece, dans l'île de Crete & en Asie. Ensuite aiant été repris, il écrivit sa seconde Epître à Timothée. Ce fut dans ce voiage qu'il établit sur les Prêtres, qu'il avoit mis auparavant en diverses Eglises, des Evêques, qui avoient, selon nôtre Auteur, la même autorité que leurs successeurs s'attribuerent. Tel étoit Timothée à Ephese, & Tite en Crete, puisque l'on voit, par ce que S. Paul leur écrit, qu'il leur donne pouvoir d'exercer les censures Ecclesiastiques, même contre les Prêtres (1 Tim. V, 19.)

V, 19.) & de conferer les ordres sacrez. M. Pearson ne doutoit point que cet Apôtre n'en eût usé de même dans d'autres Eglises; mais comme il ne vouloit se servir d'aucunes raisons, qui ne fussent tirées de l'Ecriture, il n'en donne pas d'autre exemple. Pour le second intervalle, qui est d'environ trente ans, il n'y a aucun livre de l'Ecriture Sainte, que l'on puisse citer, excepté ceux de S. Jean; & nôtre Auteur en cite ce qu'il dit, dans l'Apocalypse, des Anges des sept Eglises d'Asie. Dans le troisiéme période, qui doit être pour le moins de LXXX. ans, il y a eu plusieurs Evêques, distinguez clairement des simples Prêtres. Tel étoit *Polycrate* Evêque d'Ephese, qui témoigne qu'il y avoit eu sept de ses ancêtres Evêques, & qu'il étoit le huitiéme. Tels étoient encore *Irenée* Evêque de Lyon successeur de *Photin*, sous lequel il avoit été Prêtre; *Palma* Evêque d'Amastre en Paphlagonie; *Primus* & *Denys* Evêques de Corinthe, & plusieurs autres dont ce dernier a fait mention dans ses Epîtres.

Ceux qui soûtiennent que les Evêques & les Prêtres étoient égaux, en ce temps-là, opposent aux Episcopaux le célebre passage de S. Jerôme, dans son commentaire sur l'Epître à

Tite; *Idem est Presbyter qui & Episcopus, & antequam, Diaboli instinctu, studia in Religione fierent, & diceretur in populis, ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ, communi Presbyterorum consilio Ecclesiæ gubernabantur. Postquam verò unusquisque eos quos baptizaverat suos putavit esse, non Christi, in toto orbe decretum est, ut unus de Presbyteris electus superponeretur cæteris, ad quem omnis Ecclesiæ cura pertineret & schismatum semina tollerentur.* „Le Prêtre & l'Evêque sont une même chose, & avant que, par l'inspiration du Démon, il se formât des partis dans la Religion, & que l'on dît parmi les peuples, *je suis de Paul, moi d'Apollos, & moi de Cephas*, les Eglises étoient conduites par l'avis commun des Prêtres. Mais aprés que chacun eût cru que ceux qu'il avoit baptizez lui appartenoient en particulier, & non à Jesus-Christ, on résolut, dans tout le monde, qu'on éliroit un des Prêtres, qu'on l'éleveroit au dessus des autres, & qu'il seroit lui seul chargé de tout le soin de l'Eglise, afin d'ôter toutes les occasions des schismes.

M. Pearson s'étoit proposé de répondre à ce passage, dans le §. XII. du Chap. IX. mais ne l'aiant pas fait, M. Dod-

M. Dodwel a rempli cette lacune, & résout la difficulté en disant que S. Jerôme, parle dans cet endroit des schismes arrivez du temps même des Apôtres, comme celui dont parle S. Paul dans l'endroit que S. Jerôme en cite, & plusieurs autres depuis. C'est ce qui obligea, selon lui, les Apôtres de donner des Evêques à toutes les Eglises. Il fait voir qu'on doit necessairement entendre ainsi S. Jerôme, à moins qu'il ne se soit contredit; que S. *Polycarpe*, S. *Epiphane*, & S. *Irenée*, citez par Saumaise ne favorisent nullement l'égalité des Prêtres & des Evêques; que les Epîtres de *Pie* & de *Victor*, Evêques de Rome, que l'on cite encore en cette occasion, sont supposées, & que quand elles ne le seroient pas, on n'en pourroit rien conclurre contre la prééminence des Evêques; que les Presbyteriens ne nient pas que le premier des Prêtres n'eût quelque prérogative par dessus les autres; qu'aucun des Anciens n'a cru que l'établissement de l'Episcopat fût posterieur aux temps Apostoliques; & enfin que les raisonnemens de S. Jerôme sur cette matiere n'ont rien de solide. Voici en peu de mots l'origine de la Hierarchie, selon M. Dodwel. Au commencement les Apôtres ne faisoient point d'assemblées

particulieres, & vivant avec des Juifs n'avoient aucun ordre Ecclesiastique que le leur. Ensuite aiant été contraints de se séparer d'eux, ils établirent des *Prêtres* pour regler les Assemblées des Chrétiens: mais comme il y avoit grand nombre de *Prophetes* en ce temps-là, qui ne se soumettoient à personne, on voioit encore beaucoup de confusion dans ces Assemblées, comme il paroît par ce que S. Paul en dit, dans sa premiere Epître aux Corinthiens. On ne put pas d'abord les remettre dans leur devoir, mais enfin les Apôtres donnerent une autorité particuliere en chaque Eglise *aux premices* de leur prédication, c'est à dire à l'un de ceux qu'ils avoient baptizez des premiers. Pendant qu'il y eut des gens qui avoient reçu le S. Esprit, par le baptême & par l'imposition des mains des Apôtres, ils étoient Evêques selon l'ordre de leur Baptême; mais en suite les dons surnaturels aiant cessé, on n'eut plus égard à cet ordre, mais au mérite, comme *Hilaire de Sardaigne* l'a remarqué, dans son commentaire sur les Ephesiens, attribué à S. Ambroise. On voit par là que les Chrétiens d'aujourd'hui ne doivent pas imiter les premieres Assemblées des temps Apostoliques, lors qu'il n'y avoit pas encore d'or-

d'ordre établi, mais celles qui se firent après qu'une Discipline reglée eut été donnée aux Chrétiens. Ceux qui appliquent aujourd'hui à leurs Assemblées, ce qui est dit de la liberté de prophetiser, dans les premiers établissemens des Eglises Chrétiennes, devroient en effet montrer qu'ils ont les mêmes dons que les premiers Chrétiens, & que par conséquent chacun d'eux a droit, en qualité de Prophete, de parler en public. Mais ceux, qui s'échauffent si fort pour l'ordre Hierarchique, devroient aussi prouver de leur côté que Dieu fait naître les Chrétiens pour cet ordre, & que cet ordre n'a point été fait pour les Chrétiens; car si l'on ne peut nier que Dieu ne l'ait établi, à cause de nous, on sera obligé d'avouër, que s'il est plus avantageux aux Chrétiens qu'il n'y en ait point en certains lieux, on n'a pas mal fait de le détruire, & que quand même on se seroit trompé en cela, ce ne seroit pas un grand crime, puis qu'enfin il n'y a rien là que de purement *rituel*.

Après ces Digressions, touchant l'Origine de l'Episcopat, & les fondateurs des successions des Evêques, nôtre Auteur, revient à son principal dessein, c'est à dire, à la Chronologie.

gie. Il remarque qu'il y avoit eu un Auteur Anonyme, qui avoit écrit *des divisions & des génerations des Nations*, en l'an CCXXXVI, & avoit inseré dans cet ouvrage une liste des Evêques de Rome, avec les années que chacun avoit gouverné cette Eglise; mais que s'étant perdu, le plus ancien Auteur qui nous reste sur cette matiere est Eusebe. Nôtre Evêque entreprend de faire voir qu'Eusebe n'a eu devant les yeux aucune Chronologie fixe, lors qu'il a marqué les années des Evêques de Rome, que celles qu'il marque dans sa Chronique, très-souvent differentes de celles que l'on trouve dans son Histoire, & qu'il a même commis des fautes manifestes, dans les Evêques les moins éloignez de son temps; d'où il s'ensuit qu'on ne peut pas se fier en lui, à l'égard des plus anciens. On n'entrera pas dans le détail de ces preuves, les curieux les pourront lire dans l'Original; on avertira seulement que M. Dodwel, dans le supplément qu'il a ajoûté à la fin de ce Chapitre, a fait voir qu'Eusebe n'étoit pas fort versé dans l'Histoire de la partie Occidentale de l'Empire Romain. Il ne fait mention d'aucun Auteur Latin Ecclesiastique, que de quelques-uns qui avoient été traduits en Grec, ou qui avoient écrit

en

en cette langue; comme *Clement*, *Hermas*, & *Irenée*. C'est pourquoi les additions que S. Jerôme à faites à Eusebe, & à l'égard des Auteurs Ecclesiastiques & à l'égard de l'Histoire, regardent particulierement des ouvrages Latins, & des choses qui se sont passées en Occident. Comme on a reproché à Eusebe de contredire dans son Histoire sa Chronique, on pourroit soupçonner qu'il a eu des mémoires, ou des livres pour composer son Histoire, qu'il n'avoit pas lors qu'il écrivoit sa Chronique. Mais M. Dodwel montre qu'il n'avoit aucun nouveau secours; & croit que la difference qu'il y a entre ces deux ouvrages, dans la Chronologie, doit être entierement attribuée aux Copistes.

Les Chronologistes Grecs étant si peu dignes de foi; nôtre Auteur a vient aux Latins; & commence par le *Pontifical Romain*. Il remarque d'abord que *Blondel*, qui l'a extrémement vanté, n'a pas pris garde qu'il rapporte des évenemens à de certains Consuls, ausquels le faux *Isidore* les rapporte aussi, & pour lesquels Blondel l'a âprement censuré. Le même Isidore a si bien suivi le Pontifical, qu'il en a pris jusqu'aux fautes de Copiste: & comme on

a *Cap. XI. & XII.*

on croioit que l'Auteur de la premiere partie du Pontifical étoit le Pape *Damase*, il a aussi voulu faire passer son recueuil sous le nom de ce Pape. Tout cela devoit le rendre suspect à Blondel. Nôtre Auteur rapporte ensuite les divers sentimens que l'on a eux, touchant celui qui a écrit le Pontifical, & réduit ce qu'il en pense à ces cinq choses: 1. Que Damase n'est point Auteur de la premiere partie: 2. Que l'Auteur, quel qu'il soit, n'a pas vécu avant le sixiéme siecle: 3. Que la premiere copie de cet ouvrage est la même, que le Jesuite *Henschenius* a publiée sous le nom de *second Catalogue des Evêques de Rome*; mais qu'elle a été retouchée depuis, & continuée avant le temps d'*Anastase le * Bibliothecaire*, à qui quelques-uns en ont attribué la continuation: 4. Que l'on ne peut savoir, si Anastase, y a encore changé, ou ajoûté quelque chose: 5. Que s'il y a quelque chose de bon, concernant les premiers Evêques de Rome, cela est tiré d'un Catalogue plus ancien, que *Cuspinien* a inseré dans ses *Fastes*, & duquel il parle sur l'année de Rome DCCLXXXI. Le Jesuite *Bollandus* l'aiant communiqué à *Gilles Bucherius*, il le publia dans son *Commentaire sur le Canon*

* *Qui vivoit l'an* 870.

Canon Paschal de Victorius. Enfin le Jesuïte *Henschenius* l'a publié une troisiéme fois dans sa Dissertation Préliminaire sur les Saints du mois d'Avril.

Comme c'est la piece la plus considerable, qui nous reste en Latin sur cette matiere, a & qui a été publiée à Rome, avant que la Version Latine d'Eusebe y parût, nôtre Auteur témoigne qu'il en fait beaucoup de cas, & qu'il seroit fort à souhaiter qu'on l'eût bien entiere & bien correcte. Néanmoins on ne sauroit s'y fier pour ce qui regarde les années des premiers Evêques de Rome, parce qu'il y a des fautes sensibles, comme lors qu'elle rapporte le martyre de S. Pierre & de S. Paul à la premiere année de Neron, ce qui est entierement faux, & opposé à l'Histoire des Actes. Il est vrai que quelques Savans ont cru qu'il y avoit en cet endroit une faute de Copiste, mais nôtre Auteur fait voir le contraire par les *Fastes Consulaires*. *Baronius* avoit cru que, dans les affaires de l'Eglise de Rome, on s'en doit plûtôt fier aux Latins qu'aux Grecs, & que l'on doit plus considerer les histoires, où l'on voit les années des Consuls marquées, que celles où elles ne sont pas. M. Pearson soûtient au contraire, que les Au-

a *Cap.* XIII.

teurs Grecs ont mieux écrit de l'Eglise de Rome que les Latins, comme les Historiens Grecs de Rome Paienne ont mieux écrit son Histoire que les Romains; & quant aux Consuls, on doit estimer les monumens, où leurs noms ne sont pas placez au hazard, comme ils le sont dans les Catalogues des premiers Papes, ni pour accorder la Chronologie à ses sentimens particuliers, comme Baronius lui-même a fait plus d'une fois.

La Chronologie des Grecs *a* & des Latins étant à cet égard si confuse, il a fallu chercher une autre voie, pour disposer comme il faut les années des Anciens Evêques de Rome. Nôtre Auteur s'est appliqué à le faire par une lecture exacte des Ecrivains de ces temps-là, qui rapportent de certains faits à de certains Evêques, & qui marquent quelques dates des évenemens mémorables à l'égard de l'Eglise de Rome. En conférant ces Auteurs les uns avec les autres, & suivant le fil de l'Histoire, il avoit formé une Chronologie de ces premiers siecles plus exacte, que celles que l'on a vuës jusqu'à présent. Après avoir executé ce dessein, il s'est apperçu que les Annales *d'Eutyche* Patriarche d'Alexandrie

a Cap. XIV.

drie, publiées en Arabe & en Latin par *M. Pococke*, s'accordoient en plusieurs choses avec son calcul, ce qui ne l'a pas peu confirmé dans sa pensée. Car encore qu'Eutyche soit plein de fables, il est à présumer que pour la Chronologie il a suivi quelques anciens mémoires, differents de ceux d'Eusebe, avec qui il ne s'accorde pas.

IV. LA Dissertation précedente peut servir de Préface à celle qui suit, où nôtre Auteur vient au fait, dispose, selon sa methode, les années des premiers Evêques de Rome, & en donne les raisons. On ne peut pas les rapporter dans cet extrait. On dira seulement deux choses, que nôtre Auteur montre contre plusieurs Catalogues anciens, qui ont été suivis par la plûpart des Chronologistes modernes. C'est, premierement[a] que *Clet* & *Anaclet*, ne sont qu'une même personne, quoique le *Breviaire Romain* dise que Clet étoit de Rome, & nomme son quartier, & que le Martyrologe rapporte sa mort au 26 Avril; & qu'à l'égard d'Anaclet le premier de ces ouvrages le fasse Athenien, & que le second marque le jour de sa mort le 15 de Juillet. Les Moines ont encore plus fait, ils ont dit les noms des deux Peres de ces

deux

a *Cap. I.*

deux Papes, & ont rapporté des actions differentes de l'un & de l'autre. Cependant nôtre Auteur fait voir que ce n'a été qu'une seule personne, après *Halloix*, *Charles de S. Paul*, *Henri de Valois*, *Cotelier & le P. Noël Alexandre.* Si l'on pouvoit deviner le passé, dont il ne reste aucuns monumens, ni aucune memoire, on auroit beaucoup d'obligation aux Moines, qui n'ont pas manqué de suppléer toutes les lacunes, qu'ils ont remarquées dans les Histoires anciennes, & de nous raconter, comme par révelation, ce qu'ils n'avoient apris de personne. Mais le malheur est que leurs fictions, loin de satisfaire les curieux, n'ont fait que leur rendre suspect tout ce qui vient de ces pieux trompeurs, & même leur faire naître des doutes sur des Histoires très-veritables. La seconde chose, dont on avertira le Lecteur, c'est que M. Pearson marque les temps *d'Hygin*, de *Pie*, & *d'Anicet*, bien autrement que l'on n'avoit fait ; ce qui fait voir que l'on avoit commis de très-grandes fautes de Chronologie dans le second siecle. Au lieu que l'on rapporte le Pontificat d'Hygin à l'an CLII, nôtre Auteur soûtient qu'il gouverna l'Eglise de Rome, depuis l'an CXXII, jusqu'à l'an CXXVI ;

ce

ce qui rapproche de beaucoup les temps de Pie & d'Anicet, de même que les Heresies de *Valentin*, de *Cerdon*, de *Marcion*, de *Montan* &c. qui ont paru sous ces Papes.

On doit encore avertir qu'outre les discussions Chronologiques, il y a ici diverses digressions curieuses concernant des points d'Histoire Ecclesiastique. On en indiquera les matieres en un mot. Dans les Chap. III, & IV. l'Auteur examine & réfute l'opinion de ceux qui croient qu'il y a eu à Rome plusieurs Evêques en même temps. Il montre dans le VII. §. 3, 4. & 5, que les Actes d'Alexandre, qui monta sur le siege Apostolique, l'an XCI, sont faux : & dans le X. §. 4. & suiv. qu'il y avoit à Athenes des *Archontes* de plusieurs sortes, & qu'ils ne ressembloient point aux Evêques. Enfin le dernier Chapitre de cette Dissertation établit le temps du Pontificat de *Soter*, qui tint le siege de Rome, selon nôtre Auteur, depuis l'an CLXI. jusqu'à l'an CLXX.

M. Dodwel a fait, à cette Dissertation, ce qu'il avoit fait à la précedente, c'est qu'il a rempli quelques endroits que l'Evêque de Chester avoit laissez en blanc. Il y a particulierement une longue digression sur le Chap. VI.

qui

qui merite extrémement d'être lû. A l'occasion de *la pretendue Domitille Vierge & Martyre*, il montre au long non seulement que ce qu'on en dit est une pure fable, mais encore qu'il est faux que dans les temps Apostoliques les Evêques consacrassent des Religieuses en leur donnant le Voile; que les Prêtres & les Evêques se marioient, & vivoient avec leurs femmes; qu'il n'y avoit aucunes filles, qui fissent profession de vouloir garder leur virginité jusqu'à la mort. Que dans le second siecle il n'y en a point eu non plus, excepté celles qui se joignoient aux veuves, & qui avoient déja soixante ans; qu'elles ne faisoient aucunes promesses ni serments de ne sortir point de cet état; qu'un siecle & demi, après la mort de S. Clement, l'Evêque ne consacroit point les vierges par aucune ceremonie solennelle, quoi qu'elles fissent ensemble des societez distinctes de celles des veuves. L'Auteur explique par occasion quelques endroits du Nouveau Testament, qu'on cite ordinairement sur cette matiere, comme ces paroles de Nôtre Seigneur; Matt. XIX, 12. *Il y en a qui se rendent Eunuques eux-mêmes pour le Roiaume du Ciel*, c'est à dire, selon M. Dodwel, qui vivent chastement, parce que Dieu

Dieu l'a commandé, soit qu'ils soient mariez, ou non.

V. La derniere piéce de ce recueuil est une Dissertation du même, sur la suite des premiers Evêques de Rome, jusqu'au temps, où l'Evêque de Chester a commencé ses *Annales Cyprianiques*. L'Auteur propose de les confirmer, & de corriger aussi en quelques endroits la nouvelle Chronologie de M. Pearson. Cet illustre Evêque ne s'étoit pas appliqué à rechercher les années des premiers Papes, uniquement à dessein d'étudier la Chronologie Ecclesiastique, mais pour chercher la solution d'une objection, que *Saumaise* & *Blondel* avoient faite contre les Lettres de S. Ignace. C'est que ce Martyr y fait mention d'un mot mystique des Valentiniens, savoir ΣΙΓΗ *silence*, d'où ils ont conclu que ces Lettres ne pouvoient pas être de lui, parce que les Valentiniens ne parurent que plus de quarante ans après la mort de S. Ignace, ce saint homme aiant souffert le martyre l'an CVII. & le Pape *Hygin*, sous lequel ils se firent connoître, n'aiant été installé que l'an CXII. M. Pearson ne s'est pas contenté, pour soudre cette objection, de montrer, après deux grands hommes, *Usserius* & *Hammond*, que de plus anciens Hereti-

ques que les Valentiniens s'étoient servi de ce terme : il a encore cru pouvoir prouver que S. Ignace n'avoit souffert le martyre, que l'an CXV, & qu'Hygin fut consacré l'an CXXXI. Cette Chronologie peut faire croire que S. Ignace avoit vu en Asie quelques-uns de ces hérétiques, avant qu'ils éclatassent à Rome, tel qu'étoit *Theodad*, maître de Valentin. C'est pourquoi l'Evêque de Chester n'a pas poussé sa Chronologie au delà du temps de la naissance, & des premiers progrès des Valentiniens. M. Dodwel s'est au contraire uniquement proposé de mettre en meilleur état la Chronologie des premiers Evêques de Rome, & de la conduire jusqu'au commencement des Annales Cyprianiques ; auquel temps on a commencé à tenir des Regîtres des années de l'installation, & de la mort des Evêques de Rome. La méthode que M. Dodwel suit ici est de comparer les Chronologies des Grecs, des Latins, & des Arabes, qu'il présume avoir tiré d'une source commune les dates dans lesquelles elles s'accordent ; & d'y joindre quelques preuves historiques, qui ont été omises par l'Evêque de Chester. Outre cela il ne s'attache pas simplement à la succession des Evêques de Rome, il y joint aussi

aussi celle des Evêques d'Alexandrie. Il en donne des Tables à la p. 77. & suiv. où l'on peut voir les années des Empereurs, selon Eusebe & selon lui, & celles des Evêques de Rome jusqu'à l'an CCXXXVII, & des Evêques d'Alexandrie, jusqu'à l'an CCCXI, selon Eusebe.

On peut diviser cette Dissertation, qui contient XV. Chapitres, en quatre parties: 1. Dans les six premiers Chapitres, on examine la Chronologie d'Eusebe, tant à l'égard des Evêques d'Alexandrie que de ceux de Rome: 2. dans les trois suivans, celle des Latins: 3. dans le dixiéme, celle d'Eutyche: 4. & dans les autres, l'Auteur rapporte les preuves de la sienne.

1. A l'égard d'Eusebe, M. Dodwel dit qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il ait marqué à plaisir les années des premiers Evêques de Rome, parce que s'il avoit été d'humeur d'inventer, il en auroit autant fait à l'égard des Evêques de Jerusalem & d'Antioche, au lieu qu'il a déclaré que n'en aiant rien trouvé par écrit, il n'en pouvoit rien dire. A l'égard des contrarietez, qui se trouvent entre sa Chronique & son Histoire, on les attribuë aux Copistes, l'on donne le moien de corriger ces fautes par le secours de S. *Jerôme*, de *Ru-*

fin & de *Prosper*; & l'on marque l'origine de quelques-unes des veritables bévuës d'Eusebe.

2. M. Dodwel remarque que les Latins ont trois Catalogues des premiers Pontifes. Le plus nouveau est celui que l'on attribuë à Damase & à Anastase, & qui peut avoir été fait sur la fin du troisiéme, ou au commencement du neuviéme siecle. C'est ce Catalogue que les Breviaires, les Martyrologes & les autres livres de cette nature ont suivi. On y trouve, non seulement les noms & les temps des premiers Evêques de Rome, mais encore les noms de leurs Peres, les lieux où ils ont été ensevelis, leurs ordinations, leurs décrets tirez des fictions du faux Isidore, & les jours pendant lesquels le Siege de Rome a été vacant. Il y a un autre Catalogue plus ancien, que le *P. Heinschenius* a publié, & qui a été écrit du temps de Justinien, dans lequel on ne trouve point les jours que le siege Apostolique a été vacant, & où l'on voit beaucoup moins de décrets, que l'Auteur du Catalogue précedent a ajoûtez. Enfin le plus ancien & le plus simple de tous est celui que *Cuspinien* a inseré dans ses Fastes, & que *Bucherius* a publié à part. On n'y trouve ni le nom des parens, ni la patrie,

ni

ni le lieu de la sépulture, ni le temps de la vacance, ni les ordinations, ni enfin les prétendus décrets que l'on a attribuez depuis aux premiers Papes. Il n'y a que les noms & les années de ces Evêques avec celles des Empereurs & des Consuls, d'où M. Dodwel conclut que les Additions, qui sont dans les autres, ne sont que de pures fictions des Moines, qui ont inventé tout ce qu'il leur a plu; car si ce qu'ils rapportent avoit été connu auparavant, l'Auteur du plus ancien des Catalogues n'auroit pas manqué de le mettre. En effet c'est une merveille, que plus les Moines ont été éloignez des temps dont ils ont écrit l'histoire, mieux il en aient su les circonstances, & que la connoissance des premiers siecles du Christianisme se soit augmentée dans les Monasteres, à mesure que l'ignorance croissoit, & qu'on laissoit perdre les anciens monuments. Mais jamais rien n'a passé par les mains de ces pieux solitaires, qu'il n'en soit sorti augmenté, & embelli de nouvelles circonstances.

M. Dodwel soupçonne même que le premier Catalogue n'ait été retouché, si, comme on le croit, il a été composé du temps de *Liberius*. Il croit que la plus ancienne piece, qui eût été faite sur

cette matiere, étoit l'ouvrage d'un Auteur Anonyme, qui vivoit sous Alexandre Severe, & dont il ne nous reste que le titre. Il examine ensuite la Chronologie de ces Catalogues Latins, & marque l'origine des fautes que l'on y trouve. La premiere qu'il y remarque, c'est que l'on avance de beaucoup la fondation de l'Eglise de Rome, qui, comme il le fait voir, ne peut avoir été formée que la *a* dixiéme année de l'Empire de Neron, & la LXIV. de nôtre Seigneur.

3. Pour *Eutyche*, il montre que sa Chronologie est aussi fautive que celle d'Eusebe, & soupçonne même qu'il ne l'ait suivie à l'égard des années des Papes, quoi qu'il s'en soit éloigné dans le rapport, que ces années ont avec celles des Empereurs. Eutyche savoit que *Marcion* avoit paru à Rome la premiere année de *Pie*, & il pouvoit avoir appris d'ailleurs à quelle année de quel Empereur on rapportoit la naissance de cette Héresie ; si bien que cette Epoque lui a servi à regler les années des Evêques qui ont vécu auparavant, & de ceux qui ont été aprés, quoi qu'il ait commis au reste de gran-

a P. 110. & *seqq.*

grandes fautes dans les années des Empereurs.

4. M. Dodwel, aiant montré que ceux, qui ont reglé les premiers les années des anciens Evêques de Rome, ne se sont appuiez sur aucun témoignage de l'Histoire, & se sont trompez dans leurs conjectures, vient enfin à sa propre Chronologie, que les curieux pourront lire dans l'Original, cet extrait étant déja trop long pour s'y arrêter d'avantage. On dira seulement que dans le Chap. XI, qui est le premier où l'Auteur commence à regler, selon sa méthode particuliere, la Chronologie des Papes, il fait voir que S. Pierre ne doit pas être mis dans le rang des Evêques de Rome, que bien loin qu'il puisse y avoir été 25 ans, on ne peut gueres prouver qu'il y ait été avant l'année de son martyre; que l'on ne peut point savoir combien de temps *Linus*, *Anenclet* & *Clement* ont tenu chacun le siege de Rome; quoi qu'on puisse conjecturer assez probablement combien il y a eu d'années, depuis le commencement de *Linus* jusqu'à la fin de *Clement*; qu'on ne peut pas savoir si ce dernier a écrit sa premiere Epître étant déja Evêque, quoi que quelques Anciens semblent

H 4

blent le témoigner, mais que quand cela seroit il y a eu de grandes raisons de ne l'écrire point en son nom, mais en celui de toute l'Eglise de Rome; qu'*Hermas* a écrit sous l'Episcopat de Clement, & peut-être avant la ruine de Jerusalem.

Afin que l'on puisse voir tout d'un coup la difference qu'il y a entre la Chronologie de M. Pearson, & de M. Dodwel, on inserera ici une Table de l'une & de l'autre.

PEARSONUS	DODWELLUS
Petrus ab A. D. 33 ad 55.	Nullum locum habet inter Pontifices.
Linus à 55 ad 67.	Linus & Anencletus ab an. 64. brevi uterque tempore.
Anencletus à 67 ad 69.	
Clemens à 69 ad 83.	A. 64 vel 65 ad 81.
Euaristus à 83 ad 91.	A 81 ad 90.
Alexander à 91 ad 101.	A 90 ad 102.
Xystus à 101 ad 111.	A 102 ad 112.
Telesphorus à 111 ad 122.	A 112 ad 123.
Hyginus à 122 ad 126.	A 123 ad 127.
Interpontificium ferè annuum.	
Pius à 127 ad 142.	Itidem.

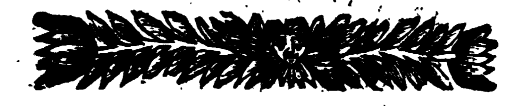
Anice-

Anicetus à 142 ad 161.	A 142 ad 153.
Soter à 161 ad 170.	A 153 ad 162.
Eleutherus à 170 ad 185.	A 162 ad 177.
Victor à 185 ad 197.	A 177 ad 195.
Zephyrinus à 197 ad 217.	A 195 ad 214.
Callistus à 217 ad 222.	A 214 ad 222. & deinceps ut Pearsonus.
Urbanus à 222 ad 230.	
Pontianus à 230 ad 235.	
Anteros à 235 ad 236.	
Fabianus à 236 ad 250.	

Ceux qui voudront voir combien cette Chronologie est differente de celle de *Baronius*, ou de quelque autre, n'auront qu'à la conferer avec leurs Tables Chronologiques. On a remarqué que M. Dodwel cite plusieurs fois les Dissertations, qu'il a composées sur S. *Irenée*, comme celles qu'il a publiées en 1682. sur S. Cyprien. On nous a dit qu'elles étoient sous la presse, ce qui nous les fait attendre au plûtôt.

Comme M. Dodwel a expliqué fort

heureusement les coûtumes & les sentimens des Peres du troisiéme siecle, & particulierement de l'Eglise d'Afrique dans ses *Dissertations Cyprianiques* : il sera apparemment la même chose, dans celle qu'il a composées sur *S. Irenée*, & nous découvrira ainsi bien des choses, à l'égard du second siecle, qui pourront servir à entendre les Auteurs de ce temps-là. Sa méthode pourra beaucoup contribuër à faire éviter une faute, que l'on commet ordinairement en lisant les Anciens, c'est qu'on explique leurs pensées selon les idées simples du bon sens, ou selon les opinions modernes, au lieu qu'il les faut expliquer par eux-mêmes, & rechercher leurs sentimens par l'Histoire, sans se mettre en peine s'ils sont conformes aux nôtres, ou aux idées generales de la raison. On peut voir ce que M. Dodwel dit là dessus, dans la Dédicace de ses Dissertations sur S. Cyprien.



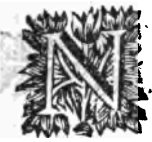
BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1688.

MAI.

VI.

I. JOANNIS RAII *Historiæ Plantarum Tomus Secundus, cum duplici Indice, generali altero nominum & Synonymorum præcipuorum; altero affectuum & remediorum: accessit nomenclator Botanicus Anglo-Latinus.* Londini 1688. in fol. pag. 951.



Ous avons parlé du premier Volume de cette Histoire des Plantes, au commencement du troisiéme Tome de cette *Bibliotheque*, où l'on pourra voir la méthode de l'Auteur. Il ne seroit pas necessaire de s'y arrêter d'avantage; si l'on n'avoit cru qu'il seroit peut-être utile au public de donner ici le jugement d'un Botaniste, qui demeure à plus de deux cents lieuës de Londres, sur cet Ouvrage.

„ Si ceux qui écrivent l'Histoire des „ Animaux trouvent beaucoup de dif- „ ficulté à les réduire à de certaines „ *especes*, ou à des *genres* differens : les „ Botanistes sont pour le moins autant „ empêchez à les ranger en ordre, ou „ à trouver des caracteres qui soient „ communs à diverses especes de Plan- „ tes, & par le moien desquels on en „ puisse placer plusieurs sous un même „ genre. On découvre bien d'abord „ certaines differences extrémement „ génerales, comme lors qu'on divise „ les plantes en arbres, en arbrisseaux „ & en herbes : de même qu'on distin- „ gue les animaux en bêtes à quatre „ pieds, en oiseaux, en poissons, en „ insectes &c. Mais chacun de ces gen-

„ res

„ res eſt trop géneral, puis qu'il com-
„ prend ſous ſoi un nombre preſque
„ infini d'eſpeces differentes. Cepen-
„ dant il eſt impoſſible que ceux qui
„ veulent apprendre à connoître en
„ particulier les animaux, ou les plan-
„ tes, puiſſent charger leur mémoire
„ d'un ſi grand nombre d'eſpeces. Il
„ faut donc neceſſairement trouver un
„ milieu, entre ces extremitez ; il faut
„ éviter d'un côté les diviſions trop gé-
„ nerales, & pour ne pas les multi-
„ plier trop, réduire pluſieurs eſpe-
„ ces particulieres ſous des genres ſub-
„ alternes.

„ C'eſt ce qu'a entrepris M. Rai dans
„ ſa *Nouvelle Méthode des Plantes*, &
„ dans ſon *Hiſtoire. Ceſalpin*, qui étoit
„ Profeſſeur à Piſe au ſiecle paſſé, avoit
„ cru que l'on pouvoit diſtinguer les
„ genres ſubalternes des plantes, par les
„ differences qui ſont entre leurs ſe-
„ mences, leurs enveloppes, ou les
„ petites cellules qui les contiennent.
„ M. Rai avouë que les diverſes diſpo-
„ ſitions de ces parties fourniſſent les
„ principales differences : mais il ſoû-
„ tient auſſi que les fleurs, & ce qui les
„ environne par le bas, qu'il appelle
„ *perianthium* fourniſſent auſſi en di-
„ verſes occaſions des diſtinctions eſ-
„ ſentielles ; auſſi bien que l'arrange-

 „ ment

„ ment des feuilles le long de la tige, & „ la figure de la racine. Les legumes „ ont tous la fleur en forme de papil„ lon, *florem papilionaceum*, au lieu „ que leurs semences & leurs envelop„ pes varient assez. L'arrangement des „ feuilles le long de la tige distingue es„ sentiellement les plantes, que l'on „ nomme *verticillatæ*, comme *le Mar„ rube, le Pulegium* &c. Ces plantes „ ont d'intervalle en intervalle un bou„ ton rond, qui embrasse toute la tige „ & qui est composé de petites fleurs, „ ou de petites feuilles. On appelle ce „ bouton *verticillum*, parce qu'il res„ semble à ces petites boules, que l'on „ met au bout des fuseaux pour les fai„ re tourner, & que les Latins nom„ moient *verticilla*. On distingue de la „ même maniere les plantes, que l'on „ nomme *asperifoliæ*, qui different des „ *verticillatæ* en ce que les feuilles & „ les fleurs, qui sont aussi rangées le „ long de la tige, ne l'environnent pas „ toute, & ne sont pas disposées par „ tout de la même maniere. Les racines „ different entre elles, en ce que les „ unes sont *fibreuses*, c'est à dire com„ posées de divers filamens; les autres „ *tubereuses*, ou *bulbeuses*, c'est à dire „ rondes & solides, comme les raves, „ & les truffes; les autres composées

„ de

„ de diverses tuniques rangées l'une sur
„ l'autre, comme les oignons, ou dispo-
„ sées par écailles, comme les lis & les
„ martagons. Il faut donc examiner
„ toutes ces parties des plantes, pour
„ ne pas se confondre dans l'établisse-
„ ment de leurs genres.

„ Ceux qui ne se sont jamais appli-
„ quez à la Botanique, ne sauroient
„ voir d'abord quel est l'usage de
„ cette méthode, & pourroient ju-
„ ger que ce n'est qu'un pur jeu d'e-
„ sprit. Il est cependant certain qu'on
„ ne pouvoit rien imaginer de plus uti-
„ le, ni de plus propre pour acquerir
„ la connoissance des plantes. On trou-
„ ve, par exemple, en se promenant
„ dans un jardin, une plante que l'on
„ n'a jamais vuë, l'on n'a personne qui
„ en sâche dire le nom, & l'on ne sait
„ si elle est étrangere, ou du païs. Quand
„ on auroit l'Herbier le plus exact &
„ le plus universel que l'on puisse ima-
„ giner, il se pourra faire qu'on le par-
„ courra tout entier, sans trouver la
„ plante que l'on cherche, à moins
„ qu'on ne prenne la peine de lire tou-
„ tes les descriptions les unes après les
„ autres, & de comparer cette plante
„ avec les figures, s'il y en a, ce qui
„ demande trop de temps; ou à moins
„ que le hazard ne la fasse rencontrer

„ d'a-

„ d'abord. Au contraire suivant la „ méthode de M. Rai, on n'a qu'à bien „ prendre garde aux marques dont on „ vient de parler, & à chercher la plan- „ te, dont il s'agit, dans son Herbier, „ parmi celles qui sont d'un semblable „ caractere. Si elle a été décrite, on la „ trouvera infailliblement dans la clas- „ se & sous le genre où elle doit ê- „ tre. Ce n'est pas qu'il n'y ait des plan- „ tes *anomales*, que l'on ne sait où ran- „ ger : mais si l'on en trouve quelques- „ unes de cette nature, il la faudra „ chercher dans un livre particulier du „ second Tome de M. Rai, où il a „ mis celles dont le caractere étoit am- „ bigu.

„ L'Auteur aiant fait un recueuil „ de tous ceux qui ont écrit avant lui, „ soit des plantes de l'Europe, soit de „ celles de l'Asie, de l'Afrique, & de „ l'Amerique; on peut dire qu'il ne „ manquera rien à cet Herbier, quand „ il y aura des figures. Cela le rendra „ sans doute un peu cher, mais quoi „ qu'il puisse coûter, quand toutes ses „ figures y seront, il ne coûtera pas la „ dixiéme partie de ce que coûteroient „ tous les Herbiers tant particuliers, „ que generaux qu'il comprend. Il y „ en a divers que l'on ne trouve plus, „ ou qui sont extrémement chers,

„ com-

„ comme le *Fabius Columna*, qui n'est
„ cependant qu'un petit *in* 4.

C'est là le jugement d'un Botaniste, qui n'est pas connu de M. Rai. On n'a rien à y ajoûter si ce n'est, 1. que l'on trouvera dans ce Volume *a* *l'Abregé de l'Histoire des plantes du Mexique par François Hernandez*.

2. Le Lecteur doit encore remarquer en géneral sur la méthode de M. Raij qu'elle n'a été inventée que pour éviter la confusion & pour soulager la mémoire. Il seroit ridicule de s'imaginer que par le moien de quelques divisions & subdivisions tirées de la figure extérieure des plantes, on connoît à fonds leur nature: comme les Philosophes de l'Ecole s'imaginoient de savoir tout par le moien des Universaux & des Categories ausquelles ils réduisoient bien, ou mal, tous les Etres qu'ils connoissoient. Ils faisoient la même chose que feroit un homme, qui pour savoir les forces d'une armée, remarqueroit soigneusement de quelles couleurs seroient les habits des soldats qui la composeroient, & qui croiroit pouvoir juger des entreprises de cette armée par là. La verité est que nous ne connoissons que le dehors des choses, & quelques-uns des effets qu'elles produisent.

a P. 1929.

sent, & que le dedans demeure dans une obscurité, que toutes nos lumieres ne sauroient dissiper. Ainsi nous ne pouvons distinguer les especes que par quelques apparences extérieures, que l'on ne peut même décrire qu'assez grossierement. On peut voir là dessus le troisiéme Livre de *l'Essai de Philosophie*, inseré dans le VIII. Tome de cette Bibliotheque.

2. *Extrait du* Journal d'Angleterre *de l'Annee passée, pour les mois d'Avril, Mai & Juin, touchant quelques Experiences sur* L'ACCROISSEMENT DES ARBRES.

COmme on a donné ailleurs [a] un abregé complet de l'Anatomie des Plantes de M. Malpighi, on a cru devoir rapporter ici quelques experiences qui confirment les siennes. Il avoit remarqué [b] qu'aiant fait une incision en forme d'anneau à l'écorce de divers arbres, en sorte que l'on voioit le bois de tous côtez, ces arbres ne laissoient pas de croître. Voici d'autres experiences sur la même chose, faites en Angleterre dans la Comté de *Lancastre*, par *M. Brotherton*, & qui ont été lues dans la Societé Roiale.

1. L'an

[a] *Tom. IV. p. 189.* [b] *Ibid. p. 246.*

1. L'an 1671. l'écorce d'un Pommier Sauvage de quatre doits de Diametre, aiant été enlevée en rond, avec une Serpe, ensorte que le Bois étoit entamé, & que l'ouverture étoit large de quatre doits; on a remarqué que cet arbre grossit considerablement la même année, au dessus de la coupure, & qu'il crut environ un pied en hauteur. Il grossit encore assez l'année suivante, & crut en longueur, environ neuf pouces. Mais la troisiéme année, il sécha jusqu'à la racine; On a observé presque la même chose dans un autre arbrisseau, dont l'écorce avoit été rongée par des Chenilles. La partie inferieure à l'endroit rongé demeura sans croître, & le bois s'y secha peu à peu; mais la partie superieure crut, jusqu'à la troisiéme année, que l'arbrisseau mourut entierement.

2. Aiant fait une semblable incision dans l'écorce d'un Sapin d'Ecosse de trois ans, & de trois pouces d'épaisseur, près du haut de la tige; un peu au dessous du dernier branchage, on a remarqué que la cime étoit cruë la même année d'une demi-aune, & que les parties du dessus, qui étoient autour de l'anneau, étoient grossies plus qu'elles n'auroient fait, sans cette incision. Mais la partie du tronc, qui étoit entre l'incision

cision & le branchage le plus proche ne crut point du tout, quoi que l'intervalle, qui étoit au dessous de ce dernier branchage, s'augmentât un peu, mais pas tant que si l'on n'eût point fait d'incision à l'arbre. La seconde année il crut assez considerablement, & devint plus gros dans cet espace, qu'il n'auroit fait autrement en cinq ans de temps; mais la troisiéme année il mourut. Le temps auquel on avoit fait l'incision étoit la fin de Mars, ou le commencement d'Avril.

3. On a aussi essaié de couper un pouce en longueur, dans l'écorce de quelques jeunes arbres, en laissant entiere l'écorce de l'autre côté, & l'on a remarqué que l'écorce de dessus s'est étenduë embas, & a entierement couvert l'incision, la même année. On a même vu qu'aiant coupé l'écorce en rond de la largeur d'un pouce, celle de dessus s'est allongée jusqu'à celle de dessous.

4. On a fait trois incisions en un même Sapin, dans les intervalles de quatre branchages, & l'on a trouvé aussi que les parties qui étoient entre l'incision & le branchage superieur sont beaucoup cruës, pendant que celles qui étoient entre l'incision & le branchage inferieur étoient demeurées dans le même état.

5. On

5. On a fendu de jeunes Coudriers en deux, & aiant coupé perpendiculairement une des moitiez du bois, on l'a éloignée par force de l'autre, & l'on a empeché qu'elle ne pût s'y rejoindre. Après cela on a remarqué que la moitié, qui n'avoit point été coupée, aussi bien que la partie inferieure de celle qui étoit coupée, n'étoit pas cruë considerablement, au lieu que la partie d'enhaut avoit augmenté sensiblement son épaisseur.

6. On a remarqué au même lieu que presque tous les Peupliers, qui avoient été ébranchez au printemps de l'an 1683. moururent l'hiver suivant, à cause du grand froid. Ceux qui en échapperent, eurent bien de la peine à en revenir, & ne pousserent que très-peu le Printemps suivant. C'étoient des arbres de trente pieds, ou environ, à qui l'on n'avoit laissé que cinq ou six pieds au sommet, sans les ébrancher. On remarqua que les Peupliers, qui avoient été ébranchez deux ans auparavant, en moururent aussi, ce qui n'arriva à aucun de ceux qui ne l'avoient point été. On observa la même chose dans la Comté de Chester, à l'égard d'un très-grand nombre de Peupliers de toutes sortes de grandeurs, & plantez dans les mêmes lieux. La plûpart des ébran-

ébranchez mourut, & ceux qui ne l'étoient point ne souffrirent aucun endommagement, quoi qu'ils fussent jeunes, & qu'on eût fait auparavant une incision dans l'écorce de quelques-uns autour du tronc, comme on l'a rapporté.

7. On a vu une assez grande difference dans l'accroissement des arbres ébranchez, & de ceux qui ne l'étoient pas, l'Eté d'après, mais elle est étonnante dans l'espace de sept ou huit ans, les Peupliers qui n'ont pas été ébranchez devenant infiniment plus épais à l'égard de tronc, & plus touffus à l'égard des branches, que ceux qui l'ont été.

8. On a observé plusieurs fois que lors que la cime des arbres étoit cruë de deux pieds ou plus en longueur, les branches inferieures n'avoient pas poussé plus de quatre pouces.

9. On a vu un Pin sauvage d'environ trente aunes de haut, & dont les plus basses branches étoient éloignées de 30 pieds de terre, extrémement vert & plein de branches de tous côtez, quoi qu'il n'étendit ses racines que vers la quatriéme partie de la place qu'il occupoit; mais elles étoient éloignées de l'arbre de 70, ou 80 pieds. Cette disposition des racines venoit de ce que cet

Le Pseaume CL traduit en vers François selon la mesure des vers Hebreux.

Loüez le Dieu des Dieux,
Que sa Majesté soit benie ;
Sa puissance est infinie,
Peuples, réverez-l'en tous lieux.
Chantres, entonnez des airs,
Unissez par de saints concerts,
La Trompette,
Le Hautbois & la Muzette,
Le Cornet, l'Orgue & le Basson,
Et que la flute au doux son
Leur réponde :
Qu'en ce beau jour
Tout le monde
Chante à son tour.

cet

cet arbre étoit dans l'angle interieur d'une muraille fort épaisse, & dont les fondemens étoient très-profonds, devant servir à retenir une riviere qui passoit au pied.

M. *Brotherton* conjecture sur ces experiences & sur diverses autres qu'il a faites; I. que toute la Seve, ou au moins la plus grande partie de ce suc, monte par les vaisseaux de la partie ligneuse de l'arbre, & non par l'écorce, ni entre l'écorce & le bois; II. que l'accroissement des arbres, à l'égard de l'épaisseur, est produit par la Seve, qui descend, & non par celle qui monte, de sorte que s'il n'en descendoit point, ils ne grossiroient que fort peu, ou même point du tout; III. qu'il se fait une continuelle circulation de la Seve, pendant tout l'Eté, que ce suc monte de la terre dans les arbres, & qu'il ne descend pas à la S. Michel seulement, comme quelques-uns l'ont cru.

M. *Hook*, qui a lu ces experiences, dans une assemblée de la Societé Roiale, croit que les Plantes, aussi bien que les animaux, se nourrissent d'un double aliment. L'un est de l'eau impregnée de divers sels, & l'autre est de l'air qui est aussi chargé de diverses particules spiritueuses. Les végetables ne sauroient vivre, ou au moins croître, sans le

le secours de ces deux choses. Elles se mêlent l'une avec l'autre, & quelques-unes des particules de cette eau deviennent aëriennes, comme quelques-unes des particules de l'air deviennent aqueuses. Les unes se dégagent & se subtilisent, pendant que d'autres s'embarassent dans une matiere plus épaisse & deviennent grossieres. C'est pour cela que les Plantes, de même que les animaux, ont deux sortes de racines, les unes qui s'étendent & qui poussent dans la terre, & les autres qui s'élevent & qui croissent en l'air. Ces deux sortes de racines servent à recevoir & à conduire une nourriture particuliere dans le corps de la plante; & peuvent encore avoir un autre usage, savoir de donner sortie à une espece d'excremens, qui sont inutiles en demeurant dans la Plante, mais qui contribuent à sa conservation lors qu'ils en sont sortis. Les uns temperent les sels de la terre, dans laquelle les Plantes sont placées, & les autres préparent l'air, afin que les Plantes en puissent tirer le secours necessaire. M. *Hook* assure qu'il a expliqué ailleurs de quelle maniere cela se fait.

Cette conjecture de M. Hook ne s'accorde pas mal avec celles de M. Malpighi, que l'on a rapportées dans

dans le IV. Tome. p. 209. & 228. touchant la respiration des Plantes, par le moien des *trachées* de leurs racines; & touchant l'usage des feuilles, & la circulation de la Seve. Il n'est pas difficile de rendre raison par les mêmes principes de la mort des Peupliers ébranchez, dans l'Hiver de l'année 1684. Comme les vaisseaux des Arbres s'étendent du tronc dans toutes les branches, & qu'ils vont même jusqu'aux feuilles, où ils aboutissent, & d'où ils rapportent la Seve chargée de particules spiritueuses; lors qu'on vient tout d'un coup à couper toutes leurs branches, on cause deux desordres dans l'économie de leur nutrition. Premierement on ouvre un très-grand nombre de vaisseaux dans un endroit, où ils sont apparemment plus larges que dans les extrémitez, & par conséquent on cause aux arbres de grandes pertes du Suc qui les entretient; & on les met ainsi hors d'état de resister à des injures extraordinaires de l'air. Il est vrai qu'il se fait des obstructions au bout des vaisseaux coupez; mais elles ne se font pas d'abord, parce que le suc s'y porte avec trop de violence, & qu'il faut qu'il se fasse un passage nouveau pour retourner de là vers le tronc. On peut se confirmer dans cette pensée,

par une chose que l'on a vuë autour de *Geneve*, il y a environ vint ans. Un hiver extraordinaire avoit si fort endommagé les Noiers, qui sont en très-grand nombre en ce païs-là, que les branches de la plûpart secherent le printemps suivant, quoi que le tronc demeurât encore vert. On crut qu'il étoit bon de les délivrer, sur la fin de l'hiver suivant, de ces branches seches, comme l'on fait ordinairement lors qu'il y en a peu, mais l'étant presque toutes, il fallut presque entierement ébrancher ces arbres, dont une très-grande quantité mourut ; sans doute, parce qu'on leur avoit fait trop de blessures, puis que ceux que l'on n'avoit point ébranchez repousserent. Secondement en coupant les branches des arbres, on leur ôte les feuilles, où la Seve se charge de parties spiritueuses & se cuit, & d'où elle retourne dans l'arbre. Ainsi on ôte aux suc sa coction, & on l'empêche de circuler, comme il feroit. C'est pourquoi on remarque très-souvent que des arbres meurent, seulement parce que les Hanetons, ou les Chenilles, en ont mangé les feuilles. Quand on n'ôte que peu de feuilles, ou qu'on ne coupe que peu de branches, ce retranchement peut servir à faire davantage
croi-

tribûtre les autres; parce qu'une partie du suc, qui serviroit à nourrir ce qu'on a ôté, va dans les branches, & dans les feuilles qui restent, & les blessures que l'on a faites à l'arbre se referment, ou se guerissent aisément: mais quand on coupe presque toutes les branches, l'arbre se trouve blessé en tant d'endroits, qu'il ne se peut remettre, que dans une saison temperée, & que le chaud, ou le froid excessif, le tuë inévitablement.

3. *EXTRAIT du même Journal, pour les Mois de Septembre & d'Octobre, contenant une estimation de la quantité des* VAPEURS *que la chaleur du Soleil fait élever de la mer: par* EDMOND HALLEY.

CE que l'on a donné de M. *Halley*, a touchant la hauteur du vif-argent dans le Barometre, & b les vents Alisez, a été si bien reçu du public, que l'on insere ici avec plaisir ce qu'il a fait mettre dans le Journal d'Angleterre, touchant la quantité des Vapeurs que le soleil éleve de la mer. Il y a encore inseré cette année deux petits traitez d'Algebre, mais comme ils sont en Latin, les Savans de deça la mer pour-

I 2 ront

a Tom. II. p. 479. b T. IV. p. 66.

ront avoir recours à l'Original. Celui qu'on va lire est en Anglois, & cette Langue étant peu connuë hors de l'Angleterre, en comparaison de la nôtre, on a cru que le public seroit bien-aise de le voir ici, aussi bien que les précedents. Le voici donc mot pour mot, autant que le Genie de la Langue Angloise & celui de la nôtre l'ont pu permettre.

Il paroît evident que la quantité des Vapeurs, dont l'air est chargé, est très-considérable, puis que les pluies & les neiges tombent quelquefois en si grande abondance, que l'on reconnoit que cette eau descenduë des intervalles que les particules de l'air laissent entre elles, faisoit une partie très-sensible du poids de l'Atmosphere. Mais personne que je sâche n'a bien examiné la proportion qui est entre la mer & ces Vapeurs qui sont l'origine, non seulement des pluïes, mais encore des fontaines, comme j'ai dessein de le prouver un jour. Cette recherche est néanmoins l'une des plus necessaires de cette partie de la Philosophie, qui traite des Meteores; & mérite bien d'être examinée par la Société Roiale. Je croi qu'on ne sera pas fâché de voir la maniere dont j'ai essaié de déterminer la quantité des Vapeurs, qui s'élevent par

la

la chaleur, ce que j'ai fait par le moien d'une experience, qui m'a réüssi, comme on le verra par ce que j'en vai dire.

J'ai pris un vase plein d'eau, profond de quatre pouces, & dont le diametre étoit de 7 pouces $\frac{2}{10}$ dans lequel j'ai placé un thermometre. Ensuite par le moien d'un réchaut plein de charbons allumez, j'ai échauffé l'eau jusqu'au même degré de chaleur, que nous ressentons dans les étez les plus chauds, comme il paroissoit par le thermometre. Cela étant fait j'ai attaché ce vaisseau, sans en rien ôter, à un bout du fleau d'une ballance, & j'ai mis de l'autre côté des poids justement de la même pesanteur. Il étoit aisé de conserver le même degré de chaleur dans l'eau, en approchant, ou en éloignant le réchaut plein de feu. Je remarquai bien-tôt que le poids de l'eau diminuoit sensiblement; & au bout de deux heures, il y manquoit une demi-once, poids de *Troies*, moins 7 *grains*, c'est à dire 233 *grains* d'eau, qui s'étoit évaporée dans cet espace, quoi qu'on n'en vit monter aucune fumée, & que l'eau ne parût pas chaude au toucher. Cette quantité d'eau, évaporée en si peu de temps, semble très-considérable; car il s'ensuit de là qu'en vint-quatre heures,

il s'évaporeroit six onces d'eau d'une surface aussi petite, que l'est celle d'un cercle de 8 pouces de diametre.

Pour tirer de cette Experience une supputation exacte, & déterminer la grandeur du volume d'eau, qui s'étoit ainsi évaporée, je me sers de l'Experience que *M. Bernard*, Docteur en Theologie, assure avoir été faite dans la *Societé d'Oxford*. C'est qu'un volume d'eau, de la grandeur d'un pied cubique d'Angleterre, pese 76 livres poids de *Troies*. Ce nombre étant divisé par 1728 qui est le nombre des pouces cubiques contenus dans ce pied, donne 253 grains & $\frac{1}{3}$, ou une $\frac{1}{2}$ once 13 grains $\frac{1}{3}$ pour le poids d'un pouce cubique d'eau. Le poids donc de 233 grains est $\frac{233}{253}$ ou 35 parties d'un pouce cubique divisé en 38. Or l'aire d'un cercle, dont le diametre est de 7 pouces $\frac{8}{10}$ contient 49 pouces carrez ; par lesquels divisant la quantité de l'eau évaporée, savoir $\frac{35}{38}$ d'un pouce, le quotient est $\frac{35}{1862}$ ou $\frac{1}{53}$, d'où il paroit que le volume de cette eau est la 53 partie d'un pouce ; mais pour la facilité du calcul, nous supposerons qu'elle n'en est que la 60. Si donc de l'eau, aussi chaude que l'air l'est en été, exale la 60. partie d'un pouce en deux heures de la surface décrite ; en douze heures, il s'en exale-

ra la ro, quantité suffisante pour fournir à toutes les pluies, fontaines & rosées. Ce calcul peut même supposer la mer, sans qu'elle se diminuë, ni se déborde, comme la mer Caspie, qui est toûjours d'une égale hauteur; & supposer encore le courant, que l'on dit qui est toûjours dans le détroit de Gibraltar, quoi que la mer méditerranée reçoive un grand nombre de rivieres considérables.

Pour estimer la quantité d'eau, qui s'éleve en vapeurs de la mer, je croi qu'on la doit seulement considérer pendant le temps que le soleil est levé; car pour la nuit, il retombe autant d'eau en rosée, ou même plus, qu'il n'en monte en vapeurs, pendant ce temps-là. Il est vrai que l'Eté les jours sont de plus de douze heures, mais cette longueur du jour est contre-ballancée par la foiblesse de l'action du soleil, lors qu'il se leve, & avant que l'eau soit échauffée. Ainsi si je suppose qu'il s'éleve par jour en vapeurs la $\frac{1}{10}$ d'un pouce de l'étenduë marquée de la surface de la mer, on ne pourra pas rejetter cette conjecture.

Selon cette hypothese, dix pouces en quarré de la surface de l'eau fourniront par jour en vapeurs un pouce cubique d'eau; chaque pied en quarré

une * *demi-pinte*; quatre pieds en quarré un *Gallon*; un mille en quarré 6914 *tonneaux*; & un Degré en quarré, supposé qu'il soit de 69 milles d'Angleterre, exalera en vapeurs 33 millions de tonneaux. Si l'on donne à la méditerranée 40 degrez de longueur, & 4 de largeur, eu égard aux endroits plus larges & à ceux qui sont plus étroits, ce qui est sans doute le moins qu'on lui puisse donner, ce seront 160 degrez de mer en quarré, & par conséquent toute la mer méditerranée, dans un jour d'été, jettera en vapeurs 5280 millions de Tonneaux. Cette quantité de vapeurs, quoi que très-grande, est pourtant le moins que l'on en puisse supposer, selon l'Experience que l'on a rapportée. Il est vrai qu'il y a une autre chose, que l'on ne sauroit réduire à des regles certaines, ce sont les Vents qui détachent de la surface de l'eau, plus de particules que la chaleur du soleil n'en fait évaporer: comme on le peut aisément concevoir, si l'on a fait quelque réflexion sur ces vents dessechans, qui soufflent quelquesfois.

Il est très-difficile d'estimer la quantité d'eau, que la mer méditerranée reçoit des rivieres qui y tombent; à moins que l'on n'eût eu les moiens de me-

* *Mesures d'Angleterre.*

mesurer leurs embouchures, & leur rapidité. Tout ce qu'on peut faire en cette occasion, c'est de leur donner plûtôt une plus grande quantité d'eau qu'elles n'en ont en effet, que de leur en ôter; c'est à dire, de supposer qu'elles sont plus grandes, qu'elles ne le sont, selon toutes les apparences, & en suite comparer la quantité d'eau, que la Thamise porte dans la mer, avec celle de ces rivieres, qui doivent entrer dans nôtre calcul.

La mer méditerranée reçoit ces neuf rivieres considerables, l'Ebre, * le Rhone, le Tibre, le Po, le Danube, le Niester, le Borysthene, le Tanaïs, & le Nil, les autres n'étant, ni si célebres, ni si grosses. Nous supposerons que chacune de ces neuf rivieres a dix fois plus d'eau que la Thamise, non qu'il y en ait aucune, qui en ait réellement dix fois autant, mais pour comprendre dans nôtre calcul les autres moindres rivieres, qui se déchargent dans la méditerranée, dont on ne sauroit autrement estimer la grandeur.

Pour mesurer l'eau de la Thamise, je la prends au pont de *Kingston*, jusqu'où [illegible] qu'en

* *L'Auteur ne dit rien des rivieres de la Grece & de l'Asie, qui sont en assez grand nombre, quoi qu'elles ne soient pas si grandes ni si célebres que celles qu'il nomme.*

qu'où le reflux n'arrive jamais, & où l'eau coule toûjours en bas. La largeur de son lit est de 100 *verges*, & sa profondeur de 3, à la supposer par tout égale ; dans laquelle supposition je suis assuré que je lui donne plûtôt plus d'étenduë, que moins qu'elle n'en a. Le volume de l'eau est donc en cet endroit de 300 verges en quarré. Cela multiplié par 48 *milles* (c'est la quantité d'eau que je croi qui s'écoule en 24 heures, à mettre 2 *milles* par heure) ou 84480 verges, donne 25344000 verges cubiques d'eau qui doivent s'écouler en un jour ; c'est à dire 20300000 Tonneaux par jour. Je suis persuadé que par ce que j'ai donné de plus au lit de cette riviere, qu'il n'a réellement, je lui ai accordé une grandeur suffisante, pour y comprendre les rivieres de *Brent*, de *Wandel*, de *Lea*, de *Darwent*, qui sont de quelque considération, & qui se déchargent dans la Thamise au dessous du pont de Kingston.

Maintenant si chacune de ces neuf rivieres a dix fois plus d'eau que la Thamise, il s'ensuivra que chacune portera par jour à la mer 203 millions de Tonneaux, & que le tout ne fera que 1827 millions de Tonneaux ; ce qui n'est qu'un peu plus que le tiers de ce que j'ai fait voir s'élever en vapeurs

peurs de la méditerranée, en 12 heures de temps.

Il resteroit à savoir ce que deviennent ces vapeurs quand elles sont élevées dans l'air, & d'où vient le courant qui paroît toûjours à l'entrée du détroit de Gibraltar. Mais c'est ce que M. Halley renvoie à examiner à une autre fois. Il avertit seulement le Lecteur, que pour faire l'Experience dont il a parlé, il s'est servi d'eau qui avoit été salée, jusqu'au même degré que l'eau commune de la mer, c'est à dire en y dissolvant une quarantiéme partie de sel.

VII.

Extrait d'une Lettre de Mr. GRAVEROL *Prêtre de l'Eglise Anglicane, contenant :* I. *une explication nouvelle du 17 verset du Chap.* III. *de la 2. Epist. de S. Paul aux Corinthiens ;* II. *la correction de deux passages* de Salvien.

LA premiere de ces remarques regarde la premiere partie du verset 17. du Ch. III. de la seconde Epître de S. Paul aux Corinthiens. Elle est conçuë en ces termes : ὁ ͅ κύριος

τὸ πνεῦμά ἐστιν. La Vulgate traduit, *Dominus autem Spiritus est*, & nos Interprétes François, suivent mot à mot la version de Vatable, *or le Seigneur est cet Esprit-là*. Je croi pouvoir dire, sans prendre trop de hardiesse, que ni ces Interpretes, ni aucun de ceux qui les ont suivis, n'ont entendu ces paroles. Je sai combien je leur suis inférieur à tous en toutes choses, & je ménagerois mieux leur honneur, si j'étois moins jaloux de celui de S. Paul. J'appréhende même de me tromper, quand je me compare à toute cette grande nuée de savans hommes. Mais voici mes raisons.

Le verset précedent montre que, par *le Seigneur*, il faut entendre *Jesus-Christ*. Or il n'est dit, en nul endroit de l'Ecriture Sainte, que Jesus-Christ soit *Esprit*, & beaucoup moins encore qu'il soit *cet Esprit-là*, c'est à dire la troisiéme Personne de la Divinité. Ce qui acheve de me le persuader, c'est l'impuissance de le prouver où se trouve, sans y penser, un Ecrivain de ce [a] païs, savant & exact. Voici les endroits, où il prétend que le fils de Dieu soit appellé *Esprit*: S. Marc. II. 8. Rom. I. 3, 4. 1 Tim. III. 16. Hebr. IX. 14.

a G. Bull. *defens. fid. Nic. sect.* 1. *c.* 2. *p.* 36. & 37.

IX. 14. 1. S. Pierr. III. 18, 19, 20. S. Jean VI. 63. comparé avec le v. 6. Consultez les tous, Messieurs, examinez les, vous trouverez qu'il n'y en a pas un, qui soit favorable à la pensée de cet excellent homme; cela est surprenant. Mais que parmi tous ces passages il n'ait point inseré celui que j'examine, où S. Paul semble décider si formellement en sa faveur, c'est ce qui ne m'étonne guére moins.

Mais supposé qu'il soit vrai que Nôtre Seigneur puisse être appellé *Esprit*, & non seulement Esprit, mais *cet Esprit-là*, c'est à dire l'Esprit de lumiere & de grace qu'il promit à ses Apôtres, avant que de les quiter, & qu'il répand encore dans le cœur de ses fideles, je n'en aurois pas meilleure opinion pour cela des versions & des commentaires que j'ai vûs jusqu'ici. Car il paroît par cette petite particule δὲ, que S. Paul lie ce verset avec celui qui le precéde, & qu'il l'en fait dépendre. Or que dit l'Apôtre dans le verset précedent? ἡνίκα δ' ἂν ἐπιστρέψῃ πρὸς κύριον, περιαιρεῖται τὸ κάλυμμα: *Quand il sera converti au Seigneur* (sav. Israël) *le voile sera ôté*. Dites moi, Messieurs, qu'elle liaison, quel rapport ont ces paroles avec celles-ci? *Or le Seigneur est Esprit*, ou *cet Esprit-là*. Jettons main-

tenant les yeux sur celles qui suivent, *οὗ δὲ τὸ πνεῦμα Κυρίου, ἐκεῖ ἐλευθερία. Et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.* Dans la premiere partie du verset, l'Apôtre fait comme une même chose, selon le sentiment ordinaire, du Seigneur & de l'Esprit: Et dans la seconde, il les sépare & les distingue expressément: *le Seigneur est cet Esprit là: & là ou est l'Esprit du Seigneur* &c. Et d'ailleurs, falloit-il nous dire que Jesus-Christ est *Esprit*, ou *le Saint Esprit*, pour nous apprendre que cet Esprit de grace affranchit de la servitude de la Loi, & de celle de la corurption, les ames qu'il illumine?

Ces raisons, jointes à l'embaras où il m'a paru que les Théologiens s'engageoient, quand ils vouloient expliquer *en quel sens le Seigneur est le Saint Esprit*, m'ont porté à étudier attentivement & sans préoccupation le sens de ce passage. Voici, Messieurs, en peu de mots, ce qui m'est venu dans l'esprit. Il est constant que les Anciens mettoient fort souvent à la place de cette diphthongue ȣ, la simple voielle ο. Outre les preuves que je pourrois vous donner de cette remarque, je puis vous en alleguer de fort bons garens, qui me dispenseront pour cette heure du soin de les chercher. Le

pre-

premier est *a Joseph Scaliger*, au sujet de ces deux vers d'Ausone :

Una fuit tantum, quâ respondêre Lacones
Litera, & irato Regi placuêre negantes.

Le second est *Jean Gerard Vossius* dans *son Aristarque, Liv. 1. Chap. 13.* le troisiéme est *Saumaise not. ad Consecrat. Templ. in Agon. Herod. Attic. p. 37. in addend. p. 217. & de transsubstant. Contr. Grot. p. 31. Mr. Colomiez* rapporte & approuve ce dernier endroit de Saumaise, dans ses *Observations Saintes*. Et *Alexandre Niquet* Jesuïte nous a fait connoître aussi qu'il n'ignoroit pas ce point de Critique, *Hist. Tit. S. Cruc. cap.* XVI.

Cette maniére d'écrire étant donc incontestable, j'estime que dans le passage que j'ai entre les mains ο a été mis pour ω, & qu'il faut traduire, si on veut former un sens juste & raisonnable, *là où est le Seigneur, là est l'Esprit; & là où est l'Esprit, là est la liberté.* Cette version me paroit si naturelle, & si conforme au but & au raisonnement de l'Apôtre, que je ne puis m'empêcher de l'aprouver & de la suivre. Et ce qui me fortifie extrémement dans ma pensée, c'est que je n'apporte aucu-

a 4. *Scalig. Ausonian. Lection. lib.* 1. *c.* 19.

aucune ombre de changement au texte de l'Ecriture Sainte, pour lequel tous les Chrétiens doivent avoir un respect inviolable. On auroit très-mauvaise grace, de m'objecter que dans la seconde partie de ce verset, on a gardé la diphthongue. Car mon sentiment ne m'oblige pas à dire que ce fût la coûtume de la changer toûjours en une simple voielle. Il me suffit, pour le faire recevoir, que cela se fit souvent, sur tout au commencement des versets & des périodes. Je n'aurois qu'une chose à faire, pour achever de fermer la bouche aux plus entêtez, ce seroit d'apuier ma conjecture sur quelque ancien manuscrit. Mais outre que je ne me croi pas obligé de prendre ce soin-là, je m'en décharge sur ceux, à qui le bonheur de pouvoir aisément consulter ces sortes d'Originaux, le rend plus aisé.

II. Je passe à l'autre remarque, qui fut le sujet de nôtre entretien, la derniére fois que j'ai eu l'honneur de vous voir. C'est, Messieurs, la découverte d'une corruption manifeste d'un passage de *Salvien*, dont il ne paroît point que, ni *Pithou*, ni *Brassicanus*, ni *Rittershusius*, ni *Baluze* se soient apperçus. Ce nouveau Jérémie (car c'est ainsi que quelques-uns appellent

Sal-

Salvien) applique ces paroles du livre des Pseaumes aux personnes de son temps, après avoir fait un triste portrait de leurs mœurs : *sepulcra eorum domûs eorum in æternum, & comparati sunt jumentis insipientibus.* Après quoi il s'écrie, *atque utinam jumentis! melius quippe fuerat belluinâ imprudentiâ deviasse: Illud pejus & criminosius, quia non ignoratione Dei, sed despectione peccarunt. Atque hoc videlicet Laïci tantummodò, non quidam etiam Clericorum; sæculares tantummodo, non quidam etiam Religiosi, imò sub specie Religionis vitiis sæculi mancipati. De Gubernat. Dei. lib. V.* J'ai à faire sur cela deux choses la premiere est, de vous montrer que Salvien ne peut pas avoir raisonné ainsi : car il faudroit qu'il eût perdu le sens, quand il écrivoit son livre; ou du moins qu'en cet endroit il fût tombé dans quelque symptome. La seconde, de le vanger de l'affront que lui a fait l'interêt & l'ambition des Copistes, en rétablissant en son entier ce passage, qui n'est pas la moindre preuve que nous aions de son courage & de son zéle.

Je dis donc 1. qu'il n'y a nulle apparence que Salvien, après avoit fait des plaintes générales de la corruption universelle, qui rendoit abominable le

siécle

siécle où il vivoit, se soit, en quelque maniére dédit par deux restrictions froides & mal conçuës. 2. Il n'y auroit rien de plus froid; que le raisonnement de ce pieux Ecrivain. Faisons le, s'il vous plaît, parler en François: *Toute chair a corrompu ses voies. Les hommes sont devenus semblables aux bêtes brutes. Eh! plût à Dieu que ce fût aux bestes brutes qu'ils ressemblassent? Ce qui les rend sur tout criminels, c'est que ce n'est point par ignorance qu'ils péchent, mais par le mêpris qu'ils ont pour Dieu. Et ce qui augmente ma douleur, c'est que ce sont les Laïques qui tombent dans ces excés; mais non pas quelques-uns du Clergé: les séculiers, mais non pas plusieurs Religieux. Que dis-je, plusieurs Réligieux? Des gens qui sous ombre de Religion s'abandonnent à tous les excés du siecle.* Quelcun a dit de Démosthene qu'il avoit si peu le don de faire naître dans le cœur de ses Auditeurs des mouvemens de compassion, qu'il les faisoit rire, lors qu'il s'étudioit à les faire pleurer. Mais je dirai plus que cela. Quand le Prophete Jérémie même, fondant en termes, la robe déchirée, la tête couverte de poussiere, prononceroit d'un ton languissant & lugubre, dans l'Assemblée la plus disposée à la tristesse, ces deux ou trois périodes, il

n'y

n'y auroit aucune personne de bon sens, qui n'oubliât, pour quelques momens, sa douleur. 3. Salvien s'explique lui-même, & fait assez sentir dans la suite aux Moines, qu'il ne leur en veut pas moins qu'aux autres. Vous allez juger, Messieurs, s'il étoit fort disposé à les flatter. *Qui scilicet, post veterum flagitiorum probra & crimina, titulo sanctitatis sibimet inscripto, non conversatione alii, sed professione, nomen tantùm demutavere, non vitam; & summam Divini cultûs habitum magis quàm actum existimantes, vestem tantummodo exuêre, non mentem.* (Cette pensée est, si vous y prenez garde, fort petite; mais laissons parler Salvien, de quelque maniére qu'il parle) *Unde illi se minores invidiâ criminosos putant; qui cùm pœnitentiam quasi egisse dicantur, sicut mores pristinos, ita etiam habitum non relinquunt. Nam taliter fermè omnia agunt; ut eos non tam putes antea pœnitentiam criminum egisse, quàm postea ipsius pœnitentiæ pœnitere: nec tam priùs pœnituisse quod malè vixerint, quàm postea quod se promiserint bene esse victuros. Sciunt me verum loqui, & testimonium mihi etiam conscientiâ suâ dicunt, cùm multi alii, tum præcipuè illi novorum honorum Religiosi ambitores, & post acceptum pœnitentiæ nomen amplissimæ, ac*

ac prius non habitæ potestatis emptores: adeo non sæculares tantùm, sed plus etiam quàm sæculares esse voluerunt: ut non sufficeret eis quod antea parum, nisi plus essent postea quàm fuissent. Quomodo igitur tales isti pœnitentiam se egisse non pœnitent? Sicut etiam illi de conversione ac Deo aliquid cogitasse; qui à conjugibus propriis abstinentes à rerum alienarum pervasione non abstinent; & cum profiteantur continentiam corporum, in incontinentiam debacchantur *animarum* (cette expression est insupportable; l'Auteur avoit dit sans doute *debacchabuntur.*) *Novum professus conversionis genus. Licita non faciunt; & illicita committunt. Temperant à concubitu, & non temperant à rapinâ. Quid agis stulta persuasio? Peccata interdixit Deus, non matrimonia. Non conveniunt vestris studiis facta vestra. Non debetis amici esse criminum, qui dicitis vos sectatores esse virtutum. Præposterum est quod agitis. Non est hoc conversio, sed adversio;* (L. aversio) *quia jam pridem, ut fama est, opus etiam honesti matrimonii reliquistis. Tandem à scelere cessate. Et quidem justum est ut ab omni scelere: sed tamen, si non ab omni, quia hoc fortasse durum & impossibile esse creditis, certè vel à maximo & prodigioso.* 4. Cette correction de Salvien, *sæculares tantummodo, non qui-*

quidam etiam Religiosi ; imo sub specie Religionis vitiis sæculi mancipati, seroit tout à fait impertinente. Car elle lui feroit représenter comme des scelerats, des gens qu'il auroit tirez du rang des personnes scandaleuses. Il paroît par toutes ces raisons que les Moines, qui gaignoient autrefois leur vie à copier les livres, ont été plus jaloux de l'honneur de leurs Couvens que de celui de Salvien, qui avoit dit sans doute : *atque hæc videlicet non laici tantummodo : quidam etiam clericorum ; non sæculares tantummodo : quidam etiam Religiosi, imò sub specie Religionis vitiis seculi mancipati.*

Ne peut-on pas même leur reprocher de n'avoir pas mieux ménagé en cela leur réputation, que celle des Auteurs qu'ils transcrivoient ? L'alteration volontaire des Ecrits des Anciens passe dans l'Eglise & dans la République des lettres pour une infamie aussi grande, que la fausse monnoie dans la société civile. Et vous m'avouërez qu'une malice de cette nature sied bien plus mal à des gens qui renoncent solennellement au monde, qu'à ceux qui ne font pas une profession ouverte d'en sortir. La mauvaise foi que je viens de découvrir est d'autant plus blâmable, que les bons Religieux pouvoient trouver de quoi

quoi appaiser la sainte sensibilité qu'ils ont pour la gloire du froc, dans la restriction que la modestie de Salvien lui a fait donner à ses plaintes. Car, au lieu qu'il étend à tous ceux qui ne sont consacrez à Dieu que par le Baptême, ses pieuses lamentations, il avance avec beaucoup de circonspection & de réserve les reproches qu'il fait à ceux qui ont fait d'autres vœux : *quidam etiam Clericorum ; multi etiam Religiosi*. La peur qu'il témoigne de les fâcher peut bien servir de preuve qu'il ne portoit point la mître: *Quæ illis spes esse poterat, ubi præter id quod in Domini Templo erat, nihil videri* (L. videre) *penitus, nisi sordidum, non licebat? Quanquam quid dicam in Dei Templo? Hoc quippe totum ad Sacerdotes tantùm & Clerum pertinet, quos non discutio, quia Domini mei ministerio reverentiam servo*. De Gubern. Dei. lib. VII.

Sans être revêtu de la Dignité d'Evêque, on cherche bien moins de façon au siécle où nous sommes, lors qu'il est question de censurer les Prêtres, *Les Prêtres seront damnez*, dit rondement & sans cérémonie le bon Mr. Bourdoise, *oui da les Prêtres seront damnez. Comment se sauveroient-ils? Montrez m'en un qui vive en Prêtre, qui sâche son mêtier. Combien y en a-t-il*

qui

qui sâchent seulement ce que c'est que d'être tonsuré? Il n'y en a point. Et quand je dis point, je veux dire peu. On fait toutes choses, excepté son mestier.
On fait toutes choses, excepté son mestier,
& on ira par tout, excepté en Paradis. Les peuples seront sauvez, Dieu leur fera misericorde, s'il lui plait, car ils croient, ils sont dociles, ils se laissent persuader : mais les Prêtres, pensez-vous qu'il s'en sauve? Pour moi, je le crains fort, ils sont trop les entendus. Quand il est question de corriger un Prêtre, il vous apportera plus de repliques & plus de raisons, qu'il n'y a à Paris de pavez & de maisons. Ils n'ont point d'humilité. Je viendrois à bout d'une milliasse de pauvres gens, j'en ferois ce que je voudrois. Mais d'un Prêtre, il n'y a point moien de le convertir. J'ai autrefois gardé de toute sorte d'animaux, des brebis, des cochons, des poules d'Inde, & j'en venois à bout. Il n'y a que les Pâns que je n'ai jamais pû ranger, quelque Rhétorique que j'y apportasse. Cette espéce d'animaux sont glorieux. Voila justement comme sont la plûpart des Prêtres, qu'on ne peut jamais gouverner. J'ay une fois en ma vie mis hors & chassé d'une Eglise Cathédrale, qui étoit * * * cens treize causeurs en deux heures, & en aurois bien mis davantage, si le cent quatorsiéme, qui

qui se présenta, s'eût été un Prêtre bénéficier de cette Eglise : car alors je trouvai à qui parler ; là toute mon autorité & mon zele fûrent trop courts ; là j'expérimentai qu'il n'y avoit rien à gagner aux Prêtres. Remarquez, Messieurs, que Mr. Bourdoise ne dit pas qu'il aprit alors cela, mais seulement qu'il l'expérimenta ; parce qu'il en étoit instruit déja du vivant de son Parrein. Car voici de quel air il continuë : *Autrefois, & lors que je n'étois qu'Acolyte, mon Parrein, me voiant tempêter ma vie après des Prêtres, me dit, Adrian, à quoi bon t'amuses-tu de tant travailler à remontrer ces Prêtres ? Ne sais-tu pas qu'il n'y a rien à gaigner après des Prêtres ? Ce bon Parrein autrefois me disoit encore en ce temps-là, entre autres choses, il te faut bien apprendre à lire, pour bien chanter à l'Eglise, car c'est une belle chose, quand un Prêtre sait lire & écrire. Voila l'état du clergé de mon jeune temps.* J'ai tiré toutes ces belles choses d'un livre, où il y en a encore bien d'autres, qui a pour titre : *l'Idée d'un bon Ecclesiastique, ou les sentences Chrétiennes & Clericales, par Messire Adrian Bourdoise d'heureuse mémoire, Prêtre de la communauté du Chardonnet. Ch. des Prêtres.* §. 6, 7, 8, 9. & 10. Croiez-vous, Messieurs, que si cette tirade de censures si ingenuës

eût

eût passé par les mains des anciens copistes, elle en fût sortie si saine & si entiére, que les libraires nous l'ont donnée, cela ne releve pas peu la gloire de nôtre siécle, dont on a tant de sujets d'ailleurs de se plaindre. Et, ce qui paroîtra incroiable à plusieurs, cette ingénuité a été cause en partie qu'un Ecrivain assez fameux a traité de *saint* Mr. Bourdoise. †

Je vais finir ma Lettre, & je vais la finir par le commencement des œuvres de Salvien. Il a un besoin si manifeste de *réparation*, que je ne puis m'empêcher de me plaindre de la négligence de tous les Commentateurs de cet Ecrivain, dont aucun, que je sâche, n'a pensé à le remettre en son entier. Voici comment ils l'ont jusqu'ici laissé débuter: *omnes admodum homines, qui pertinere ad humani officii culturam existimarunt, ut aliquod* linguarum opus *studio ingeniorum excuderent, id speciali curâ elaborarunt, ut sive utiles res ac probas, sive inutiles atque improbas, stylo texerent, seriem tantum rerum nitore verborum illustrarent, causisque ipsis, quas loqui vellent, loquendo lucem accenderent.* Ce qui fait ma peine, est de savoir ce qu'il faut entendre par ces mots: *lin-*

† L'Abbé de la Trappe dans ses Entret. de l'Abb. Jean & du Prest. Euseb. p. 592. & 593.

guarum opus. Un Poëte Latin a bien appellé l'étude de l'éloquence *studium linguæ*. ª *Persequar aut studium linguæ, Demosthenis arma.*

Mais il ne s'est jamais ouï dire qu'on pût appeller *linguarum opus* un Traité de l'éloquence. Que sera ce donc? un livre destiné à apprendre les langues? 1. Ce n'est pas en ces sortes d'ouvrages qu'on recherche la beauté, ni l'élegance des termes: *seriem tantùm rerum nitore verborum exprimerent*. 2. On n'y fait pas entrer des choses, qu'on puisse appeller, ni *probas*, ni *improbas*. On doit l'invention de ce secret à Messieurs de Port Roial, qui ne pouvoient faire un livre de Grammaire, sans y donner place *à l'hérésie de ceux de la Religion Prétenduë Réformée*. 3. Les dernieres paroles font connoître qu'il est question d'autres choses, que de mots & de régles sur l'Orthographe, ou sur le langage: *causis ipsis, quas loqui vellent, loquendo lucem accenderent*. 4. C'est une façon de parler barbare, & un pur solécisme, d'appeller *linguarum opus* un livre composé pour apprendre les langues. Tout cela me contraint de dire que c'est une bévuë fort grossiére des copistes, & que sans doute Salvien avoit dit, *aliquod singulare opus*.

VIII.

ª *Propert. lib. 3. Eleg. 19.*

VIII.

Essai de Critique, *où l'on tâche de montrer en quoi consiste la* **Poësie des Hebreux.**

Ceux qui ont quelque connoissance de la Langue Hebraïque, & qui savent les efforts que l'on a faits depuis deux-cents ans, pour en éclaircir les difficultez, savent aussi que divers Savans ont travaillé, avec beaucoup d'application, à chercher les regles de la Poësie des Hebreux. La plûpart ont desesperé de les trouver, & si quelques-uns ont cru les avoir découvertes, on en a vu d'autres qui ont montré d'abord qu'ils s'étoient trompez. *François Gomarus* a, aiant publié à Leide son livre intitulé *Davidis Lyra*, dans lequel il croioit avoir déterré les regles de cette Poësie, *Louis Cappel* b ruïna, dans un petit livre, toutes ses découvertes. On pourroit craindre ici un semblable sort, si l'on n'avoit pris une voie toute differente; mais on croit n'avancer rien, qui ne soit appuié sur la nature même de la Langue Hebraï-

a A Leide 1637. in 4. b A Saumur 1643. in 12.

que, & sur des principes incontestables, outre que l'on est assuré de la verité des regles que l'on donnera, par l'application que l'on en a faite au livre des Pseaumes, & aux autres anciennes Poësies des Hebreux. Néanmoins comme il peut arriver que l'on s'entête de ce qu'on regarde comme une nouvelle découverte, quoi qu'entierement faux, ou au moins que l'on se trompe à quelque égard: on a cru devoir exposer ce qu'on pense au jugement du public, afin d'être corrigé sur les fautes que l'on pourroit avoir faites, ou d'être confirmé dans sa pensée par de nouvelles raisons, ou enfin de supprimer pour jamais des ouvrages, où l'on suppose cette découverte, comme veritable, en cas qu'on se fût entierement trompé.

On proposera donc ici ses raisons, avec la brieveté, que l'on est contraint de garder dans un Essai, qui doit être inseré dans la *Bibliotheque Universelle*. On ajoûtera à cela la solution de quelques difficultez, qui viennent d'abord dans l'esprit, ce qui servira à confirmer l'Hypothese que l'on va lire.

I. La premiére chose que l'on doit remarquer, c'est que toutes les Langues ne sont pas capables de produire toutes sortes de vers. Il y en a quelques-

unes,

unes, comme la Greque, & la Latine, dans lesquelles on peut faire des vers, que l'on nommera *metriques*, c'est à dire, qui se mesurent par des pieds composez de syllabes longues & bréves: Il y a au contraire d'autres Langues, dont toute la Poësie ne peut consister, que dans un certain nombre de syllabes qui forment une cadence agreable à l'oreille, soit qu'il y ait plusieurs vers qui riment ensemble, soit qu'il n'y ait point de rime. Telle est la Langue Françoise & la plûpart des modernes. Si quelques-uns de nos Poëtes ont essaiẽ de faire des vers metriques, comme *Desportes*, & quelques autres aprés lui, ils étoient si durs & si contraires au genie de la Langue Françoise, qu'on ne les a pu souffrir. Il en est de même de l'Hebraïque, de la Syriaque & de la plûpart des Orientales, dont le genie se trouve à cet égard conforme à celui de la Langue Françoise. Ces Langues peuvent aisément fournir des rimes, mais elle ne sauroient souffrir de vers metriques, comme *Joseph Scaliger* l'a déja remarqué il y a long-temps, *a* dans ses notes sur Eusebe.

Il seroit à souhaiter que ce grand homme eût produit ses raisons, mais

 n'aiant

a *Animad. in Euseb. p.* 7.

n'aiant fait seulement que proposer son sentiment, il s'est attiré par là la censure de quelques Savans, qui n'en avoient pas penetré le fonds. On n'oseroit assurer que Scaliger a eu en vuë les mêmes choses que l'on va dire, mais on croit qu'elles sont plus que suffisantes ; pour montrer qu'on peut avancer la même chose que lui, sans mériter la censure que ceux qui n'ont pas examiné à fonds la matiere ont prononcée assez legerement contre lui. Voici ce qui me persuade que l'on ne peut faire de vers metriques dans la Langue Hebraïque, non plus que dans la nôtre. Pour le rendre plus sensible, je commencerai par celle qui est la plus connuë, & je ferai voir qu'il en est de même à tous égards de celle des Hebreux.

1. On ne sauroit faire des vers metriques, sans avoir la liberté de transposer les mots, car sans cela il n'est pas possible de trouver la mesure qu'il faut garder. On n'a pas toûjours de differents mots, ou de differentes expressions, & dont la quantité ne soit pas la même, pour exprimer ce que l'on veut dire. Il faut souvent se servir necessairement de certains mots, qui ne peuvent être que dans une certaine situation, à cause de leur quantité.

Ain-

Ainsi si l'on ne pouvoit point transposer les autres, on ne pourroit faire entrer ces mots dans les vers, ce qui seroit tres-embarassant pour les Poëtes, à qui l'on ôteroit par là une infinité de mots, dont ils se servent très-heureusement, & ce qui ruineroit enfin entierement la Poësie metrique. Par exemple, il n'y a rien de mieux placé que le mot de *civilia* dans ce vers de Lucain :

Bella per Emathios plusquàm civilia campos

Si on essaioit de le mettre dans un autre endroit, on s'appercevroit à l'instant que le vers perdroit sa cadence, & qu'il faudroit avoir recours à d'autres mots. Mais cela n'a pas besoin de preuve, pour ceux qui savent ce que c'est que quantité, & ceux qui ne le savent pas ne doivent pas se mêler de juger de ces sortes de questions.

On sait que les transpositions ne sont point permises en François, & quand il n'y auroit que cela, on en pourroit conclurre qu'il n'est pas possible de faire de bons vers metriques, en cette Langue. Nous ne pouvons pas transposer comme nous voulons les adjectifs, il y en a quelques-uns qui doivent necessairement préceder le substantif, & d'autres qui doivent necessairement le suivre, on dit *un grand Prince*, & non

un Prince grand ; *un cheval noir* & non *un noir cheval*. Il n'eſt permis, ni dans la Poëſie, ni dans la proſe, de changer l'ordre de ces mots. En Hebreu *a* le ſubſtantif précede toûjours l'adjectif, lors qu'on ne ſouſentend rien entre-deux, comme בן חכם *ben chacam*, *un fils ſage*, & non *chacam ben*. En Latin & en Grec, il eſt indifferent de mettre l'adjectif devant, ou aprés.

Il n'eſt pas permis en François de tranſpoſer les pronoms; on ne peut dire que *mon pere*, *ma mere*, & ainſi du reſte. Il n'eſt pas même permis de les omettre, ſi ce n'eſt en certaines rencontres, où une longue periphraſe ſupplée à cette omiſſion; au lieu qu'en Latin & en Grec on dit auſſi bien *Pater*, que *mi Pater*. Les Hebreux font auſſi gênez que les François, leurs *préfixes*, leurs *ſuffixes* & leurs pronoms ſéparez ont conſtamment la même ſituation, comme on le peut voir en ouvrant la premiere Grammaire Hebraïque que l'on trouvera. Ils ne les omettent pas non plus, excepté le Relatif. Pour les pronoms poſſeſſifs, je croi qu'on auroit de la peine de trouver d'exemples, où ils aient été omis.

Les François ne peuvent pas tranſpoſer un nom ſubſtantif regi par un autre; pour

a *Buxt. Theſ. Gram. lib.* 2. *c.* 1. *R.* 2.

pour *les Pseaumes de David*, on ne peut pas dire *de David les Pseaumes*. Si *Ronsard* & les autres Poëtes de son temps osoient se servir de semblables transpositions, c'est que leur François n'étoit souvent qu'un Latin écorché. Aussi n'a-t-on pu souffrir long-temps ces sortes de licences, & elles sont à present entierement bannies de nôtre Poësie. Dans la Langue Hebraïque, le substantif qui est en *regime* doit toûjours preceder, comme דברי שלמה *dibre schlomo les paroles de Salomon*, & jamais *schlomo dbarim*. Si par *hypallage* ils changent quelquesfois de place, c'est par une licence assez grande, & qui est rare.

Cet ordre des mots, qui doit être toûjours le même, dans la plûpart des Langues Orientales, fait qu'il est impossible de faire des vers metriques dans ces Langues, qui puissent avoir quelque grace. Il y a même de l'apparence que les Grecs & les Latins ne sont venus à transposer l'ordre naturel de leurs mots, que pour faire des vers metriques, comme M. *Vossius* l'a remarqué dans son livre *a* *de Poematum cantu & viribus Rythmi*.

2. Une autre chose, qui a fait que ces deux nations ont pu aisément faire

K 5 des

a P. 42.

des vers metriques, c'est la differente terminaison de leurs cas, qui est d'une tres-grande commodité dans cette sorte de Poësie, & sans quoi je ne sai même, si l'on pourroit faire des vers en Grec, ou en Latin, qui fussent supportables. Mais en François tous nos cas ont une même terminaison, de sorte qu'ils ont tous la même quantité que le nominatif, & qu'ils ne pourroient faire dans la Poësie metrique qu'un même pied. Il en est de même de la Langue Hebraïque, d'où l'on doit necessairement conclurre qu'elle ne sauroit souffrir des vers metriques, non plus que la nôtre.

Outre cela les Hebreux, & les autres Orientaux n'ont que deux terminaisons au pluriel. Les Hebreux terminent les masculins en I M, & les femenins en O T; de sorte que, si l'on vouloit faire des vers metriques dans cette Langne, il faudroit que les pluriels fissent toûjours les mêmes pieds: ce qui seroit une incommodité capable seule de faire desesperer un Poëte, qui auroit quelque délicatesse.

3. Une troisiéme chose, qui nous empêche de pouvoir faire des vers metriques en François, c'est que nous avons une trop grande quantité de syllabes longues, & trop peu de breves, com-

me on s'en peut convaincre en lisant quelques lignes du premier livre François que l'on trouvera. On peut remarquer encore la même chose dans la Langue Hebraïque, dans laquelle j'appelle syllabes longues, non celles sous lesquelles les Massorethes ont mis l'une des cinq voielles, que l'on appelle longues, car je doute qu'à cet égard on puisse toûjours se fier à leur ponctuation; mais celles qui étant suivies de plusieurs consonnes differentes ne sauroient être courtes en aucune Langue, quoi que puissent dire les Grammairiens, comme la premiere syllabe dans le mot חפצו *Chephtso*, & toutes les dernieres syllabes des mots qui ne se trouveroient pas les derniers dans le vers, car elles ont toutes deux consonnes après elles. Il est vrai que l'on pourroit excepter les mots, qui finissent par l'une des lettres אהוי *Ehevi*, qui peut-être pourroient ne pas faire de *position*, mais au moins la regle sera bonne à l'égard de tous les autres mots terminez par les consonnes qui sont toûjours *mobiles*. Par exemple dans ces mots הלך בעצת *balach bagnatsath*, on ne sauroit faire courte la seconde syllabe de *balac*, & faire un dactyle de *balac-ba*; sur quoi l'on peut voir *Cappel*, dans sa réfutation de *Gomarus* p. 22. & suiv.

Or cela étant ſuppoſé, on n'a qu'à lire quelque endroit que l'on voudra des livres Poëtiques de l'Ecriture, & l'on verra qu'il y a un ſi grand nombre de ſyllabes longues, qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire des vers metriques. Ceux qui ont voulu eſſaier de le faire n'ont eu aucun égard à cela: ce qui eſt auſſi ridicule que ſi l'on vouloit faire des vers Latins & Grecs, ſans ſe mettre en peine de la quantité des ſyllabes.

Peut-être que quelcun m'objectera les vers des Rabbins modernes, dont *Buxtorf* a fait un Traité qu'il a joint à ſon *Threſor*; parce que ce ſavant homme y a cherché des pieds, comme dans les vers metriques. Mais il ſeroit aiſé de faire voir qu'il s'eſt entierement trompé, que les Rabbins n'ont égard qu'à la *ceſure* & au nombre des ſyllabes, & que toutes leurs licences conſiſtent principalement dans la prononciation, & la ſuppreſſion du *ſcheva ſimple*, ou *composé*. On ne peut pas s'engager ici dans cette matiere, & l'on eſt d'ailleurs aſſuré que ceux qui entendent un peu l'Hebreu, & qui ſavent en quoi conſiſte la cadence de nos vers rimez, en conviendront par la ſeule lecture des exemples que Buxtorf rapporte. Mais il arrive, je ne ſai comment, que ceux qui s'appliquent à l'étude

tude des Langues Orientales, négligent ordinairement celle de leur propre Langue, & c'est peut-être une des raisons, pour lesquelles on n'a point découvert jusqu'à présent ce que c'est que la Poësie des Hebreux.

4. Ce que l'on vient de dire suffit, si je ne me trompe, pour montrer que l'on ne sauroit faire en Hebreu de vers metriques. Il faut remarquer que cela même en partie rend les vers rimez fort aisez en cette Langue, car les cas & les Pronoms suffixes riment ensemble, comme tous les pluriels, ce qui cause une si grande multitude de consonances, & de rimes, qu'il faudroit apporter beaucoup de soin & de travail pour écrire en Hebreu, sans rimer à tous momens. Aussi la facilité de faire des vers de la sorte dans les Langues, dans lesquelles on remarque ce que l'on vient d'observer dans la Françoise & dans l'Hebraïque, semble y avoir porté les Hebreux. M. *Vossius* dit fort ingenieusement, dans le livre * que l'on „ vient de citer, que la nature même a „ enseigné cette Poësie aux hommes, „ en les rendant capables de chanter. „ Si quelcun, ajoûte-t-il, fait atten„ tion sur la coûtume des enfans, lors „ qu'ils commencent à chanter, & re„ mar-

K 7

* P. 25.

„ marque de quelle sorte ils ajustent
„ ensemble les mots de leurs chansons,
„ pour les pouvoir chanter, on s'ap-
„ percevra qu'ils répeteront plusieurs
„ fois le même mot, & l'on trouvera
„ dans ce bégayement comme des
„ principes de la Poësie rimée. Car on
„ ne peut pas nier que les mêmes paro-
„ les répetées ne fassent une espece
„ d'harmonie, qui encore qu'elle ne
„ soit pas fort agréable & fort belle,
„ est néanmoins très-naturelle & très-
„ exacte; quoi que ceux qui ont un
„ peu plus de délicatesse s'abstiennent
„ de faire rimer un même mot avec
„ lui-même.

II. Cela étant ainsi, on ne trouvera pas étrange que l'on assure que la Poësie des Hebreux consiste uniquement en des vers rimez, & fort irréguliers. Le genie de la Langue Hebraïque ne peut souffrir, comme on l'a vu, d'autre sorte de vers, & l'on conçoit aisément que les Hebreux, qui n'étoient pas extrémement polis, se sont peu mis en peine de réduire la Poësie en art, comme ont fait ensuite les Arabes, & les Rabbins après eux.

M. Vossius a a remarqué que non seulement les Arabes, les Persans & les Africains, mais encore les Tartares & les

a *Ibid.*

les Chinois, & plusieurs nations de l'Amerique ne connoissent aucune Poësie que la Poësie rimée. Il y a de l'apparence que les peuples Septentrionaux, qui s'emparerent de toute l'Europe, dans la décadence de l'Empire, avoient aussi de semblables vers, & que c'est d'eux que les Moines des siecles suivans apprirent à faire des vers Latins rimez, dont on trouve un si grand nombre dans les anciens *Offices*. Il reste encore quelques fragmens des anciennes Poësies des Bretons, tel qu'est celui qu'*Usserius* [a] rapporte d'un certain *Thalassienus*, qu'il appelle *le Prince des Bardes*, & qui vivoit du temps de *Justinien*.

1. Mais comme ces nations Septentrionales n'ont eu aucun commerce, que nous sâchions, avec les Orientaux, on n'en peut tirer aucune conséquence. On s'arrêtera donc aux Arabes, & l'on remarquera d'abord que l'on doit distinguer deux temps dans leur Poësie. Elle a été pendant long-temps sans regles, consistant uniquement en quelques rimes bonnes, ou mauvaises, sans que l'on observât aucune mesure constante dans les vers. Cependant on regardoit comme un style fort élegant, celui des livres qui étoient uniquement com-

[a] Brit. Ant. p. 254.

composez de vers irréguliers. Quelquesfois il y avoit diverses rimes, quelquesfois tous les vers d'une Poëme finissoient de la même maniere. Elle étoit en cet état lorsque *l'Alcoran*, a été écrit, c'est à dire avant le milieu du septiéme siecle. Tout ce livre est presque composé de rimes, quoi que les periodes soient fort inégales: & il parut dès lors si bien écrit, que Mahomet lui-même se vante en plusieurs endroits que ni les Anges, ni les Démons ne sauroient égaler l'élegance de son style. On peut conclurre de là que ce style étoit établi depuis long-temps parmi les Arabes, autrement cet imposteur ne l'auroit pas choisi, ou il ne leur auroit pas plu, comme il a fait. Il est vrai qu'on dit que c'est un certain *Abubeker* qui en a formé le style; mais c'est ce qui importe peu, pour mon dessein, parce qu'il me suffit qu'il paroisse par là en quoi consistoit l'élegance du style parmi les Arabes. Aussi les Auteurs qui ont écrit depuis ont tâché de l'imiter, comme divers Savans l'ont remarqué, & entre autres *Jean Fabricius* de *Dantzick*, dans son *Specimen Arabicum*, où il à publié entre autres pieces Arabes, un discours d'un Auteur célebre en Asie, nommé *El-Herir*, qui a parfaitement bien imité le style

de

de l'Alcoran. Ceux qui voudront s'en assûrer par leurs yeux n'ont qu'à lire ce Livre, & le conferer avec l'Alcoran, ou au moins avec les Surates XII. & LXIV. qu'Erpenius a fait imprimer en Arabe & en Latin.

Quelcun pourroit peut-être dire, que ce ne sont pas là tant des vers que de la Prose rimée, parce qu'il n'y a pas des mesures égales; mais pour ne pas disputer des mots, on répond à cela que cette Poësie dans les commencemens n'étoit en effet qu'une Prose rimée, & c'est ce qui paroit par les vers d'*Ali* & d'autres Poëtes du temps de Mahomet, que les Arabes ont encore, où l'on ne remarque aucune mesure exacte. Ce n'a été qu'après Mahomet, que la Poësie a été réduite en art, comme on le dira, après avoir remarqué que la nation des Arabes, aiant très-long temps demeuré separée des autres, & sans qu'aucune nation étrangere pénetrât dans l'Arabie, on peut croire que ses coûtumes étoient très-anciennes, lorsque les étrangers ont commencé à les connoître. Ainsi quoi qu'on n'ait eu de connoissance de leur Poësie, qu'assez tard, il ne s'ensuit nullement qu'elle ne fût pas déja fort ancienne. En effet ils ne pouvoient avoir pris cette Poësie des Romains, ni des

Grecs à qui elle étoit inconnuë : de sorte que l'on peut croire, avec beaucoup de vrai-semblance, que les Arabes ont eu de temps immémorial une Poësie rimée. Comme dans ces temps éloignez, ces peuples ne savoient ce que c'est qu'étude, & que sciences, il ne faut pas s'étonner si elle demeura très imparfaite pendant plusieurs siecles.

Ce ne fut que sous le Chalife *Al-Raschid*, qui vivoit sur la fin du huitiéme siecle, qu'un savant Arabe nommé *Al-Chalin Ebn Achmed Al-Farachidi* réduisit la Poësie en art. Cet art ne consiste pas dans aucune distinction de syllabes longues, ou breves, mais uniquement dans la rime, dans le nombre des syllabes, & dans l'observation de certaines césures, qu'ils gardent, en distinguant avec soin les consones *mobiles*, des *quiescentes*. Ceux qui voudront s'en instruire à fonds pourront consulter un petit livre d'un savant Anglois nommé *Samuel Clark*, imprimé à Oxford en 1661 in 12. & intitulé : *Scientia metrica & rhythmica, seu tractatus de Prosodia Arabica*.

2. Les Ethiopiens ont aussi une Poësie rimée, mais qui ressemble bien plus à l'ancienne Poësie des Arabes qu'à la nouvelle, si l'on en doit croire [a] *M. Ludolf*

[a] *Hist. Æth. Lib. IV. c. 2. n. 38.*

dolf, qui en parle en ces termes: *Les vers des Ethiopiens consistent en de pures rimes; si l'on peut appeller rimes des consonnes du même ordre, qui finissent le vers, quoi qu'elles aient des voielles differentes.* Il ajoûte qu'ils en ont de diverses sortes, & promet d'en donner des exemples, dans sa nouvelle Grammaire Ethiopique, & dans son Commentaire, que l'on dit être sous la presse.

3. Si l'on demande présentement avec laquelle de ces Poësies celle des Hebreux a le plus de rapport, on répondra que c'est avec l'ancienne Poësie des Arabes. Les Hebreux n'ont jamais fort cultivé les sciences, & n'ont jamais pris beaucoup de peine à embellir leur Langue, ni à écrire poliment. Ils étoient tout occupez à l'agriculture, & n'avoient que peu de commerce avec leurs voisins, de qui peut-être ils auroient pu tirer diverses connoissances. On reconnoit cela par leurs anciens livres, où l'on ne trouve aucuns traits d'érudition, comme dans ceux des Grecs & des autres nations, qui se sont appliquées aux sciences. Cependant ils avoient eu, depuis le commencement de leur République, des cantiques & des vers, dans lesquels ils célebroient les loüanges de Dieu & raccontoient l'histoire de leur nation, témoin les cantiques

tiques de Moïse & le livre *des guerres du Seigneur*, qui étoit un recueuil de Poësies, comme il paroit par Jos. X, 13. 2 Sam. I, 18. On n'avancera donc rien d'extraordinaire, si l'on dit que leur Poësie n'étoit pas fort réguliere, ni fort polie, non plus que celle des anciens Arabes. Si l'on savoit en quoi consistoit la Poësie des anciens Egyptiens, on pourroit chercher dans celle des Hebreux les mêmes regles, car il y a de l'apparence que ce ne pouvoit être que là, que Moïse avoit appris à faire des vers. Mais comme on n'én sait rien, tout ce qu'on peut faire en cette occasion, c'est de rechercher les regles de la Poësie de leurs voisins, comme on vient de le faire, à l'égard des Arabes & des Ethiopiens, & de voir si la Poësie des Hebreux n'est point la même. Or l'on a montré que la Langue Hebraïque ne peut souffrir d'autre Poësie que celle-là, & il ne s'agit plus que d'en marquer les principales regles, & d'en faire application aux livres Poëtiques des Hebreux.

III. La Poësie des Hebreux n'aiant jamais été réduite en art, on n'en peut pas donner beaucoup de regles, parce qu'on ne commence à observer un grand nombre de regles, que lors qu'on s'est appliqué à les former. Tout ce qu'on

qu'on en peut dire se réduit à quelques remarques générales, qui suffisent pour en faire connoître la nature.

1. C'est une Poësie rimée, comme la nôtre, ainsi qu'on l'a déja marqué, & comme on le verra encore plus clairement par la suite.

2. Les rimes ne sont pas toûjours fort heureuses, non plus que celles des Arabes, sur lesquelles on peut voir le dernier Chapitre de la *Prosodie des Arabes*, que l'on a déja citée. Les Rabbins, qui ont pris leur Poësie d'eux, distinguent assez bien leur rimes en trois sortes. La premiere est lorsque deux vers finissent par la même consonne & la même voielle, sans que la lettre précedente s'accorde. Ils appellent cette sorte de vers *passable*, comme אבד *abad*, & פקד *phakad*. La seconde est lors que les deux dernieres consonnes s'accordent, comme אמר *emor* שמר *schmor*, cette rime selon eux, est *juste*. La troisiéme est quand les trois dernieres consonnes sont les mêmes, comme ספרים *spharim* & דברים *dbarim*, ce qui est une rime *loüable*. Ils regardent comme une licence, lorsque l'on fait rimer des mots dont la prononciation se ressemble, mais dont les lettres ne sont pas les mêmes, comme סכה *succha* & צוקה *tsouka*. C'est encore une autre licence,

cence, mais moindre, que de faire rimer des mots finissants par des voielles semblables, comme si l'un finit par un *schurec*, & l'autre par un *cholem*, comme תמות *thàmouth* & תבראות *thiebroth*. Ces distinctions étant fondées sur la nature de la Langue Hebraïque, & étant plus simples que celles des Arabes, on croit qu'on les peut appliquer à l'ancienne Poësie des Hebreux. Ainsi on peut remarquer que dans l'ancienne Poësie des Hebreux, quoi que la plûpart des rimes soient *justes* ou *loüables*, il y en a néanmoins grand nombre de *passables*, dont les unes sont plus dures que les autres. Les plus dures sont celles qui s'accordent seulement dans la derniere voielle, lorsque les mots finissent par une *quiescente*, dont le son n'est pas sensible, par exemple תה *tha*, תי *thi*; תו *tho* &c. בה *ba* בי *bi*; בו *bo* &c. Si l'on veut voir des exemples de semblables rimes en quelque Poësie moderne, on n'a qu'à consulter ceux qui ont écrit de la Poësie Espagnole, où l'on appelle *assonantes* les rimes que les Rabbins nomment *passables*, & les autres *consonantes*. Mais les uns & les autres ont apris des Arabes les regles de leur Poësie.

3. Le nombre des rimes n'est pas fixe, il y en a quelquefois plusieurs d'une

sorte,

sorte, & moins d'une autre. Ainsi dans le Ps.II, 3,5. il y a cinq rimes en מו *mo*, qui ne sont séparées que par deux rimes en *ac*, du 4 verset. Il y a des Pseaumes dont les vers finissent presque tous par la même rime, comme le Ps. CXIX. qui finit presque tout par ך *cha*. Les Arabes font aussi de semblables Poësies, dont on a plusieurs exemples, comme le Poëme intitulé *Tograi*, qui finit tout en LI, celui *d'Abu El-ula*, qui finit tout en *L* A &c. L'ordre des rimes n'est pas non plus le même dans un Pseaume, mais ressemble tout à fait à celui de nos vers irréguliers, que nous disposons comme il nous plait. Peut-être encore qu'en quelques endroits ils se contentoient de la cadence, sans qu'ils recherchassent necessairement la rime. En effet il y a quelques endroits dans les Pseaumes, où l'on ne trouve pas de rime, quoi qu'il ne semble rien manquer au sens, comme à la fin des Pseaumes CXI, & CXII. Il y a quelques Langues modernes, & entre autres l'Italienne & l'Angloise où l'on fait de fort bons vers sans rime, en observant seulement une certaine cadence.

4. La longueur des vers est aussi rarement la même, & il semble que les Hebreux ne s'en soient nullement souciez.

ciez. Si par hazard il se présentoit à leur esprit deux vers de la même mesure, ils ne les évitoient pas, mais ils ne recherchoient point aussi l'égalité de la mesure, ce qui marque que leur Poësie n'étoit pas fort polie.

5. Comme les Hebreux n'ont pas de longues periodes, leurs vers sont rarement longs, tels que sont ceux du Pseaume CXIX. Les autres sont si courts qu'il y en a de deux syllabes, de même que dans nos vers irréguliers négligez. C'est peut-être pour cela qu'ils appellent un hymne מזמור *mizmor* de זמר *zamar* qui signifie *couper*, parce que le style en est extrémement coupé, & que pour faire sentir la cadence des vers, il faut s'arrêter plusieurs fois dans une periode. Il est vrai que ce verbe signifie *chanter* dans le *Piel*, mais la signification du *Piel* vient de celle du *Kál*. Aujourd'hui encore chez les Arabes, qui chantent leurs vers en les coupant en diverses césures, *zamara* signifie *chanter*.

6. La Poësie des Hebreux étant peu réguliere, ne peut qu'être pleine de licences, pour ce qui regarde les rimes, dont les plus grandes selon les Rabbins, sont celles qui font rimer des lettres differentes, mais dont la prononciation est semblable. Néanmoins, comme leurs

leurs Poësies étoient plûtôt faites pour les reciter, ou les chanter, que pour les lire, on ne se mettoit pas tant en peine de satisfaire les yeux que les oreilles. Ainsi quoi qu'en lisant ces vers, on pût être choqué de les voir rimer par des lettres differentes, l'oreille n'en étant pas blessée, on ne faisoit pas de difficulté de se servir de ces rimes. Par exemple, dans le Ps. I, 3. יהגה *jahgueh* rime avec פלגי *phalgue*; & au verset 5. משפט *mischpat* rime avec עדת *adath*.

8. Outre la rime, on remarque encore dans les vers des Hebreux la même cadence que l'on voit dans nos vers rimez, si ce n'est que les césures n'y sont pas si bien observées, que dans les nôtres, qui sans cela ne sauroient être prononcez. Mais elles ne sont pas extrémement necessaires dans les vers Hebreux, parce qu'ils sont d'ordinaire beaucoup plus courts que les nôtres, & souvent si courts qu'il n'y peut avoir aucune cesure.

9. Comme presque toutes les nations mettent quelquefois dans leurs Poësies des vers que l'on répete, & que l'on appelle en François le *refrein*: on en trouve aussi dans les cantiques des Hebreux, comme dans le Ps. CXVIII, & dans le Ps. CXXXVI. Mais ils ont peut-être

tem de particulier que les vers, qui sont placez entre ceux du refrein, ne riment quelquefois point ensemble, comme on le peut voir dans le dernier des deux Pseaumes que l'on vient de citer.

10. Ils affectent encore quelquefois de faire commencer leurs vers par une certaine lettre. Dans le Ps. CXIX. les huit premiers vers commencent par un א, les huit suivans par un ב, & ainsi de suite jusqu'à la fin de l'Alphabeth. Dans le XXXVII. on remarque la même chose, excepté que ce n'est que chaque couplet, qui commence par une lettre de l'Alphabeth, selon l'ordre où elles sont rangées. Cela a fait soupçonner qu'il n'y eût en quelques Pseaumes des vers *Acrostiches*, & l'on a en effet remarqué que les premieres lettres des vers de quelques-uns pouvoient former un sens; mais l'irrégularité des vers empêchant qu'on ne puisse toûjours entierement s'assurer que l'on a découvert le commencement de chacun; & se pouvant faire d'ailleurs que ces premieres lettres forment un sens par un pur hazard, on n'a rien osé déterminer là dessus.

11. Il n'est pas besoin de s'étendre ici sur le style de la Poësie des Hébreux, parce qu'il n'a presque rien de particulier, & que l'on ne puisse remar-

mar-

marquer en général, en toutes sortes de Poësies. On dira seulement qu'entre les élegances de la Poësie Hebraïque, on a trouvé une chose, qui lui est commune avec celle des Grecs. C'est qu'elle emprunte des mots & des manieres de parler des Dialectes voisines, comme de la Langue Chaldaïque. On en peut voir des exemples aux Pseaumes CIII, 3, 4, 5. CXVI, 7, 12. où l'on trouve des *suffixes* Chaldéens. Il y en a un fort remarquable dans le Pf. II, dont on parlera dans la suite. Cette remarque est tres-importante, parce qu'elle sert à l'explication de divers endroits, & à corriger quelques fautes de Copistes, qui font que l'on ne trouve pas la rime, qui paroît par tout ailleurs.

Ces regles étant établies, il faut que j'en rapporte ici quelques autres preuves particulieres, qui serviront à confirmer les preuves génerales dont je me suis servi, pour montrer que la Poësie des Hebreux peut avoir été semblable à l'ancienne Poësie des Arabes.

IV. Quelques Savans [a] avoient bien remarqué dans les livres Poëtiques du Vieux Testament des vers rimez en divers endroits; mais ils avoient cru que le pur hazard les avoit produits, sans

[a] *Vid. Buxtorf. in Prosod. Heb.*

sans que les Auteurs sacrez y eussent pris de peine. 1. Pour prouver clairement qu'ils se sont trompez, il faudroit que je pusse produire ici un travail que j'ai fait sur les Pseaumes, où on les verroit tous réduits en vers rimez, & où ils sont disposez en sorte qu'en jettant seulement l'œuil dessus, on peut s'assurer de la verité de l'hypothese que l'on vient d'avancer. J'ai essaié la même chose sur divers endroits des autres Livres Poëtiques, & des Hymnes que l'on trouve dans le Pentateuque & les Juges. Elle m'a réüssi par tout assez heureusement, quoi qu'il y ait quelques endroits dont il ne m'a pas été possible de venir à bout, pour des raisons que je marquerai dans la suite. Je ne croi pas qu'après cela on puisse s'imaginer que ces rimes se soient trouvées par hazard, dans les Poësies des Anciens Hebreux. Il ne seroit pas possible qu'ils ne s'en fussent apperçus, & s'ils s'en sont apperçus ils n'ont rimé par tout, que parce que c'étoit là la fin de leur Poësie. On en donnera un exemple à la fin de cet Essai.

2. En effet on remarque en plusieurs endroits que les mêmes mots sont répetez sans necessité, pour rimer avec eux-mêmes, comme *baleloubon* dans le Ps. CL, & un grand nombre

bre d'autres, que l'on ne peut pas rapporter ici.

3. Outre cela on a trouvé trés-souvent les mots, qui riment ensemble, proches l'un de l'autre, sans qu'ils aient de liaison particuliere pour le sens. Ainsi אבד *abad* il est peri, rime en divers endroits avec עד *ad* toûjours. Cela fait voir clairement que ce n'est pas le hazard ni la necessité de l'expression, qui ont placé ces mots l'un auprès de l'autre, mais le dessein de les faire rimer. Autrement on ne les trouveroit pas si souvent ensemble.

4. On ne voit presque aucun endroit, où une rime n'en ait produit une semblable, & souvent deux ou trois, sans que la phrase les demandât necessairement, comme la rime MO dans le Ps. II. dont je mettrai ici sept vers en caracteres Latins:

*Eth mosrothe*MO,
Venaschliche mimmennou, *abothe*MO,
*Joscheb baschamajim jisch*AK,
*Adonai jila*AG
*La*MO,
*Az jedabber ele*MO
*Bappho oubacharono jebahale*MO

On ne peut pas douter, ce me semble, que l'Auteur de ce Pseaume, n'ait affecté ces rimes en MO; car la troisiéme n'étoit nullement necessaire. Il suffi-

suffisoit de dire *jilAG*, *vajedabber eleMO*; & même si ce n'étoit pas là en quoi consiste la Poësie, il auroit fallu éviter ces rimes, qui sans cela choqueroient extrémement l'oreille, en se servant du *suffixe* H E M. On trouvera encore des exemples sensibles de cette verité, dans le Pseaume CXVIII.

4. Il y a des endroits où il n'y a pas de rime dans le texte Hebreu, & où le sens aussi est tres-embarassé, & l'ordre des mots contraire au genie de la Langue Hebraïque: mais en remettant ces mots dans leur ordre naturel, selon la construction, où ils doivent être; le sens en devient non seulement net & clair, mais encore la rime fort bonne; d'où l'on a droit de conclurre que ces mots avoient été transposez, & que puisque la rime s'accorde avec le sens, c'est une marque qu'elle avoit été recherchée. Voici mot pour mot le sens des versets 6 & 7 du Pseaume IX, selon l'ordre où ils sont aujourd'hui: *Tu as perdu l'impie, tu as effacé LEUR nom pour jamais, l'ennemi, les desolations ont été achevées pour toûjours, & tu as démoli les villes, leur memoire est perie, EUX ou, ELLES.* Tout le monde peut voir l'embarras de cette construction; mais ceux qui entendent l'Hebreu pourront encore bien mieux s'en

s'en assurer, en lisant l'Original. Aussi ne peut-on trouver la rime en cet endroit, mais en faisant quelques legers changemens, que l'on peut appuier par d'autres passages paralleles, & en rétablissant la rime, ces paroles forment un sens net & aisé, & se trouvent dans une construction reguliere : *Tu as perdu les impies, tu as effacé leur nom à perpetuité ; l'ennemi est peri, les rües & les villes sont ruinées pour jamais ; tu as détruit elles & leur memoire.* On voit clairement dans ces paroles un sens, que l'on ne fait qu'entrevoir dans les précedentes. En effet on a remarqué constamment que dans les endroits les plus obscurs, il est le plus difficile de trouver la rime ; ce qui fait croire avec raison que l'obscurité vient de quelque transposition, ou de quelque mot oublié, ou d'une lettre omise, sans quoi on ne sauroit trouver la rime. Au contraire le sens est aisé, presque par tout où les rimes se trouvent facilement. Si la brieveté que l'on doit garder ici le permettoit, on en pourroit produire un bon nombre d'exemples ; mais on en mettra seulement encore un du commencement du Pseaume XVI. que la Version de Geneve a rendu ainsi, en suppléant les mots qui sont en caracteres Romains ; *Garde*

moi, ô Dieu fort: car je me suis retiré vers toi. O mon ame, tu as dit à l'Eternel tu es le Seigneur, mon bien ne vient point *jusqu'à toi*; mais *aux saints qui sont en la terre & aux gens notables d'i*celle, *ausquels je prens tout mon plaisir. Les angoisses de ceux qui courent après un autre* Dieu *seront multipliées &c.* Le sens est assez obscur & les paroles sont très-embarassées, malgré les supplémens que les Interpretes y ont faits; mais l'embaras est encore plus sensible dans l'Hebreu, à cause de la ponctuation de quelques mots, & à cause de quelques lettres qu'il faut necessairement changer, ou ajoûter. Aussi ce passage a-t-il donné une très-grande peine aux Interpretes, sans que l'on en ait vu aucun qui s'en soit tiré heureusement. On croit qu'il le faut traduire ainsi, après y avoir fait les changemens necessaires: *Garde-moi, ô Dieu, car j'ai esperé en toi; j'ai dit à l'Eternel, tu es le Seigneur, toute ma confiance est en toi. On est allé en foule chez les effeminez (cynædi) qui sont dans ton païs, les grands mettent tout leur plaisir en eux; ils ont multiplié leurs idoles d'un autre Dieu avec empressement &c.* On n'entreprendra pas de rendre raison de cette version, de peur d'être trop long; il suffit pour le présent que dans la suppo-

posi-

osition que cette Version est juste, n sâche que la rime est excellente, & u'elle ne s'y trouve point autrement.

5. Ceux qui ont quelque connoissance de la Critique de l'Ancien Testament savent qu'en divers endroits on rouve quelques mots dans la Version les Septante, qui ne sont point dans Hebreu. Il y en a quelques-uns dans es Pseaumes, aussi bien que dans les utres livres. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en quelques-uns le ces endroits le Texte Hebreu ne ournit point les rimes necessaires, & ue si l'on y ajoûte les mots qui sont lans la Version Greque, la rime s'y rouve. On voit par là que ces mots avoient été omis par les Copistes dans Hebreu, & que l'on doit les y remettre. Ainsi au Ps. I, 4. les Septante ont mis deux fois οὐχ οὕτως *il n'en est pas ainsi*, au lieu que cette Phrase n'est qu'une fois dans nos Originaux d'aujourd'hui. Mais on a découvert, par le moien de la rime, qu'elle y doit être deux fois. Voici encore un autre endroit plus remarquable, qui est au Ps. VII, 12 où il y a selon l'Hebreu: *Dieu est un juste juge, & un Dieu, qui se met en colere pendant tout le jour.* On ne peut trouver de rime en cet endroit, & cet-

te description de la justice divine n'est point dans les termes ordinaires des Auteurs sacrez, qui décrivent Dieu non seulement extrémement patient, mais encore facile à appaiser, & n'exerçant sa colere qu'un moment, au lieu que sa misericorde paroît pendant très-long-temps. Voiez Ps. XXX, 6. Mais selon les Septante il n'y a aucune difficulté, ni pour la rime, ni pour le sens, que voici : *Dieu est un juge juste, patient, & qui ne s'irrite pas toûjours.* On trouve de même Ps. CXXXIV, 1. trois mots dans la Version des Septante, qui ne sont pas dans l'Hebreu, & qui sont néanmoins necessaires pour la rime : *Vous tous serviteurs de l'Eternel, qui êtes debout dans la maison de l'Eternel* (dans les parvis de la maison de l'Eternel) *levez vos mains vers le sanctuaire.* Les mots renfermez entre des crochets ne se trouvent pas dans l'Hebreu, & sont néanmoins necessaires pour la rime. La répetition des mots ״ בית *beth jahvoh, maison de l'Eternel,* semble avoir été cause de cette omission, comme il est aisé de le concevoir pour ceux qui ont quelquefois copié des écrits, où les mêmes mots étoient répetez.

6. Il y a encore une chose, qui peut convaincre ceux, qui entendent ces sortes

tes de matieres, que la Poësie des Hebreux est une Poësie rimée. C'est qu'il y a des endroits dans les Pseaumes, où les Auteurs Sacrez se sont servis de certains mots peu en usage parmi les Hebreux, ou de manieres de s'exprimer tirées des Dialectes voisines, en des endroits où les mots & les expressions ordinaires des Hebreux n'auroient fait aucune rime; au lieu que ces mots étrangers riment parfaitement bien. Par exemple l'Auteur du Pseaume second, s'est servi au verset 12, du mot Chaldéen בר *bar*, *fils*, qui rime fort bien avec le verbe יבער *jibar*, qui est dans la suite; au lieu que le mot Hebreu בן *ben* qui signifie la même chose, & qui se trouve au verset 7. ne feroit là aucune rime. Ainsi encore dans le Pseaume CIII, le Psalmiste s'adressant à son *ame*, c'est à dire à lui même, parle au feminin, parce que le mot נפש *nephesch*, ame, est de ce genre, & dit, אל תשכחי *al thischechi*, *ne obliviscare tu anima*, ce qui l'oblige de se servir du *suffixe* Chaldéen & Syriaque כי *chi* dans les rimes suivantes, parce qu'en se servant du *suffixe* Hebreu, il n'y auroit point eu de rime. Il est vrai que cette rime en *chi* en a produit trois autres; mais cela même fait voir que ces rimes sont recher-

 chées,

chées, & non pas nées par hazard.

7. En parlant de la Poësie des autres Orientaux, on auroit pu dire un mot de celle des Phéniciens voisins des Hebreux, & dont la Langue étoit la même que la leur ; mais comme ce qu'on a dit de la Poësie des Arabes & des Ethiopiens est indubitable, & que ce que l'on peut dire de la Poësie Phénicienne ne paroit pas si évident, on a mieux aimé n'en parler ici, que comme d'une conséquence, & ne s'en servir qu'aprés avoir prouvé d'un autre maniere que la Poësie des Hebreux ne pouvoit être qu'une Poësie rimée. La Langue Hebraïque & la Langue Phénicienne étant la même, si les Hebreux ne pouvoient faire que des vers rimez, il s'ensuit que les Phéniciens n'en avoient point d'autres. Il ne nous reste aucun fragment de la Poësie Phénicienne, que dix lignes qui sont dans le *Pœnulus* de Plaute : car on regarde la Langue Phénicienne & la Langue de Carthage comme la même. Ces vers n'aiant jamais été écrits qu'en caractéres Latins, & par des gens qui ne les entendoient point, on ne peut pas se promettre aujourd'hui de les rétablir entiérement. Il est vrai que Plaute les a traduits dans la suite, en onze vers Latins.

tins. Mais premierement on peut conjecturer par là qu'il s'est perdu une ligne, parce qu'il y a une repetition dans les vers Latins, qui vient sans doute du Phénicien, n'étant pas conforme au genie de la Langue Latine, mais très commune dans la langue Hebraïque.

Meásque ut gnatas & mei fratris filium :

Repperire me siritis, Dii vestram fidem !

Quæ mihi surreptæ sunt, & fratris filium.

Plaute n'auroit jamais redit & *fratris filium*, si cette répétition n'eût été dans l'original. En second lieu Plaute semble avoir traduit le reste avec assez de liberté, comme *Bochart*, qui est celui qui a rétabli ces vers le plus heureusement, l'a montré. Ainsi on ne devroit pas être surpris, quand on ne trouveroit ici aucuns vestiges de rimes: Mais on y en trouve de si considerables, qu'on ne sauroit presque douter, que ce n'aient été de veritables vers rimez. Afin qu'on le puisse reconnoître plus aisément, je les mettrai ici en caracteres Hebreux & Latins, avec une version Françoise, où chaque vers est traduit mot pour mot. J'ai suivi en partie Bochart, & en partie la version de Plaute, plûtôt que les termes de l'ori-

ginal, comme ils sont en caracteres Latins. Je n'entreprendrai pas d'expliquer en particulier chaque vers, parceque Bochart l'a déja fait en partie, & parce que la Version que l'on y joint suffit pour cela. J'avertirai seulement le Lecteur de trois choses. L'une c'est que chaque ligne du Phénicien écrit en Latin contient deux vers, que l'on a joints ensemble, apparemment parce que Plaute en a exprimé deux en un seul vers Latin; si bien que pour onze vers de Plaute il y en devroit avoir vint-deux Phéniciens, au lieu qu'il n'y en a que vint. Mais, comme on l'a déja dit, il y a une ligne de perduë, c'est à dire deux vers. On a rempli cette lacune en traduisant le vers de Plaute, en deux petits vers qui riment ensemble comme les autres. La seconde chose dont on doit être averti, c'est que nous ne savons point la prononciation de la Langue Punique, pour ce qui regarde les voielles. Il se peut faire qu'elle tint plus du Syriaque ou de l'Arabe, que de l'Hebreu, ou au contraire, ou même qu'on prononçât en Afrique quelques mots, tout autrement qu'en Asie, comme on le voit aujourd'hui dans les differentes Dialectes de la Langue Arabe; & comme on sait que les nations de nôtre Europe, dont la Langue

gue vient d'une même source, prononcent la même *Racine* tout autrement les unes que les autres à l'égard des voielles, quoi qu'elles retiennent les mêmes consonnes. Ainsi quoi qu'on puisse marquer ici les lettres radicales, & qu'on les puisse ponctuer à l'Hebraïque, ou à la Syriaque, il ne s'ensuit nullement que ce soit-là la veritable prononciation des mots. Il faut principalement avoir égard aux consonnes, & considerer si elles peuvent avoir été prononcées, en sorte quelles riment ensemble. Par exemple qui pourroit dire si l'on a prononcé בנותי *benothai*, ou *benothi*, ou *benothe*? Il suffit donc de faire terminer le vers suivant par un mot qui finisse en תי, puis qu'on ne sait de quelle maniere les Carthaginois prononçoient cette terminaison. La troisiéme chose, que l'on doit remarquer ici, regarde les endroits, où l'on s'est éloigné des conjectures de Bochart. On s'en est un peu écarté dans les vers. 3, 4, 5, 11, 17, & 22, outre que l'on y a ajouté le 9, & le 10. Il n'est pas besoin qu'on s'arrête à rendre raison de chaque changement, ceux, qui voudront s'assurer s'ils sont justes, n'ont qu'à conferer ces vers avec ceux que Bochart a disposez, comme il a cru qu'ils devoient l'être. On peut seulement

lement remarquer que dans le 5. verſ. מגימה eſt pour בגימה, ſelon la dialecte Chaldéenne, qui change en מ le ב des Hebreux. *Hanno* prie en cet endroit les Dieux qu'ils lui faſſent la grace de reconnoître ſon neveu & ſes filles à quelque marque aſſurée; parce qu'il ſe pouvoit faire, qu'il les vit & leur parlât, ſans les reconnoître à aucun ſigne certain. Ici le Punique écrit, ſelon la conjecture de Bochart, s'éloigne beaucoup du Latin de Plaute, & même en quelques mots du Punique, tel qu'on le trouve écrit en caracteres Latins.

V. Aprés toutes ces preuves, on croit pouvoir conclurre ſans crainte de ſe tromper, que la Poëſie des Hebreux n'eſt autre choſe qu'une Poëſie rimée. On pourroit finir ici cet Eſſai, ſi l'on ne croioit devoir lever quelques difficultez, qui naîtront ſans doute dans l'eſprit d'une partie de ceux qui le liront. Les unes regardent la Muſique des Hebreux, & les autres la maniere de découvrir en quoi conſiſte leur Poëſie.

1. Pour ce qui regarde la Muſique, comme elle dépend beaucoup plus du goût particulier de chaque nation, que de certaines regles conſtantes, on ne ſauroit deviner les airs que les Hebreux

pou-

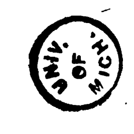
IIQ c I.

oth
oth

oti trouvant

t,

:hehovidence,)



10
arcos appartemens.
ppes, mais il eſt allé joindre
ophion eſt dans les ténebres.

pou-

pourroient dioire à leurs cantiques. On voit bien par la multitude de leurs hymnes, & par l'Histoire de David qu'ils avoient quelque passion pour la Musique; mais on ne voit pas qu'ils en aient jamais rien écrit, & quand même ils en auroient écrit, il ne seroit pas aisé d'entendre ce qu'ils voudroient dire. Ainsi quand on ne pourroit pas même conjecturer comment ils pourroient avoir chanté leurs vers, ce qu'on a dit de leur Poësie ne seroit pas moins certain. On sait que les Grecs ont autrefois chanté leurs vers, & qu'ils ont écrit même de leur Musique, sur quoi il nous reste quelques pieces. Cela n'a pas néanmoins empêché qu'elle ne se soit entierement perduë, & qu'il ne soit impossible de savoir quels airs on donnoit, par exemple, aux Odes de Pindare. Si quelcun montroit des vers Chinois aux meilleurs Musiciens de l'Europe, ils ne pourroient deviner en quoi consiste leur Musique: de même que les Chinois ne sauroient chanter nos vers. Ce qui est encore plus surprenant en ceci, c'est qu'ils se moquent de nôtre Musique, comme nous nous moquons de la leur.

2. Quand on diroit que la Musique des Anciens Hebreux n'étoit pas fort réguliere, on ne diroit rien qui fût hors

de

de vrai-semblance. C'étoit une nation toute adonnée aux soins de l'agriculture, qui n'avoit ni theatres, ni divertissemens publics de cette sorte. Tout l'usage public qu'elle faisoit de la Musique, c'étoit dans le chant des hymnes sacrez que David institua, & rien ne nous oblige de croire que ce chant étoit fort harmonieux, & fort méthodique. On voit encore aujourd'hui que les Juifs chantent dans leurs Synagogues leurs prieres fort confusément, & qu'ils lisent même l'Ecriture en chantant, soit que ce soit de la Prose, ou des Vers. Les Mahometans chantent aussi leur Alcoran, ce qui vient de ce qu'il est tout rempli de vers. La Prose des Hebreux n'en manque pas aussi, & c'est apparemment pour la même raison que les Juifs la chantent de temps immémorial, aussi bien que leurs livres de Poësies, quoi qu'ils ne sachent point en quoi consiste la Poësie de la Bible.

On pourroit même aller plus loin & dire nettement que la Musique des Hebreux n'étoit pas fort belle, supposé que les Septante, & S. Jerôme, aient bien traduit un endroit de Samuel, & que nous entendions bien les noms d'instrumens dont ils se sont servis; parce que ces instrumens ne pourroient

faire

faire qu'une musique fort confuse, & fort discordante. Voici comme l'Auteur *a* de ce livre décrit le concert, que David fit faire en conduisant l'Arche, selon la version de S. Jerome: *David autem & omnis Israël ludebant coram Domino in omnibus lignis fabrefactis, & cytharis, & lyris & tympanis & sistris & cymbalis.* „ David & tout Israël jou„ oient devant le Seigneur de toutes „ sortes d'instruments faits de bois, des „ guitarres, des luts, des tambours, „ des sistres. (*On parlera de ces instru„ mens dans la suite*) & des cymbales. Selon les Septante il faut traduire ainsi les noms de ces instrumens: *des Cyniires* (instrument à dix cordes que l'on touchoit avec un archet, selon le rapport de Joseph) *des Nables* (instrument à douze sons, que l'on touchoit avec les doits, selon le même) *des tambours* (peut-être comme nos tambours de basque) *des cymbales* (tambours de basque de cuivre, sur quoi on battoit avec les doits) & *des flutes.* Mais ces Interpretes n'ont traduit cet endroit qu'au hazard, comme une infinité d'autres, sans savoir exactement de quels instruments il s'agit ici, & le dernier mot, savoir *Tsiltsel* ne signifie point *une flute*, mais *une cymbale* ou *un sistre.* Les Rabbins représentent

aussi

aussi la musique du Temple de la même maniere ; sur quoi l'on peut consulter *Ligthfoote* dans son Livre *du service du Temple*, Ch. VII. Sect. 2. Ils disent qu'on joignoit les voix à ces instrumens, & marquent les Pseaumes que l'on chantoit chaque jour de la semaine, & les principales fêtes. Mais on ne se peut pas trop fier en ce qu'ils disent, comme plusieurs Savans l'ont montré. Tout ce que l'on veut conclurre de là, c'est que quand on diroit que la Musique des Hebreux étoit fort confuse, à en juger par la nôtre, on ne diroit rien qu'on ne pût soûtenir par l'autorité même des Juifs.

3. Ainsi quand on accorderoit que le chant des vers des Hebreux, tels qu'on les conçoit, ne seroit pas fort agréable à nos oreilles, s'il étoit possible de faire revivre leur Musique, il n'y auroit rien là qui pût paroître surprenant. Mais supposé que leur Musique fut meilleure, qu'elle ne paroit par les descriptions que nous en avons, qui les auroit empêché de donner des airs à leurs vers irréguliers semblables à ceux que nous donnons aux nôtres ? On conviendra sans doute que leur Musique auroit été assez agréable, si elle avoit égalé la Musique de nos *Operas*, qui sont tous composez de vers irrégu-

réguliers. Quoi qu'on ait tant vanté la Musique des Grecs, & les airs de leur Poësie Lyrique, qui est presque toute composée de vers ou de couplets égaux, ou de Strophes, & d'Antistrophes reglées; une cadence qui revient toûjours, & un air que l'on entend vint fois de suite ne plaît pas tant qu'une cadence variée, & qu'un changement d'airs presque perpetuel, tel qu'il le faut aux vers irréguliers.

4. Un excellent Musicien en lisant un Opera, dont il n'auroit point vu la musique, pourroit peut-être quelquefois, par la matiere & par la cadence des vers, reconnoître à peu près quelle sorte d'air on leur auroit donné, en cherchant celle qui leur seroit la plus propre. Il se pourroit bien faire aussi qu'en quelque rencontre la cadence des vers des Hebreux, qui est assez sensible à cause de leur petitesse & de leur inégalité, put faire deviner l'air qu'ils avoient, ou au moins en approcher en quelque maniere. Ainsi si l'on lit le Pseaume C L. comme il faut, en sorte que l'on en fasse sentir la cadence, il n'y a guere de personnes, qui aient l'oreille bonne, qui ne jugent que les paroles de ce Pseaume sont extrémement propres pour ce qu'on appellé un air de *fanfare*. C'est aussi ce qui a fait naître la pen-

ſée de traduire les vers Hebreux en vers François irréguliers, qui ont juſtement le même nombre de ſyllabes, & d'y faire mettre un air de cette nature. Ce n'eſt pas que l'on croie qu'il ait eu autrefois parmi les Hebreux le même air que l'on trouvera ici; mais on peut conjecturer avec beaucoup de vraiſemblance qu'il en a eu un ſemblable, parce que les mots Hebreux ſont très-propres pour un air de fanfare, & n'en pourroient ſouffrir un autre qu'avec peine.

Si l'on connoiſſoit bien les inſtrumens dont les Hebreux ſe ſervoient, peut-être que l'on pourroit dire encore quelque choſe de plus exact ſur leur Muſique; mais comme on n'en a que très peu de connoiſſance, on eſt obligé de s'en tenir à ces idées générales, qui nous ſuffiſent en cette occaſion, où nous n'avons d'autre deſſein que de montrer qu'ils pourroient aiſément chanter des vers irréguliers, tels que ſont ceux que nous leur avons attribuez.

VI. Il ne reſte plus, que quelques difficultez que l'on peut faire, ſur la maniere dont on a découvert cette Poëſie. On peut dire d'abord qu'il paroît étrange que tant de Savans anciens & modernes, qui ont cherché avec ſoin le

le secret de la Poësie Hebraïque, ne se soient pas avisez d'une chose aussi aisée que des rimes. Mais ce n'est là qu'une difficulté de Metaphysique, qui ne prouve rien, si ce n'est que ces Savans n'y ont pas apporté l'attention qu'ils pouvoient. On a vû plusieurs fois qu'à force de chercher trop de mystere, en une chose aisée d'elle-même, on l'a renduë difficile. Il suffiroit de répondre ainsi à cette difficulté, & d'y opposer la chose même, en produisant tout le livre des Pseaumes disposé en vers rimez, comme on le pourroit faire aisément, & comme on le fera peut-être quelque jour. Mais on peut soudre dès à present cette difficulté, par les remarques suivantes.

1. Il n'est pas absolument vrai, que tous les Savans ne se soient point du tout apperçus des rimes de la Poësie Hebraïque. *Buxtorf* le Pere en a remarqué quelques-unes, comme on le peut voir au commencement de sa *Prosodie*. Mais il a cru que le hazard les avoit formées, parce qu'il n'en a remarqué que quelques-unes, & où les vers sont égaux. On a vu encore cité un Auteur nommé *Theodore Herbert*, *de Poëtica Hebraica*, qui en a remarqué d'avantage, mais on n'a point vu son livre, & l'on juge, par la citation

que l'on en a luë ; qu'il n'a pas tiré de ces rimes la conséquence, que l'on en a tirée dans cet Essai.

Augustin Steuchus d'Eugubio, dans sa préface sur les Pseaumes, avoit remarqué avant lui, en termes bien plus exprès : „ que la Poësie des Hebreux „ n'est pas la même que celle des Grecs „ & des Latins, comme la Poësie Ita- „ lienne n'est pas la même que la Lati- „ ne. Les Latins observent, à l'imita- „ tion des Grecs, la quantité des syl- „ labes : les Hebreux ne le font point, „ mais ont égard seulement à leur „ nombre & à leur chute. On ne voit pas néanmoins que Steuchus ait entrepris de réduire les livres poëtiques des Hebreux en vers rimez, non plus que *Louis Cappel*, a qui n'a pas desapprouvé la pensée de ce savant homme.

Quelques Savans ont aussi cru que S. Jerôme avoit remarqué des rimes dans les Poësies des Hebreux, parce qu'il a dit dans sa Préface sur Job : *Interdum quoque Rythmus ipse dulcis & tinnulus, fertur numeris pedum solutis.* Buxtorf a cru que *Rhythmus* signifioit ce que nous appellons aujourd'hui *rime*, mais il pouvoit apprendre de tous ceux qui ont traité de Prosodie que ce mot ne signifie autre chose que la *cadence*,

a *Arc. Punct. Lib.* 1. c. 13.

dence. *Joseph Scaliger* s'est aussi servi de ce même mot en ce sens, dans l'endroit que l'on en a cité, *quantum sententia postulat, rhythmus nunc longior, nunc brevior est* : il veut dire que les vers sont plus ou moins longs ; & par conséquent que la cadence a plus ou moins d'étendue, selon que le sens demande plus ou moins de mots. Cependant *M. Ferrand* a le censure dans sa Préface sur les Pseaumes, comme s'il avoit entendu par là des rimes. Scaliger étoit trop habile en Grec, pour commettre une faute comme celle-là. *M. Ferrand* s'est donc trompé, dans le sens qu'il a donné aux paroles de Scaliger, comme il se trompe encore en ce qu'il ajoûte, après Buxtorf, que s'il y a des rimes dans les Poësies des Hebreux, ce n'est que par hazard. Ce que l'on a dit fait assez voir le contraire, & l'on ne fait cette remarque qu'à l'occasion du terme *rhythmus*, dont on a jugé devoir dire un mot, de peur que quelcun trompé par le sens qu'on lui donne dans les Langues modernes, ne crût mal à propos que l'on eût oublié de citer S. Jerôme & Scaliger. Au reste on n'a entrepris de réfuter personne, parce qu'il faudroit faire un livre exprès pour cela, qui seroit assez inutile a-

a *Praf. in Psal. c.* XI.

près les preuves directes que l'on a rapportées.

2. Quand on aura vu les Pseaumes disposez en forme de vers rimez, on s'imaginera peut-être qu'il n'y avoit rien de si aisé que de trouver ces rimes. Mais ce qui paroît aisé, après qu'on l'a expliqué, étoit souvent très difficile avant l'explication. Les énigmes bien-faites sont claires comme le jour, quand on en fait le mystere, & l'on s'étonne souvent de ne les avoir pas entenduës d'abord, lors qu'on apprend ce qu'elles signifient. Il en est de même de la Poësie des Hebreux, en cette occasion. Les dificultez qui empêchoient qu'on ne la découvrît étant ôtées, rien ne paroîtra si aisé, mais voici ce qui rendoit cette découverte difficile. Les vers ne sont point distinguez dans les livres des Hebreux, mais écrits tout de suite, de même que la Prose, ce qui a fait que quoique l'on sût que certains livres sont des Poësies, on a insensiblement oublié en quoi consistoient ces vers, & comment on les pouvoit distinguer. Deux choses encore ont beaucoup contribué à celà. L'une c'est que plusieurs de ces vers sont extrémement courts, & l'autre c'est que les rimes n'en sont pas toûjours fort heureuses. Si l'on écrivoit tout de suite des vers

Espa-

Espagnols irréguliers composez de rimes *assonantes*, il y a fort peu de personnes qui pussent deviner que ce sont des vers, à moins que le stile ne le fit connoître, & à moins que de savoir bien la Poësie Espagnole, il ne seroit presque pas possible de distinguer le commencement & la fin de ces vers. Il en est de même des vers Italiens irreguliers, où l'on rime quelquefois, & où l'on néglige la rime, comme on le trouve à propos. On est bien assuré que très-peu d'Ultramontains pourroient récrire, en forme de vers, cette periode d'un celebre Poëte Italien : *Tempestoso furor non fù mai l'ira in magnanimo petto; ma un fiato sol di generoso affetto, che spirando ne l'alma, quando è piu con la ragione unita, la desta e rende à le bell' opre ardita.* Comme on ne verroit là que quatre rimes pour tant de mots, on soupçonneroit, ou qu'il s'en est perdu quelques-unes, ou que celles qui s'y trouvent sont nées par hazard. Cependant ce sont là six vers, que l'on pourra lire dans la Scene V. du V. Acte du *Pastor Fido.* Il faut ajoûter à cela que pour reconnoître le commencement & la fin des vers écrits de la sorte, il faut les savoir prononcer, ce qui n'est pas aisé aux étrangers, comme tous ceux qui ont quelque connoissance

de la Poësie Italienne le favent. Or c'est une chose qui est encore bien plus difficile à l'égard de la Langue Hebraïque, dont la prononciation est aussi rude que celle de la Langue Italienne est douce. Ainsi la maniére d'écrire les Poësies, sans distinction de vers, leur inégalité, la petitesse de quelques-uns, les rimes negligées, ou omises, & la difficulté de la prononciation étoient des obstacles plus que suffisans, pour empêcher qu'on ne pût débrouiller facilement les vers des Hebreux.

3. On voit par là que quand les Copistes n'auroient pas commis une seule faute, il ne laisseroit pas d'être très-difficile de trouver ces vers. Mais on doit juger que les Copistes ont pu quelquefois, sans y penser, transposer l'ordre des mots, ne sâchant pas la mesure des vers qu'ils copioient. Ainsi l'on voit que les anciens Manuscrits, non seulement des Auteurs Grecs & Latins qui ont écrit en Prose, mais encore des Poëtes, dont les vers n'ont pas une cadence fort sensible, varient extrémement entre eux dans la disposition des mots. On peut consulter là dessus les Poëtes Lyriques & Dramatiques Grecs & Latins, où les Savans ont souvent remarqué des transpositions. S'il est arrivé de semblables changemens, dans

les

les livres des Grecs & des Latins, qui ont été copiez avec assez de soin & par des Copistes qui entendoient bien ces deux Langues, on peut aisément juger que la Langue Hebraïque s'étant perduë dans la Captivité, & les livres des Hebreux aiant été transcrits par des Copistes, qui ne les entendoient qu'à demi, † il s'y est pu glisser de legers changemens, qui quand ils ne feroient rien au sens, ne laisseroient pas de troubler les vers. On croit pouvoir montrer qu'il y a en effet quelques transpositions de mots dans les Pseaumes, qui troublent entierement la rime, & qui rendent le sens plus difficile. On en a rapporté un exemple ci-dessus tiré du Pseaume IX. Ainsi dans le Pseaume LXXI, verset 16 & suiv. les rimes sont troublées, & le sens en est moins net. La version de Genéve a ainsi traduit cet endroit: *je parlerai de ta seule justice. O Dieu, tu m'as enseigné depuis ma jeunesse, & jusqu'ici j'ai annoncé tes merveilles. Et encore jusqu'à la vieillesse, jusqu'à la vieillesse toute blanche, ô Dieu ne m'abandonne point* &c. On voit bien que ces paroles sont embarassées, mais on le verra encore mieux, si on lit l'Original, où l'on aura de la peine à reconnoître seulement *disjecti membra*

† *On parlera de ceci un peu plus bas.*

Poëte : au contraire en les disposant en sorte que la rime s'y trouve, on les traduit ainsi : *Seigneur, tu es le seul Eternel, je célébrerai ta justice, j'annoncerai tes merveilles. O Dieu tu m'as instruit depuis mon enfance jusqu'à présent : O Dieu ne m'abandonne point jusqu'à la blanche vieillesse* &c. Ce n'est pas que l'on ait eu fort souvent besoin de transposer les mots, pour trouver la rime ; elle s'est presque toûjours présentée d'elle même, sans cela. Mais une transposition, comme celle-là qui s'offre par hazard à une personne, qui cherche si les Pseaumes ne sont point composez de vers rimez, est suffisante pour lui faire croire que s'il y a des rimes, les Poëtes Hébreux les ont faites, sans y prendre garde.

4. Outre les transpositions, qui peuvent se trouver dans les Pseaumes, il y peut aussi avoir quelques endroits où les Copistes ont pris un mot pour un autre, ou en ont même oublié quelques-uns. Ceux qui entendent un peu la Critique, ou qui ont quelquefois examiné les varietez de lecture du Nouveau Testament, que l'on trouve dans l'Edition de *Courcelles*, ou dans celle d'*Oxfort* ; en conviendront sans peine, & ceux qui voudroient nier la possibilité de ces sortes de mégardes devroient

vroient montrer comment ce qui est arrivé à l'égard du Nouveau Testament, transferit par des Copistes Chrétiens, dont la Langue maternelle étoit la Greque, a été impossible à l'égard des Pseaumes, qui ont été copiez depuis la captivité, par des Copistes, qui ne pouvoient savoir l'Hebreu que par étude. Mais il est non seulement tres-possible que les Copistes aient fait quelques fautes, cela est en effet arrivé, comme *Cappel* & plusieurs autres l'ont fait voir. Pour s'en convaincre on n'a qu'à conférer le Pseaume XIV, avec le LIII, qui sont assurément le même, & l'on trouvera que le XIV, est le moins correct, qu'il y manque quelques mots, & que les Copistes se sont trompez en quelques autres, ce qui a tout à fait troublé le sens & la rime. On n'a encore qu'à conferer le Pseaume XVIII, tel qu'il est dans le recueuil des Pseaumes, avec le même Pseaume, comme il est rapporté au Ch. XXII. du 2 livre de Samuel. Ceux qui savent lire en Hebreu pourront y remarquer plus de cinquante exemples d'omissions, de transpositions, ou de mots pris l'un pour l'autre, à cause de la ressemblance de quelques lettres.

5. *Louis Cappel* a traitté cette ma-

tiere avec tant de soin dans sa *Critique Sacrée*, qu'il seroit inutile de s'y arrêter après lui. Le même a aussi montré que les points voielles des Hebreux sont de l'invention des Massorethes, & qu'ils n'ont pas bien ponctué quelques endroits, ce qui est aussi l'une des raisons pour lesquelles il a été difficile de découvrir le secret de la Poësie Hebraïque. Par exemple, dans le premier vers des Pseaumes, ils ont mis הלך *halach* pour *holech*, ce qui a fait perdre la rime. Il est vrai qu'on ne doit pas s'éloigner de leur ponctuation sans raison, & que si l'on forme quelques rimes en ponctuant autrement, il est bon d'en donner quelque exemple, comme on le peut faire à l'égard de la rime dont on vient de parler, & même d'une infinité d'autres.

Outre cela, on ne sait pas bien le veritable son de diverses voielles, comme du *Kamets magnum*, qui semble avoir été prononcé comme un O, & peut-être quelquefois comme un A, de même que le *Fatha* & le *Damma* des Arabes ont chacun deux sons, que l'on ne peut savoir en plusieurs rencontres, que par le seul usage.

Les Massorethes ont changé exprès la ponctuation de quelques mots, comme celle du mot יהוה, qui revient très-

sou-

souvent dans les Pseaumes, & dont il faut necessairement savoir la veritable prononciation, pour découvrir la rime. Cappel a fait voir qu'il le faut prononcer *Jahvoh*, & on l'a reconnu par la necessité de la rime, en plusieurs endroits des Pseaumes.

On voit par là que les rimes ont été necessairement fort troublées par la ponctuation des Massorethes, & l'on doit remarquer la même chose à l'égard de la cadence. Ils ont diminué ou augmenté le nombre des syllabes en mettant un Scheva *mobile*, ou *quiescent* sous de certaines syllabes, qu'on ponctuoit autrefois autrement, comme il paroît par une infinité de Noms propres, comme שלמה *Schlomo*, pour *Schalamo*; ainsi que divers Savans l'ont déja remarqué.

Ces difficultez, qui ont empêché qu'on ne découvrît jusqu'à présent la cadence & les rimes des vers Hebreux, empêchent aussi qu'on ne puisse esperer de les rétablir parfaitement; parce qu'encore qu'on les puisse surmonter en partie, on ne sauroit se promettre, sans une témerité ridicule, de les surmonter toutes. Mais il suffit, ce me semble, de faire voir par les endroits clairs & sans difficulté, qui sont en beaucoup plus grand nombre, ce que

l'on doit juger de ceux, dont on avouë qu'on ne peut pas ſe tirer. Il y a des endroits dans les fragmens, qui nous reſtent des anciens Auteurs Dramatiques Grecs & Latins, qui font voir évidemment de qu'elle ſorte de vers ils s'étoient ſervis, quoi qu'en quelques endroits, il ne ſoit pas poſſible de les rétablir. On déclare donc qu'on ne ſe flatte nullement d'avoir mis, ou de pouvoir mettre dans leur ordre veritable toutes les Poëſies de l'Ecriture Sainte; mais on peut dire que l'on croit pouvoir appliquer, aux trois quarts de ces Poëſies, les regles que l'on a données, & convaincre d'une maniere ſenſible ceux qui en pourroient douter.

6. On n'a plus rien à remarquer là deſſus, ſi ce n'eſt une choſe, qui ne vient pas de la difficulté de la Poëſie Hebraïque en elle même, comme les précedentes, mais d'un faux jugement, que quelques Anciens ont fait ſur ce ſujet. C'eſt que ne connoiſſant d'autre Poëſie que celle des Grecs & des Latins, ils ont jugé mal à propos, que celle des Hebreux devoit lui reſſembler. C'eſt une faute que S. Jérôme a commiſe, comme on le peut voir par ce qu'il en dit dans ſa *Préface ſur Job* & ailleurs. Il eſt vrai que ce n'eſt pas lui

lui qui a parlé le premier de la sorte ; il cite *Origenes* & *Eusebe* qui avoient dit la même chose que lui, & ces derniers auroient pu se défendre par l'autorité de *Philon* & de *Joseph*. Cet Historien assûre *a* que le cantique de Moïse, qui est au XV. de l'Exode est en vers Hexametres. Mais il n'y a rien de plus éloigné de la verité, & ce n'est pas la seule marque que Joseph a donnée qu'il n'entendoit que très-peu l'Hebreu de l'Ecriture, non plus que Philon. Peut-être aussi a-t-il parlé de la sorte pour s'accommoder aux Païens, dont les Hymnes sacrez étoient ordinairement en vers Hexametres, comme il paroît par ceux que l'on attribuë à *Homere* & par ceux de *Callimaque*. D'autres ont déja remarqué divers endroits, où cet Auteur s'accommode au goût & aux opinions des Païens. Mais soit que ce soit par ignorance de la Langue Hebraïque, ou pour se faire entendre aux Païens que Joseph a parlé de la sorte, il est certain qu'il n'y a point d'Hexametres dans Moïse, comme ceux qui savent un peu d'Hebreu, & qui savent scander les vers Hexametres peuvent s'en assûrer. Au contraire on a disposé tout ce Cantique en assez bonnes rimes, & on le pourroit pu-

a Ant. Jud. lib. II. c. 16.

publier ainsi, s'il étoit besoin.

S. Jerôme, qui a trouvé des vers Lyriques dans les Pseaumes, ne semble être tombé dans cette pensée, que parce que d'autres l'avoient dit avant lui. Car c'étoit sa coûtume de copier Origene, sans examiner trop si ce qu'il copioit étoit vrai ou non, comme il l'avouë lui-même. Quelques *a* Savans ont néanmoins essaié de l'excuser, & entre autres *Steuchus* & *Cappel*; mais il semble qu'il vaut mieux avoüer nettement qu'il s'est trompé en cela, comme en plusieurs autres choses; ne pouvant nullement passer pour Auteur exact, & qui ne dit rien qu'après un mur examen.

7. Ce que l'on vient de dire de l'ignorance de Joseph & de Philon, & ce que l'on a avancé des méprises des Copistes, suppose une chose que l'on croit devoir marquer ici plus distinctement, pour lever les scrupules qui pourroient naître de là dans l'esprit des personnes, qui n'ont qu'une connoissance superficielle de la Critique de l'Ecriture Sainte. C'est que l'on s'imagine ordinairement que les anciens Hebreux avoient un très-grand soin de leurs livres, & que les Juifs n'ont jamais discontinué d'étudier, avec application, la Langue

a Lib. 1. Anecd. Pund. cap. 12.

Hebraïque. De là on conclut que les Originaux, que nous avons présentement, ont été si bien conservez, & transcrits par de si habiles gens, que le Nouveau Testament même n'est pas à peu près si correct que l'Ancien. Mais on reviendra de ces préjugez, qui ne sont fondez sur autre chose que sur l'autorité des Juifs modernes & sur quelques raisons de Metaphysique, si l'on considere avec quelque attention ces six choses.

Premierement la Loi de Moïse n'a presque jamais été observée avec quelque exactitude par les Juifs, comme leur Histoire, & les reproches que les Prophetes leur en font, le montrent clairement. Ainsi encore que Moïse *a* eût ordonné aux Rois d'avoir toûjours un exemplaire de la Loi, pour leur instruction, cette Loi étoit si peu observée que Josias, après avoir regné XVIII ans, ne savoit ce que contenoit le livre de la Loi. Voiez 2 Rois XXII, 10. Il paroît, par cette histoire, que l'exemplaire que l'on en gardoit dans le Temple, s'étoit égaré, & qu'on ne le lisoit point, comme l'on auroit du; d'où l'on peut aisément conclurre que les Juifs n'a-

 voient

a Deut. XVII, 18.

voient pas grand soin de leurs livres, en ce temps-là.

Secondement, quoi que divers Anciens aient dit qu'Esdras rétablit les livres sacrez, qui avoient été négligez pendant la captivité de Babylone, & en forma un volume qui s'est conservé, depuis ce temps-là, dans l'état où il est; néanmoins si l'on examine avec soin les Genealogies, qui sont dans le livre d'Esdras, on y trouvera des omissions, qui ne peuvent venir que de la negligence des Copistes, comme celle qui est au Ch. VII, 3. où il y a six generations omises dans la Genealogie d'Esdras. Il y a encore une si grande diversité de calcul entre les livres d'Esdras & de Nehemie, à l'égard du nombre de ceux qui revinrent de la Captivité, qu'il n'y a point de moien de soudre cette difficulté, qu'en disant que les Copistes n'ont pas apporté l'exactitude qu'ils devoient, en décrivant ces Livres.

Troisiémement, on doit remarquer que depuis ce temps-là on ne parloit plus Hebreu, mais Caldéen, parmi les Juifs, de sorte qu'on ne pouvoit savoir la Langue Hebraïque, qu'en l'étudiant. Dans ces siecles, là on n'avoit pas pour étudier une Langue morte, les secours que l'on a inventez depuis, puis qu'on n'avoit, ni Dictionnai-

res,

nes, ni Grammaires, & que ce n'étoit que par une tradition orale que l'on en conservoit l'intelligence, comme les Juifs ont fait encore depuis pendant plusieurs siecles. On voit bien qu'il n'étoit pas possible d'acquerir, par cette voie, une connoissance exacte de la Langue Hebraïque, car sans une Grammaire fixe, on se trompe à tous momens dans la construction des mots, & sans Dictionnaire, l'on oublie necessairement la signification d'une infinité de termes, & sur tout de ceux qui ne se trouvent qu'une fois dans l'Ecriture, ou dont le sens n'est pas clairement déterminé par la suite.

En quatriéme lieu, il faut reconnoître que les Hebreux n'avoient pas en ce temps-là l'usage des points, de sorte que ne retenant la prononciation des mots de l'ancienne Langue Hebraïque, que par mémoire, il étoit impossible qu'il n'y arrivât beaucoup de changement. *Louis Cappel* a prouvé clairement l'un & l'autre, dans son traité des Points des Hebreux & dans sa Critique Sacrée.

En cinquiéme lieu, si l'on confere avec soin quelques livres du Texte Hebreu avec la version des Septante, on trouvera que ces Interpretes ont traduit une infinité d'endroits en devi-

nant.

nant, sans bien savoir ce que vouloient dire les termes qu'ils traduisoient; qu'ils se sont tirez assez mal de la plûpart des endroits difficiles, où l'on ne trouve dans leur version qu'un pur galimathias; qu'ils n'ont souvent point entendu la construction des mots; qu'enfin ou ils avoient un exemplaire écrit fort négligemment, ou qu'ils ont pris mal à propos des mots pour des autres, en un très-grand nombre d'endroits. Je sai bien que de Savans hommes ont tâché d'excuser quelques-unes de leurs fautes, & qu'ils ont même montré qu'on les reprenoit souvent mal à propos; mais il est très-certain qu'il y a une infinité de fautes inexcusables, & c'est ce qu'on pourra voir clairement dans les *Notes Critiques* de Louïs Cappel, qui sont présentement sous la presse, où il a conferé la version des Septante avec l'Hebreu. Comme il reconnoît avec raison que l'on peut tirer beaucoup de lumiere de cette Version, que sa maniere de lire est quelquefois la meilleure, & que les Copistes lui ont beaucoup fait de tort, il en remarque un si grand nombre de bévuës, qu'il n'est pas possible de douter que l'exemplaire dont ils se sont servis n'étoit pas des mieux écrits, ni eux fort habiles dans la Langue Hebraïque. Cependant

dant les Juifs se servoient de cette Version avant la venuë de Jesus-Christ, & le respect qu'ils *a* avoient pour elle montre clairement qu'ils avoient extrémement négligé l'étude de la Langue Sainte.

En sixiéme lieu, l'étude des Juifs de ces temps-là, & dans les siecles suivans ne consistoit qu'en l'étude de la Loi ceremonielle, de la Tradition & des Allegories, sans que l'on remarque dans leurs écrits aucune chose, qui puisse faire soupçonner qu'ils étoient habiles dans la connoissance grammaticale, & critique, s'il est permis de parler ainsi, de la Langue Hebraïque. On voit même que du temps de S. Jerôme, ils n'avoient aucune Grammaire exacte, parce que dans sa Version il peche souvent contre des regles communes, & indubitables, & commet les mêmes fautes que l'on a remarquées dans la version des Septante. Particulierement dans les endroits difficiles, il n'a ordinairement égard à aucune construction, & se tire souvent d'affaire par quelque phrase obscure. Les admirateurs de S. Jerôme, & des Septante trouveront peut-être ces termes un peu forts, mais dans des faits clairs com-

a *Voiez Ant. Jud. Lib. XII. c. 2.*

comme le jour, pourquoi n'appeller pas les choses par leur nom?

Il n'est pas besoin que l'on s'étende d'avantage sur cette matiere, parce que ce qu'on vient de dire suffit pour faire comprendre pourquoi le secret de la Poësie Hebraïque a été caché si long-temps. Si quelcun s'avisoit de tirer quelque conséquence fâcheuse des principes qu'on vient de poser, on déclare qu'on ne reconnoit aucune de ces conséquences, & l'on renvoie ceux qui pourroient croire que ces conséquences sont bien tirées aux deux ouvrages de Cappel, que l'on a déja citez plusieurs fois, où il a montré que la Religion ne peut tirer que de grands avantages des recherches de Critique, que quelques personnes ou malicieuses, ou malhabiles ont tâché mal à propos de décrier. Dans des matieres de fait, comme sont celles-ci, on doit consulter l'Histoire, & les anciens monumens, & bâtir là dessus, & non raisonner à perte de vûë, & contredire ensuite l'Histoire, parce qu'elle ne se trouve pas conforme à ces raisonnemens.

VII. Afin que le Lecteur pût voir un essai de la Poësie des Hebreux, on a choisi le Pseaume CL, qui est court, & qui est visiblement en

rime,

rime, & on l'a fait mettre sur un air propre aux paroles, comme on l'a déja marqué. Pour ce qui regarde la version en vers François, l'Auteur s'est contenté de garder le sens en général & le nombre des syllabes, sans s'attacher trop aux mots, parce qu'il n'a voulu que donner un exemple d'une Poësie semblable à celle des Hebreux. Ainsi les noms des instrumens, qui sont dans les vers François, ne répondent pas à ceux des vers Hebreux; mais ils s'accordent mieux entre eux, & sont choisis selon les régles de nôtre Musique.

Il ne reste plus que de joindre ici quelques remarques sur les vers Hebreux de ce Pseaume, & sur la version Françoise en Prose. On verra par là, & la verité de ce qu'on a dit de la Poësie Hebraïque, & ce que l'on pourroit faire sur les Pseaumes, si l'on entreprenoit de faire des notes sur ce Livre.

PSEAUME CL.

Disposé selon les Rimes.

הַלְלוּיָהּ

הַלְלוּ־אֵל בְּקָדְשׁוֹ
הַלְלוּהוּ בִּרְקִיעַ עֻזּוֹ
הַלְלוּהוּ בִגְבוּרֹתָיו
הַלְלוּהוּ בְּרֹב וְדוּלוֹתָיו
הַלְלוּהוּ בְּתֵקַע שׁוֹפָר
הַלְלוּהוּ בְּנֵבֶל וְכִנּוֹר
הַלְלוּהוּ
בְּתֹף וּמָחוֹל הַלְלוּהוּ
בְּמִנִּים וְעֻגָב הַלְלוּהוּ
בְּצִלְצְלֵי שָׁמַע הַלְלוּהוּ
בְּצִלְצְלֵי תְרוּעָה
כֹּל הַנְּשָׁמָה
תְּהַלֵּל יָהּ
הַלְלוּ יָהּ

Ver-

Version du Pseaume CL.

HALLELOUJOH.

(1) Loüez la sainteté de Dieu: (2) loüez l'étenduë de sa force: (3) loüez sa puissance: (4) loüez sa grandeur extrême: (5) loüez-le en sonnant de la trompette: (6) loüez-le sur le luth & sur le violon: (7) loüez-le (8) sur le tambour & sur la flute: loüez-le (9) sur les instrumens à corde & sur l'orgue: loüez le (10) sur les cymbales resonnantes: loüez le (11) sur le sistre dont le son est inegal: (12) que tout ce qui respire (13) loüë l'Eternel: (14) loüez-l'Eternel.

REMARQUES *sur le* PSEAUME CL.

HALELOUJOH. Ce mot semble être le titre de ce Pseaume, comme celui de quelques autres, qui contiennent uniquement les loüanges de Dieu. Voiez Ps. CXI, 1. C'est pourquoi les Septante l'ont retenu dans leur version, Ἀλληλούϊα, d'où l'Eglise Chrétienne l'a pris. On ne peut pas néanmoins conclurre de là que la veritable prononciation de ce mot soi JA, & non pas JO, ou JAO; parce que les Septante peuvent

vent avoir lu ce mot autrement qu'il ne falloit, à dessein d'en cacher la prononciation aux Paiens, comme ils ont fait à l'égard du mot entier יהוה *Jahvoh* dont celui-ci n'est que l'abregé. On sait qu'aulieu de traduire ΙΑΥΩ, ils ont par tout mis κύριος le Seigneur, par une superstition Judaïque, qui leur faisoit croire que ce nom, que les Hebreux appellent le nom propre de Dieu, ne devoit être prononcé que par le Souverain Sacrificateur. On peut voir là dessus *Drusius* & *Amama*. On a ponctué ce mot JOH, parce qu'on a connu par la rime qu'il devoit être ainsi ponctué, & parce que l'on doit prononcer JAHVOH. On a aussi regardé tous les *Schevas* de ce Pseaume comme quiescens, excepté ceux qui sont sous le premier *lamed* du verbe *hallal*, & sous le *Thau* du mot *theallel*, à cause du *He* suivant.

1. *Louëz la sainteté de Dieu.* On voit ici six vers qui commencent par *halelouhou*, & quatre qui finissent par ce même mot, qui est extrémement propre pour un air de fanfare. Les Septante ont traduit le mot *bkodscho*, ἐν ἁγίοις αὐτοῦ *dans son lieu tres-saint*, car ἅγια se prend pour ἅγια ἁγίων *le saint des saints*, comme on le peut voir par le Chap. IX. de l'Ep. aux Hebreux. Il

est

est vrai que le mot Hebreu signifie souvent cela, mais comme il signifie aussi *sainteté*, on a préferé ce sens à cause des vers suivans, dont les derniers mots ne marquent pas un lieu, mais une proprieté de Dieu. On n'a pas crû au reste devoir prendre le tour de l'Hebreu *loüez Dieu dans sa sainteté*, parce qu'il est visible qu'il ne signifie autre chose que ce qu'on a dit; & peut-être même que l'Auteur ne l'a pris que pour la rime. Au moins, le tour ordinaire de la Langue Hebraïque auroit été הללו את קדש יה *halelou eth kodesch jahvoh*, *loüez la sainteté de l'Eternel.*

2. *Loüez l'étenduë de sa force.* Les Septante ont traduit *dans le firmament de sa puissance*, c'est à dire *dans le ciel que sa puissance a fait*, *buzzo* & *kodscho* ne sont que des rimes *assonantes*, pour parler comme les Espagnols, mais elles sont jointes en d'autres endroits des Pseaumes, comme au Ps. CV, 3, 4.

3. *Loüez sa puissance.* Le mot Hebreu est au pluriel, *ses puissances*, parce que ce nombre est plus emphatique que le singulier, dans cette Langue.

4. *Loüez sa grandeur extrême.* Mot pour mot *dans la multitude de ses grandeurs.* Pour גדלו *gudlo*, sa grandeur, on lit ici גדלותיו *gedoulothaw* ses grandeurs à cause de la rime. On peut voir

ce

ce mot au pluriel joint à celui de גבורות, *gebouroth* Pseaume CXLV, 4, 5, 6.

5. *Loüez-le en sonnant de la trompette.* Les Rabbins disent que lors que l'on sonnoit de la trompette, on faisoit premierement entendre un son long & égal, qu'ils appellent *thekouha*, תקיעה, ensuite un son varié qu'ils nomment תרועה *therouha*, & enfin un son égal. On remarque quelque chose de semblable, dans le son de nos Trompettes, & l'on voit qu'il y avoit de la difference entre ces deux sons, par le X. Ch. des Nombres. En effet la racine רוע, *rouah*, signifie quelquefois *rompre*, & l'on avoit peut-être en Hebreu une phrase semblable à celle des Latins, qui disent *frangere sonitum*, en parlant de la trompete, comme dans ce vers de Virgile --- *fractos sonitus imitata tubarum*,

6. *Loüez-le sur le luth & sur le violon.* Ce sont des instrumens approchans. Le *Nebel* étoit, selon le rapport de *Joseph, Ant. Jud.* Lib. VII. c. 10. un instrument *à dix touches, dont on jouoit avec les doits.* Il y a proprement *à dix sons* φθόγγοι, ce qui semble ne marquer autre chose que des touches. Si cet instrument des Hebreux étoit fait comme la Lyre à dix cordes des Grecs, on en

peut

peut voir une figure dans le livre de M. Vossius *de Poëmatum Cantu* p. 97. Le *Chinnor* étoit *un instrument à dix cordes, & que l'on touchoit avec un archet.* On fait rimer שופר & כנור parce qu'on lit *Schophor*. La même rime se trouve Ps. XCVIII, 5, 6.

7, 8. *Louëz-le sur le tambour, & sur la flute.* תף *toph* semble être une espece de tambour de basque, que les femmes même battoient avec la main (Exod. XV, 20. Jerem. XXXI, 3.) en chantant & en dansant. C'est ce qui a fait que les Septante ont traduit le mot suivant מחול *machol*, *danse*, que d'autres traduisent *flûte*. Mais ce dernier sens a paru meilleur, parce qu'il s'agit ici d'instrumens de Musique.

9. *Sur les instrumens à corde & sur l'orgue.* On a suivi les LXX. qui ont traduit *ἐν χορδαῖς καὶ ὀργάνοις.* Mais on ne peut assurer si cette version est juste, ou non.

10. *Sur les cymbales resonnantes.* Les Hebreux avoient de deux sortes de *Tsiltsel*, ou de cymbales, qui étoient toutes deux de cuivre. L'une étoit ronde, & semble avoir eu des fonds comme nos timbales d'aujourd'hui, si ce n'est que ces fonds étoient de cuivre. L'autre étoit en ovale, de la forme d'une raquette, sans fond, avec des

trous aux côtez, où étoient passées des barres de cuivre plus longues que l'ovale n'étoit large, & qui se mouvant librement dans ces trous faisoient du bruit, quand on les remuoit. On nommoit ce dernier instrument *sistre*, & l'on en peut voir la figure en diverses gravures & bas reliefs des anciens Egiptiens, & à la p. 274. de la premiere partie des *Gemme antiche* de *Leonard Agostino*. Peut-être que c'est ce qui faut entendre par *Tsiltsele therouha* du vers suivant, c'est à dire *des sistres dont le son est inégal*. Voiez *Bochart* dans son *Phaleg*. Liv. IV. Ch. II.

C'est là ce qu'on avoit à dire sur la Poësie des Hebreux, & sur le Ps. CL. On avertira encore le Lecteur de deux choses, sur lesquelles il est important qu'il fasse quelque attention. La premiere c'est qu'encore qu'on n'ait cité que peu d'exemples, pour prouver ce que l'on a avancé des vers des Hebreux; ce n'est pas qu'on n'en pût apporter un très-grand nombre, mais la brieveté, dans laquelle on a du se renfermer, a empêché que l'on n'en apportât d'avantage. Le Lecteur doit donc être assuré que, s'il étoit besoin, on en pourroit produire une beaucoup plus grande quantité. La seconde chose c'est que l'on n'a pas choisi le Pseau-

me

mé CL, parceque l'on se soit y avoir mieux reüssi que dans la plûpart des autres ; mais simplement parce qu'il est court, & que l'on peut en quelque sorte conjecturer quel air il pouvoit avoir.

IX.

VERVOLG DER BRIEVEN *geschreven aan de Wijtvermaarde Koninglijke Societeit in London*, *door* ANTONI VAN LEEUWENHOEK, *Medelid van de selve Societeit*: Suites des Lettres de M. *Leeuwenhoek* à la Societé Roiale de Londres. 4. *A Leide chez Boutesteyn* 1688. pag. 185.

BIen des gens ont fait sans doute les mêmes plaintes que nous, *a* touchant la confusion où se trouvent les Lettres de M. *Leeuwenhoek*, dans l'édition Latine, & la peine qu'il y a ranger les Flamandes, selon l'ordre des temps : ce qui a obligé l'Auteur d'avertir le public qu'avant le 25 d'Avril de l'année 1679, il a écrit 27. Lettres à la Societé Royale de Londres, qui ne sont pas encore imprimées; & de donner une Table, où il marque

N 2 le

a Bibliot. T. V. 387.

le sujet & le temps de 25 autres qu'il a publiées, depuis ce temps-là. Cela nous fait ressouvenir de faire savoir aux Etrangers qu'outre les trois Lettres imprimées chez *Gaarbeek*, qu'on a dit n'avoir pas été traduites, il y en a encore trois autres de la même impression, qui ne le sont pas non plus. L'une du 22 Janvier 1683, l'autre du 28 Decembre de la même année, & la troisiéme du 14 d'Avril 1684.

I. M. Leeuwenhoek nous donne présentement huit nouvelles Lettres. *La premiere*, dattée du 4 d'Avril 1687, roule sur les dents. 1. On y montre que leurs conduits ne sont pas perpendiculaires, mais qu'ils vont du centre à la circonférence. Les extrémitez de ces conduits, ou fibres, forment la superficie de la dent, qui est extrémement dure, & qui a plusieurs cercles, ou rides qui l'environnent, & que l'Auteur croit marquer la longueur dont la dent est crue, ou sortie hors de la gencive, pendant un certain espace de temps, comme d'un jour, d'un mois, &c.

Ces conduits paroissent plus sensiblement dans les dents des hommes, que dans celles des autres animaux, & il y en a un si grand nombre que, selon le calcul de M. Leeuwenhoek, la longueur, ou le diametre d'une dent mache-

cheliere, est à l'épaisseur d'une de ses fibres, comme 1 à 2150, de sorte que si on la suppose cubique, il y aura dans toute la dent 4842 2500. fibres.

2. Outre ces fibres, l'Auteur a remarqué dans des dents d'un bœuf, qu'on venoit fraichement d'égorger, une quantité prodigieuse de petites veines, renfermées dans une membrane, qu'on pouvoit séparer du corps de la dent. Aiant ensuite laissé secher quatre ou cinq jours quelques-unes de ces dents, il remarqua que quelques particules de sang s'étoient glissées dans leurs fibres, en sorte qu'une partie de ces fibres en étoit devenuë rouge.

3. Les dents machelieres de ce bœuf ne lui étoient point tombées, mais il en étoit cru une autre autour de chacune; ce que l'Auteur apperçut distinctement, lors qu'elle étoit entiere, & dont il ne pût plus douter après l'avoir mise en pieces, la grosse dent s'étant séparée de la petite, autour de laquelle il vit une matiere noirâtre, qui lui parut de l'herbe au microscope.

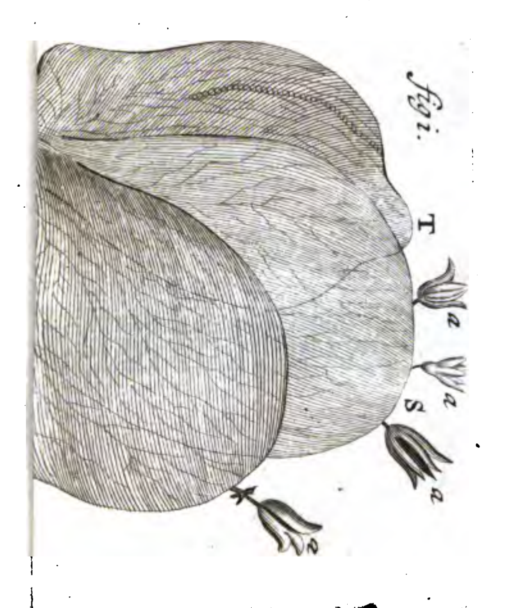
4. Dans une dent de cheval, déja seche, M. Leeuwenhoek remarqua une quantité incroyable de très-petits corpuscules de sel, tous plus longs que larges, & de couleur cristalline. Il y en avoit de longs, pointus par les deux bouts,

de triangulaires, de pentagones & d'exagones; mais la plûpart étoient à quatre angles.

II. Les fêves de Caffé sont presque tout le sujet de la seconde Lettre dattée du 9 Mai. On y parle d'abord de la graine des Nefles, dont l'Auteur a tâché en vain de tirer le germe. Mais il a fait une autre observation là dessus, c'est que la matiere farineuse, qui sert de nourriture à la plûpart des germes des plantes, se forme de globules, ou corpuscules ronds enchaînez l'un à l'autre, ausquels de plus petits succedent continuellement qui, entrant par les pores de la graine & s'unissant ensemble, se confondent avec les plus gros.

Il vient ensuite au Caffé, sur quoi il remarque qu'il y a deux fêves en ce qui n'en paroît qu'une, & qu'elles sont jointes ensemble, à peu prés comme les Amandes, qu'on nomme jumelles. M. Leeuwenhoek aiant fait tremper des fêves de Caffé dans l'eau, pour en separer plus facilement le germe, il lui parut au Microcospe, tel qu'on le voit ici dans la 1 figure. Q. R. S. T. V. sont trois feuilles, où l'on remarque assez distinctement plusieurs fibres, vaisseaux & globules; & P. Q. V, le principe de la racine & du tronc. Ce germe,

T.IX. P.294.



me, aiant demeuré quelque mois devant le microscope, il s'y forma de la moisissure, qui ressembloit asséz bien a des fleurs, que l'on voit ici marquées *a*, *a*, *a*, *a*. Cet accident auroit pû surprendre quelque autre que l'Auteur, qui dit avoir apperçu de ces fleurs de moisissure, sur le corps mort d'un poux, sur son aiguillon, & sur un morceau de l'écorce d'un ver à soie.

Les autres expériences se réduisent à ceci, 1. Que si l'on jette de l'eau claire sur du Caffé rôti & préparé, & qu'on la laisse ensuite évaporer, on trouvera dans le marc grand nombre de tres-petites particules de sel, longues, épaisses au milieu, & pointues par les deux bouts. 2. Que si l'on pile & presse fortement des fêves de Caffé crues, & telles qu'on les apporte en Europe, on en tirera une huile claire & déliée, & en plus grande quantité qu'on ne pense, 3. Que ces fêves sont par dedans fort poreuses & spongieuses ; ce que l'Auteur n'a remarqué en aucune autre semence, si ce n'est dans les noyaux de dattes : car au lieu que les autres grains ne sont composez que du germe de la plante & d'une matiere farineuse, qui l'environne; les fêves de Caffé sont toutes de parties branchues entrelacées

 l'une

l'une dans l'autre, & leurs porositez sont remplies d'huile: ce qui est cause qu'on ne peut les réduire en poudre, sans les rôtir, c'est à dire qu'il faut pour cela que le feu ait fait évaporer une partie de l'huile, & rompu les rameaux, par lesquels les particules sensibles du Caffé se tiennent mutuellement attachées. 4. Qu'il est vrai que le Caffé se pile d'autant plus aisément qu'il est plus brûlé; que la décoction en est plus claire, qu'elle a plus de goût, & qu'on n'a pas besoin de faire la dose si forte, que lors qu'il est moins rôti: mais qu'il n'est pas aussi si sain; puis que le principal usage du Caffé est dans son huile & dans son sel, qui sont sans contredit en moindre quantité, dans celui qui est beaucoup brulé, que dans celui qui ne l'est pas tant. 5. Il ne sert rien de dire que le Caffé n'est pas sain, lors qu'il n'est pas bien rôti, & que la décoction n'en est pas extrémement claire; parce que les parties du Caffé, considerées separément de son huile & de son sel, sont si dures & si inflexibles, qu'elles ne sauroient s'unir à celles de nôtre corps. 6. Si l'on met des fêves de Caffé dans un verre d'eau nette; en sorte qu'elles enfoncent, ni l'eau, ni les fêves ne changent point de couleur: mais si elles surnagent, & l'eau

& les

& les fêves deviennent vertes. Cela porteroit à croire qu'on pourroit faire germer ces fêves en ce païs : mais quelque peine que l'Auteur y ait prise, il n'a pû y reüssir.

On peut voir par la 2 figure, qu'on a mise ici, où a, b, c, d, répréfentent une partie intérieure d'une fêve de Caffé, combien elles sont poreuses & branchuës. Les endroits, qui ne sont pas vuides, mais remplis de globules, sont les receptacles de l'huile, qui est si abondante, que si l'on presse avec le doit une fêve coupée, ou qu'on la frotte contre quelque chose d'un peu dur, elle y laissera des centaines de petites gouttes d'huile.

III. La troisiéme Lettre écrite le 3 de Juin contient l'anatomie de plusieurs sortes de grains. 1. On commence par le *froment*, dont on dit que le germe est triple, c'est à dire que, dans le germe de chaque grain, il y a trois principes de plantes, dont celui du melieu est toûjours le plus gros, à peu près comme dans les Artichauts. Cependant toute la masse du germe est si petite, que par rapport au reste du grain, elle n'est que comme 1 à 64. La farine, qui environne le germe, n'est pas si blanche que l'ordinaire, qui occupe le plus grand espace du grain,

N 5 & ces

& ces deux substances farineuses sont separées par une troisiéme, qui les surpasse l'une & l'autre en blancheur. 2. Le *seigle* a quatre germes, ou principes de plantes distincts : 3. *L'Orge* en a cinq, & quelquefois sept & huit : * 4. *L'avoine* en a trois. 5. Dans *le blé sarrasine*, le germe, qui est au milieu du grain, est si fort embarassé dans la farine, & ses feuilles sont si foibles, qu'on ne sauroit bien distinguer s'il n'y en a qu'un, ou s'il y en a plusieurs. 6. Les corpuscules de la farine dans le grain ne sont pas parfaitement ronds, & ont diverses figures irrégulieres, telles à peu prés que celles que prendroient de petite boules de cire, ou de quelque autre matiere flexible, qu'on jetteroit dans une boëte.

6. On apporte le *mil* d'Afrique écaché, mais en le dégageant ainsi de sa premiere écorce on blesse le germe. Il y en a pourtant toûjours quelque grain que la meule n'attrape pas, & qui garde toutes ses enveloppes ; comme il arrive au ris & à l'orge. L'Auteur a examiné le germe d'un de ceux-là, mais lorsque le grain est sec, les feuilles du germe ne peuvent se séparer, & si on fait tremper le mil, elles deviennent si foibles, que le moindre attouchement les rom-

* A. R. 72.

romt. Un grain de mil, dans sa premiere enveloppe, est en rapport de grosseur avec son germe, comme 48 & 1.

7. Dans l'*Alpistre*, que les Italiens nomment *falaride*, & qui est une espéce de *panis*, dont on nourrit les serins de Canarie; les feuilles du germe sont vers leurs extrémitez transparentes comme du cristal. 8. Dans le germe de *l'ozeille*, qui est au milieu de la graine, on distingue clairement la tige & trois feuilles, qui sont toutes pleines de petits vaisseaux. On croit ordinairement que la *manne* de Pologne tombe du ciel en certains temps de l'année, & qu'on la recueille dans des linceuls, avant le lever du soleil, qui autrement la fait fondre. Mais on se trompe, selon l'Auteur; la manne est une veritable graine, que l'on écache, pour la déveloper de sa premiere écorce, comme on fait le ris & l'orge; ce qui presse trop le germe & lui ôte sa figure naturelle. M. Leeuwenhoek assure qu'il a trouvé quelques-unes de ces graines, qui avoient conservé leur premiere écorce, & dont il a tiré le germe. Il allegue une autre raison de la necessité qu'il y a de recueillir la manne, avant le lever du soleil, c'est que lorsque cette graine est dans une parfaite

maturité, la chaleur de cet astre fait fendre son enveloppe, & la graine tombe & se perd.

9. Ces dissections de semences peuvent faire revenir bien des gens de l'étonnement où ils sont, qu'un seul grain produise quelquefois plusieurs plantes: car outre qu'il y a souvent divers germes dans un seul grain, on prend aussi quelquefois pour une seule graine ce qui en est plusieurs, comme la semence de bête-rave, qui est une cellule de 2, 3, 4 ou 5 graines. 10. Le germe de la Marjolaine fine & sa graine sont assez semblables au germe & au noyau des amandes, des abricots & des pêches dans leur coquille. 11. La graine de cerfeuil est fort longue & son germe, qui l'est aussi, paroît à l'œuil de la grosseur d'un cheveu; mais avec le microscope on y découvre une tige & deux feuilles, où l'on remarque distinctement quantité de vaisseaux perpendiculaires, jusqu'à ce que l'air l'ait desseché. Ce sont là les expériences sur les semences farineuses, que M. Leeuwenhoek rapporte, il fait ensuite la description d'autres graines, dont l'écorce & les membranes ne renferment que le germe de la plante. 1. Le germe des raiforts, des raves, des navets, de la moutarde, & des choux-fleurs, cabus,

bus, & autres, a une tige & quatre feuilles. 2. Celui du triolet commun & de l'odoriferant, du chanvre, & de l'herbe aux cueillers a une tige & deux feuilles. 3. Celui du cresson-fort une tige, & six feuilles.

IV. On trouvera, dans la quatriéme Lettre, plusieurs expériences sur la formation & l'accroissement des vers à soie, & des chenilles. M. Malpighi dans son Traité *de la structure du ver à soie* s'est principalement attaché à faire l'Anatomie des vers à soie tout formez, & à montrer l'usage de leurs diverses parties: au lieu que M. *Leeuwenhoek* n'a consideré ici ces insectes que dans les divers degrez de leur accroissement: de sorte que les observations de ces deux celebres *Micrographes*, faisant comme une description complete de ces insectes, les Etrangers, qui n'entendent pas le Flamand, ne seront pas fâchez qu'on leur fasse part de celles de M. *Leeuwenhoek*.

1. Dans les œufs de Ver à soie pondus depuis deux jours, la couleur jaune qu'ils avoient en naissant est un peu plus enfoncée; & quand on les ouvre, on y apperçoit, avec le Microcospe, une particule bleüâtre, qui est le commencement de la membrane de l'œuf au dessus de la coque. On y remarque, en-

core quelques globules de la même couleur; qui doivent faire partie de cette membrane, laquelle est fort déliée, & tient par un petit endroit à la coque qui est transparente. En considérant l'œuf par dehors, on découvre en cet endroit un petit point, ou petite tache, que l'Auteur croit être l'animal, que le sperme du mâle a jetté dans l'œuf. Il s'est confirmé dans cette conjecture, après avoir observé que les œufs steriles n'ont point cette marque, qu'ils demeurent jaunes, & qu'il ne s'y forme point de membrane.

2. Dans des œufs de sept ou huit jours, M. Leeuwenhoek remarqua, le 7 Septembre 1686, qu'ils étoient devenus bleuâtres, & ayant coupé un très petit morceau de la coque, il y vit attachée une membrane mince tirant sur le noir; mais qui paroissoit bleuâtre au Microscope, & noirâtre seulement dans les endroits les plus serrez. La matiere dont l'œuf étoit plein, consistoit en globules transparens, jaunes & entassez l'un sur l'autre.

3. La membrane est entierement formée, dans les œufs de douze ou treize jours, qui sont tout bleuâtres, si ce n'est qu'ils sont mouchetez de petites taches brunes. A seize jours la membrane commence à se détacher.

4. Le

4. Le 10. de Septembre, M. Leeuwenhoek mit, dans une boëte fermée à vis, des œufs de six semaines, qu'il porta sur soi jour & nuit ; & quoi qu'il en ouvrit quelcun, tous les deux ou trois jours, il ne s'apperçut point que l'animal se formât jusqu'au 10 d'Octobre, qu'il en remarqua un de la grosseur d'un cheveu, mais sans distinction de membres. Le 20 du même mois, il remarqua quelque accroissement dans ces animaux.

5. Le même jour, que l'Auteur mit ces œufs sur lui, il donna à une femme vêtuë fort chaudement une semblable boëte, avec des œufs de trois semaines, pour la porter sur son sein. Il ne l'ouvrit point, jusqu'au 20 d'Octobre, que le Microscope lui fit voir, dans ces œufs, des vers gros comme le doit. Il avoit resolu d'en faire dessigner un, mais cet animal, en se sechant, perdit sa forme, & l'on n'y pût plus distinguer aucun membre.

6. Cependant les œufs, que cette femme portoit, devenoient secs & s'applatissoient, en sorte que pour les conserver, M. Leeuwenhoek mit la boëte tout ouverte, dans un cabinet mediocrement chaud. Il continua à porter les autres sur lui, jusqu'à ce qu'ouvrant un jour sa boëte, il ne trouva

va plus aucune humidité dans ces œufs, si ce n'est un peu d'huile. Il ouvroit, de temps à autre, de ceux du cabinet, sans y remarquer aucun changement considérable.

7. Ils demeurerent en cet état jusqu'à l'entrée du mois de Mai, que l'Auteur y découvrit plusieurs petits vers à soie, & diverses particules rondes, le long de leur corps.

8. Le 14 de Mai, les vers étoient beaucoup crûs, & aiant mis de ces œufs dans une boëte, qu'il porta quatre jours dans sa poche, il les ouvrit, & remarqua que la plus grande partie de la liqueur de l'œuf étoit passée dans le corps de ces insectes, dont il distinguoit déja les anneaux.

9. Vint-quatre heures après, savoir le 19 de Mai, à six heures du soir, il trouva les vers si crûs, qu'il pouvoit discerner les veines noirâtres de leur corps.

10. Le lendemain 20, à six heures du Matin, il remarqua dans les œufs qu'il ouvrit, plusieurs parties de la tête du ver, couverte d'une infinité de petits vaisseaux, qui se reünissoient en trois bras, & ces trois en un, qui couroit le long du corps, à l'un de ses côtez, & se divisoit en plusieurs rameaux. En couchant le ver sur le dos, on y remar-

marquoit les mêmes vaisseaux : ses pieds commençoient à pouvoir être discernez, & la membrane qui le couvroit à s'affoiblir.

11. Le 21, vint-quatre heures après, les vers paroissoient parfaits, la tête, les pieds, & tous les autres membres étoient très-distincts, la membrane étoit dissipée, le corps étoit tout couvert de poil, de couleur noirâtre, & la tête d'un noir plus enfoncé. Un de ces vers se remua encore quelque temps, lors qu'on l'eut tiré de l'œuf. Seize heures après, le mouvement des vers étoit beaucoup augmenté, les poils étoient crûs, il n'y avoit plus d'humidité dans l'œuf, & un ver tiré hors de sa coque vêcut plus de 18 heures.

12. Le 22, à sept heures du matin, l'Auteur n'eut pas plûtôt ouvert un œuf que le ver, qui s'y tenoit couché en rond, s'étendit & sortit hors de sa coque. L'après-diné sur les quatre heures, il y avoit déja quelques vers, qui étoient sortis, d'eux-mêmes, de la coque.

13. Le même jour, M. Leeuwenhoek alla voir les œufs, qu'il avoit laissez dans son cabinet, & en aiant ouvert quelques-uns, il les trouva à peu prés au même état, que l'étoient au 20

ceux

ceux qu'il avoit portez sur lui. Le 13 il y remarqua peu de changement. Ce jour-là, ni le precedent, il n'avoit pas fait chaud. Le 24 à 6 heures du matin, tous les vers étoient si crûs; que dans les moins parfaits, la membrane qui les couvroit ne pouvoit se séparer de leur corps, que par morceaux.

14. Quoi que depuis ce jour-là jusqu'au 29, le vent eût soufflé Nord-Nord-est, les vers ne laisserent pas de croître, & le 29 il y en eut 7 d'éclos. L'Auteur remarque que le matin est le temps qu'ils sortent de la coque, & que de 200 vers, il n'en a vû qu'un, qui soit éclos, depuis une heure après midi jusque bien avant dans la nuit, quoi qu'il fit fort chaud ce jour-là, qui étoit le 1 de Juin, & que le matin, avant six heures, 97 vers fussent sortis de leur coque, 32 depuis ce temps-là jusqu'à midi, & 40 le lendemain à 7 heures.

15. M. Leeuwenhoek, aiant observé que le trou, par lequel le ver à soie sort, est noirâtre, & voulant en rechercher la raison, s'appliqua à considérer ces insectes, pendant qu'ils font une ouverture à leur coque, & remarqua que le ver à soie humecte d'une liqueur noirâtre, qui sort de sa gueule, l'endroit qu'il veut percer, & que quand il y a fait un trou, il répand aussi de

ce

ce suc par dehors. Quand il a rongé ce qu'il avoit humecté, il s'arrête, comme pour tirer de ses entrailles du suc nouveau, dont il arrose un autre endroit, avant que de le mordre, pour faire l'ouverture plus grande: à peu prés comme les bœufs, qui cessent de mâcher, lors qu'ils veulent ruminer, comme pour tirer la viande, qu'ils ont avalée de leur estomac, & la porter dans leur gueule. Cela fait conjecturer à l'Auteur, avec beaucoup de fondement, que ce suc est nécessaire aux vers à soie, pour ronger leur coque; qu'il y a apparemment dans ce suc un sel âcre, qui, s'insinuant dans les parties de la coque, les amollit, & donne moyen à l'insecte de les briser: & que peut-être, non seulement les vers à soie, mais aussi les chenilles, & tous les insectes volans se perfectionnent dans leurs œufs, & les rompent de là même maniere.

16. Une experience, a que M. Leeuwenhoek a faite, peut beaucoup servir à confirmer sa conjecture. Il prit en automne des œufs de chenilles, qui étoient attachez à des troncs d'ormeau, & enveloppez d'une matiére lanugineuse. Il en ouvrit plusieurs, & y apperçut, avec le microscope, la chenille

a P. 69.

nille toute formée, & couverte d'une infinité de longs poils, mais sans vie & sans mouvement. Il s'imagina d'abord que ces insectes étoient morts, néanmoins, pour s'en assurer, il les mit dans une boëte fermée à vis, les laissa tout l'hyver dans son cabinet, & en ouvrit de tems en tems quelques-uns, sans y remarquer aucun changement. Mais au commencement de Mai, il vit, en ouvrant sa boëte, plusieurs chenilles écloses, & quelques autres qui lui sembloient mortes, dans leurs œufs. Il les garda pourtant jusqu'au 4 de Juin, & ouvrit divers de ces œufs, sans y appercevoir aucun signe de vie.

Le pront accroissement des Chenilles & des vers à soie au printems, & la peine inutile, que l'Auteur se donna, pour faire éclorre ces derniers insectes en automne & en hyver, lui fait croire que c'est une loi de la nature que le mouvement, ou l'ame vivifiante, que le sperme du mâle des vers à soie donne à l'œuf des femelles, y demeure six mois cachée, sans augmenter, ni faire autre chose qu'ébaucher, pour ainsi dire, le corps de l'insecte, & couvrir d'une membrane l'aliment dont il doit se nourrir; parce qu'autrement presque tous les vers à soie pourroient mourir dans une année. Cela arrive, com-

comme il croît aux Chenilles, lorsque l'autonne est chaud ; parce que cette chaleur, qui fait croître & perfectionne ces insectes, n'est pas assez longue pour leur donner la force de resister au froid, à la pluye & aux autres injures de l'air, pendant l'hyver.

On pourroit rendre encore quelques autres raisons de ces Phénomenes, & de la diversité qui se trouve dans la premiere conformation de ces insectes. 1. Il y a de l'apparence que les vers à soie sont tout formez dans leurs œufs, aussi bien que les chenilles dans les leurs. Mais M. Leeuwenhoek ne pût pas d'abord discerner les membres des premiers, comme il fit ceux des derniers ; parce, sans doute, que ceux-ci étoient plus vieux que ceux-là, lors qu'il se mit à les examiner. 2. Les chenilles, quoique toutes formées dans leurs œufs ne sauroient éclorre en automne ; ou parce que la chaleur ne dure pas assez long-tems, pour leur donner le degré de mouvement necessaire à la vie ; ou parce qu'elles n'ont pas assez de force pour ronger leur coque, ni de ce suc acre qui l'amollit & la résout ; ou enfin parce qu'au printems, il s'éleve de la terre des vapeurs de sel & de souphre, qui donnent la vie à ces insectes, & de suc acre dont ils ont besoin.

3. Les

3. Les vers à soie de M. Leeuwenhoek ne purent pas éclorre en automne, parce que tout l'art humain ne sauroit donner à des animaux, les sels, les souphres, les sucs & les degrez de chaleur qui font la vie. 4. Les vers à soie, tenus fort chaudement, grossirent bien-tôt & se desseicherent ensuite; parce que cette chaleur, étant trop violente, pour les petits corps de ces insectes, consuma leur humide radical, que les particules ignées, ou calorifiques, ne donnent pas seules la vie, & qu'il faut, sans doute, diverses sortes de sels & de sucs que nous ne connoissons pas pour produire le mouvement vital. Il arrive à peu près la même chose au froment, au seigle & à quelques autres grains, dans les païs extrémement chauds, & où il n'y a point d'hyver; c'est qu'ils poussent d'abord beaucoup d'herbe, & que consumant toute leur humidité & les sucs qui les nourrissent, ils ne peuvent point former de grain.

Sur la fin de cette IV. Lettre, M. Leeuwenhoek fait une remarque, qui mérite bien de trouver place ici, quoi qu'elle soit d'un autre sujet. C'est en cherchant la raison pourquoi il n'y a que les hommes, qui soient sujets à être louches; & que tous les autres animaux sont exemts de ce défaut.

On

On ne nie pas que cela ne puisse venir, ou de l'imagination de la mere, ou de quelque défaut dans la formation du fetus, ou enfin de maladie; mais on conjecture assez vrai-semblablement que ce défaut peut aussi proceder de l'imprudence des sages-femmes, qui, tirant l'enfant du sein de sa mere, pressent quelquefois par mégarde l'un ou l'autre de ses yeux, ou tous les deux, & rétrecissent ainsi, ou font sortir de leur situation naturelle quelques-uns de leurs muscles, ou rompent quelques-unes de leurs fibres. Il est facile de comprendre qu'il n'en faut pas d'avantage, dans des creatures si délicates, pour leur rendre les yeux louches.

Il y a encore quatre Lettres dans ce Volume; mais elles sont si pleines de matiere & d'observations curieuses, que nous croirions faire tort aux Etrangers, qui n'entendent pas le Flamand, que d'en faire un Extrait peu exact. C'est pourquoi nous les renverrons à un autre Tome.

X.

X.

I. MEMORIE *Istorio-geografiche* DELLA MOREA *riacquistata dall'armi Venete, del Regno di Negroponte, e degli altri luoghi circonvicini, e di quelli c'hanno sottomesso nella Dalmacia, e nell' Epiro: dal Principio della guerra intimata al Turco in Constantinopoli nel anno* 1684. *sin' all' anno presente* 1687. *Colla Descrizione delle Fortezze di Castel Nuovo, e Chnin.* fol. In Venezia, 1687. pag. 260.

VOici d'autres memoires de la Morée, que ceux de M. Coronelli, dont on a parlé dans le II. Tome de cette Bibliotheque pag. 499, & qui ont été rimprimez depuis avec quelques augmentations en Italien & en François. Ils sont beaucoup plus amples que ceux de ce Geographe, parce qu'ils contiennent la description des places, que les Venetiens ont conquises dans la Dalmatie & dans l'Epire. L'Auteur, qui est Anonyme, suit la méthode ordinaire, c'est à dire qu'il décrit I. la Morée en général, ses confins & ses divisions anciennes & moder-

modernes, II. ses villes maritimes, les Golfes, les écueils, les Iles adjacentes & toutes celles de la Mer Ionienne; à quoi il a joint 59 Cartes. Il s'attache principalement à rapporter les sieges des places, les combats des Venetiens & des Turcs ; & la maniere, dont ces deux peuples se sont rendus maîtres successivement de cette partie de la Grece. Mais il ne s'arrête pas beaucoup sur l'état present du païs, ni sur les mœurs & les coûtumes des habitans, & encore moins sur les plantes & les animaux qu'on y trouve. Cependant on peut assez connoître par ce qu'il en dit que toutes ces nouvelles conquêtes sont un païs perdu; qui coûtera plus à rétablir, qu'il n'a donné de peine à prendre.

On en pourra juger par ce que l'Auteur dit des habitans de l'Ile de *Zante* a. Ils sont Grecs pour la plûpart, n'y ayant que tres-peu de Latins, quelques Anglois, & environ mille Juifs. Il y a un Evêque Italien : mais les Grecs ont leur Prelat, qu'un Auteur Anglois, dont nous allons parler, appelle *Protopapa*, & nôtre Geographe *Archevêque*, qui doit avoir été Moine de la Regle de S. Basile, & qui subsiste de la contribution volontaire de ses

a *Autrefois Zacinthus fol.* 59, 60.

Diocesains. Dès que ce Prelat est mort, les Prêtres Grecs, qui sont en grand nombre, s'assemblent & en élisent un autre, selon l'usage ancien que l'Eglise Romaine a rejetté, *s'addunano, e per uso antiquissimo (benche dannato dalla Chiesa) n'eleggano un altro.* Dans les Iles voisines, on ne trouve point d'hôpitaux, il y a seulement à *Zante* deux pauvres petites maisons *due picciole e povere Case*, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes; les bourgeois en prennent soin eux-mêmes, & on avoit accoûtumé d'y recevoir les bâtards. Présentement cela ne se pratique plus, ce qui fait qu'on expose ces innocens à la ruë, à la merci des Chiens, & des autres animaux, qui les déchirent. Il y en a qui les portent chez les Juifs, qui les reçoivent & les élevent dans leur Loi.

Les membres des diverses sectes, qui sont dans cette Ile, vivent si bien ensemble, que les Anglois épousent des Greques, & que les Juifs portent les enfans des Chrétiens en batême: malgré les severes défenses de l'Evêque Latin. Mais l'Auteur ajoûte une chose difficile à croire, c'est qu'il y a des gens qui font profession publique d'Atheisme, *diversi Atheisti, i quali bestemiano ... professando publicamente la loro setta.*

Voi-

Voila l'état d'une Ile, qui est depuis long-temps entre les mains de la Serenissime Republique de Venize. Ceux, qui savent un peu la Carte & l'Histoire de l'Ancienne Grece, verront encore mieux combien la Morée est différente de ce qu'étoit le Peloponnese, dans un petit Livre Anglois, imprimé à Londres en 1686. & intitulé.

2. The present State of the Morea &c. L'ETAT *present* DE LA MORE'E, *appellée autrefois Peloponnese, qui est depuis deux siecles, sous la domination du Turc, & aujourd'hui extrémement dépeuplée. Avec une description de la Ville* d'ATHENES, *& des Iles de* ZANTE, *des* STROFADES *& de* CERIGO; *par* BERNARD RANDOLPH, *qui a demeuré en ces cartiers-là, depuis* 1671 *jusqu'en* 1679. 4 pagg. 26.

LA Carte de la Morée, qui est au devant de ce Livre, paroît meilleure que celle du Géographe Italien, pour ce qui regarde le dedans du païs; mais en recompense l'Italienne, qui est proprement une Carte Marine, *Disegno Idrografico*, est beaucoup plus exacte que l'Angloise, dans la situation des Golfes, des Ports de Mer, & des Iles

 ad-

adjacentes. *M. Randolph* décrit en peu de mots les Villes, ou plûtôt les bourgs ou les châteaux de quelque considération, qui sont encore dans cette presqu'île. Il parle entre autres des *Maniots*, qui ont été d'un si grand secours aux Venitiens, & qui ont fait parler d'eux si souvent dans les Gazettes de ces dernieres années. Ce sont des descendans des Arcadiens & des Lacédomoniens, au moins ils en occupent le païs, qui porte le nom de *Zaconia* ou de *Brazzo di Maina*, & qui est montueux & plein de forêts; ce qui en rend de l'accès difficile. Aussi les Maniots ont-ils sû conserver quelque espece de liberté; & les Turcs ne les ont jamais osé traiter avec autant de hauteur, que les autres peuples de la Grece; se contentant d'en tirer un tribut fort leger, comme par maniere d'hommage; qu'un Bassa leur imposa, en 1667, après leur avoir pris la forteresse de *Ziarnata*. Mais il ne peut pas les empêcher d'écumer les Mers voisines, & de pirater tant sur les Turcs que sur les Chrétiens, dont ils vendent les premiers aux Maltois & aux Ligournois, & les derniers aux Mahometans. Dès que ces Corsaires, apperçoivent quelque vaisseau, qui a jetté l'ancre sur leurs côtes, ils s'habillent à la Tur-

que,

que, prennent les armes, & marchent de ce côté-là. Quelques-uns d'entre eux passent devant, vêtus en Papas, & portant une bezace, où il y a du pain & du vin, tandis que les autres se cachent derriere quelque buisson. Les Papas cependant se promenent sur le bord de la Mer, montrant leurs provisions à ceux du vaisseau, & leur faisant signe de prendre terre. Mais à peine y sont-ils que les prétendus Turcs sortent de leur embuscade, & se jettent sur ces malheureux. Pour achever la comedie, les Papas font semblant d'avoir peur de leurs compagnons déguisez, & les prient humblement de moderer la rançon. On peut voir d'autres coûtumes de ces peuples, dans la *Lacedemone ancienne & nouvelle* de M. *Guillet*.

XI.

Livres Catholiques.

1. LES VIES DES SAINTS & DES SAINTES *tirées des Peres de l'Eglise & des Auteurs Ecclésiastiques. Tome second.* 4. *Paris* 1687. *Avec approbation des Docteurs.* pag. 624.

NOus n'avons pas vû le premier Volume de cet Ouvrage, mais celui-ci suffit pour donner une idée au Lecteur du précedent, & des dix autres qui le doivent suivre ; parce qu'outre qu'apparemment les Saints de Janvier & des autres mois non pas été moins féconds en miracles que ceux de Fevrier, dont les vies sont contenuës dans ce second Tome, deux des Approbateurs nous assurent que *l'Auteur continuë à y donner des marques de son exactitude & de son grand discernement.*

Quoique le mois de Fevrier n'ait que 28 ; ou 29 jours, il y a pourtant plus de 60 vies, dans ce volume, sans conter qu'une seule vie renferme quelquefois l'histoire de plusieurs Saints. Elles sont toutes fort édifiantes, au moins pour ceux qui se laissent plûtôt gagner aux déclamations qu'aux raisons solides, qui ne sont touchez que des actions d'éclat, ou de celles qui sont racontées en stile sublime & périodique. On marque ordinairement dans le titre les Auteurs, d'où l'on a pris ce qu'on rapporte, & on cite quelquefois l'endroit à la marge. Aussi les Approbateurs disent-ils, *qu'au lieu qu'on se fait ordinairement une espece de Religion, dans la matiere*

tiers que l'Auteur *traite*, *de tromper pieusement les autres, après qu'on s'est quelquefois abusé le premier: il n'avance au contraire aucun fait, dont il n'ait des témoignages qu'on ne peut raisonnablement refuser; persuadé que quelques éclatantes que soient les actions des Saints, elles font toûjours moins d'impression sur le cœur des hommes, dès qu'on les peut revoquer en doute avec quelque fondement.*

Il seroit à souhaiter que l'on donnât au public, non seulement les vies des Anciens qu'on a canonisez, mais encore une histoire Ecclesiastique complete, écrite d'un stile aussi pur que l'est celui de ce livre. Un semblable ouvrage seroit extrémement utile, pourvû que l'Auteur gardât toûjours le caractere d'historien, & qu'il ne donnât point dans les manieres des prédicateurs, principalement des prédicateurs Catholiques. Peut-être que les actions de vertu qu'on y liroit feroient plus d'impression sur l'esprit, & porteroient plus efficacément les lecteurs à les imiter. Tel est ce que l'Auteur rapporte du solitaire *Moïse*, *a* que *Mavia* Reine des Sarrazins demanda à l'Empereur Valens, pour être Evêque des Chré-

a P. 158, 159: *Socrat. l.* 4. *c.* 36: *Sozom. l.* 6. *c.* 38.

tiens de sa Nation. On le mena à *Lucius* Evêque d'Alexandrie, qui étoit Arien pour le consacrer, mais Moïse ne voulut pas recevoir de lui l'imposition des mains, parce qu'il les avoit teintes dans le sang, & souillées par la mort d'un grand nombre de saints. Lucius, qui s'imagina que la repugnance de ce solitaire, venoit de ce qu'il le croyoit hérétique, lui répondit que, ne sâchant pas qu'elle étoit sa foi, il étoit contre la justice qu'il le traitât de la sorte, avant que de le connoître. „ Vôtre foi, „ repliqua Moïse, se fait connoître „ clairement par vos actions. Tant de „ serviteurs de Dieu exilez, tant de „ Prêtres & de Diacres releguez en des „ païs, où Jesus-Christ n'est point con- „ nu, exposez en proie aux bêtes fa- „ rouches, ou consumez par le feu, sont „ des preuves convaincantes de l'im- „ pieté de vôtre créance: car nous sa- „ vons que ces excès sont infiniment „ opposez à Jesus-Christ, & indignes „ de tous ceux qui ont de lui les vrais „ sentimens qu'ils doivent avoir.

On a fait un saint d'*Ethelbert*, le premier Roi de *Kent*, qui ait embrassé le Christianisme, & il le mérite assurément, quand ce ne seroit que pour la douceur avec laquelle il reçut les prédicateurs, que lui envoia le Pape Gre-

goi-

goire I. a Le Moine Augustin en étoit le chef, & étoit accompagné de 40 autres. Avant que d'entrer en Angleterre, il s'arrêta dans l'Ile de *Tenet*, qui est à l'Orient de la Province de Kent, d'où il fit dire au Roi qu'il venoit de Rome apporter une excellente nouvelle à ceux qui voudroient y ajoûter foi, & qui suivroient les avis qu'il leur donneroit, puis qu'ils seroient assurez de regner éternellement avec le vrai Dieu, & d'être comblez dans le Ciel de toutes sortes de biens. A quelque temps de là le Roi alla trouver lui-même ces Missionnaires, & leur parla en ces termes. „ Voilà de belles paroles, & de grandes espérances „ que vous nous donnez. Mais ces choses sont nouvelles & incertaines; & „ par conséquent je ne puis pas embrasser une telle Religion, au préjudice de celle que nous professons depuis si long-temps. Cependant comme vous êtes venus de si loin, & selon que j'en puis juger dans le seul „ dessein de nous faire part de ce que „ vous regardez comme le meilleur & „ le plus avantageux, nous ne voulons „ pas vous faire aucun déplaisir, mais „ plûtôt vous recevoir favorablement „ dans nos Etats, & vous procurer un

a P. 596.

„ établissement pour y pouvoir vivre.
„ Nous ne vous empêcherons point de
„ prêcher la foi de vôtre Religion, &
„ de l'inspirer à tous ceux que vous
„ pourrez. Il conserva la même modé-
„ ration, aprés qu'il eut embrassé le
„ Christianisme, & aiant appris, dit
„ l'Auteur aprés le Venerable Bede, a
„ des Ministres de l'Evangile, que la
„ pieté envers le vrai Dieu est une cho-
„ se toute volontaire, & que toute
„ l'autorité des hommes ne sauroit in-
„ spirer, il ne voulut point user d'em-
„ pire sur les esprits, ni forcer personne
„ à faire profession de la Religion
„ Chrétienne; se contentant de témoi-
„ gner une plus grande bonté à ceux
„ qui se convertissoient.

Il y a eu un autre Moïse, sur la fin du IV. siecle, qui étoit Ethiopien, & qui de Capitaine de Voleurs devint chef de solitaires dans la Thebaïde. Il se mit ensuite dans les exercices d'une pénitence plus merveilleuse qu'imitable: mais au lieu de tomber dans l'orgueuil, que les austeritez excessives inspirent d'ordinaire à ceux qui les pratiquent, il conserva b toûjours beaucoup d'humilité, dans la vuë de ses débordemens passez. Un des moines de *Sceté*, étant tombé dans une faute considérable, & tous

a *Bed. Hist. Anglic. l.* 1. *c.* 26. b *p.* 318.

tous ses confreres s'étant assemblez pour en juger, Moïse y fut appellé avec les autres. Il le refusa d'abord, & n'ayant pu dans la suite se dispenser d'y aller ; lorsque tout le monde l'attendoit, il se chargea d'un panier rempli de sable, & alla en cet état au lieu de l'assemblée. Tous fort surpris lui demanderent ce qu'il vouloit faire de ce panier. Je porte, leur dit ce solitaire, mes pechez derriere moi, ce qui m'empêche de les voir. Cependant on veut m'établir le juge des pechez des autres, lorsque je ne vois pas les miens propres.

2. *Instruction* SUR LE SACRIFICE DE LA MESSE, SUR LA REALITE' *du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, independamment de la foi de celui qui le reçoit, & sur* L'ADORATION, *qui lui est duë dans ce Sacrement : fondée sur le témoignage d'environ trois mille Evêques, assemblez en divers conciles des quatre & cinq premiers siecles : Adressée par Messire* PIERRE JEAN FRANÇOIS DE PERSIN DE MONTGAILLARD *Evêque de* S. PONS, *aux Nouveaux convertis de son Diocese, qui ne sont pas encore pleinement persuadez de la Verité de*

nes Mysteres. 12. A Paris, 1687. pag. 731.

Comme la Transsubstantiation est un dogme trop difficile à digerer pour de gens, qui ne sont pas nez Catholiques, les Controversistes modernes de l'Eglise Romaine se sont avisez de dire, depuis peu, que la Transsubstantiation n'est qu'une question de l'Ecole, qu'il ne s'agit pas de savoir comment le corps & le sang de Jesus-Christ sont dans les Symboles de l'Eucharistie, mais seulement s'ils y sont réellement. Ils ont crû rendre par là cette doctrine plus supportable aux Réformez, qui ne font pas difficulté d'admettre les Lutheriens à leur communion, quoi qu'ils fassent profession de croire une presence réelle & corporelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Mais comme les Réformez répondent que les Protestans de la Confession d'Augsbourg ne tirent pas de ce dogme les mêmes conséquences que l'Eglise Romaine, puis qu'ils ne prétendent pas sacrifier leur Sauveur, & qu'ils n'adorent point le Sacrement. Les Catholiques repliquent là dessus que ces conséquences suivent naturellement du sentiment de la realité, & que si les Peres des premiers siecles ne l'avoient pas

crue,

cruë, ils ne se seroient jamais servis du mot de sacrifice en parlant de l'Eucharistie, & n'auroient pas eu pour les symboles sacrez autant de vénération qu'ils en avoient. C'est proprement ce que M. l'Evêque de S. Pons entreprend de prouver dans cet ouvrage, divisé en trois parties.

Ayant composé cette Instruction pour les Nouveaux convertis de son Diocese, il leur adresse une Lettre pastorale, où il leur rend raison des motifs, qui l'ont poussé à écrire. Le I est, „ que ce qu'il découvre tous les jours „ en quelques-uns d'entre eux ne lui „ permet pas de douter que les motifs „ de leurs conversions n'aient été pu„ rement humains, pleins d'hypocrisie „ & de dissimulation. Le II est le danger où ils sont de leur salut. *Car assistant*, dit-il, *comme vous faites, à la Messe, vous y prosternant en présence du saint Sacrement, & étant même résolus de communier à la premiere semonce qu'on vous en fera*, quoi *que vous demeuriez toûjours dans vôtre ancienne créance, vous voyez vous-mêmes que vous ajoûtez à l'erreur, au schisme, & au parjure, l'impieté, le sacrilege & l'Idolatrie. En effet*, poursuit-il, *si, ne reconnoissant que du pain & du vin dans le sacrement, vous ne laissez pas de le recevoir*,

& de lui rendre les mêmes honneurs que si vous y croyez Jesus-Christ present; quelque direction d'intention, qu'on vous ait enseignée de faire vers le fils de Dieu, à la droite de son Pere, quelque sentiment qu'on vous ait inspiré, qu'en communiant à l'Eglise, vous n'y ferez que la Cene, comme vous la faisiez au Temple, mais avec un peu plus de céremonies, vous profanez visiblement le plus saint de nos mysteres, & vous tombez dans une horrible dissimulation. Voilà le veritable état où se trouvent la plus-part des Nouveaux-unis, de l'aveu des Docteurs les plus savans & les plus sinceres de l'Eglise Romaine. Les voilà coupables *d'une dissimulation horrible, d'hypocrisie, de parjure, d'impieté, de sacrilege & d'idolatrie.* Quelle complication de crimes! Certainement, si la foiblesse naturelle, & l'impossibilité morale, ou plûtôt physique, d'agir autrement n'en diminuoit pas l'horreur, leur salut seroit desesperé; mais quelle cruauté aux Catholiques de contraindre de malheureux errans à commettre tant de crimes, & de les laisser cependant dans *leur erreur* & dans *leur schisme!*

On ne peut donc que louër les efforts que fait M. de S. Pons, pour donner à ses nouveaux Diocesains tant de

preu-

preuves solides de la Religion, qu'on les a contraints d'embrasser, qu'ils la professent à l'avenir sincerement. Il seroit à souhaiter, pour leur repos, qu'elles fussent aussi fortes & aussi claires, que le titre du Livre semble le promettre. Mais il faudra que les Convertis étudient bien long-temps, avant que de comprendre seulement le sens de la définition, que l'Auteur donne du sacrifice de l'Autel. *a Ce n'est autre chose que l'offrande que Jesus-Christ fait lui-même à Dieu son Pere, par le ministere du Prêtre, de son corps & de son sang, réellement contenus dans le sacrement de l'Eucharistie, ainsi qu'il les offrit lui seul immolé sur la croix, en veritable sacrifice de propitiation pour les pechez des hommes.* Autrefois les Réformez de France auroient chicané sur le mot de sacrifice, & montré que, selon l'usage de la Langue sainte, ce terme ne marque que les offrandes, où la victime étoit égorgée dans le Tabernacle, ou dans le Temple, au pié de l'Autel. Mais présentement, dans le déplorable état, où l'on les a reduits, ils ne demanderoient pas mieux que de trouver quelque voie honnête d'accommodement, & recevroient de bon cœur un mot, dont les Peres des premiers siecles se sont servis, pourvû

a P. 5.

qu'on

qu'on ne l'employât point dans un autre sens. Ils se contenteroient sans doute qu'on leur expliquât nettement ce que l'on conçoit que Jesus-Christ fait, lorsqu'il s'offre à Dieu son Pere, par l'oblation de l'Eucharistie ; s'il le fait seulement ressouvenir du sacrifice qu'il lui a offert sur la croix, & le prie de pardonner aux pecheurs qui sont presens, & qui l'invoquent, en considération du sang qu'il a répandu & de la mort qu'il a soufferte. En ce cas l'Eucharistie ne seroit qu'un *sacrifice de commémoration*, comme les Peres l'ont appellé, ou pour parler plus intelligiblement en François, une *commémoration*, *représentation*, ou *application* du sacrifice de la Croix : ce qui est précisément le sentiment des Réformez, que M. de Meaux semble vouloir adopter dans a son Catechisme. Que si le sacrifice de la Messe n'est pas une simple commémoration, ou application des mérites de celui de la Croix, mais un *veritable sacrifice de propitiation* ; qu'on nous dise, poursuivront-ils, comment celui de la Croix, qui est d'une valeur infinie, ne suffit pas pour le salut de ceux qui se l'appliquent par la foi, la répentance, la participation aux Sacremens &c ? A quoi sert le sacrifice de la Messe ? Et pour-

a *Bibliot. T. V. p.* 45 r.

pourquoi il est necessaire de renouveller tous les jours un *vrai sacrifice propitiatoire*, qui est d'un mérite infini ?

M. de S. *Pons* auroit fait infiniment plus de progrès, en posant nettement l'état de la question, & apprenant à ses Catechumenes, en termes simples & clairs, quelle est la créance de son Eglise, qu'en leur brouillant la tête de mille passages de Peres, qu'ils n'ont ni le loisir, ni les moyens de conférer, & qu'un peu de bon sens leur fera trouver hors de propos. On ne vouloit pas recevoir pas à la communion ceux qui avoient encensé les idoles, ou qui avoient livré les Ecritures saintes aux Payens pour être brûlées. On faisoit sortir les Cathecumenes avant que de distribuër l'Eucharistie. On demandoit une grande pureté de mœurs dans les Prêtres. On faisoit de grandes solemnitez à la dédicace des Temples, on consacroit les Autels & les Vases sacrez, & on avoit beaucoup de respect pour tout ce qui servoit au culte divin. On n'accordoit la communion à ceux qu'on en avoit exclus, qu'après qu'ils avoient accompli les pénitences qu'on leur avoit imposées, si ce n'est qu'on les reconciliât à l'Eglise, à l'article de la mort, ou que les prieres des Confesseurs obtinssent leur réconciliation.

On

On donnoit la communion aux enfans. On conservoit l'Eucharistie, pour les malades, dans des vases précieux, on l'emportoit chez soi pour la prendre dans le besoin, on la portoit dans les voyages par mer & par terre, pour servir comme de protection & de Sauvegarde contre les dangers. On alloit célebrer l'Eucharistie dans les prisons, pour consoler & fortifier les Confesseurs. Donc les premiers Chrétiens ont cru que l'Eucharistie est un sacrifice propitiatoire pour les pechez: que Jesus-Christ est corporellement présent dans les especes du pain & du vin, & ils les ont adorées conformément à leur créance. C'est à quoi se réduisent les témoignages de 3000 Evêques, & toutes les preuves de M. de S. Pons pour le sacrifice de la Messe, la Réalité, & l'adoration du S. Sacrement, qui font les trois parties de son instruction. Peut-être que les Nouveaux Convertis auront de la peine à se rendre à des préjugez aussi legers que le sont ceux de certains usages respectueux envers les choses sacrées & sur tout envers l'Eucharistie, que les Peres consideroient comme une image de Jesus-Christ a accompagnée de la *vertu efficace* de son corps & de son sang. Mais com-

a *Bibliot. T. VII. p. 546.*

comment les Réformez croiroient-ils, sur des signes si équivoques, qu'on adorât l'Eucharistie, dans la primitive Eglise? puis qu'encore qu'ils voient tous les jours que l'on consacre aux Saints des fêtes, des Temples, des Autels, des images, qu'on baise leurs reliques, qu'on en raconte des miracles, qu'on les expose à la vénération des peuples, qu'on les porte en procession, qu'on leur allume des cierges, qu'on se posterne devant elles, en faisant ses prieres, & qu'on met à l'Inquisition *a* ceux qui ne font pas beaucoup d'état de *l'adoratione delle S. S. imagine*: cependant, si on s'en rapporte à quelques Docteurs Catholiques François & Anglois, l'Eglise Romaine n'adore ni les saints, ni leurs images, ni leurs reliques. Elle ne les invoque même pas, selon eux, & ne les prie que d'interceder pour nous, quoi que les Auteurs Protestans aient recueilli de gros volumes de prieres adressées à la Vierge & aux autres Saints, où l'on leur demande des graces spirituelles & temporelles, aussi directement, & en termes aussi forts qu'on pourroit le faire à Dieu & à Jesus-Christ. Les Evêques de-

a Molinos & les Quietistes. Voi aussi la *Relation de l'Inquisition de Goa*, au commencement.

devroient laisser faire des Convertis aux Capitaines de Dragons, qui réussissent beaucoup mieux qu'eux à *établir victorieusement* les dogmes de leur Eglise. Ces Messieurs ont rendu douteuses les preuves les plus sensibles qu'on puisse avoir de la créance des Anciens. Car quand on citeroit pour la Transsubstantiation des passages des Peres aussi exprès que les canons du Concile de Latran: les Protestans auront toûjours droit de supposer que les témoins qu'on produit ne sont que des Docteurs particuliers, qui ne disent que leur propre sentiment, & non pas celui de l'Eglise Universelle: de même que les Jansenistes soûtiennent, que les abus qu'ils desapprouvent, & qu'on voit pourtant pratiquer par tout, ne sont pas la doctrine de l'Eglise Catholique.

XII.

SERVATII GALLÆI *Dissertationes* DE SIBYLLIS *earumque Oraculis, cum figuris Æneis*. 4. Amstelodami, apud Boom, 1688. pagg. 722.

On

ON s'arrêtera peu sur ce Livre, parce que le Continuateur de la République des Lettres a fait un extrait fort circonstantié des 26 chapitres qu'il contient, & qui sont autant de Dissertations. On dira seulement que les XII. premiers Chapitres font voir qu'il n'y a rien de certain sur le nombre, ni sur la vie des Sibilles, parce que tous les Auteurs qui en ont parlé se contredisent, & que les faits, qu'on *tire* des Oracles qu'on attribuë à ces prophetesses prétenduës, sont évidemment fabuleux. Le Ch. XIII. est une Dissertation sur les Oracles en général, tant des Juifs que des Payens. Le XIV. traite des honneurs qu'on a rendus aux Sibilles, & on examine dans les six suivans, les témoignages de Justin Martyr, de Lactance & de Constantin le Grand touchant les Sibilles; la IV Eclogue de Virgile, & l'opinion, qui se répandit dans tout l'Orient, parmi les Juifs & les Payens, vers le temps de la naissance de Jesus-Christ & de la destruction de Jerusalem, d'un Roi, qui devoit sortir de la Judée, & regner sur toute la terre. Joseph & Tacite assurent que ce fut cette prédiction mal entenduë qui fit prendre les armes aux Juifs, & qui fut ainsi cause de la ruïne

de

de leur République. Exemple funeste de la sotte credulité des peuples, & des troubles que les faux Prophetes & les Interpretes seditieux des propheties sont capables de produire! Après avoir fait plusieurs remarques sur quelques autres passages de S. Augustin, de S. Jerôme, d'Isidore de Seville, d'Apollodore & de Pausanias concernant les Sibilles, on recherche, dans le Ch. XXI, qui est l'Auteur des Oracles qu'on leur attribuë. Mais il n'y a rien de certain là dessus, si ce n'est qu'ils ne peuvent avoir été supposez, qu'après l'an 138 de Jesus-Christ. Il est bien plus évident que les Sibilles ont été des phrénétiques, & des insensées, & non pas des Prophetesses, comme on le montre dans les trois Chapitres suivans. On finit ce sujet, dans le XXV, en réfutant les objections du P. Crasset.

A TOUTES ces Dissertations, M. *Gallé* en a ajoûté une autre sur *l'Hercule Magusanus*, & sur la Deesse *Nehalennia*. Comme on a rapporté ailleurs les pensées de M. Cuper, touchant le premier, on sera sans doute bien aise de trouver ici les conjectures de nôtre Auteur sur ces deux Divinitez, qu'il prétend être d'origine Phénicienne. On demandera d'abord comment les Phéniciens ont pénétré, jusqu'à l'Ile de

Walcheren, & à *West-Cappel*, qui est un port de la Province de Zelande, situé à l'extrémité Occidentale de cette Ile, où l'on trouva, sur la colomne du Temple de *West-Cappel*, l'inscription suivante, que Mr. *Gallé*, lit ainsi.

HERCULI
MAGUSANO
M. PRIMIIUS
TERTIUS
V. S. L. M.

M. *Gallé* résout la difficulté, en expliquant cette inscription. *Primiius* est un nom de famille, qui est ici pour *Primius*, par une faute assez ordinaire à des ignorans comme les graveurs de pierre, qui écrivent comme ils entendent prononcer. *Hercules Magusanus* est cet Hercule Phénicien ou Tyrien, que quelques Auteurs font contemperain de Moïse. C'est lui qui fut le Conducteur des Cananéens, a *lors qu'ils s'enfuirent* de la Palestine *de devant la face de Josué fils de Nun*. C'est encore lui, selon l'Auteur, qui planta b les fameu-

a *Procop. Vandalic. l.* 2. *c.* 10. b *Philostrat. l.* 2. *de vita Apollon.*

fameuses colomnes de *Cadis*; que l'on peignoit *a* comme un vieux Pilote, demi-chauve & tout brûlé du soleil; & à qui la posterité *b* consacra un temple dans cette Ville, l'adorant comme un Dieu, & selon les rites Phéniciens. *Magusanus* vient du Caldaique גז *Guz*, qui signifie proprement *couper*, & métaphoriquement *passer* ou *traverser* un fleuve, un bras de mer: dans le même sens qu'Horace dit *que le timide Nautonnier fend la Mer avec un vaisseau de Cypre:*

- - Ut trabe Cypria
Myrtoum pavidus nauta SECAT *mare*

C'est pourquoi les Caldéens appellent מגיזא *Megiza*, une *barque*, une *chaloupe*, le *gué d'une riviere*, & qu'on trouve dans la paraphrase Caldaïque, le participe *Megisan*, pour dire *traversans* 1 Sam. XIX: 17. Esa. XVI: 2. On ne sauroit douter que l'Hercule de Cadis (ou du moins quelcun de ses descendans, ou quelque autre Phénicien, qui avoit le même surnom,) ne soit allé plus loin que le détroit de *Gibraltar*, puis qu'on raconte de ce Heros, qu'il a parcouru toute la terre par mer; *c* que Diodore Sicule lui attribue la fondation de la Ville d'*Alès* en

Lan-

a Lucian. in Hercul. *b Appian. in Ibericis.* *c Lactant. l. 1. c. 5. & 9.*

Languedoc; Ammien celle de *Monaco* [a] en Italie; Suidas celle de *Nismes*, *Nemausos*, à un de ses fils, qui portoit le même nom: Que Lucien assure que les Gaulois connoissoient Hercule, & l'appelloient, en leur Langue, *Ogmios*, & Tacite que *les Germains racontoient qu'Hercule avoit été chez eux*. Si l'on ajoûte à tout cela que *West-Cappel* a été un port célebre, situé à l'embouchure de *l'Escaut*, selon *Ortelius*, & où l'on voioit encore du temps de *Goropius Becanus* des vestiges d'une citadelle & d'un Temple dédié à Hercule; la conjecture de M. Gallé ne manquera pas de vrai-semblance. L'Ile de *Walcheren* pourroit bien être aussi une Colonie Phénicienne, puis qu'Ammien assure que les *Gaulois Doriens aiant suivi l'Ancien Hercule s'habituerent dans des lieux proches de l'Ocean*. Ces Doriens ne sont pas des Grecs, mais des Phéniciens sortis de la Ville de *Dor* proche du mont *Carmel*, de laquelle il est parlé *Josué* XII: 23. *Juges* I: 26. & 1 *Chron*. VII: 29, & dans les Antiquitez de *Joseph*. l. XIX: c. 6. Les Latins donnerent à Hercule les surnoms de *Victor* & de *Portumnus*, & les Grecs celui de *Palæmon*, c'est à dire de *Vainqueur*, & de *Protecteur des Ports*; par la mê-

[a] L. 15. *de Hercule*.

même raison que les Phéniciens le nommoient *Magusanus*. On appelloit aussi Palemon, *Melicerte* ou *Melcarthe*, qui est un nom tout Phénicien, *Melec-Cartha*, Roi de Cartha, c'est à dire de *Carthage*, ou de *Cartheia*, fameuse Ville d'Espagne, bâtie par Hercule, selon Strabon.

Si l'Ile de Walcheren a été peuplée ou conquise par des Phéniciens, on ne s'étonnera pas que la Déesse de l'Escaut ait tiré son nom de *Nehalennie* de l'Hebreu *Nahal*, qui signifie *conduire* & *mener doucement* Gen. XXXIII: 13. Ps. XXIII: 2. & XXXI: 4. Aussi invoquoit-on cette Divinité, pour obtenir que les navires & les marchandises arrivassent à bon port, comme on le voit par une inscription du Temple de *Dombourg*, dans la même Ile.

XIII.

1. *Histoire* & APOLOGIE *de la* RETRAITE DES PASTEURS, *à cause de la persecution* DE FRANCE. 8 A Francfort, 1687. pag. 298.

2. SENTIMENS *desinteressez* SUR LA RETRAITE DES PASTEURS DE FRANCE, *ou Examen d'un Livre*,

vre, qui a pour titre, Histoire & Apologie de la retraite des Pasteurs, à cause de la persecution &c. 12. A Deventer, 1688. pag. 328. & se trouve à la Haye chez van Bulderen.

3. DEFENSE DE L'APOLOGIE POUR LES PASTEURS DE FRANCE *contre le Livre intitulé Sentimens desinteressez sur la retraite des Pasteurs* &c. A Francfort 1688. pagg. 556, & se trouve à Delft chez Henri van Kronevelt.

TRois choses nous empêcheront de suivre, dans cet extrait, la méthode ordinaire, qu'on observe dans cette Bibliotheque, & qui consiste à montrer le dessein que les Auteurs se proposent, & la maniere dont ils l'executent; soit en les suivant pas à pas, & rapportant leurs principales raisons, lors qu'elles tendent toutes à un même but, soit en donnant un abregé de leurs pensées sur un certain sujet, lors qu'ils en traitent plusieurs dans un même Livre, & qu'on ne peut pas les épuiser tous. La 1. de ces trois choses est que ces deux Auteurs ont fait eux-mêmes l'Analyse de leurs ouvrages: l'Avocat des Pasteurs, dans les quatre premieres pages de leur *Apolo-*

gie, dans les douze premieres de *la Defenſe*, & dans les Tables des matieres; & leur Cenſeur a mis au devant de ſes *ſentimens* un plan de ce Livre aſſez étendu, puis qu'il tient près d'une feuille. La II. choſe eſt que ſi l'on entroit dans le détail des raiſons de ces deux adverſaires, on s'engageroit inévitablement dans une longueur exceſſive. Et la III. que ſi, pour éviter cette longueur, on ne s'attachoit qu'aux principaux argumens, il arriveroit peut-être que l'une des parties ſe plaindroit que l'on a omis quelque preuve eſſentielle.

Mais voici un autre inconvenient, le Lecteur pourra regarder tout cela comme des excuſes, & ſe plaindre qu'on lui fait tort, en évitant de parler ſur un ſujet de morale ſi important, qu'eſt celui *de la fuite des Paſteurs en temps de perſécution*. On dira qu'il n'eſt pas bien facile de tirer de trois Livres, où deux adverſaires cherchent à s'embaraſſer mutuellement, la déciſion d'une queſtion auſſi délicate que celle-ci. Peut-être auſſi que des perſonnes mal intentionnées prendroient nôtre ſilence, pour un aveu tacite de la mauvaiſe cauſe des Paſteurs, & diroient qu'on n'a pas oſé produire les raiſons de leur retraite; par-

parce qu'on les croyoit trop foibles. L'Auteur de cet Extrait prend trop de part en ce qui touche les Pasteurs François, pour ne pas prévenir un soupçon si injuste, & c'est principalement cette derniere considération, qui l'a déterminé à mettre ici les pensées, que la Lecture de ces trois Ouvrages lui a fait naître, & qui serviront peut-être de quelque chose pour résoudre cette question, *si les Pasteurs de France ont pû sortir du Royaume, & quitter leur troupeau, durant la derniere persécution?*

POUR bien décider cette question, il faut prendre garde qu'elle en referme deux autres, l'une de droit & l'autre de fait. La question de droit n'est pas s'il est permis de fuïr la persécution tant aux Pasteurs qu'aux particuliers, lorsque leur conscience, ni la gloire de Dieu ne s'y trouvent point interessées. C'est une verité que les deux parties avouent, & qui n'a jamais été contestée, si ce n'est peut-être par quelque rêveur de Montaniste. Ainsi toute la dispute roule, dans la these, ou à l'égard du droit, *sur les occasions & les circonstances, qui rendent la fuite des Pasteurs legitime*; & il s'agit dans l'hypothese, ou par rapport au fait, de savoir, *si les Pasteurs de France, qui se sont retirez dans les païs étrangers, durant la*

derniere persécution., se sont trouvez dans ces occasions, ou dans ces circonstances, qui justifient la fuite. On peut voir en quoi nos deux Auteurs different, touchant le droit, dans *l'Apologie* pagg. 273-279; dans la *Défence* p. 460-485: & dans les *Sentimens* p. 269-291. Pour ce qui regarde le fait, il est bon de remarquer que l'Auteur des *Sentimens* avouë tout ce que celui de *l'Apologie* rapporte, concernant la maniere dont les choses se sont passées. Mais il soûtient que le choix qu'on donna aux Pasteurs de l'Exil, de la Messe, ou des Galeres, ne suffit pas pour les disculper entiérement. „La persécution, „dit-il, *a* a été la plus cruelle qu'on „ait jamais vuë, & les dernieres vio„lences ont eu quelque chose de sou„dain, qui a déconcerté les plus fer„mes. Ils n'ont presque pas eu le temps „d'examiner ce qu'ils avoient à faire, „ni de penser à ce que les loix du de„voir demandoient en cette occasion. „Le danger étoit grand & pressant „d'un côté; & il y avoit de l'autre un „moien très-facile de l'éviter, qui étoit „sans doute un des pieges les plus sub„tils, que le Démon puisse jamais ten„dre. Ils y ont donné presque tous en „même temps, d'une maniere, qui a fait

„que

a P. 291.

„ que chacun a pu regarder l'exem-
„ ple général, comme la regle de
„ ſa conduite particuliere; & il étoit
„ ſans doute difficile de ne ſe pas laiſſer
„ entraîner au torrent du mauvais
„ exemple. Je ſens bien moi-même que
„ ſi j'avois été à leur place, j'aurois
„ pris apparamment le même parti.
Cela eſt cauſe que nôtre Cenſeur ne regarde la retraite des Paſteurs que comme une FOIBLESSE; de ſorte que les mots de *deſertion & d'abandon*, dont il ſe ſert quelquefois ne doivent pas être pris dans un ſens militaire & de rigueur, & marquent ſeulement une fuite, qui n'eſt pas tout à fait dans l'ordre. Il faut auſſi ſe ſouvenir que l'Apologiſte des Paſteurs ne prétend point qu'ils ont fait une action digne de loüange, en ſe retirant, qu'il eſt bien éloigné de blâmer le zele de ceux qui ſeroient demeurez, & qu'il veut ſeulement prouver que leur retraite n'eſt point criminelle, quoi qu'il avouë qu'il y eſt entré de l'infirmité & de la crainte. *a* Il ne dit pas non plus qu'ils ne ſont plus obligez à prendre ſoin de leurs troupeaux, ni à retourner, au cas que l'occaſion s'en préſente. Mais il ne croit pas à propos de déterminer rien, dans un Livre imprimé, ſur le temps, ni ſur

a P. 292. & *ſuiv.*

la maniere de ce retour. On a fait ces remarques, pour montrer que le differend de ces deux adversaires n'est pas si grand que l'on pourroit penser, & que leur silence sur cette matiere seroit beaucoup plus édifiant que la continuation de la dispute. Ce seroit une grande satisfaction pour nous, si ce conseil & ce que l'on a encore à dire contribuoient en quelque maniere à la terminer.

I. Voici donc ce que l'on a pensé sur la question de Droit, ou sur le temps auquel les Pasteurs peuvent fuïr.

1. *Il est permis d'éviter le danger, lorsqu'on peut le faire sans crime.*

2. *C'est un crime que de violer les engagemens legitimes & necessaires, où l'on est entré par sa vocation, soit que ces engagemens aiant été marquez distinctement, ou qu'ils soient une suite necessaire de la charge qu'on embrasse.* Ainsi c'est un crime à un Roi de tyranniser ses sujets, ou de les abandonner à la fureur de l'ennemi, parce qu'il a promis de les gouverner selon les loix & de les défendre au peril même de sa vie. Un Juge est aussi coupable, lorsqu'il se laisse corrompre par des presens: un Avocat, lors qu'il trahit ses parties &c.

3. *Les engagemens d'un Pasteur avec son*

son Troupeau sont les mêmes à certains égards, comme l'instruction, le soin & la protection, que ceux d'un Pere avec ses enfans, d'un mari avec sa femme, d'un Capitaine avec ses soldats. Je dis à certains égards, afin qu'on ne me chicane pas sur ces comparaisons, qui sont tirées de l'Ecriture, & qu'on ne s'imagine pas que je veuille attribuër d'autre autorité aux Pasteurs, que celle de la persuasion, ou tout au plus des censures Ecclésiastiques.

4. *Ces engagemens peuvent être rompus ou plûtôt suspendus* I. *par un danger inévitable*: II. *par une défection volontaire, malicieuse, opiniâtre & totale du côté du troupeau*: III. *par impuissance, ou* inhabilité *du côté du Pasteur, soit qu'elle procede, de quelque scandale qu'il a donné, ou d'interdiction du supérieur Ecclésiastique, de maladie, de trouble d'esprit, de pauvreté, de vieillesse, ou de quelque autre accident, qui le mette hors d'état de service.* J'ai dit I. que ces engagemens peuvent être suspendus par un danger inévitable, c'est à dire qu'on peut cesser d'en exercer les fonctions, lorsque cet exercice exposeroit infailliblement à la mort, & qu'il est permis d'esperer qu'en l'évitant, sans blesser sa conscience, on pourra servir encore l'Eglise. II. Ces liens peuvent être

aussi rompus par la défection ou la révolte du troupeau, pourvû que cette défection soit volontaire, parce que si c'étoit une séparation forcée, il est clair que ce malheur devroit redoubler le zele & les soins d'un Pasteur, bien loin de le décourager. Il faut de plus que cette révolte soit malicieuse; car si elle étoit volontaire, mais de bonne foi, on voit bien qu'un Pasteur seroit obligé, à faire ses efforts pour détromper ses brebis séduites. Il seroit aussi dégagé, si elles persistoient *opiniatrément* dans l'erreur, puisque S. Paul permet d'abandonner l'Hérétique, aprés qu'on l'a averti une fois ou deux, c'est à dire lorsqu'on a eu le temps de reconnoître qu'il est entierement incorrigible. Enfin il faut que la défection soit totale, n'étant pas juste que des brebis fideles soient privées de leur Pasteur, parce qu'elles se sont rencontrées, dans un même troupeau, avec d'autres, qui ne l'étoient pas. III. Pour ce qui regarde l'inhabilité du Pasteur, il n'est pas necessaire qu'on s'arrête à prouver qu'elle dégage, à proportion du degré où elle se trouve.

5. *A proprement parler les engagemens d'un Pasteur envers son troupeau ne peuvent être rompus que par la mort, ou par les empêchemens, qui rendent un hom-*

homme inutile au public, ou à ceux au service desquels il s'est consacré. A l'égard des autres obstacles, dès qu'ils sont levez, ou qu'ils deviennent surmontables, *les obligations du Pasteur recommencent.*

6. *L'inévitabilité d'un danger n'est pas toûjours absoluë, mais d'ordinaire rélative, dépendant d'un certain amas de circonstances, qui ne nous sont pas entiérement connuës, & qui ont plus ou moins de force, selon la diversité des temps, des lieux & des personnes.* Je ne croi pas qu'on puisse me contester ce principe, non plus que les précedens, si l'on fait réflexion que les mêmes choses font des impressions fort differentes sur diverses personnes, à cause de la diversité de leur temperament, de leur éducation, ou de leurs lumieres. Un accident, qui tire les larmes des yeux à l'un ne touche presque pas l'autre, & l'on voit des gens hors d'eux-mêmes à la vuë d'un peril, qui n'ôte point leur calme à d'autres. Chacun sent même qu'une chose, à laquelle il a été fort sensible en certain temps, ne l'émeut que fort peu dans un autre.

7. *Il s'ensuit de là qu'il n'y a que le sentiment intérieur de chaque Pasteur, la prudence Chrétienne, & l'amour qu'il a pour Dieu & pour son Eglise, qui puissent*

lui faire juger si le danger, qui se présente, est inevitable, ou non, & si la retraite est lâche ou forcée. Cela est clair, puis que la possibilité, ou l'impossibilité d'éviter le peril, dépend, à nôtre égard, de l'idée sous laquelle nous le concevons. Ainsi l'on ne peut guere marquer de cas particuliers, ausquels la fuite soit permise, ou défenduë aux Pasteurs, si ce n'est peut-être les deux suivans, qui sont encore assez généraux.

8. *Un Pasteur peut fuir, lorsque le danger le regarde principalement & non pas le troupeau; que sa fuite peut assouvir en quelque maniere la rage des persécuteurs, & donner moien à son Eglise de recouvrer la paix qu'elle a perduë; sur tout lors qu'un autre Pasteur peut remplir sa place.* Ainsi un Pere feroit prudemment de s'éloigner de sa famille, dans un temps, où il se verroit dans l'impuissance de la garentir, & où sa présence pourroit hâter leur perte commune; particulierement s'il avoit quelque ami charitable, qui pût en prendre soin, pendant l'absence du Pere. C'est la principale raison, que S. Cyprien emploia, pour justifier sa retraite au Clergé de Rome, qui ne l'approuvoit pas, & c'est aussi le tour que prend S. Augustin, pour défendre la fuite de S. Athanase. On assure que l'Au-

l'Auteur de l'Apologie s'est trouvé dans ce cas, aiant été obligé de sortir de France, par une persécution personnelle, & dans un temps où d'autres Pasteurs pouvoient consoler l'Eglise en son absence. Cependant il n'en a rien dit dans ces deux Livres, & n'a pas jugé à propos de se détacher de la cause commune.

9. *Lorsque le danger regarde tout le troupeau, que le Pasteur ne peut fuir qu'en le laissant exposé & sans défense, & qu'en demeurant, ou ne s'éloignant pas beaucoup, il pourroit le secourir, quoi qu'avec peril, il doit demeurer, ou se tenir caché, selon la conjoncture du temps, jusqu'à ce que le danger soit inévitable, ou que les liens qui l'unissent avec le troupeau soient autrement rompus.*

II. Tout le monde conviendra facilement des regles, qu'on vient de poser; mais la difficulté est de les appliquer à la question présente, & de savoir *si les Pasteurs réfugiez se sont rencontrez dans les occasions qui permettent la fuite?* Je ne sai si l'on peut se déterminer pour l'affirmative, ou pour la negative, à moins de quelque prévention, & c'est de quoi l'on tombera d'accord, si l'on fait les réflexions suivantes.

1. *La révolte, ou plûtôt la chûte des*

Réformez de France, n'a été ni volontaire, ni malicieuse; mais elle a été imprévuë, & totale; ou comme totale. J'avertis ici que je ne prens point le terme de *volontaire* dans un sens philosophique, ni Théologique. Je sai bien que c'est la volonté qui se détermine elle-même, lors qu'entre deux maux elle choisit celui qui paroît le moindre, & je n'ai garde d'avancer que les violences qu'on a faites aux Nouveaux convertis les justifient entierement. Je me sers de ce mot, comme on fait ordinairement, lorsqu'on appelle involontaire tout ce à quoi l'on se détermine pour se garantir d'un peril affreux, ou pour se délivrer d'un mal present. J'ajoûte que cette chute a été imprévue, pour marquer la consternation & le trouble qu'elle a du jetter dans l'esprit des Pasteurs. Enfin elle a été totale, ou comme totale, en sorte que les Pasteurs se sont vus tout à coup abandonnez de tout leur troupeau, & que le peu de gens de bien qui ont eu le courage de résister à la fureur des Dragons, avoient tant d'affaires pour eux, qu'ils étoient hors d'état de secourir leurs Ministres.

2. *Dans l'exécution d'un devoir, dont la possibilité, ou l'impossibilité, dépend du concours d'une varieté presque infinie de*

de circonstances, que nous ne saurions connoître parfaitement, il y a de la témerité à juger que tel ou tel particulier ne s'est point acquité de ce devoir, autant qu'il le pouvoit. Dans la spéculation tout le monde convient de cette regle, qui devroit être le principe de tous nos jugemens, mais presque personne ne la suit : de là vient qu'on tombe en tant d'erreurs, & que l'on juge si mal du prochain.

3. *Il y a encore plus de temerité à juger de tout un corps, ou d'une societé considérable, que d'un particulier; puisque l'on confond ainsi l'innocent avec le coupables.* Personne n'ignore cet axiome commun, que quand deux personnes font une chose, qui paroît la même, ce n'est pourtant pas la même ; & l'on ne sauroit nier que les circonstances ne changent si fort l'essence d'une action, que ce qui est un crime dans l'un est quelquefois une vertu dans l'autre.

4. *C'est une autre espece d'imprudence peu excusable d'appliquer les fautes de toute une communauté à un particulier, puisque mille circonstances peuvent le mettre à couvert de ce reproche général.* Un savant philosophe moderne a fait voir combien les jugemens, qu'on porte ordinairement de toute une nation, sont mal fondez. Cependant on ne laisse pas

de

de dire tous les jours que les Anglois sont fiers, les Hollandois lents, & les François legers; de juger des particuliers sur ce pié, & de leur imputer des vices, dont ils sont souvent fort éloignez.

5. *Pour avoir droit d'accuser un Pasteur refugié de désertion, il faudroit pouvoir montrer clairement 1. que tout le Corps des Ministres paroît coupable, & que généralement parlant le danger, auquel ils se seroient exposez en demeurant, n'étoit pas inévitable; 2. qu'il ne l'étoit pas à l'égard du particulier qu'on accuse.* Or cela est impossible, vû que ces preuves doivent être tirées de l'examen de diverses circonstances, dont on n'a qu'une connoissance grossiere; & que personne ne peut avoir, dans le calme & la tranquillité, la même idée du peril & de la tempête, qu'en avoit celui qui en est échappé, dans le temps qu'il en étoit battu. Si à toutes les peintures affreuses qu'on a luës, ou ouï faire, de la persecution, & à ce que l'*Apologiste* dit de l'abandon général où se trouverent alors les Ministres, on ajoûte la difficulté qu'il y a de se cacher dans un Royaume aussi bien policé que la France, après les ordres séveres qu'on avoit donnez contre eux; l'impossibilité de vivre dans une retraite inconnuë, ou de subsister sans ar-

gent

gent, ou de se fier à des Catholiques, dont le zele va souvent plus loin que la fureur des Payens, on sera bien plus porté à absoudre les Pasteurs refugiez, qu'à les condamner.

6. De tout ce que l'on a dit, il s'ensuit que *personne ne pouvant prouver clairement le crime de désertion contre les Pasteurs de France, on ne doit point les en accuser, ni les rendre odieux par ce soupçon; mais qu'il faut laisser la question indécise, & les abandonner au jugement de Dieu & de leur conscience.*

7. *Malgre la chûte de la plûpart des Réformez, & la retraite de leurs Ministres, les liens qui les unissoient mutuellement ne sont point rompus: de sorte que les Pasteurs réfugiez sont obligez d'embrasser toutes les occasions que la Providence divine leur présentera, pour secourir leur troupeau.* Cela est clair par les maximes qu'on a établies. §. I: 4, 5. & II: 1. Il en doit donc être de nos Ministres, comme d'un Pilote, qui se retire dans le premier port qu'il trouve, pendant l'orage, & remet à la mer dès que le vent a baissé, pour achever promtement sa route. C'est une semblable conduite, qui justifiera leur retraite mieux que tous les Apologistes du monde, & personne ne doutera que des gens pleins de moderation, de douceur

& de

& de charité, ennemis de la vaine gloire & de l'envie, des querelles & des schismes, humbles, laborieux & zelez pour le salut des ames: personne, dis-je, ne doutera que des Pasteurs ainsi faits n'aient toûjours bien rempli tous les devoirs de leur vocation.

XIV.

1. HARMONIE & *Accomplissement des Propheties, sur la durée de l'Antechrist & les souffrances de l'Eglise. Cinquiéme partie. Avec un journal sur l'accomplissement de ces Propheties, pour les quatre derniers mois de l'année* 1687 *& les deux premiers de l'année* 1688. 12. se trouve à Amsterdam chez Savouret. pag. 60.

ON n'a pas parlé de ce Livre dans le VIII. Tome de nôtre Bibliotheque, parce qu'on esperoit d'en recouvrer quelque autre de la même sorte, & de donner au Lecteur le plaisir de les comparer: mais on remarque que Mrs. les Interpretes des Propheties attendent que l'évenement ait verifié les explications qu'ils ont données, & il semble qu'ils sont fort prudemment: car il n'y a pas

fort

fort loin jusqu'au mois de Mai prochain.

I. On a marqué *a* ailleurs la méthode de l'Auteur, qui joint les anciens Prophetes avec des modernes, qu'il honore de cette qualité. Cela ne doit pas paroître surprenant à ceux qui auront lu ce qu'un celebre Théologiens a dit, dans *b* sa préface de l'Accomplissement des Propheties: *Je trouvois dans les* PROPHETIES *de Cotterus, de Christine & de Drabicius quelque chose de grand & de surprenant. Cotterus, qui est le premier de ces trois Prophetes, est grand & magnifique, les images de ses visions ont tant de majesté & tant de noblesse, que celles des anciens Prophetes n'en ont pas davantage. .... Les deux années de la Prophetie de Christine sont à mon sens une suite de miracles aussi grands, qu'il en soit arrivé depuis les Apôtres: & même je ne trouve rien, dans la vie des plus grands Prophetes, de plus miraculeux, que ce qui est arrivé à cette fille. Drabicius a aussi ses grandeurs; mais il a beaucoup plus d'obscuritez.*

A cette conformité près, nôtre Auteur ne s'accorde pas avec l'Interprete, qu'on vient de citer, à l'égard du temps de

a *Bibliot.* T. III. p. 540. T. V. p. 353.
b P. 4. *Edit.* 2.

de la délivrance de l'Eglise. Il met bien la fin des 1260 jours, ou des trois ans & demi de l'Apocalypse, en 1684. Mais quoique cette année soit le terme de l'âge viril de l'Antechrist, il prétend que ce chef des persécuteurs aura encore une vieillesse de 30 ans assez forte & assez vigoureuse pour tourmenter cruellement les fideles, jusqu'à ce qu'après l'année 1714, où finissent les 1290 jours de Daniel, il tombe dans la décrepitude, & meure enfin, en 1759.

II. C'est ce qui paroîtra encore plus clairement, dans cette V. partie, où l'Auteur fait une histoire abregée des sept seaux de l'Apocalypse, des quatre venuës de Jesus-Christ & des deux résurrections générales de l'Eglise.

1. Tous les interpretes conviennent que le *Chevalier*, qui sort à l'ouverture du premier seau, représente Jesus-Christ & ses Apôtres, qui vont prêcher l'Evangile aux Nations, & le Cheval blanc qui le porte, la pureté de leur doctrine.

2. Le second Chevalier figure les Empereurs de Rome Payenne, & son cheval de *couleur de feu, purrhòs* les persecutions & les guerres sanglantes qu'ils causerent dans le monde; ce que S. Jean marque assez distinctement lors qu'il

qu'il dit qu'il *fut donné à celui qui montoit ce cheval d'ôter la paix de la terre* &c. Apoc. VI: 4.

3. Le troisiême Chevalier c'est l'Antechrist dans sa naissance & dans sa puberté, depuis l'an 424 jusqu'en 1018, ou 1159. son cheval noir marque l'opposition de sa doctrine à celle de Jesus-Christ, & le joug qu'il tient en sa main, la tyrannie qu'il a imposée aux consciences. L'Ange défend à ce Chevalier de gâter le vin & l'huile, qu'on regarde ici comme des emblemes de la prosperité temporelle; ce qui fait croire que le S Esprit a voulu marquer par là que quelques efforts que fit l'Antechrist, il ne pourroit venir à bout de troubler les Princes & les peuples dans la jouïssance de leurs biens temporels, ni usurper les droits des Empereurs Romains en Occident, jusqu'apres le IX ou X siecle.

4. Le quatriême Chevalier, qui se nomme *la mort*, par excellence, à cause des meurtres qu'il a causez, c'est le même Antechrist, depuis l'an 1018 ou 1159 jusqu'en 1714. Les croisades, qui ont fait tomber tant de Chrétiens entre les mains des infideles, outre un nombre beaucoup plus grand de ceux qui sont peris en chemin, de peste, de famine, ou par les bêtes feroces: les

que-

querelles des investitures, qui ont été si long-temps une source féconde de guerres civiles, de meurtres, d'assassinats, d'empoisonnemens &c. Les excommunications, les interdits, la tyrannie, l'ignorance, les superstitions grossieres, qu'ont introduites cet ordre de gens qu'on appelle ici l'Antechrist, & les fréquentes persécutions, qu'ils ont excitées, suffisent pour justifier l'application qu'on leur fait de cette prophetie.

5. A l'ouverture du cinquiême seau, qui se devoit faire, selon l'Auteur, en 1684, les fideles considerant que les 1260 jours étoient finis, & se voiant néanmoins *sous l'autel* comme des victimes prêtes à être immolées à la fureur de l'Antechrist, s'écrient *jusques à quand, Seigneur, ne vengeras-tu point nôtre sang* &c. On prétend que le mot *d'ames* marque ici des personnes vivantes, parce que S. Jean parle d'elles au masculin. L'Ange répondant à leurs plaintes leur dit de se tenir en repos, jusqu'à ce que le nombre de leurs freres, qui doivent souffrir la mort aussi bien qu'eux, soit accompli. L'Auteur croit qu'il le sera en 1714; parce que c'est alors que finira la derniere guerre de l'Antechrist contre les fideles, qui a commencé en 1685.

6. Le

6. Le sixiéme seau sera ouvert en 1700 par la destruction de l'Empire d'Allemagne, & durera jusqu'à la fin du septiéme seau, qui donnera le coup de mort à l'Antichristianisme, en 1759. Selon cette hypothese ce seau comprend les trois plaies, dont l'Auteur a traité à la fin de la I. partie.

7. Le septiéme seau commence en 1714 & finit en 1759. Le silence de demi-heure qui se fait, à l'ouverture de ce seau, signifie un repos d'environ 40 ans, dont l'Eglise jouïra depuis la sixiéme playe de l'Antechrist jusqu'à la septiéme. La raison qu'on en allegue est que si mille ans sont devant Dieu comme un jour (de douze heures) 42 ans ne doivent être que demi-heure.

III. L'OUVERTURE du sixiême seau fait la seconde venuë de Jesus-Christ: Apoc. XI: 18. Celle du septiême commence la troisiême venuë du Sauveur, & la premiere résurrection de l'Eglise. Enfin la quatriême venuë est celle du dernier jour qui sera précedée d'une seconde Apostasie. L'Auteur explique, selon ce systeme & par la conjoncture présente des affaires, plusieurs quatrains de Nostradamus.

A propos du silence de Demi-heure, on vient de voir une harangue, qui l'explique tout autrement.

2. JOHANNIS van der WAEYEN *de Semiborio silentii Oratio habita ipsis Kal. Jun. Anni* CIↃ IↃ CXXCVII, *quando Recturâ decedebat* Fol. Franeker. ap. Gyselaar 1688. pag. 40.

ON tombe bien d'accord, avec l'Auteur dont on vient de parler & la plûpart des Interpretes de l'Apocalypse, que le Ciel, dans lequel ce silence se fait, représente l'Eglise: mais on croit qu'au lieu d'un état de paix & de tranquillité, ce silence figure une affliction si violente & si pleine d'horreur, qu'elle fasse perdre l'usage de la parole. *Curæ leves loquuntur ingentes stupent*. On se fonde 1. sur ce que le silence est l'embleme d'un état de mépris, d'abbatement & d'angoisse; au lieu que le bonheur & la joie sont marquez d'ordinaire par des Cantiques. Esa. XXIII: 15. 2. Une demi-heure seroit un temps bien court pour figurer cette paix tant souhaitée, & dont les prophetes font des descriptions si pompeuses. 3. Ce silence semble un état de contrainte, d'où l'Eglise sortant tout à coup, après le son de la septiéme Trompette pousse des cris de réjouïssance. Apoc. XI: 15. L'Auteur croit que l'Eglise se trouve présentement réduite

duïte à ce funeste silence ; mais il ne détermine rien sur le temps de sa durée, si ce n'est qu'il sera fort court & *comme de demi-heure*. Il ajoûte pourtant que si la conjecture *d'Hofman* étoit vraie, & que l'Economie du Nouveau Testament, dont le temps est souvent marqué par *un jour*, durât 24 siecles, ce silence seroit un periode d'environ 50 ans.

XV.

Supplément du COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE *sur les paroles de* JESUS-CHRIST, contrain les d'entrer, *où entre autres choses l'on acheve de ruiner la seule échapatoire, qui restoit aux Adversaires, en démontrant le droit égal des Hérétiques pour persécuter à celui des Orthodoxes. On parle aussi de la nature & de l'origine des erreurs.* 12. A Hambourg, & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang. 1688. pagg. 493.

DAns la préface de la III. partie de ce Commentaire, l'Auteur déclare qu'il ne trouve pas son adversaire, l'Auteur *des Droits des deux Souverains*, digne de réfutation. On voit

néanmoins dans le corps de ce Supplément qu'il lui avoit ensuite préparé une réponse exacte, à laquelle il renvoit l'examen entier de certaines questions. Mais malheureusement il a changé de dessein encore une fois, & il nous avertit, dans la préface de cet ouvrage, qu'il a jugé a propos de la supprimer, soit à cause de sa longueur, soit parce qu'il a trouvé un moyen sûr & infaillible de se justifier des accusations odieuses, dont certaines personnes ont noirci son sentiment. Voici comme il raisonne: *mon sentiment est le même que celui de* M. Jurieu, *l'Auteur du vrai systême de l'Eglise; donc il est Orthodoxe.* Il suppose qu'on avoûra sans peine la conséquence; & ce qui la confirme, c'est qu'on tient que l'Auteur du *vrai systême de l'Eglise* & celui des *Droits des deux souverains* ne sont qu'une même personne; outre que quand cela ne seroit pas, le premier a soûtenu le sentiment du second, dans les ch. 22, 23. & 24. de son ouvrage. Il ajoûte que M. Jurieu l'a ensuite abandonné, comme il paroît par la page 307. *& suiv.* a de son vrai systeme, lorsque, pour justifier la séparation des Réformez d'avec l'Eglise Romaine, sans venir à la discussion du fond, il dit: que „ quand „ même

a De l'Edition de 1686. A Dordrecht.

„ même nous aurions tort dans tous les
„ points, qui nous tiennent séparez de
„ l'Eglise Romaine; nous serions obli-
„ gez, par nôtre conscience, de nous
„ séparer d'elle; & de persévérer dans
„ nôtre séparation, jusqu'à ce que nous
„ puissions être persuadez qu'elle a rai-
„ son. Nous sommes convaincus, en
„ nôtre conscience, que le pain de l'Eu-
„ charistie n'est pas le vrai corps du
„ Seigneur; cela étant nous serions
„ idolatres, hérétiques & hypocrites,
„ si nous nous réunissions avec l'Eglise
„ Romaine, & si nous nous soumet-
„ tions aux décisions de ses Conciles,
„ sur cette matiere. Ce principe est d'u-
„ ne évidence qui se fait voir à tous
„ ceux qui ont quelque liberté d'esprit,
„ qui savent ce que c'est que l'empire
„ de la conscience, & combien on est
„ coupable quand on lui résiste. Après
cela M. Jurieu avouë qu'à la verité un Hérétique peche, en se séparant de la vraie Eglise qu'il croit fausse: mais il soûtient que comme il pecheroit encore plus en y demeurant, il est obligé de s'en séparer. La raison en est que *la conscience oblige toujours en quelque état qu'elle soit à faire l'action, dans laquelle surement il y a le moins de crime.* Or il y a moins de crime à un Hérétique de se séparer que de demeurer dans l'Egli-

fe Orthodoxe. Ceux qui auront lu le commentaire Philosophique, ou l'extrait qu'on en a donné dans le III. T. de cette Bibliotheque p. 333., n'auront pas de peine à remarquer que cela s'accorde assez avec les principes de nôtre Commentateur. La plus grande difference qu'il y ait entre ces deux Auteurs, c'est que le dernier prétend que si l'on considere bien le peu de lumiere que les hommes ont, & la necessité qui les contraint d'agir, pour se conserver la vie, & le repos, on trouvera que l'ignorance invincible s'étend bien plus loin qu'on ne pense.

Le supplément est divisé en XXXI Chapitres, où l'Auteur étend la preuve qu'il avoit alleguée contre la *contrainte*, ou la persécution; c'est qu'elle ne sauroit être commandée aux Orthodoxes, qu'elle ne le soit aussi aux Hérétiques. Il répond à toutes les objections, qu'on a pû lire dans le *Traité des Droits des deux souverains*, ou ailleurs, & fait voir que S. Augustin, le premier Apologiste de *l'intolérance*, n'a point allégué de raison, dont les Hérétiques ne puissent se servir, pour justifier leur conduite, en persécutant les Orthodoxes. Il seroit trop long de rapporter le détail de toutes les objections & de toutes les Réponses:

outre

outre que nôtre Commentateur, qui entend tres-bien le métier de Journaliste, nous a épargné cette peine en partie, en faisant lui-même un Abregé très-exact des douze premiers Chapitres, dans le XX. C'est pourquoi on ne s'arrêtera qu'à une objection, qui paroît considérable, & qu'il entreprend de réfuter depuis le Ch. XIII. jusqu'au XX. savoir que *les erreurs, en matiere de Religion, procedent d'un principe de corruption, qui gâte la volonté, & qui les rend punissables*. Avant que de répondre, il explique son sentiment & le réduit à ces cinq propositions. * „ 1. Qu'il n'y a „ point d'erreur en matiere de Reli„ gion, de quelque nature qu'on la „ suppose, qui soit un peché, lors„ qu'elle est involontaire. 2. Que pour „ rendre involontaire une erreur, „ quelle qu'elle soit, la même espece „ d'ignorance suffit, qui rend involon„ taires les actions de l'homme, au sens „ qu'on l'explique ordinairement dans „ tous les Traitez de Morale. 3. Qu'il „ y a beaucoup de gens, qui vivent & „ qui meurent, après l'âge de raison, „ dans des erreurs de Religion fort é„ tranges, mais involontaires, par „ cette espece d'ignorance, qui disculpe

* P. 140.

„ pe ; & que c'est alors proprement
„ qu'on erre de bonne foi. 4. Qu'il y a
„ beaucoup d'autres gens, qui vivent
„ & meurent, après cet âge, dans des
„ erreurs, qu'on ne peut appeller in-
„ volontaires qu'improprement ; parce
„ qu'ils n'y demeurent que par une igno-
„ rance qu'on nomme affectée, & qui
„ procede d'un principe formelle-
„ ment mauvais. C'est là errer de
„ mauvaise foi. 5. Qu'on a bien des
„ conjectures plus ou moins probables,
„ & quelquefois presque certaines,
„ touchant ceux qui errent de cette
„ derniere façon ; mais qu'il n'y a que
„ Dieu qui le sache, & qui le puisse af-
„ firmer positivement. Sur cela il faut remarquer que les Adversaires de l'Auteur ne nient pas qu'il n'y ait des erreurs involontaires, & que lui ne prétend pas soûtenir qu'elles soient toutes de cette nature. Ainsi la dispute ne roule que sur le nombre des erreurs involontaires, que nôtre Commentateur grossit extrémement ; au lieu que la plûpart des Théologiens, qui veulent qu'il n'y ait point de *salut* hors de leur communion, ou de *leur* Eglise, tiennent les erreurs des partis opposez pour volontaires & criminelles, parce, disent-ils, qu'ils ne veulent pas se servir du remede qu'on leur

pré-

présente pour s'en retirer. Ils apportent l'exemple d'un Ecolier, dont l'ignorance est censée volontaire, encore qu'il souhaite d'être savant ; lors que d'un côté il sait qu'il faut necessairement étudier, pour le devenir ; & que de l'autre il ne veut pas s'appliquer à l'étude. Nôtre Auteur au contraire prétend que toutes les erreurs de bonne foi, en matiere de Religion, sont involontaires ; que ce ne sont que des imperfections physiques, & non pas morales ; que celles-là seulement sont criminelles, qui sont malicieuses, & [a] *dans lesquelles on est porté, où dans lesquelles on demeure, par un principe, dont on connoît le déreglement, comme sont l'amour de ses aises, l'esprit de contradiction, la jalousie, l'envie, la vanité.*

Pour prouver qu'il y a plusieurs erreurs Theologiques involontaires, & que la persuasion qu'on a qu'une Religion fausse est vraie, ne procede pas nécessairement d'un principe de corruption, l'Auteur fait les remarques suivantes. [b] 1. Que l'ame des enfans n'adhere à la premiere Religion qu'on lui enseigne, ni entant qu'ornée de sainteté, ni entant que souillée de peché ; mais simplement entant que c'est un

a P. 194. b P. 169. & suiv.

un esprit susceptible de toutes sortes d'idées & de sentimens, & limité aux uns plûtôt qu'aux autres, par son union avec la matiere. 2. Que cette facilité de l'ame, à embrasser toutes sortes d'opinions, n'est ni une bonne, ni une mauvaise qualité morale ; mais tout au plus une imperfection physique, qui naît des Loix de l'union de l'ame avec le corps. 3. Que la docilité des enfans Orthodoxes, & l'affection qu'ils conçoivent pour l'Orthodoxie, ne sont point des qualitez differentes de celles qu'ont ceux des Hétérodoxes ; puisque les mêmes enfans, qui sont *zelez* aujourd'hui pour la verité, le seroient autant pour l'erreur, si on les avoit élevez dans un autre genre d'opinions. 4. Qu'encore qu'il soit étrange que les enfans reçoivent les dogmes les plus importans, sur l'autorité d'une femme, d'un Maître d'Ecole, d'un Curé ou d'un Ministre de village, cela n'est pourtant pas sans raison ; étant juste qu'un enfant ait assez d'humilité, & assez de bonne opinion de ceux qui l'élevent, pour penser que leurs lumieres sont meilleures que les siennes ; qu'ils lui enseignent ce qu'ils croient conforme à la verité, & qu'il doit se conformer à leurs sentimens. Ajoûtez à cela que pour s'en défier, il auroit besoin de

plu-

plusieurs connoissances qu'il n'a pas, qu'on n'aquiert que successivement; & que ceux qui l'instruisent prennent soin que toutes les idées, qui se presentent à lui, servent à le confirmer dans les principes qu'on lui a donnez. 5. Que c'est au moins une perfection physique, dans les enfans d'aimer ce qu'ils ont pris pour la verité, & de fuir ce qu'ils tiennent pour erreur, soit que leurs conducteurs les aient trompez ou non; parce que c'est toûjours être dans l'ordre que d'aimer ce qu'on croit venir de Dieu. 6. Que puis que la facilité des enfans, à croire sans discernement tout ce qu'on leur dit, vrai, ou faux, est une qualité, qui n'est ni bonne ni mauvaise moralement: il s'ensuit que ce n'est pas un peché en eux de croire l'héréfie avec une persuasion forte, & qui exclue tout ombre de doute.

Ces propositions étant bien prouvées, comme l'Auteur tâche de le faire, les objections qu'on lui fait tombent d'elles-mêmes. Il n'y en a qu'une qui paroisse considérable, a étant tirée d'un passage de l'Epitre aux Galates Ch. V. où S. Paul met les Hérésies entre les œuvres de la chair, qui causent la damnation des hommes. On remarque là dessus. 1. Que le terme *d'hérésie*,

a P. 221. & *suiv.*

dont l'Apôtre se sert est extrémement équivoque, & qu'on peut soûtenir probablement qu'il n'en veut qu'aux Auteurs des schismes, ou à ceux qui s'opposent à la Doctrine reçuë, non par zele de Réformation, mais pour faire secte à part; étant rare que ces gens-là agissent de bonne foi, & qu'ils ne préferent pas aux mouvemens de leur conscience, ceux de l'ambition, de la jalousie, du dépit, ou de quelque autre passion, qu'ils savent eux-mêmes être malhonnête, & qu'ils n'oseroient avouër. 2. On confirme cette explication par le célebre passage, où S. Paul exhorte Tite *d'éviter l'homme hérétique, aprés la premiere & la seconde admonition; parce qu'un tel est perverti & qu'il peche, étant condamné par son propre jugement.* L'Auteur conclut de là que *le caractere des Hérésies condamnables & criminelles, selon S. Paul, est une résistance à la verité connuë, par celui-là même qui les professe, & qu'ainsi ceux qui errent de bonne foi sont déchargez de la note d'Hérésie.* 3. Mais en quelque sens qu'on prenne le mot d'Hérésie, il est sur que ce n'est pas un plus grand crime que l'homicide, l'adultere, le vol & les autres pechez, dont parle l'Apôtre; d'où il s'ensuit que tout ce qui est necessaire, pour rendre ces

actions

actions criminelles, l'est aussi pour faire un crime de l'hérésie, & que ce qui disculpe à l'égard de ces actions doit disculper à l'égard des opinions erronées. Or le meurtre, l'adultere, le larcin &c. cessent d'être pechez, dès qu'ils sont involontaires, c'est à dire dès qu'on ignore que l'on tuë, que l'on commet adultere, & que l'on dérobe & que cette ignorance est de bonne foi. Donc l'hérésie a le même privilege; si ce n'est qu'on allegue de bonnes raisons, qui montrent qu'elle ne l'a pas, de quoi l'Auteur défie ses adversaires.

On s'attache ensuite à prouver que l'amour de ce qui paroît vrai, sans l'être n'est point l'amour de la fausseté: parce qu'un Hérétique de bonne foi ne remarque aucune trace de mensonge dans la Religion qu'il aime, & qu'il ne l'aime que sous l'idée de veritable; qu'il ne peut aimer une fausseté qu'il ne connoît pas, & qu'ainsi c'est la verité qu'il croit voir, dans ses opinions, laquelle il aime, & non la fausseté qui y est, mais qu'il n'y voit pas.

Depuis le Ch. XXI. jusqu'au XXVI. on répond à d'autres objections, après quoi on revient à étaler les desordres affreux, où le dogme de la *Contrainte* engage, les progrès déplorables, qu'il

a faits parmi les Chrétiens depuis Constantin. Enfin après avoir tant dit de choses en faveur de la tolérance, on conclut par une raison politique, qui tend à montrer que les Princes & les Etats Protestans pourroient justement n'en point avoir pour leurs sujets Catholiques Romains.

Les Lecteurs, qui ont de la pénétration, trouveront peut-être que l'Auteur s'attache un peu trop à prouver certains principes, qui paroissent incontestables. Tel est son grand argument, que si la persécution est commandée, elle l'est aux Hérétiques aussi bien qu'aux Orthodoxes; parce que personne ne se croit infecté d'hérésie, & que chacun s'imagine de posseder la vraie foi. L'Auteur avouë lui-même cette longueur & s'en excuse sur la necessité qu'il y a de mettre, dans tout leur jour, des veritez aussi importantes qu'elles sont peu connuës. Le mal est que d'autres Lecteurs n'approuveront pas un certain air libre & railleur, qui regne dans tout cet Ouvrage, & qui feroit presque penser que l'Auteur ne se fait pas une affaire de conscience de persuader ce qu'il dit : mais on lui feroit tort d'avoir ce sentiment de lui, car il paroît assez qu'il agit serieusement. Il est vrai que quand il auroit re-

tran-

tranché quelques railleries un peu trop fortes ; aussi bien que les Ch. XXVII. & XXVIII., on croit que son Livre n'en auroit pas été moins lû.

XVI.

EPISTOLÆ SAMARITANÆ SICHEMITARUM *ad* JOBUM LUDOLFUM *S. Cæsar. Majest.* & *Sereniss. Duc. Sax. Consiliarium ; cum ejusdem Latina versione & annotationibus. Accedit versio Latina persimilium Literarum à Sichemitis haud ita pridem ad Anglos datarum.* 4 *Cizæ.* 1688. pag. 40.

PArmi les Lettres de quelques savans, publiées à Londres en 1682, sous le titre *d'Antiquitez de l'Eglise d'Orient*, on voit deux Lettres des Samaritains l'une de ceux de *Sichem*, aujourd'hui *Naplouse*, dattée du 6 ou du 20 de Septembre, l'an 991 de l'Hegire, qui répond à peu près à l'an de Grace 1582, l'autre est des Samaritains d'Egypte, & de l'an 998 de l'Ere des Mahometans. Elles sont adressées au célebre *Joseph Scaliger*. Mais n'étant venuës en Europe qu'après sa mort, *M. de Peyresc*, entre

tre

tre les mains de qui elles tomberent, les envoia au *P. Morin* Prêtre de l'Oratoire, qui, après les avoir traduites, en mit l'Original dans la Bibliotheque du Roi de France. M. *Ludolf* nous en donne maintenant trois autres, dont nous ferons prémierement l'Histoire; après quoi nous en extrairons quelques observations curieuses.

I. La troisiéme Lettre en ordre dans ce recueuil est la premiere en datte. Il y a environ six ou sept ans qu'un Savant Anglois nommé *Robert Hutington*, se trouvant à Sichem fit accroire aux Samaritains qu'il y avoit des gens de leur Nation en Angleterre, qui l'avoient envoyé en ce païs-là, pour obtenir d'eux un exemplaire de la Loi. On voit, dans la Lettre des *Sichemites* à Scaliger, que ce Savant leur avoit fait la même demande; mais ils l'avoient refusé, sous prétexte qu'il ne leur étoit pas permis de donner ce Livre Sacré à un incirconcis. Ils firent d'abord la même réponse à nôtre Anglois qui, pour dissiper leurs soupçons, écrivit devant eux quelques lignes en caracteres Samaritains, comme pour les assûrer que c'étoit de leurs fréres d'Angleterre qu'il l'avoit appris. Ce stratageme lui réüssit, en sorte que les Sichemites, persuadez de sa bonne foi, lui don-

donnerent non seulement le Pentateuque, mais encore deux Livres qui ne sont pas nommez ; & qu'on peut conjecturer avoir été le Livre de Josué, & un Livre d'hymnes & de prieres. Ils accompagnerent ce présent d'une Lettre, où aprés avoir expliqué leurs sentimens sur la Religion, ils s'enquierent de ceux de leurs prétendus freres Anglois, & leur demandent un exemplaire de leurs Livres Sacrez. Malheureusement on n'a qu'une version Latine de cette Lettre, & quelque soins qu'ait pris *M.r Bernard* d'Oxford, il n'a pû recouvrer l'original, que feu *M. Marshall* avoit eu entre ses mains. *M. Ludolf*, pour éviter qu'un semblable accident n'arrivât à celles qu'il a reçuës depuis peu de Sichem, les donne présentement au public, avec une version Latine & des notes de sa façon. Voici comment l'Auteur les a reçuës.

Un Juif Portugais d'origine, mais habitant du territoire *d'Hebron*, & appellé *Jacob Levi Tomerite*, parce que son Pere demeuroit à *Tomer* village de la Galilée, non loin de *Sefet a*, & à trois journées de Damas, alloit de la Palestine à Amsterdam, demander quelque secours aux Juifs de cette ville, pour les pauvres de son païs. *M. Ludolf*

a צפת *Tzephat*.

dolf le rencontra, comme il passoit par Francfort, & s'informa de lui de l'état présent des Samaritains. Le *Tomerite* lui fit connoître qu'ils demeuroient toûjours à Sichem, sacrifiant sur la montagne de Garizim, dans le temps des fêtes solemnelles, mangeant l'agneau Pascal, avec toutes les cérémonies prescrites par la Loi, & observant plusieurs autres choses, que les Juifs ont negligées, depuis la destruction de leur Temple: Qu'au reste c'étoient des gens bienfaits, qui alloient bien vêtus, ayant assez dequoi le faire. Qu'ils écrivoient si bien que les *Bachas* Turcs n'avoient presque point d'autres secretaires qu'eux. Que dans l'interprétation de l'Ecriture, ils convenoient en beaucoup de choses avec les *Caraites*, & ne s'accordoient pas avec eux en plusieurs autres: Qu'au reste il connoissoit fort ces Samaritains, aiant souvent negotié à *Sichem* avec eux. L'Auteur, remarquant aux discours de ce Juif qu'il étoit assez obligeant, le chargea d'une Lettre pour les Sichemites, écrite en Hebreu & en caracteres Samaritains. Le Tomerite, étant de retour en Palestine, s'aquita fidelement de sa commission, alla lui-même à Sichem, rendit la Lettre de *M. Ludolf* aux Samaritains, & les porta

porta à lui répondre en deux Lettres, qu'il remit à une personne affidée: mais qui demeura prés de deux ans en chemin: de sorte que ces deux Réponses, qui sont dattées du 13 du 7me mois, l'an 6125 de la création, semblent avoir été écrites vers le mois de Mars de l'année 1686.

II. Ces deux Lettres sont presque entiérement les mêmes, non seulement dans les choses, mais aussi dans les termes, & paroissent avoir été faites à double, afin qu'elles ne se perdissent pas toutes deux. Le fond du stile, est Hebreu, mais entremêlé de quelques mots Caldéens, Syriaques & Arabes; ce qui n'est pas étonnant, puis que la Langue vulgaire du païs est l'Arabe. Leur caractere de main n'est pas tout à fait semblable à celui de nos *Polyglottes* imprimées, comme on pourra le remarquer en comparant les inscriptions de ces deux Lettres, qu'on a fait graver d'aprés le manuscrit, avec les mêmes inscriptions, qui sont imprimées à la fin, en caractere Samaritain des Polyglottes.

1. On trouvera, dans ces trois Lettres, presque toutes les remarques qu'on a pu tirer de celles de Scaliger, si ce n'est ce que les Sichemites lui disent qu'ils n'épousent qu'une femme,

au

au lieu que les Juifs en prennent plusieurs ; & qu'ils ont eu 122 Pontifes, depuis Aaron jusqu'à Eleazar, qui les gouvernoit alors. On y voit encore que leur souverain Prêtre est aussi leur Juge, dans le temporel, de même que dans le spirituel : ce qui n'est pas marqué, au moins si clairement dans les Lettres que nous donne M. Ludolf. Mais en récompense on y trouvera de quoi éclaircir bien des endroits de celles de Scaliger. Par exemple on ne sait pas trop bien ce que c'est que *le Livre des jours de la bienveuillance, dans lequel il est écrit : Moi Abisa fils de Phinées* &c. soit que cette obscurité procede de la traduction du P. Morin, qui ne paroît pas fort bonne, ou que l'original ne fut pas plus clair. Mais cette difficulté s'évanouït par la lecture de la Lettre à M. Ludolf, où l'on voit que les Samaritains se vantent de posseder un exemplaire de la Loi, écrit *depuis les temps de grace*, ou *de bienveuillance*; c'est à dire durant les heureuses années, qui suivirent les Victoires de Josué. C'est au moins ce que porte la souscription : *Moi Abisa, fils de Phinées, fils d'Eleazar, fils d'Aaron Prêtre, j'ai écrit ceci, dans le vestibule du Tabernacle de la convoca-*
tion

rion (*** *sur la montagne de Garizim*) *la treizême année; aprés l'entrée des enfans d'Israël en Canaan*. Cet exemplaire est paraffé, vers les extrémitez tout à l'entour, avec ces mots; *je louë le Seigneur*. Il n'y a que les Prêtres seuls, qui osent toucher ce Livre.

2. M. Ludolf avoit appellé les Samaritains: *Enfans de Schomron* dans la suscription de sa Lettre, c'est à dire habitans de Samarie, qui a pris son nom de *Schemer*, *a* qui vendit au Roi Homri la montagne, où l'on bâtit cette ville. Mais l'on voit qu'ils ne s'accommodent pas de cette Etymologie, puis qu'ils répondent qu'ils ne savent ce que c'est que *Schomron*, & que pour eux ils sont Enfans d'Israël *Schamarim*, ou *Schomrim*, c'est à dire *observateurs* *b* *de la Loi sainte*, comme ils l'expliquent eux-mêmes.

3. Ils ne lisent, durant le service divin, que le Pentateuque, qui est la seule regle de leur foi. Ils ont aussi le Livre de Josué, une Liturgie, & des Chroniques, mais ils ne lisent point les Livres des Prophetes.

4. Ils prononcent le nom de יהוה IHVH,

* Ces mots ne se trouvent pas dans la Lettre aux Anglois, ni dans celles, qui sont adressées à Scaliger. *a* 1 *Rois* XVI. 24. *b* De שמר *Schamar* servavit.

IHVH, comme nous ferions *Chima*, les Anglois *Shima*, & les Allemans *Schima*: peut-être comme qui diroit le *nom* par excellence. *a* C'est là apparemment l'origine de la calomnie, dont les Juifs ont noirci les Samaritains, les accusant d'adorer *Aschisina*, qui étoit l'Idole des habitans de *Hamath* 2 Rois XVII: 30, & d'avoir mis dans leur Pentateuque, au lieu *d'au commencement* DIEU *créa*:, *au commencement* ASCHIMA *créa*. En entendant prononcer *Bara Schima*, rapidement, & comme si ce n'étoit qu'un mot, il est facile de le confondre avec *Bara Aschima*.

5. Les Samaritains different encore des Juifs, dans la prononciation de plusieurs mots, & disent, par exemple *Baraschit* & non pas *Breschit* Gen. I: 1. On remarque particulierement cette difference en plusieurs noms propres, car ils lisent avec les Septante *Garizim* & *Modad*, & non pas *Grizim*; *Medad*, comme les Juifs modernes. Cette variation dans les noms propres pourroit bien rendre la ponctuation des Massorethes un peu suspecte; *sur tout* si l'on prend garde à 4. choses. 1. Qu'il n'est pas vrai-semblable que les Samaritains aient appris leur maniere

a שם *Schem* nomen.

re de prononcer des Septante, parce qu'ils étoient dès ce temps-là aussi grands ennemis des Juifs, tels qu'étoient ces Interpretes, qu'ils le sont présentement. 2. Que les Septante vivoient dans un siècle, où il étoit beaucoup plus facile de savoir la veritable prononciation que dans celui des Massorethes, puis que la République des Hebreux étoit encore florissante, & que la mémoire de plusieurs choses, qui se sont passées avant & aprés la Captivité de Babylone, étoit encore fraiche, au lieu que les Massorethes n'ont entrepris leur ouvrage, que cinq ou six-cents ans après la destruction de Jerusalem. 3. Que les Septante ont lû בורש κῦρος *Cyrus* דריוש Δαρεῖος *Darius*, conformément à l'Histoire Greque; au lieu qu'il est hors d'apparence qu'on ait jamais prononcé כורש *Chresch* ni דריוש *Darjavesch*. 4 Que le *Daguesch* doux dans les Lettres que les Grammairiens appellent *Begadkephat* semble être une des inventions des mêmes Massorethes; puis qu'autrement on ne sauroit comprendre pourquoi les Septante, qui étoient aussi Juifs, dans des noms aussi communs que *Phaleg* & *Pharao*, ne lisent pas *Peleg* & *Parho*, comme les Rabbins modernes.

6. Les Juifs prennent beaucoup plus de

de liberté dans l'explication de l'Ecriture que les Samaritains, qui s'attachent plus rigoureusement à la Lettre, aussi bien que les Caraïtes. C'est ainsi que les premiers expliquent la défense de l'Exode Ch. XXXV: 3. *N'allumez point de feu dans aucune de vos demeures*; (durant le Sabbat;) *ne l'allumez point vous-mêmes*: ce qui *n'empêche pas*, disent-ils, *que si un autre l'allume, vous ne puissiez le laisser brûler tout le jour*. C'est à quoi ils emploient de pauvres Chrétiens. Mais les Samaritains soûtiennent que cette interpretation est une corruption manifeste de la Loi, contraire à l'intention du Legislateur & à la force des termes; puisque בִּעֵר *Biher* signifie *faire brûler*, & qu'on est censé faire soi-même tout ce qu'on fait par un autre. Aussi demeurent-ils tout ce jour-là sans feu, & ne touchent point, la nuit, à leurs femmes. Ils en usent de même aux autres fêtes.

7. Il est étonnant que ces rigides observateurs de la Loi aient osé corrompre un passage du Deuteronome Ch. XXVII: 4. Dieu ordonne, dans ce Chapitre aux Israëlites, qu'après qu'ils auroient passé le Jourdain, ils bâtiroient un autel sur la montagne de Γεβάλ ou *Hebal*, pour y offrir des sacri-

crifices & des holocaustes. Dans le Pentateuque Samaritain, on lit *Garizim* au lieu de *Hebal*. Il n'y a nulle apparence que ce soit ici une faute de Copiste, & il faut necessairement qu'il y ait de la fraude de part ou d'autre. On en pourroit soupçonner les Samaritains; parce que c'est là dessus qu'ils fondent depuis long-temps le schisme qu'ils ont fait avec les Juifs. Voiez *Jean* IV: 20. Mais il y a une chose surprenante dans l'Original Hebreu, c'est que Dieu ordonne qu'on benisse le peuple de dessus la montagne de *Garizim*, *a* qui est tres-fertile, & arrosée de plusieurs fontaines, & qu'on prononce les maledictions de dessus celle de *Hebal*, *b* qui est sterile & aride. Cependant il veut qu'on lui sacrifie sur *Hebal* *c* plûtôt que sur *Garizim*.

8. Les Samaritains n'ont proprement que cinq fêtes; savoir 1. *Pâque*, 2. *Pentecôte*. 3. *La fête des trompettes*, qu'ils appellent le septiéme mois, parce qu'on la célebroit le premier jour de la Lune de Septembre, qui est le commencement de l'année civile. Levit. XXIII: 23. 4. *Le jour de l'expiation* & 5. *la fête des Tabernacles*. Cependant ils disent ici qu'ils en ont sept;

par-

a *Deut.* XXVII: 12. *b.* *Verset* 13. *c* *Verset* 4.

parce qu'ils content pour quatre le premier & le huitiême jour des Azymes & de la fête des Tentes.

9. Ils different aussi des Juifs, dans la supputation de la Pentecôte, commençant à conter les cinquante jours, qui sont entre la Pâque & cette fête, depuis le lendemain du Sabbat qui suit la Pâque, ou le 14 jour de *Nisan*, qui est la Lune de Mars: de sorte que si ce jour se rencontre un Lundi, ou le premier de la semaine, ils célebrent la Pentecôte, six jours plustard que les Juifs. Ils se fondent sur Levit. XXIII: 15, 16.

10. Ils se vantent d'avoir chez eux & en leur puissance, les tombeaux du Patriarche Joseph, d'Eleazar, d'Ithamar, de Phinées & de ses enfans souverains Pontifes, de Josué, de Caleb, des Septante Anciens que Moïse choisit, avec Eldad & Modad; & ils disent qu'ils *les servent*.

11. Il semble d'abord en lisant les paroles, qui font la clôture de ces Lettres: *ma confiance est en toi, Seigneur, & en Moïse fils d'Amram ton serviteur, en la Loi sainte, en la montagne de Garizim, la maison de Dieu, & au jour de la vengeance & de la rétribution*: Il semble, dis-je, que les Samaritains invoquent Moïse. On ne peut rien conclurre de

cer-

certain, sur ce seul passage; puis qu'à proprement parler on n'invoque pas la Loi, ni une montagne, ni un jour. Mais il est sûr au moins qu'ils croient que Moïse intercede pour eux: *Que la paix du Seigneur*, disent-ils, *soit sur Moïse fils d'Amram, nôtre Prophete & nôtre Intercesseur, en ce monde & au jour du dernier jugement.* Et dans la Lettre aux Anglois, après avoir prié Dieu qu'il délivre leurs freres de la main de leurs ennemis: *Fiat*, ajoûtent-ils, *per meritum Mosis fidelis*; *ainsi soit-il par le merite du fidele Moïse.* Si les Catholiques-Romains veulent tirer de là les prieres pour les morts, le culte des Reliques, & l'invocation des Saints, on ne s'y oppose pas.

XVII.

Abregé de l'Histoire de la maison Serenissime & Electorale de BRANDEBOURG *écrite par* GREGOIRE LETI *en Italien & traduit en François suivant l'extrait, & par les soins de l'Auteur. Avec les portraits des Princes & Princesses, Ministres d'Etat, Officiers, Dames, & Cours Serenissimes de Brandebourg, Brunswic, Hesse, Meckelbourg & Nassau.* A Amster-

ſterdam 1687. in 12. pagg. 600. & ſe trouve chez Waasbergue.

APrès ce que l'on a dit de l'Original Italien, il ne ſera pas beſoin que l'on s'étende beaucoup ſur cet Abregé. On remarquera ſeulement en premier lieu, que l'on trouvera ici une Préface d'un caractere aſſez particulier, & où l'on traite un ſujet, ſur quoi nous avons tres-peu de Livres. On y montre au long l'injuſtice de ceux qui ne ſe plaiſent qu'à la ſatire, qui ne peuvent ſouffrir que l'on donne des loüanges à qui que ce ſoit, & qui ne manquent jamais de ſe récrier contre la flatterie, dès qu'ils entendent dire du bien particulierement des Princes. Le nombre de cette ſorte de gens n'eſt pas petit, ſi l'on en juge par la multitude des Livres ſatiriques, qui ſe publient tout les jours, & qui ſe débitent parfaitement bien. Car enfin ils ne ſe débitent, que parmi ceux qui ſe plaiſent à les lire, & l'on ne peut ſe divertir à lire toutes ces pieces, ſans aimer extrémement *la ſatire*.

En ſecond lieu on verra dans l'Ouvrage même les Portraits des Princes de la maiſon de Brandebourg, qui

qui étoient en vie, lorſque l'Auteur
fit imprimer ſon Hiſtoire Italienne. Il
y a l'éloge du feu Marcgrave de Brandebourg
de qui l'on peut dire ce que
Virgile a dit de Marcellus: *Hunc tantùm
terris oſtendent fata, neque ultra Eſſe
ſinent*; & le Panegyrique du feu
Electeur *Frederic Guillaume*, qui a fini
depuis peu une vie qui a été l'admiration
de l'Europe, & qui ſera en
bénediction parmi la poſterité la plus
éloignée. Après cela on y trouve l'état
préſent des Cours dont on a lu
les noms dans le titre, de Brandebourg,
de Brunſwic, de Heſſe, de
Meckelbourg, & de Naſſau. Ceux,
qui ne ſont pas tout à fait aveuglez
par l'eſprit de la ſatire, pourront reconnoître
que l'Auteur y a donné à
une infinité de gens des loüanges qu'ils
méritent, & ceux qui voudront s'informer
de l'Etat préſent de ces Cours,
y en verront une deſcription qu'ils ne
ſauroient trouver en aucun autre Livre.
Pour bien entendre l'Hiſtoire
d'un ſiecle, il eſt très-important de
ſavoir le caractere d'eſprit des Princes
& des principaux Miniſtres d'Etat,
parce que c'eſt de là que dépend
le ménagement & le ſuccès de toutes
les affaires. Comme l'Allemagne
eſt partagée en un grand nombre de

Principautez dont les interêts so
souvent assez differents, pour en
struire le public il faut necessairem
en donner une description assez longue
On n'en avoit point encore fait de si
exacte, & il étoit utile de la publie
à part, dans une Langue un peu plu
connuë que l'Italienne, & dans u
volume qui ne fut ni si gros, ni si che
que *l'Historia di Brandeburgo*. On n'a
pas pu parler dans ce volume de *l'Histoire de Saxe*, comme on l'avoit promis dans le VIII. Tome, mais on
en parlera dans le X.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1688.

JUIN

XVIII.

I. *Istorica descrizione de' tre Regni* CONGO, MATAMBA, & ANGOLA, *situati nell' Etiopia Inferiore Occidentale; & delle Missioni Apostoliche, esercitatevi da Religiosi Capuccini; Accuratamente compilata dal* P. GIO. ANTONIO CAVAZZI, *da Montecuccolo, sacerdote Capuccino, il quale vi fu prefetto. E nel present stile ridotta dal* P. FOR-

TUNATO ALAMANDINI, *di Bologna, Predicatore dell' istesso ordine.* In Bologna fol. 1687. pagg. 950.



E Livre, qui est maintenant assez épais, n'étoit d'abord qu'une instruction de quelques feuilles, que le *P. Jean Antoine Cavazzi* Missionnaire Capucin, présenta à son retour de Congo, à la Congregation de Rome de la *propagation de la foi.* Les membres de cette assemblée trouverent cette instruction si judicieuse & si necessaire, qu'ils ordonnerent à ce Religieux de recueuillir tout ce qui s'étoit passé dans les Missions qu'on avoit envoyées en ces païs-là, & d'y ajoûter les observations qu'il pouvoit avoir faites sur la situation & le climat de *Congo*, de *Matamba & d'Angola*, comme aussi sur les coûtumes, les mœurs, le Gouvernement & la Religion des habitans. Pour s'aquitter de cette commission, le *P. Cavazzi* tira des Archives de Rome & de diverses Provinces, plusieurs memoires, Lettres, Brefs & autres pieces authentiques, qu'il vouloit faire entrer dans le Corps de cette *Description Historique*; mais ayant été renvoyé

voyé en Afrique, pendant qu'il y travailloit, on remit ces papiers au *P. Alamandini*, qui leur a donné la forme qu'ils ont présentement.

I. Il a divisé cet Ouvrage en VII. Livres, dont le premier traite de la situation, du climat, du terroir, des plantes & des animaux de Congo, de Matamba, & d'Angola: sur quoi on ne s'arrêtera pas, parce qu'on ne sauroit donner d'idée nette de ces sortes de choses, dans un extrait, & qu'on ne les comprend jamais bien, sans cartes & sans figures. On passera donc tout d'un coup aux Mœurs & à la Religion des Negres de ces trois Royaumes, dont l'Auteur parle depuis la page 61. de ce 1. Livre.

1. Il seroit à souhaiter que tous ceux, qui donnent leurs voyages au public, fussent exémts de préjugez à l'égard des mœurs de leur propre païs, & qu'ils fissent attention à certains défauts universels des hommes. Ils ne nous rapporteroient pas aussi souvent qu'ils font, comme des choses extraordinaires, ce qu'ils auroient pû remarquer dans une infinité de leurs compatriotes, s'ils eussent pris garde à leur conduite d'une maniere desinteressée. Le *P. Cavazzi*, par exemple, ne s'étonneroit pas autant qu'il fait, de ce que les Ne-

gres de ces trois Royaumes, ont beaucoup d'attachement pour leur païs, qu'ils le regardent comme le plus beau du monde, qu'ils ont un respect excessif pour leur Roi, qu'ils méprisent les autres Nations; car ce sont des défauts, dont les peuples les plus polis ne sont pas exemts. Il n'est pas étrange non plus que les Negres aillent presque nuds, qu'ils s'exposent au serain, au soleil, & à toutes les injures de l'air, sans en être incommodez, qu'ils se passent de peu, & qu'ils negligent de travailler, pour se mettre plus à l'aise; puis qu'une infinité de pauvres gens de nôtre Europe en sont logez-là, quoique le climat les doive rendre bien plus sensibles à ces incommoditez que les Negres. On sait aussi qu'en France & en Italie, de même qu'à Congo, les bourgeois sont moins laborieux que les païsans, & que les pauvres sont importuns. Il étoit peu necessaire que l'Auteur fit de semblables remarques.

Il semble d'abord assez surprenant que ces Negres aient attaché une idée d'infamie aux Larcins secrets, & qu'ils ne fassent point de conscience de prendre le bien du prochain, soit par violence ou autrement, pourvu que ce soit en sa présence. On peut voir ce qu'on a rap-

rapporté dans le II. T. de cette Bibliotheque pag. 372, des Nobles de Congo, que quelque disgrace oblige de se retirer de la Cour. Nôtre Religieux dit ici que les Grands de ce païs-là s'imaginent que tout leur appartient, & prétendent d'avoir droit d'enlever aux habitans, sur les terres de qui ils passent, *a* tout ce qui est à leur bienséance. Si l'on savoit nettement l'origine & les circonstances de cette coûtume, on trouveroit peut-être qu'elle n'est pas fort differente de ce que pratiquent plusieurs Grands Seigneurs d'Europe, non seulement en Moscovie & en Pologne; mais même en des païs beaucoup plus civilisez.

Le P. *Cavazzi* s'emporte avec raison contre la dureté des Negres, qui vendent Pere, Mere, Enfans, Freres & Sœurs, souvent pour très-peu de chose. Il devoit bien, ce semble, avoir témoigné autant d'indignation, contre les Chrétiens, qui les achetent, & cela, pour les faire mourir dans le travail des mines. De là vient que les Negres ont tant d'horreur pour le Brezil, *b* & qu'ils s'imaginent que l'on fait l'huile d'olive, de la chair des Esclaves, qu'on transporte dans le nouveau monde.

a P. 149. *b* P. 164.

2. On trouvera ici une Rélation assez circonstantiée de la Réligion des Negres, de Congo & des Royaumes voisins ; & ce que l'Auteur en dit s'accorde en beaucoup de choses avec ce qu'en rapporte M. Dapper, dans sa Description de l'Afrique. Le P. Cavazzi paroît pourtant mieux instruit là dessus, que ce Géographe, & comme il dit beaucoup de choses, qu'on auroit de la peine de trouver ailleurs, on mettra ici quelques-unes des principales.

On a remarqué, dans l'endroit cité de cette Bibliotheque, que depuis que les Portugais avoient trouvé moyen de faire embrasser le Christianisme au Roi de Congo & à quelques Princes voisins, la plûpart des Negres de ce païs-là étoient Chrétiens, ou que du moins, ils faisoient semblant de l'être. On avouë ici de bonne foi *a* que bon nombre de ces conversions n'ont pas été fort sinceres, & que de temps en temps les nations & les provinces entieres *volgendo le spalle à Dio, richiamano gli antichi loro Maestri, & apertamente li fomentano* : en sorte même que les Princes Catholiques sont obligez de dissimuler l'infraction de leurs Edits, qui défendent l'Idolatrie. Cela de-

a P. 70.

devroit bien apprendre aux Convertisseurs à contrainte, qu'ils se tourmentent inutilement, & qu'ils font un mal réel à leur prochain, sur l'espérance incertaine de son salut.

Pour revenir à la Religion ancienne de ces Negres, il est étonnant que les Missionaires Catholiques aïent tant d'aversion pour elle: car il semble que, selon leurs principes, ils pourroient s'en accommoder, par quelques petits changements dans le nom des objets. Les habitans de Congo ne reconnoissent qu'un Dieu Souverain; & quoi qu'ils tiennent qu'il y a d'autres Etres inferieurs, dignes des hommages, & de la vénération des hommes; qu'ils leur consacrent des images, & les appellent du nom de la Divinité, ou du Saint qu'ils représentent; & que les Prêtres, qui vont visiter les malades, attachent de ces images aux parois de leur chambre, pour obtenir leur guerison: il n'y a rien dans tout cela de si étrange, ni de si éloigné de la pratique des Chrétiens du *P. Cavazzi*, qu'on puisse le traiter *d'infamissime dottrine*, *de Ministerio di Satanazzo*, *de Diaboliche follie* &c.

On trouve même parmi ces Negres, des personnes si raisonnables, qu'elles s'abstiennent soigneusement d'adorer

plusieurs Dieux, n'invoquant que l'Etre Souverain, auquel ils donnent deux noms, *Deuscata*, le Dieu unique, & *Desù* le Dieu du Ciel. Il semble que ce soient les Philosophes du païs, puisque l'Auteur les appelle *professori di una specie di perfettione*.

Pour le commun des Negres de Congo, leur culte extérieur consiste en sacrifices, qu'ils accompagnent de danses & d'instrumens de musique, & qu'ils offrent reglément, à toutes les nouvelles Lunes, au temps des semences & de la recolte, & en des occasions particulieres, comme le gain d'une bataille, la consécration d'une idole, &c. Dans toutes ces solennitez, rien ne se fait sans le consentement des Prêtres, ni en leur absence.

3. a Le Chef de la Religion, ou le Pontife des Negres, s'appelle *Chitòme*, ou *Chitombe*; & il est si consideré, qu'on le regarde comme un Dieu en terre, *un Dio in terra*. On lui donne les prémices des fruits, avant que d'en faire la recolte, & on prie ordinairement, ou lui, ou quelqu'un de ses vicaires, de venir benir les grains, lors qu'on veut semer les champs. Il entretient perpetuellement chez lui un feu sacré, & en donne quelques tisons aux *Sovi*,

a P. 75.

Sovi, ou Gouverneurs de Province, lors qu'ils prennent possession de leur Gouvernement. Le peuple ne reconnoît personne en cette qualité, qu'il n'ait fait hommage au Chitombe, & reçu sa benediction, Le futur Sovi se présente devant la porte du Chitombe, & tout le peuple, se prosternant devant lui, le prie de recevoir leur Sovi sous sa protection. Alors le Pontife jettant de l'eau & de la poussiere sur lui, le fait coucher sur le dos, passe & repasse plusieurs fois sur lui, lui mettant les pieds dessus: & le fait jurer qu'il demeurera toûjours dans la soûmission & la dependance, à l'égard de son Pontife. Nôtre Moine Italien fait là dessus une réflexion digne de lui, *nel qual fatto*, dit-il, *considerai come la natura istessa dettasse, eziandio à gente barbara, il* RISPETTO DOVUTO *à coloro, che delle cose di Religione, qualcunque ella sia, hanno la sopraintendenza.* Voilà qui est capable d'apprendre à ceux qui auroient oublié le *super aspidem & basiliscum ambulabis* d'Alexandre III. quelles sont les prétentions du Pape, & que pour lui rendre le respect qu'il croit lui être dû, il ne faut rien moins que se laisser fouler aux pieds, fût-on Roi ou Empereur.

a P. 76.

Le Chitombe a encore un privilege, qui ne ressemble pas mal à celui que les Ultramontains donnent à l'Evêque de Rome : c'est que, quelque crime qu'il ait commis, il ne peut être jugé, ni puni de personne. Lors qu'il va faire la visite de son Diocese, on se prépare à le recevoir par des actes de continence, les personnes mariées s'abstenant de se fréquenter, jusqu'à ce qu'il ait passé, & s'imaginant de contribuër par là à la conservation de la vie de *leur souverain Pere, loro supremo Padre*. Cette vie paroit à quelques Negres de si grande conséquence, qu'ils croient que, si leur Pontife mouroit de mort naturelle, le Ciel & la terre periroient; de sorte que, pour éviter ce malheur, dès qu'on le voit griévement malade, son successeur l'étrangle, ou l'assomme à coups de bâton.

a Le second parmi les Prêtres Negres est le grand Prophete, nommé *Ngombo*, qui se vante, non seulement de prédire les choses futures, mais aussi d'être doüé d'une vertu secrette & infaillible, pour la guerison de toutes sortes de maladies. Il est toûjours fourni de quantité de médicaments, qu'il distribuë à ceux qui recourent à lui, & de la force desquels les Negres sont si per-

a P. 77.

si persuadez, que lorsqu'ils ne reüssissent pas, ils n'imputent ce malheureux succès qu'à leur propre faute.

De tous les préjugez de ces Idolatres, il n'y en a point qui aient des suites plus déplorables, que celui où sont la plûpart d'entr'eux, qu'il n'y a point de mort naturelle, & que personne ne meurt que par les sortileges de quelcun de ses ennemis. Cette fausse opinion est cause que la mort d'un homme entraîne d'ordinaire celle de plûsieurs innocens soupçonnez. On a parlé ailleurs [a] des épreuves qu'ils font, pour connoître si leurs soupçons sont bien fondez. C'est pourquoi on ne s'y arrêtera pas.

[b] Il y a un Chitombe dans le Duché de *Sundi*, qui demeure sur les montagnes de *Nganda*, & qui porte la chevelure longue, & entrelacée de plusieurs choses, qui sont l'objet de la vénération de ces Negres. Ils ont tant de respect pour lui, qu'ils ne lui parlent jamais que prosternez en terre, & qu'ils n'osent le regarder en face, si ce n'est qu'il le leur permette par une grace speciale. Quand il sort en public, il est précede par des fourriers, qui portent devant lui une statuë de bois, sur une espece de biere.

Il

[a] *Bibliot.* T. II. p. 363. [b] P. 79.

Il y a un autre Prêtre appellé *Ngofci*, qui doit toûjours avoir onze femmes, lesquelles portent le nom d'autant d'Idoles rangées autour de son habitation. On les encense, en brûlant de la paille devant elles, & leurs adorateurs prennent soin d'en recevoir la fumée au visage, s'imaginant que plus elle va contre eux, plus ils sont agréables à la Divinité. Ceux qui veulent se venger de quelcun, dont ils croient avoir été offensez, s'adressent à ce *Ngnosci*, qui leur coupe les cheveux, & les ayant nouëz ensemble, les jette au feu, & prononce diverses imprécations contre l'offenseur & toute sa famille.

Npindi est le nom d'un de leurs Prêtres, qui se fait passer pour le Maitre des Elemens, & celui qui commande aux foudres & aux tempêtes. Lorsqu'il veut faire montre de son pouvoir, il éleve des monceaux de terre près de sa maison, & après avoir fait les sacrifices & les conjurations accoûtumées, on voit sortir du pied d'un de ces monceaux, un petit animal qui s'éleve dans l'air; après quoi le ciel s'obscurcit, il tonne, il éclaire, & enfin il pleut. Il arrive quelquefois que l'exorcisme ne réussit pas, ce que nos Capucins attribuent à la volonté de Dieu, qui veut montrer en ces occasions qu'il est plus

fort

fort que le Diable. En verité, il y a bien plus de Manichéens qu'on ne pense; presque tous les superstitieux le sont, & peu s'en faut qu'ils n'attribuent autant de pouvoir à l'ennemi du genre humain, qu'au Pere & au Créateur des hommes.

Quoi qu'on dise de la magie & des enchantemens des Negres, le recit même, que des Moines credules en font, montre assez que ce ne sont que des tours de passe-passe, qui n'ont aucun succès, lorsque ces prétendus Magiciens prennent mal leurs mesures. On peut joindre à ce qu'on a déja rapporté la fourberie d'un autre Prêtre, qui prend le titre de *Mutinu à Maza*, ou de *Roi de l'eau.* Il fait accroire aux Negres qu'il tire du fond de l'eau d'excellens remedes, & des préservatifs, contre toutes sortes de maladies. Pour les en convaincre, il les fait assembler sur le bord d'un fleuve, où après avoir jetté un vase ouvert & vuide, & murmuré certaines prieres, il le retire plein de ces prétendus remedes, qu'il distribuë aux spectateurs, pour s'en servir dans l'occasion.

Il y a plusieurs autres *Gangas*, ou Prêtres, qui ont chacun leur office. *Amobundù*, prend soin des grains, & empêche qu'ils ne soient endommagez, par

par une pâte, où il entre de l'argille & des plumes d'oiseau, & que l'on enterre au milieu du champ ensemencé. *Amoloco* rend la santé à ceux à qui les sortileges l'ont ôtée: *Molonga* se mêle de prédire le succès de toutes sortes de maladies: *Nconi* & *Nzali* de les guerir: *Ngodi* de rendre l'ouïe aux sourds; & *Nsambi* de purifier d'une espece de Lepre fort commune parmi les Negres. *Embungula* passe pour si grand sorcier, qu'on dit qu'il peut d'un coup de sifflet faire venir devant soi qui il lui plaît, s'en servir comme d'un Esclave, & le vendre même s'il veut. Mais le Ganga *Mnene* est le plus habile de tous, ayant trouvé moyen de faire accroire aux Negres, que leurs idoles mangent les gerbes de *Maiz*, ou de blé de Turquie, qu'on pend à la cime des arbres, pour les faire secher, & qu'il leur dérobe, la nuit.

Les *Nequiti* sont une secte de Negres, qui célebrent des Mysteres en des lieux obscurs & deserts, & les tiennent cachez avec autant de soin, *che i Cattolici la materia di Confessione*. Quand quelcun veut devenir membre de leur societé, ils le font passer & repasser tant de fois sur une corde enchantée, *una funicella affaturata*, que la force de l'enchantement, (ou plûtôt

de

de quelque odeur forte & qui entête, jointe à la lassitude,) le fait enfin tomber par terre. Ils l'emportent en cet état dans le lieu de leur assemblée, où, après qu'il est revenu à soi, ils le font jurer de demeurer leur confrere jusqu'à la mort. Ceux qui violent ce serment, en sont punis aussitôt, & on les immole aux Dieux tutelaires de la secte. Le P. Jerôme *de Montesarchio*, s'étant introduit secretement dans une de leurs assemblées eut le chagrin d'y entendre renoncer & blasphemer Jesus-Christ, & tous les mysteres de la Religion, à des Chrétiens Negres.

a Si le *P. Cavazzi* n'étoit pas si credule, on pourroit admirer un artifice merveilleux, qu'il rapporte du *Ganga Matombolas*, ou du Prêtre des Ressuscitez. Un homme étant mort & enseveli, si les parens le prient de le ressusciter, il leur commande de le déterrer & de le porter dans un bois. Là en présence de ses plus confidens, il tourne plusieurs fois autour du corps, & fait diverses figures, invocations & autres céremonies, jusqu'à ce que le mort commence à donner quelques signes de vie, en remuant, ou les pieds, ou les mains, ou la tête. Alors le Prêtre redouble ses conjurations, qu'il ne cesse point

a *P.* 87.

point jusqu'à ce que le mort se leve sur ses pieds, qu'il fasse quelques pas qu'il prononce quelques sons articulez, & qu'il reçoive de la viande dans la bouche. On ne peut pas, ce semble ; souhaiter de plus grands signes de vie. C'est pourquoi le Ganga rend tout aussi-tôt le prétendu ressuscité à ses parens : mais il les charge en même temps de tant de préceptes impraticables, que, comme avant qu'ils soient bien loin, ils en ont enfraint quelcun, le cadavre mouvant tombe par terre, & ne se releve plus. L'Auteur attribuë cet effet au Demon, qui anime ces corps morts quelque temps, & en donne plusieurs raisons Théologiques. Ce qu'il y a de plus considérable, c'est que le P. Cavazzi ne rapporte pas cela comme un conte, ou comme un évenement fort rare, mais comme un chose certaine, arrivée de son temps, & en plusieurs lieux. *Che questi incantatori disotterino i Corpi è cosa indubitamente accaduta à mio tempo, in più luoghi, quando trascorsi le Provincie di Sogno, di Boenza, di Sundi & altre.*

4. a On rapporte ensuite les diverses especes de fermens, dont les Negres se servent, soit pour affirmer quelque chose, soit pour découvrir la verité d'un

a P. 88-102.

d'un fait. La plûpart ressemblent assez aux *Ordalies* des anciens Allemans, qui ont été si long-temps en usage parmi les Chrétiens d'Europe, & dont on a traité amplement[a] ailleurs. Le P. Cavazzi fait remarquer les fourberies des Prêtres, lors qu'ils veulent favoriser l'un des deux partis, ou l'accusateur, ou l'accusé. Cependant les Negres ne laissent pas d'avoir un respect & un attachement extraordinaires pour ces sortes d'épreuves, & de se moquer des sermens des Chrétiens, soûtenant qu'ils sont vains & inutiles, puis qu'on ne voit jamais que le parjure soit puni sur le champ.

Un Roi de *Micocco*, voulant découvrir s'il y avoit de la solidité dans ces épreuves, feignit un jour qu'on lui avoit volé une somme considérable de certaines coquilles d'escargot, qui sont la monnoie du païs. Le soupçon tomba sur deux de ses serviteurs, qui furent d'abord saisis, & qui soûtinrent constamment un examen fort rigoureux. Le Roi, qui faisoit semblant de n'en vouloir pas avoir le démenti, ordonna qu'on en vint aux épreuves accoûtumées, & fit dire sous main au Prêtre, qui la devoit faire, qu'il tachât de lui donner satisfaction. Le bruvage fut

done

a *Bibliot. T. V. p.* 402. & *T. VI. p.* 331.

donc préparé : mais en telle sorte qu'il fit sur les innocens le même effet, qu'on prétend qu'il produit sur les coupables. On condamne les accusez, on les mene au supplice ; mais le Roi, qui étoit présent, se leve tout à coup, révele au peuple l'artifice dont il s'étoit servi, & ordonne qu'on fasse mourir le Juge, au lieu de ces innocens. Peut-être s'est-il trouvé d'autres Princes, qui ont mis en œuvre de semblables stratagemes, pour convaincre ces procedures d'injustice, mais inutilement. Le moyen d'abolir des usages religieux, quelque ridicules qu'ils soient, pendant que le peuple a des yeux pour ne point voir, & que les sages les ferment volontairement, afin de pouvoir vivre en repos.

On ne sauroit pourtant nier que cette superstition ne produise quelques bons effets, & il semble qu'il seroit assez difficile de vivre parmi une nation aussi legere & aussi perfide que les Negres, si la créance qu'ils ont que le ciel fait une punition subite des parjures ne les retenoit dans leur devoir. Cela est cause qu'ils gardent religieusement *les sermens* même privez & de peu de conséquence. Tel est celui *d'Ongij-à Calunga*, par lequel deux personnes jurent de ne se parler jamais. S'il leur arrive

rive que, dans la véhémence de quelque passion, ils rompent cette promesse, comme malgré eux, ils n'ont point de repos que le Ganga ne les en ait absous. Si le serment n'a été prononcé qu'une fois, il suffit de voir le Prêtre, pour effacer cette violation: mais s'il a été répeté, il faut bien des Mysteres, pour en être quitte. Le Ganga reduit en poudre certaines racines, qu'il met dans un creux, & prononce diverses imprécations contre celui, qui a fait le serment. Ensuite l'aiant fait coucher par terre, il lui ordonne de détester son serment, puis le faisant lever, il lui porte un verre d'eau, que le pénitent boit, & après avoir payé le Ganga de ses peines, il s'en retourne absous chez lui. Quelquefois le Ganga *Ngi*, nom qui marque la charge des pénitenciers Negres, frotte la Langue du parjure avec des dattes, & prononce des paroles d'un sens contraire aux imprécations du criminel. Les céremonies de l'absolution pour les autres pechez sont à peu près les mêmes. Mais le P. Cavazzi, qui regarde, comme des héréfies abominables, les doutes des Protestans sur le pouvoir des Confesseurs Catholiques, ne laisse pas de s'étonner que les Negres aient la même opinion de leurs Gangas.

5. Ou-

5. Outre les sermens, les Epreuves Judiciaires, & les cérémonies de la Confession & de l'absolution, il y a quantité de pratiques superstitieuses, a que nôtre Missionnaire a observées, & qu'il rapporte assez exactement, autant qu'on en peut juger. Lors que les habitans de Congo sont en guerre avec quelcun de leurs voisins, pour savoir l'issuë du combat, ils mettent sur le feu un vaisseau plein d'eau & de divers ingrediens, préparez par leurs Prêtres. Ensuite ils commencent leurs conjurations, qu'ils croient avoir la force d'attirer le Genie tutelaire de l'ennemi, & de le contraindre de se mettre dans cette eau bouillante. Lors qu'ils s'imaginent que les douleurs de cette coction ont rendu ce Genie assez souple, pour leur répondre, ils l'interrogent sur le succès de la guerre, & croient pouvoir conjecturer certainement, qui sera le victorieux, ou le vaincu, à la maniere dont cette eau boût. D'autres fois ils mettent le pot sur le feu, sans eau, & quand il est bien rouge, ils le tournent à l'envers, l'ouverture en bas, & reçoivent la chaleur du fond de ce pot étincelant, laquelle ils croient communiquer une force invincible.

Pour

a P. 103. b P. 106.

Pour garder *a* les fruits, les bleds, & les terres ensemencées, des oiseaux, des bêtes feroces & des larrons, ils y mettent de fort plaisants épouvantails, faits d'os, de plumes, de cornes, d'ongles & de poils d'animaux: & lorsque les Européens leur prênnent du fruit à leur vuë, pour se moquer d'eux, & sans que le prétendu gardien leur fasse aucun mal; les Negres disent que ce n'est qu'un larcin apparent, & non pas réel, & que les Blancs ont bien fait semblant de le prendre; mais qu'ils ne l'ont pas emporté effectivement. *I neri scansano questa evidenza, con dire che colui non rubbò, ma finse di rubbare.* Les Portugais ne cessent d'admirer l'entêtement des Negres là dessus, mais cela ne devroit pas paroître si surprenant à des gens, qui croient qu'après qu'un Prêtre a prononcé cinq paroles sur du pain, il n'en a plus que l'apparence, & que c'est réellement un corps humain, quoique tous nos sens n'y apperçoivent jamais que du pain, & qu'il en conserve toutes les proprietez.

Il semble que les Negres croient que quelque Divinité préside sur les fleuves: *b* parce que lors qu'il leur en faut passer quelcun, qui n'est pas bien guéable, ils s'arrêtent sur le bord, ils le

a P. 106. *b* P. 109.

saluent, & lui adressent des prieres; puis buvant un trait de son eau, & se frottant l'estomac d'un peu de limon, ils se jettent courageusement au milieu des flots; d'où quelquefois ils ne reviennent point, quoi qu'ils soient assez bons nageurs.

Il faudroit traduire presque tout le I. & le II. Livre de cette *Description*, si l'on vouloit rapporter tout ce qu'il y a de curieux. C'est pourquoi on se contentera de dire encore quelque chose de la sepulture & des mariages des Negres de Congo; après quoi on finira par les Loix & les Mœurs des *Jagos*.

6. *a* Quoi que les habitans de Congo aillent presque nuds, ils enterrent néanmoins leurs morts vêtus depuis les pieds jusqu'à la tête. Ceux qui n'ont pas dequoi fournir à cette dépense; vont demander sans honte des habits aux riches, qui d'ordinaire ne les refusent point, quand même le défunt auroit été leur ennemi mortel: ce qui est assez singulier, les Negres n'étant pas autrement grands donneurs.

Il est défendu, sous de grosses peines, de plaindre la mort du Roi. *Il y a* pourtant des Joueurs de Cornet qui avertissent, par des airs lugubres, le peuple des principales bourgades de chaque

a P. 116.

que Province, de ce décès. Ce Prince, étant Chrétien, on l'enterre à peu près à la maniere des Catholiques : mais dans les Cartiers éloignez de S. Salvador, Capitale de Congo, le Christianisme n'y étant pas encore bien établi, & le Roi, ni les Portugais, n'y ayant pas beaucoup de pouvoir, on garde encore les anciens usages. A la mort d'un grand Seigneur, ses amis s'efforcent de témoigner l'affection qu'ils lui portoient, par toutes sortes de présens, où les marchandises d'Europe, qui sont les plus cheres, ne sont pas épargnées. On enterre tout cela avec lui, & de plus deux ou trois de ses concubines toutes vives, qui disputent entre elles, à qui aura cet honneur, & qui révelent souvent les mysteres amoureux, pour remporter la victoire.

Dans le Royaume de Matamba, on embaume le corps de resine, on l'ensevelit nud, dans une fosse très profonde, & on fait garder le sepulchre par des esclaves, jusqu'à ce que le cadavre soit réduit en poudre : de crainte que les habitans du païs, qui sont passionnez pour les reliques, ne déchirassent ce corps pour en emporter chez eux quelque piece ; ce qu'on a d'autant plus de sujet d'apprehender,

que le défunt a eu plus de réputation.

7. En signe de dueuil, les parens & les esclaves se rasent la tête, se frottent le visage d'huile, de limon, & de diverses sortes de poudres, qui servent comme de colle à de petites plumes dont ils se le couvrent. A ouïr les cris & les heurlemens qu'ils poussent, on diroit que la douleur leur a fait perdre le sens: cependant l'Auteur assure qu'il ne leur a jamais vû verser une larme.

Les veuves idolâtres ont une plaisante imagination. Elles craignent que l'esprit de leur mari ne rentre dans leur corps, sur tout s'ils se sont tendrement aimez. Saisies de cette frayeur, elles n'ont point de repos, jusqu'à ce *qu'un* Prêtre les en ait délivrées, en les plongeant plusieurs fois dans un fleuve: après quoi elles sont en état de passer à de secondes nôces. Pour les veuves Catholiques, elles gardent la maison un an entier, & passeroient pour malhonnêtes femmes, si elles sortoient pendant tout ce temps-là. Au reste les Negres Payens croient une autre *vie* plus heureuse que celle-ci, & *ils* en sont si persuadez que non seulement, dans la guerre & les occasions semblables, ils méprisent la mort, mais

qu'il

qu'il s'en trouve même, qui se la procurent volontairement, dans l'impatience de joüir du bonheur futur.

5. Le Christianisme n'a pas pu bannir encore la Polygamie de Congo, & tous les Negres, qui sont un peu à leur aise, y ont non seulement plusieurs femmes libres, mais aussi bon nombre de concubines esclaves. Toutes les femmes, portent le nom de *Mucagi*, & ont chacune leur habitation separée: Il y en a une appellée *Enganainene*, qui a la surintendance de la maison, & une autre nommée *Sambegilla*, qui est comme sa Lieutenante. Lors qu'une *Mucagi*, ou femme libre, est soupçonnée d'infidelité, son mari la repudie; mais ce divorce ne la deshonore point, & elle est autant en état de trouver un mari, que quand elle étoit fille, pourvu qu'elle ait encore les mêmes agrémens. Pour les concubines, on les achette assez bon marché. Les Meres les vendent encore enfans, pour un barril de vin d'Europe, ou quelque chose de semblable. Souvent même on fait accord avec des femmes grosses, qui enfantant un garçon, sont obligées de fournir à l'achetteur un autre fille à son gré. Les Chrétiens & les Chrétiennes de Congo se marient à l'épreuve, aussi bien que les *Quojas*, comme on

l'a rapporté dans le II. T. de cette Bibliotheque., p. 348.

II. Le Royaume de *Matamba*, dont l'Auteur décrit les habitans dans son second Livre, est si peu connu des Geographes, qu'on n'en trouve pas même le nom dans les cartes, si ce n'est que ce soit ce que les autres appellent le Royaume du *Mataman*. Il est sous le 15 degré de Latitude Méridionale, à deux cents lieuës de l'Océan, & fait comme un angle entre les Royaumes de Congo & d'Angole, dont il est separé par deux fleuves, *Icole* & *Bagamidir*, au Nord & à l'Ouëst: mais à l'Est & au Sud la Riviere de *Coanza* le divise des Provinces de *Lubolo* & de *Buttuta*. L'air y est plus temperé qu'à Congo, & le païs, étant arrosé de plusieurs fleuves, seroit assez fertile, si les habitans prenoient le soin de le cultiver.

a Ce Royaume est maintenant peuplé d'une Nation, qu'on appelle les *Jagues*, que quelques-uns disent être venus des Etats du *Monemugi*, & d'autour de la source du Zaire & du Nil; & les autres des environs de *Serra Liona*. Les avantures, les Loix & les mœurs de ces peuples ont quelque chose de si surprenant, que le Lecteur ne sera

a *P.* 162.

ſera pas fâché qu'on s'étende un peu là deſſus, puis qu'auſſi bien on n'en trouve preſque rien ailleurs, & que le P. Cavazzi aſſure qu'il a vu tout ce qu'il en rapporte, ou qu'il l'a appris de la bouche même des Jagues.

Le premier Prince d'entre eux, qui fit du bruit, s'appelloit *Zimbo*, & ſes ſujets portoient alors le nom de *Muzimbes*. Sortant de leur païs ſous la conduite de ce Chef, ils inonderent comme un torrent toutes les vaſtes compagnes qu'arroſe le Zaire, & pénétrerent ſans trouver de réſiſtance juſqu'au milieu du Royaume de Congo; laiſſant par tout des marques de leur barbarie, & faiſant main baſſe ſur tout, tant hommes qu'animaux brutes, de la chair deſquels ils ſe nourriſſoient, parce que les Negres ne ſavent ce que c'eſt que proviſions & que convois. Leur nombre groſſiſſoit avec leurs conquêtes; les vaincus, pour ſauver leur vie, s'accommodant aux manieres des vainqueurs, & les aidant à faire d'autres malheureux. La Ligue, qu'ils firent avec une peuplade de Paſteurs, appellez *Mumbis*, qui habitoient les Rives ou le Zaire reçoit la *Zambiſe* dans ſon ſein, acheva de les rendre redoutables à l'Afrique. Ils entrerent de concert dans le Royaume du Monemugi, mi-

rent tout à feu & à sang, & poussant leur pointe vers l'Orient de l'Afrique; prirent la forteresse de *Tete*, sur les Portugais, à 40 lieuës de la mer, & l'Ile de *Quiloa*, par trahison, sur les Mahometans. Tout Anthropophages qu'ils étoient, ils firent en cet endroit un acte de justice, ayant fait passer le traitre au fil de l'épée, avec trois mille Insulaires. Ces heureux succès leur enflant le cœur, & faisant trembler tous ceux qui entendoient prononcer le nom de *Muzimbi*, ils allerent attaquer l'*Ile* de *Mombase*, dont les habitans alliez des Portugais, resolurent de se bien défendre; mais malheureusement la tempête empêchant la flotte Chrétienne d'approcher de leurs bords, ils demeurerent exposez à la discretion du vainqueur, qui les traita avec sa cruauté ordinaire, massacrant ceux qui lui paroissoient les plus délicats à manger, & gardant les autres pour esclaves. Enfin le Roi de *Melinde*, à qui les Musimbes se préparoient d'en faire autant, les défit, & si à plein, qu'ils se virent hors d'état d'attaquer personne, & ne penserent plus qu'à leur propre conservation. Il leur paroissoit impossible de retourner dans leur patrie, tant à cause de l'éloignement, que parce qu'ils s'étoient ôtez eux-mêmes

les

les moyens de subsister dans le chemin, en désolant & consumant tout ce qu'ils avoient rencontré dans leur passage. Çela les fit résoudre à prendre leur route par la Caffrarie, parcourant cette côte, depuis Mozambique, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance; puis tournant vers l'Ethiopie Occidentale, ils s'arrêterent sur les rives du Fleuve *Cunene*, qui prend sa source dans les Montagnes de la Province de *Scélla* & de *Bembe*, & se jette dans la Mer Atlantique, sous le 17. degré de Latitude Australe.

Quelque temps aprés Zimbo mourut, & ses Lieutenans se rendirent Maîtres des troupes & des terres, qu'ils gouvernoient. L'un d'entr'eux nommé *Dongij*, ayant conquis une Province de *Matamba*, appellée *Ganguella* la grande, laissa ses Etats en mourant à *Mussassa* sa femme. Celle-ci qui avoit suivi son Mari, dans toutes ses expéditions militaires, & qui ne lui cedoit guere en valeur & en ferocité, eut une fille encore plus valeureuse qu'elle, & qui fit paroître tant d'intrepidité, que sa Mere lui remit l'autorité souveraine. Cette Princesse, qu'on appelloit *Temba-n-dumba*, du nom de la femme de *Zimbo*, conçut le dessein de faire de nouvelles Loix,

mais les plus inhumaines qui aient jamais été publiées. La 1. défend d'élever aucun enfant mâle dans l'enceinte du *Chilombo*, qui est le nom de leurs habitations, ordonne aux Peres & aux Meres de les tuer, ou de les exposer aux bêtes féroces, d'abord après leur naissance, & déclare infames & exhéredez ceux qui auroient été préservez & nourris secretement par leurs meres. La 2. permet aux femmes de se choisir des maris, entre les prisonniers de guerre, par lequel choix l'Elu entrera dans tous les privileges de la République ; moyennant qu'il se soumette à toutes les Loix des *Muzimbes* ou *Jagues*, & qu'il en prenne la marque, qui consiste à se faire arracher les deux dents du milieu de la machoire inferieure. La 3. ordonne que les femmes grosses, & sur le point d'accoucher, aient à sortir du Chilombo, pour ne pour ne pas le souiller par leur enfantement, sous peine de mort ; elle répete l'ordre de tuer les mâles, & veut qu'au cas qu'il s'en sauve quelcun, il n'entre point dans le Chilombo, qu'il n'ait les deux dents arrachées ; que si les dents de dessus lui sortent plûtôt que celles de dessous, on le tuë sans remission, aussi bien que les jumeaux : & ceux qui auroient quelque chose de mon-
strueux,

ſtrueux, ou quelque défaut naturel; de peur qu'étant devenus grands, ils ne cauſent la ruïne des *Jagues*. La 4. établit des juges & des officiers, pour faire exécuter ces Loix, punir de mort les femmes, qu'on trouveroit accoucher dans le Chilombo, contraindre les Peres & Meres, qui voudroient ſauver leur enfant mâle, d'en donner un autre pour être ſacrifié, & de l'élever hors du Chilombo, juſqu'à ce qu'il ait obtenu le privilege d'avoir les deux dents arrachées, & d'être admis dans la République des Jagues: ce que les Meres regardent comme le plus grand bonheur, qui leur puiſſe arriver. Cette admiſſion ſe fait ſolemnellement à un jour marqué par le Seigneur du Chilombo, & avec diverſes cérémonies, que l'Auteur décrit, & dont il dit avoir été pluſieurs fois témoin oculaire.

Voila qui pourroit rendre vrai-ſemblable ce qu'on raconte des Amazones, ſi l'on n'avoit de la peine à croire que de ſi horribles Loix aient pu monter dans l'imagination d'une femme, & qu'elles aient pû être reçuës par toute une ſocieté; & une nation déja nombreuſe. Mais ſi l'on conſidere quelles gens c'étoient que *Temba-n-dumba* & les *Jagues*, la difficulté paroîtra moin-

e. Des gens accoûtumez à se nour-
r de chair humaine, à boire le sang
e leurs ennemis, dans le fort du com-
at, à faire la guerre principalement,
our avoir des esclaves à manger : une
emme abandonnée à la luxure & à
ambition, qui n'a pas plus d'horreur
e tuër ses galants que ses ennemis, qui
e songe qu'à assouvir son impudicité,
t à se rendre aussi celebre que *Zimbo*,
eut bien concevoir un dessein aussi dé-
aturé. Pour y faire consentir ses su-
ets, dont la plûpart n'étoient guere
neilleurs qu'elle, & qui la rédoutoient
xtrémement, elle leur persuada que
'étoient des Loix de leurs ancêtres,
u'elle ne faisoit que renouveller, que
eur inobservation étoit cause qu'ils
i'étoient plus l'effroi de leurs ennemis;
ue de la chair & des os des petits en-
ans pilez dans un mortier, il se faisoit
ın onguent, dont ceux qui se frottoient
levenoient invulnerables, ou qui du
noins donnoit une force extraordinaire.
Enfin pour leur montrer l'exemple, les
iant fait assembler, avant que de leur
aire ces terribles propositions, elle prit
on enfant, qui la venoit caresser, le
etta dans un mortier, & le pila en leur
resence; après quoi y ajoûtant diver-
es sortes de poudre, elle en composa
n onguent, s'en oignit le corps de-

vant

vant eux, & les assura qu'ils seroient invincibles à leurs ennemis, s'ils avoient le courage de l'imiter.

Ces cruelles Loix, & quelques autres que la pudeur ne permet pas de rapporter, ont été observées, durant plus d'un siecle, avec la derniere rigueur, & le sont même encore en plus d'un lieu. Tout ce que les Portugais ont pu faire c'est d'obtenir de *Cassange*, l'un des Princes *Jagues*, de ne punir pas sévérement ceux qui auroient quelques restes de compassion naturelle. On sait qu'il étoit permis aux Grecs d'exposer leurs enfans, & que les Chinois noient souvent les leurs par pitié, disent-ils, & afin qu'ils rencontrent par la metempsychose quelque demeure plus heureuse. Le P. Cavazzi assure qu'il a parlé à deux femmes Jagues, entre plusieurs autres, dont l'une avoit exposé cinq enfans, & l'autre sept, sans en ressentir de l'horreur.

LE RESTE de ce Livre décrit les autres superstitions, les Prêtres & les devins des Jagues, le Gouvernement de Congo & d'Angole, & les Rois qui y ont regné successivement. Les cinq Livres suivans contiennent l'histoire de ce qui s'est passé dans ces trois Royaumes, depuis l'an 1618, jusqu'à l'an 1670. On y verra l'histoire de la céle-

bre *Annò Zinga* Reine de Matamba, plusieurs fois Payenne & Chrétienne, mais que les Portugais, dont elle redoutoit les armes, fixerent enfin au Christianisme, *a* l'an 1656, qu'elle reçut le batême, & fit une protestation solemnelle *de ne plus tolerer l'Idolatrie en aucun lieu de son Royaume.* Le Missionnaires, impatiens de voir exécuter ce projet, lui firent faire aussi-tôt les Loix suivantes; par lesquelles: 1. Le culte & les sacrifices des Idoles furent interdits à toutes sortes de personnes, sous peine de mort, contre ceux même qui persisteroient dans leurs anciennes erreurs. 2. Il fut fait défense aux femmes enceintes de sortir du Chilombo, & d'exposer leurs enfans. 3. On commit des personnes, qui dénonceroient les accouchées, afin que leurs enfans fussent portez aux Prêtres Chrétiens, & batizez; pour les adultes, on remit à la prudence des Catechistes de marquer le temps de leur batême. 4. On défendit de manger de la chair humaine, non pas même de celle des prisonniers de guerre. 5. On ordonna de brûler tous les instrumens de l'Idolatrie, ou de les remettre aux Prêtres Chrétiens, & défense fut faite de participer aux sacrifices des autres, & de

a *P. 646. & suiv.*

& de sacrifier soi-même. 6. Les preuves & les sermens ordinaires furent déclarez de nulle valeur, & on décerna de grieves peines contre ceux qui les pratiqueroient. 7. Les complices & généralement tous ceux qui ne révéleroient pas les infracteurs de ces Loix seroient traitez comme eux.

On n'osa pas étendre cet Edit aux Polygames, de peur de trouver trop de résistance; mais pour porter les nouveaux convertis à se contenter d'une compagne, par l'exemple de leur Reine, le P. *Gaette* Capucin, lui persuada, à l'age de 75 ans, d'épouser publiquement un jeune homme bien fait, & l'un de ses *Neophites*, nommé *Don Salvatore*; ce qu'elle fit, le 5 de Février 1657.

L'année suivante, Zinga fit la guerre au Roi d'*Aincca*, l'un de ses voisins, & le vainquit. Ensuite continuant dans son zele pour la Religion Chrétienne, elle bâtit plusieurs Eglises & une nouvelle Ville, à qui elle donna le nom de *S. Marie de Matamba*. Les Missionnaires, qui connoissoient le foible de cette Princesse, *notabilmente vana*, avoient soin de lui répresenter qu'il y alloit de sa gloire à tenir la main à l'observation de ses Loix. D'ailleurs la plûpart de ses sujets regar-

gardoient comme une infamie de n'être pas de la Religion du Prince,[a] *i sudditi stimano che ci vada della loro riputazione, se non convengono in materia di Religione col Principe supremo.* Tout cela fut cause que le plus grand nombre des Jagues ne fit pas beaucoup de difficulté d'embrasser le Christianisme. On ne trouva de la resistance que de la part des Gangas ou des Prêtres, & des *Singuilli*, qui sont les Medecins & les Devins du païs. Pour lever cet obstacle, la Reine envoya, en 1662, l'Auteur de cette Histoire, *che possedava competentemente il linguaggio*, muni d'un Edit, où elle ordonnoit à ses vassaux de suivre la Religion Catholique, de contraindre ses sujets de recevoir & d'écouter le Missionaire, de lui obeïr, & de lui prêter main forte, pour abbatre les idoles, brûler tous les instruments de la superstition, bâtir des Eglises en leur place, ériger des croix &c.

Pour exécuter cet ordre, le P. Cavazzi parcourut, avec des gens dont la Reine le fit accompagner, toutes les Iles du fleuve Coanza. Les Gangas & les Singuilli fuyoient devant lui comme les Réformez de France devant les Dragons. On démolit des temples, on

[a] *Pag.* 681.

on renversa des autels, on déposa des Officiers, parce qu'ils étoient négligens dans la perquisition des Idolatres, *a* & on condamna aux mines de l'Amerique plusieurs Singuilli, aussi bien que les familles, où l'on les avoit appellez pour prendre de leurs remedes.

Ces Edits rigoureux & *troppo violenti* produisirent pour quelque temps l'effet qu'on en attendoit. On vénéra les Saints au lieu des Jagues décedez: on vit par tout des croix, des chappellets, & des *agnus Dei*; au lieu des *Fattuchieri* ordinaires; enfin le *Tamba* & les autres sacrifices de chair humaine furent abolis, & la Reine défendit absolument qu'on immolât des Esclaves à ses Manes. Là dessus *Zinga Mona* son beaufrere lui représenta qu'elle ne devroit pas abolir une coûtume, par laquelle tous ses sujets souhaitoient, à à l'envi l'un de l'autre, de lui témoigner leur affection, & de lui sacrifier leur vie: à quoi la Reine répondit *b* *qu'au cas que ses Vassaux s'opiniâtrassent à retenir l'usage du Tambo, elle ordonnoit qu'on le commençât par le sacrifice des Principaux, & qu'on l'immolât lui tout le premier.*

Mais la zelée Zinga mourut enfin, agée de 81 an, le 17 Decembre 1663.

Le

a P. 703, 707. *b* P. 704.

Le Lendemain on proclama Reine la Princesse *Barbara*, sa sœur, qui avoit appris le Christianisme chez les Portugais, mais qui n'avoit pas la fermeté de Zinga. La Religion Catholique eut beaucoup de peine à se soûtenir pendant les deux années du regne de Barbara, & à elle n'eut pas plutôt fermé les yeux, que *Zinga Mona* son mari rétablit le culte & les coûtumes des Jagues, avec autant & plus de facilité qu'on n'en avoit eu à les abolir.

2. IL MORO TRASPORTATO *nell inclita Città di Venetia, overo curioso racconto de' Costumi, riti & Religione de' Popoli dell' Africa, America, Asia & Europa. Ravisati dal Molto Reverendo* Padre DIONIGIO CARLI *da Piacenza, Predicatore Cappuccino, e Missionario Apostolico in quelle parti. Diviso in due Libri.* 4. In Bassano 1687. pagg. 434.

IL ne faut pas s'attendre de trouver ici des descriptions aussi exactes que celles du P. *Cavazzi*. Quand les rélations du *P. Carli* seroient autant serrées, qu'elles sont chargées d'inutilitez, il ne seroit pas possible que dans un voyage de 4 ou 5 ans, depuis le 25

de

de Novembre 1666. jusqu'au 25. de Janvier 1671, un homme pût s'informer à fonds des coûtumes, des rites, & de la Religion, des Brasiliens, des Jagues, des Negres d'Angole, de Bamba, de Pemba, des coûtumes des Espagnols & des Portugais. Nôtre Capucin a été parmi toutes ces Nations, durant ce temps-là, comme il le raconte dans son I. Livre. Dans le II. on voit que depuis le 12 Novembre 1678, jusqu'à la fin de l'année 1685, il a parcouru les Iles de Malte, de Candie, de Cypre, l'Asie Mineure, la Palestine, la Syrie, la Mesopotamie, la Perse, l'Armenie & la Grece. On peut bien juger par là que le P. Carli n'a eu guere loisir de séjourner dans les lieux où il a passé, ni de s'enquerir de l'état du païs, & des mœurs des habitans. Ainsi l'on ne doit pas chercher dans cet Ouvrage tout ce que le titre promet; mais en récompense on y trouvera bien des choses, qui n'y sont point marquées, & à quoi le Lecteur judicieux ne se seroit pas attendu, si ce n'étoit le Livre d'un Moine Italien. De cet *a* ordre sont l'histoire scandaleuse de la fondation de Nôtre Dame de Monserrat, telle que M. Drelincourt la rapporte, dans sa réponse au Landgrave

a P. 138.

grave Ernest, des descriptions de processions & de dévotions au rosaire, & à S. Jaques de Compostelle; a les Traditions fabuleuses de la Palestine, b où l'on montre encore, sur la montagne de Tabor, l'endroit où Jesus-Christ fut transfiguré, & où il dit à ses Disciples *nemini dixeritis visionem*: La montagne des huit beatitudes, & autres lieux que l'Evangile ne désigne point: La croix de *Cavaracca* c, dans le Royaume de Murcie, que deux Anges apporterent du Ciel, par la voute d'une Eglise; Enfin le miracle continuel du sang de d *S. Janvier*, Evêque de Benevent & Patron du Royaume de Naples. On conserve les reliques de ce Saint, dans la cathedrale de Naples, la tête en un lieu & le sang en un autre, dans deux petites phioles, posées l'une sur l'autre comme celles d'un sablier. Ce sang est très-dur, cependant toutes les fois, qu'on l'expose vis a vis de cette tête, il se met à bouillir, & se liquefie, de sorte qu'en tournant ces ampoulles sens dessus dessous, on y voit nager des brins de pailles, qu'on ramassa, à ce qu'on dit, en recueillant le sang, & qu'on mit, sans y prendre garde, dans les ampoulles. On fait ce mira-

a *Pag.* 118. b *P.* 196. c *P.* 134. d *P.* 388.

miracle aussi souvent qu'on veut, pourvû qu'il n'y ait point d'hérétiques dans l'Eglise : car au lieu que les prodiges sont pour les incrédules, il ne s'en fait chez les Catholiques, que pour ceux qui croient déja. „ Un jour, dit „ nôtre Auteur, que cette tête & ce „ sang sacrez étoient exposez sur l'Au- „ tel, on fut tout étonné de voir que „ le sang ne devenoit point liquide. Le „ peuple trembloit déja à la vuë de ce „ funeste présage : lors qu'un Prêtre, „ par une inspiration divine, comme il „ le faut croire, *inspirato da Dio, come* „ *dobbiamo credere*, dit aux assistans, „ Messieurs, il faut qu'il y ait parmi „ vous quelque Hérétique incredule : „ mais qui qu'il soit, qu'il s'en aille à „ tous les ..... & ne vienne pas se „ moquer ici des Saints. *Signori, in questa chiesa, tra di voi, vi sarà qualche heretico; che non crede, e pero chi è, vadi alla mall' hora, & non presuma di burlarsi de' Santi.* Après cette bénédiction, la plûpart du monde étant sorti de l'Eglise, principalement les Etrangers, le sang se prit aussi-tôt à bouillir & à se liquefier, au grand contentement de ceux qui étoient demeurez. Les Prêtres de cette Eglise assurerent encore l'Auteur qu'une autrefois ce sang refusa de se dissoudre, à cau-

à cause d'un Hérétique, qui étoit present, *per la presenza d'un perfido Heretico*, & qu'ayant ensuite abjuré ses erreurs, il ne fit plus difficulté de se liquefier devant lui.

XIX.

Dissertationes Physicæ de IGNE, *Auctore* PAULO CASATO *Placentino Societatis Jesu. In quibus non tantum plura ad ignis naturam spectantia Physicè explicantur; sed etiam solida totius Physicæ fundamenta traduntur. Juxta exemplar Venetianum.* 4 Francof. & Lipsiæ. 1688. pagg. 420.

QUoi qu'on ne puisse pas dire, comme ont fait les Imprimeurs d'Allemagne, dans le titre de cet Ouvrage, qu'on y donne les fondemens solides de toute la Physique, on peut néanmoins assurer le Lecteur qu'il y trouvera moins de prévention & plus de liberté d'esprit, qu'il n'en auroit attendu d'un Jesuïte d'Italie. Il y verra beaucoup de lecture, quantité d'experiences, & plusieurs choses assez bien pensées.

Les XIII. Dissertations, que renfer-

ferme cet ouvrage, ne sont pas des pieces séparées, & qui n'aient que peu ou point de rapport l'une avec l'autre, ce sont des Discours suivis, qui font un Systeme assez complet sur la nature du feu, & où l'Auteur introduit parlans trois Nobles Venitiens de ses amis, dont-il *a voulu*, dit-il, *consacrer les noms à la posterité, autant qu'il lui a été possible.*

I. On ne s'arrêtera pas sur la premiere Dissertation, où l'on traite *de l'excellence du feu*, à l'occasion d'une sécheresse extrême, arrivée à Venize. On compare là dessus le feu & l'eau, les effets, la force & l'utilité de l'un & de l'autre, & l'on enseigne en passant un moyen, pour faire savoir distinctement tout ce que l'on veut à une personne absente; pourvû que la distance ne soit pas si grande qu'elle ne puisse discerner clairement les divers mouvement d'un flambeau, dont on se sert pour marquer les Lettres.

II. L'Auteur traite ensuite de *la nature du feu*, dont il fait plusieurs divisions, & tâche de justifier les quatre élemens d'Aristote, *a* entendant par là des corpuscules ignées, aëriens, liquides, & terrestres ou froids, du mélange desquels les corps mixtes sont composez.

*a P.*27,28.

III. En cherchant *le lieu du feu* qu'on appelle *elementaire*, a on examine la question si le feu est pesant ou leger, & on traite de la pesanteur & de la légereté en général. On soûtient qu'aucun corps n'est pesant, ni léger qu'en comparaison d'un autre. Ainsi une pierre est pesante dans l'air & dans l'eau; légere dans le Mercure & dans les metaux dissous: mais à proprement parler elle n'est ni l'un ni l'autre sur la terre, dans le lieu qu'elle y occupe ordinairement. C'est pourquoi c'est, selon l'Auteur, une supposition peu necessaire, d'admettre dans les corps un certain degré de pesanteur, qui les fasse tendre en bas, afin que se pressant l'un l'autre, ils ne laissent aucun vuide: comme si sans cela, on ne pouvoit concevoir que tout est plein, que tous les corps se touchent, & qu'ils se chassent mutuellement en changeant de lieu! La pesanteur de l'air & les experiences de la machine du Vuide, donnent occasion à nos Dialogistes de faire une courte digression b sur la force élastique de cet Element: aprés quoi ils reviennent au feu. Deux d'entre eux soûtiennent que le feu ou les corpuscules ignées, sont pesans, à proportion du degré de pesanteur de la matiere combusti-

a P. 35-44. b P. 45-59.

bustible, dont ils sont composez, & le prouvent par plusieurs expériences. Si l'on prend deux dragmes de la meilleure chaux vive, qu'on la laisse sur le feu dans un creuset, l'espace de deux ou trois heures, & qu'on la pese ensuite toute rouge, on en trouvera le poids augmenté de 29 grains. M. Boyle, que l'Auteur cite souvent avec les éloges qui lui sont dûs, rapporte qu'une lame de cuivre, de deux dragmes 25 grains de pesanteur, a aquis sur le feu, dans le même temps, 32 grains de plus; & une lame d'argent d'une dragme, près de huit grains. Ceux qui voudront savoir le détail de ces expériences peuvent recourir à un Livre de ce célebre Philosophe, intitulé *de flammæ ponderabilitate*; où ils en trouveront beaucoup d'autres.

On oppose à cela une experience de Borelli, rapportée dans le II. T. de cette Bibliotheque p. 285; sur quoi l'Auteur montre qu'elle ne fait rien au sujet dont il s'agit, & ne prouve point que les corps embrasez ne sont pas plus pesants, qu'ils l'étoient étant froids, mais seulement que l'air rarefié pese moins que celui qui est plus dense.

On dit encore que toutes les experiences du Philosophe Anglois ne

prouvent pas que le feu ſoit peſant; parce que cette augmentation de poids dans le cuivre & dans l'argent, peut venir d'une ſuye ſouphrée, qui entre dans les pores de ces metaux, après que le feu les a ouverts. On fait 3 réponſes à cela. La 1 eſt que les raclures des metaux augmentent encore plus au feu, que les mêmes metaux entiers. Une once de limures de cuivre, dans un creuſet bien bouché, aquiert en trois heures ſur le fourneau 49 grains de peſanteur: un once d'étain d'Angleterre, en deux heures, une dragme: quatre dragmes de limures d'acier, une dragme, ſix grains & un quart, dans le même temps. 2. On répond que la ſuye elle-même eſt pleine de corpuſcules ignées, & qu'on peut s'en convaincre, *par cette* experience; qu'on prenne de l'eau dans laquelle on ait fait diſſoudre de la ſuye, & qu'on faſſe cuire cette eau, *juſ*qu'à ce qu'elle rougiſſe comme du ſang; qu'on l'expoſe enſuite au grand froid, dans un vaiſſeau de terre, il s'en formera un glace blanche, qui étant rompuë, on trouvera au milieu une huile de couleur de ſang, extrémement chaude & fort bonne contre la gale, la gratelle, & autres maladies de la peau. 3. Pour ſe convaincre pleinement que la peſanteur, que les metaux aquierent

au

au feu, ne procede pas de la suye, on a fait encore cette experience. On a mis deux onces d'étain dans un creuset, qu'on a couvert d'un autre creuset, & enduit la jointure de terre grasse avec toute l'exactitude des Artistes. Ensuite aiant laissé ces deux creusets sur le fourneau l'espace d'une heure & demi, on les a ouverts, & trouvé que l'étain s'étoit separé en deux parties, dont l'une savoir la moindre, étoit une chaux très-blanche, & l'autre consistoit dans une masse d'un jaune d'or, mais tant soit peu plus enfoncé; lesquelles jointes ensemble pesoient deux onces & six grains. L'exactitude qu'on avoit apportée à fermer ces creusets, & les couleurs du résultat de l'étain, fort éloignées de la noirceur de la suye, semblent prouver assez fortement que le poids de six grains, que l'étain avoit aquis au feu dans une heure & demi, ne pouvoit venir que de son union avec des corpuscules ignées.

Aprés toutes ces experiences & plusieurs autres, que le P. *Casati* rapporte, pour la pesanteur du feu, il soûtient non seulement que le feu élementaire est pesant; mais encore qu'il l'est plus que les trois autres élemens d'Aristote, & qu'ainsi son siege doit être au centre de la terre.

Ses raisons se réduisent à ceci 1. Que les lieux qu'occupent l'air, l'eau & la terre nous sont connus, aussi bien que l'usage principal pour lequel ils y sont placez. 2. Qu'il est absurde de placer un élement aussi actif & aussi utile que le feu, entre la Lune & la plus haute region de l'air, où il n'est bon à rien. 3. Que la chaleur du feu est absolument necessaire à la génération des animaux, des plantes, des metaux, &c. 4. Que les corpuscules ignées ont plus de force condensez & ramassez en un lieu, *que* lors qu'ils sont extrémement épars & rarefiez. 5. Qu'ainsi l'Auteur de la Nature auroit agi avec moins de simplicité & de sagesse, en dispersant le feu dans les vastes espaces sublunaires, qu'il n'a fait en le ramassant au centre *du* monde. 6. Que comme la plûpart des corps se forment dans le sein de la terre du mélange des élemens, il est ridicule de faire descendre le feu de la plus haute region de l'air jusques dans le fond des mines, pour entrer dans la composition des metaux, des mineraux, &c. puis qu'on peut lui trouver un lieu plus proche & plus propre à cet effet. 7. Que les Théologiens Scholastiques *de* l'Eglise Romaine reçoivent bien un feu central, puis qu'ils mettent l'enfer au milieu de nôtre globe; mais qu'il est plus digne

digne de la bonté de Dieu, de penser que l'usage naturel de ce feu est de fomenter par sa chaleur la fécondité de la terre, que de s'imaginer que Dieu ne l'a destiné qu'au supplice des méchans. 8. Que l'opinion de ceux, qui attribuënt toute cette fécondité aux rayons du Soleil & aux influences des Planetes, ne semble pas soûtenable; puisque tant s'en faut que la chaleur même du Soleil puisse pénétrer jusqu'au fond des mines, qu'on ne sauroit, au fort de l'été, creuser six pieds en terre, qu'on ne la sente froide au toucher. 9. Que tous ceux qui ont fait des rélations des mines confirment ce qu'on vient d'avancer. Ainsi *Jean Baptiste Morin* assure *a* qu'étant descendu dans une mine d'or de Hongrie, au mois de Juillet, il trouva la terre froide jusqu'à la profondeur de 480 pieds, que pénétrant plus avant, il sentit le froid diminuer & se changer en chaleur, qui est si violente au fond de la mine, que ceux qui y travaillent ne peuvent le faire que nuds. Un autre Auteur *b* ajoûte „ qu'il y a „ en Hongrie, à une lieuë de *Schem-* „ *nitz*, une mine d'argent d'environ „ 1500 coudées de profondeur, où é-

 „ tant

a Relat. de Locis subterran. *p.* 131. *adjecta* Anatomiæ Mundi sublunaris. *b* Joh. Beguin. Tyrocin. Chimici. lib. 2. c. 14.

„ tant descendu, en été, il apprit des „ travailleurs, qu'il y trouva nuds, à „ cause de la chaleur excessive, qu'il „ sortoit souvent du fond de la terre „ des exhalaisons qui éteignoient leurs „ Lampes, & qui mettoient en danger „ de mort ceux qui n'étoient pas assez „ pronts à se retirer. Qu'à quelque „ temps de là on voyoit, aux parois de „ la mine, ces vapeurs condensées en „ petits monceaux, qui ressembloient „ à de l'huile coagulée. 10. A tout cela on ajoûte que sans la supposition du feu central, on a bien de la peine à comprendre comment la mer reçoit sans cesse de nouvelles eaux sans se remplir, ni comment les fontaines & les fleuves coulent perpetuellement sans se tarir; au lieu que la difficulté disparoît, dès qu'on pense que la terre est toute percée de veines & de conduits, & que le feu central faisant bouillir l'eau de la mer dans ses abymes, la réduit en vapeurs, dont les superieures sont poussées continuellement & contraintes à s'élever par les inférieures; jusqu'à ce que le froid les condense de nouveau, vers la surface de la terre, & que la pente des montagnes leur permette de descendre.

Ce que l'Auteur a avancé jusqu'ici paroît assez problable, mais on peut

lui

lui faire une objection, qui semble d'abord devoir éteindre son feu central. C'est qu'afin que ce feu puisse communiquer sa chaleur à toutes les parties de la terre, il faut qu'il soit extrémement vaste: or tout le monde sait l'activité de cet élement, aussi bien que l'impetuosité avec laquelle il consume & dissipe tout ce qu'on lui oppose; & l'on n'ignore pas non plus que le feu ne sauroit subsister sans nourriture. De là on conclut que depuis la création du monde, ou ce feu seroit déja éteint faute d'aliment, ou auroit déja consumé la terre, ou devroit la consumer un jour. Or de ces trois suppositions, la premiere est contre l'hypothese, la seconde est fausse, & la troisiême est contraire à la Théologie, qui nous apprend que les impies seront tourmentez éternellement dans un feu également ardent & ténébreux. Donc il n'y a point de feu central, tel que le P. Casati le suppose, ou du moins on ne peut pas dire que ce soit celui de l'enfer.

L'Auteur croit se tirer de toutes ces difficultez, en supposant que le feu central est *un grand étang de caustiques très-acres, qui, par leur configuration, n'étant pas propres à s'embarasser l'un dans l'autre, prennent la forme de liqueur.* Il prétend expliquer par là

 tou-

toutes les proprietez, qu'il a attribuées à son feu central. Car 1. ce feu doit être obscur & sans clarté; parceque pour former la lumiere, il faut un mouvement de vibration très-pront, que ce feu n'a pas. 2. Il doit être néanmoins excessivement chaud; parce que la chaleur consiste dans le mouvement des corpuscules ignées les uns auprès des autres, qui n'est point empêché dans cet étang, ni par le mélange de corpuscules d'autre nature, ni par la dissipation de ses parties, ce qui doit rendre le feu central incomparablement plus chaud que tous les autres. 3. Ce feu n'a pas besoin de nourriture, non plus que l'huile de soufre, les eaux fortes, & les corpuscules ignées, qui sont dans les pierres à fusil: parce *qu'il est* dans son lieu naturel, d'où il n'est point contraint de sortir par aucune force étrangere. La cause de l'erreur est que le vulgaire n'appelle proprement feu, que l'évasion & la dissipation de quelques corpuscules ignées, qui étant chassez d'un corps communiquent leur mouvement à la matiere combustible qu'ils rencontrent, soit en séparant *ses* parties, soit en excitant d'autres corpuscules ignées qu'ils y trouvent. Il est clair que ces corpuscules étant ainsi dissipez, le feu doit s'éteindre, dès

que

que la matiere qui les lie & les unit vient à manquer : de même qu'un fleuve tariroit, si sa source cessoit de lui fournir de l'eau. Mais le feu central est comme un lac qui seroit à couvert des impressions de l'air & du soleil, & dont les parties ne se dissipant point, n'auroit pas besoin qu'il en vint de nouvelles, pour réparer la perte des premieres. On peut voir dans l'Emery la composition d'un Phosphore, qui est une liqueur, qui éclaire comme le feu & brule la matiere combustible sur quoi on la jette. Ces sortes de feux n'ont pas besoin de nourriture. Néanmoins ce qu'on a rapporté des vapeurs, qui s'élevent du fond des mines ; ce qu'on sait des Vulcans, & des autres exhalaisons ignées, ou chaudes, pourroit faire croire qu'il se fait quelque dissipation de ce feu central, qui est remplacé par les parties de la surface intérieure de la terre que cet élement consume. C'est sur quoi l'Auteur ne détermine rien, & qu'on n'entreprendra pas aussi de décider.

IV. Le P. Casati soûtient que a le feu central n'a pas été inconnu aux Philosophes de l'Antiquité, & particulierement aux Pythagoriciens, qui disoient que le feu étoit au milieu du mon-

a P. 76.

monde & qu'il servoit comme de foyer à l'Univers. Il prétend de concilier par là la contradiction apparente des Poëtes, qui prenoient tantôt *Vesta* pour le feu, tantôt pour la terre, en joignant ces deux idées, & entendant par Vesta la terre remplie d'un feu perpetuel. Ceux qui prennent quelque interêt à la réputation d'Aristote, & qui ne laissent pas d'aimer les nouvelles découvertes, verront avec plaisir les efforts qu'on fait ici [a] pour donner un sens raisonnable à ce que ce Philosophe dit sur la matiere & la forme, la génération & la corruption. On tâche de montrer que les Péripateticiens n'entendent ni sa doctrine, ni ses Ecrits, que leur Maître n'a point prétendu que *le feu fit une nouvelle substance des corps sur lesquels il agit*, & qu'il a crû au contraire qu'il n'arrivoit du changement que dans leurs accidens, & leurs qualitez, ou pour parler d'une maniere plus intelligible, dans leur mouvement, leur figure extérieure & la configuration intérieure de leurs parties. On définit la *combustion*, [b] l'état, où se trouve un corps composé de corpuscules de differente nature, dont l'union étant rompue par la chaleur, l'humeur ou les particules liquides se rarefient

[a] P. 78-96-106. [b] P. 107.

fient, & s'exhalent jusqu'à ce qu'il n'y reste que des parties peu propres au mouvement, qui font la chaux, la cendre ou le charbon.

V. Apres avoir montré dans la IV Dissertation que *le feu ne produit point de nouvelle substance*, on traite dans celle-ci de la *Chaleur*. Comme c'est elle, qui résout les corps en parties insensibles, on trouvera ici traitées les questions fameuses de la divisibilité de la matiere, de la solidité, de la fluidite, & de la rarefaction. Sur la premiere, a l'Auteur dit qu'encore qu'il ne voulût pas admettre les atomes, ou les corpuscules indivisibles d'Epicure, il n'oseroit pourtant nier que la nature n'ait de certaines bornes, ou qu'il n'y ait des degrez de petitesse, au de là desquels les corps ne sauroient parvenir, sans cesser d'être substances. Cela s'appelle avouër honêtement, qu'on n'en sait rien. Aussi ne sauroit-on comprendre ni l'indivisibilité des atomes, ni la divisibilité de la matiere à l'infini, & quelque parti que l'on prenne, on se jette dans des difficultez insolubles. Cela n'empêche pas que le P. Casati n'avoüe qu'il y a des millions de parties dans des corps, qui nous paroissent insensibles: les microscopes ne lui permettant pas d'en douter.

a P. 109.

Pour ce qui eſt de la ſolidité & de la fluïdité, l'Auteur dit que les corps ſont fluïdes, lors qu'ils ſont compoſez de particules, qui ont toutes à peu près la même figure, parce qu'alors elles ne peuvent pas s'embaraſſer mutuellement, ſi ce n'eſt qu'elles fuſſent crochuës: mais ils ſont ſolides, ſi leurs particules ſe rencontrent de figure differente, & s'embaraſſent tellement l'une dans l'autre, qu'il ſoit difficile de les ſeparer. On conçoit aiſément que ce mélange de particules ſemblables ou diſſemblables, rondes, ovales, coniques, crochues, &c. pouvant être comme infini, cauſe une varieté preſque infinie de corps plus ou moins fluïdes ou ſolides. Il faut avouër que l'hypotheſe de *Democrite*, ou de *Gaſſendi* ſi l'on veut, explique parfaitement la ſolidité & la fluïdité des corps: mais la difficulté conſiſte à concevoir la ſolidité & l'indiviſibilité des premiers corpuſcules, ou qu'il y ait, pour parler avec l'Auteur, des ſubſtances de differente eſpece, qui ne puiſſent pas être diviſées à l'infini par la nature, dont les forces ſont finies, quoi qu'elles ſoient toûjours diviſibles par rapport à la puiſſance de *Dieu*. On peut voir là deſſus le Chap. IX. du VI. Livre de la Recherche de la verité.

[a] Les particules, dont les corps sont formez, ne s'unissent jamais si bien, qu'ils n'y reste de petits vuides, ou pores, qui donnent passage à *l'Ether*, ou à une matiere liquide, qui y entre & en sort, à peu près avec la même facilité que l'eau s'insinuë dans les pores d'une éponge, ou qu'elle s'en écoule. Cela supposé, on dit que la chaleur n'est autre chose que l'entrée des corpuscules ignées dans les pores des autres corps, & qu'elle est d'autant plus violente, que ces corpuscules sont en plus grand nombre & plus agitez. On fait voir ensuite [b] que cette hypothese est conforme à la doctrine d'Aristote sur les accidens, malgré les prétentions des Peripatéticiens modernes.

On montre encore que ces Philosophes ne donnent point d'idée claire de la *rarefaction*, lorsqu'ils la définissent *l'extension* ou *dilation d'un corps*, puis que c'est dire la même chose en autres termes. [c] Toute extension n'est pas rarefaction. Les liqueurs qui entrent dans les corps les étendent & les font enfler, & l'on ne dit pourtant pas qu'ils se rarefient. Ainsi la rarefaction se fait seulement lorsqu'il entre plus d'Ether, ou d'air subtil, dans les corps, qu'il n'y en avoit auparavant. Lors, par

T 7 exem-

a P. 116. *b* P. 117-125. *c* P. 126.

exemple, que l'eau se réduit en vapeurs, par la force du feu, il y arrive trois choses. La 1. est l'entrée des corpuscules ignées dans les pores de l'eau. La 2. est la séparation des particules de l'eau causée par l'agitation intérieure des corpuscules ignées. La 3. est l'entrée de l'Ether que les particules aqueuses font sortir de l'air, en le comprimant, lorsqu'elles s'éloignent les unes des autres, lequel Ether prenant la place, que ces particules laissent vuides par leur dilatation, se confond si bien avec l'eau, qu'il semble qu'elle remplit seule toute l'etenduë qui est au dessous de sa surface: ce qui est cause qu'on dit qu'elle se rarefie. a Quelquefois même les corpuscules ignées semblent produire seuls la rarefaction. *Si l'on réduit de l'albâtre en une poudre impalpable, & qu'on la mette dans un vaisseau de fer ou de cuivre, sur un feu moderé, qu'on augmente peu à peu, on la verra devenir fluide, & couler comme une liqueur, lors qu'on penchera le vaisseau. Cependant on n'y trouvera rien d'humide; de sorte qu'on ne sauroit attribuër cette fluidité qu'au mouvement des corpuscules ignées, qui s'y sont insinuëz.*

b La tiedeur succede à la chaleur, lors-

a P. 127. b P. 132.

lorsque les corpuscules ignées s'exhalent, ou se meuvent plus lentement, & le corps devient froid, lorsque le mouvement de ces corpuscules cesse. Cependant on ne peut pas tout à fait dire, selon le P. *Casati*, que le froid ne soit autre chose que la privation de la chaleur, ou la cessation du mouvement des corpuscules ignées : parce que le froid se fait souvent par un mouvement fort subit, & qu'il est accompagné d'un sentiment très-vif, comme dans ceux qui manient de la glace, & dans les fievreux. On rapporte là dessus une expérience curieuse de *Glauber*, qui dit qu'on tire de l'argent & du cristal une huile verte, qui étant desséchée se pétrifie, & que si, après avoir laissé refroidir cette matiere pierreuse, dans le matras, on y jette quelques gouttes d'esprit de vin, ou d'esprit de sel ammoniac, le verre devient tout à coup si froid, qu'on ne sauroit le tenir aux mains. Or ce froid subit ne pouvant pas proceder d'une dissipation soudaine des corpuscules ignées, qui s'étoient déja exhalez, on conclut de cette expérience & de beaucoup d'autres semblables, qu'il y a des corpuscules *frigorifiques*, aussi bien que des ignées, & que le froid & le chaud procedent d'ordinaire de leur expulsion mutuelle.

On

a On explique les effets de ces corpuscules opposez ; ou les sentimens de chaleur & de froideur de cette maniere. On conçoit que les nerfs, les muscles & les fibres, qui aboutissent à la peau, par une infinité de petits filamens, la rendent veluë à peu près comme les étoffes de soie ; que les corpuscules ignées, soit qu'ils viennent de dehors, ou qu'ils se répandent des parties intérieures de l'animal vers les extérieures, s'insinuent entre les extrémitez de ces filamens, & les meuvent à peu près comme le vent fait les bleds. Ce mouvement est la cause de la chaleur qui est douce & agréable, lors qu'il est modéré, & douloureuse, à proportion de sa vehémence. Pour les particules frigorifiques, non seulement elles arrêtent l'agitation des ignées, & les repoussent au dedans du corps ; mais de plus, comme elles ont une vertu élastique, elles se replient autour des filamens de la peau, les serrent & les tiraillent ; ce qui cause ce sentiment vif & piquant, qu'on appelle froid.

VI. On traite ensuite *des choses chaudes virtuellement*, & après avoir encore expliqué la nature des accidens, pour satisfaire les Peripatéticiens, on dit que les corps calorifiques, ou chauds

en

a P. 136.

en puissance, sont ceux qui ne produisent la chaleur, *a* que lorsque quelque cause a mis en mouvement les corpuscules ignées, que la nature a renfermez dans leur sein. On ne prétend néanmoins pas que toutes les choses qui s'échauffent étant émuës, soit chaudes virtuellement, cette chaleur pouvant proceder des corpuscules ignées d'un autre corps qui y sont entrez. Il est même assez difficile de juger si certains corps sont calorifiques, ou frigorifiques; un même corps pouvant produire le froid & le chaud, selon la différente disposition du sujet sur lequel il agit.

VII. Il s'ensuit clairement, de la doctrine de l'Auteur, que les corpuscules ignées, qui s'exhalent d'un mixte, y étoient renfermez, & que le mouvement survenu à ce mixte ne fait que les pousser de hors. C'est pourquoi *l'exarsion se fait*, lorsque ces corpuscules aquierent un degré de mouvement, qui les rend capables de rompre les liens qui les retenoient, de pénétrer dans toutes les parties du mixte, & de les separer les unes des autres. Mais si l'on trouvoit moyen de boucher les pores d'un corps, en sorte que les particules ignées n'y pussent entrer, il deviendroit incombustible. Si l'on frotte du papier blanc trois fois avec de

a p. 146. bon

bon vinaigre, dans lequel on ait délayé des blancs d'œufs, & remué du mercure, & qu'on le laisse secher à chaque fois qu'on l'aura oint, on peut y écrire dessus, sans craindre que le feu le consume. C'est à cette obstruction des pores, qu'on attribuë la force qu'ont certains corps, dont on fait ici l'énumeration, * de resister au feu.

L'exarsion procede de deux causes; l'une extérieure & sensible, comme lors qu'on remuë violemment un corps, ou qu'on y met le feu; l'autre est *intérieure* & insensible, & paroît pour ainsi dire *spontanée*. Celle-ci est proprement ce qu'on appelle *fermentation*, qui n'est pas toûjours causée par des acides, & qui, prise en général, n'est autre chose, que le mouvement *intérieur* des particules hétérogenées, dont le corps fermentant est composé, lesquelles s'agitant mutuellement se brisent, se mêlent ensemble, & s'éloignant les unes des autres, font enfler ce corps, & lui font remplir un plus grand espace. Lorsque ce mouvement est modéré, ensorte qu'il ne fait que consumer les humeurs superflues, & subtiliser les parties terrestres & grossieres du mixte, cette fermentation nous le rend utile, comme il arrive au pain, qu'on fait lever avant que de le cui-

* P. 195-203.

cuire, & au suc de raisins, qu'on laisse fermenter dans la cuve, avant que de le boire. Mais si ce mouvement est trop pront, ou dure trop long-temps, les sels, les souphres & les autres esprits du mixte s'évaporent, & il n'y reste presque que des acides & des corpuscules grossiers, qui nous le rendent nuisible, comme dans le vin poussé, le vinaigre & le pain trop levé. Il arrive aussi quelquefois que les esprits aiant été mis en mouvement, & ne trouvant pas assez de passages pour sortir, cet obstacle augmente leur agitation, & les repousse en dedans; de sorte qu'appliquant toute leur force vers les parties intérieures du mixte, qu'ils choquent & pénetrent de tous côtez, ils les brisent, consument leur humidité, & changent les plus solides en autres esprits, qui s'unissant ensemble s'ouvrent enfin un passage, & prennent la forme de flamme. C'est ce qui arrive au foin, qu'on amoncele dans un lieu fermé, avant qu'il soit sec.

VIII. Cette expérience donne occasion à l'Auteur de faire un dénombrement des corps qui prennent feu d'eux-mêmes par la fermentation, & de traiter ensuite *de la fumée & de la flamme*. On entend par fumée en général toutes les exhalaisons com-

combustibles qui s'élèvent d'un corps, & en ce sens elle est composée de corpuscules fort differens, par rapport à la nature du mixte d'où elle s'exhale. Pour ne s'arrêter qu'à celle du bois de la tourbe &c. On voit d'abord qu'il faut qu'il y ait quantité de sels, non seulement, parce qu'elle fait cuire les yeux ; mais aussi parce qu'elle préserve de corruption les chairs qu'on y fait secher. La suye, qui s'attache aux cheminées, sont les parties terrestres & huileuses de la fumée ; il y a aussi des corpuscules de souphre, comme on le connoit souvent à l'odeur du bois, de la tourbe & de la fumée : enfin il y a des sucs, qui lient les diverses parties de la fumée & de la flamme, & la rendent liquide. Lorsque ces particules sulphurées s'exhalent peu à peu du mixte, mêlées parmi quantité d'autres aqueuses, terrestres, salées & huileuses, ce n'est encore que de la fumée. Lorsque ces particules sulphurées s'attachent en plus grand nombre aux parois extérieures du mixte, il devient un charbon ardent. Enfin lorsque ces mêmes particules de souphre, ont *aquis* assez de force, pour rompre les obstacles qui les tenoient séparées, elles se réünissent, & entrainant avec elles les aqueuses, les terrestres &c. changent la fumée en flamme.

L'Au-

L'Auteur recherche ensuite la raison pourquoi l'odeur des parfums qu'on brule est plus agréable de loin, que de près; & pourquoi ceux qu'on met sur des cendres chaudes rendent plus d'exhalaisons douces, que ceux qu'on jette sur des charbons ardens? C'est que quand on est fort proche d'un aromate qui brule, les corpuscules odoriferans, qui en sortent en foule, choquent trop violemment les nerfs de l'odorat; au lieu que quand on en est un peu loin, ces corpuscules aiant eu le temps de se dilater, ils ne les frappent que peu à peu & successivement; ce qui fortifie les nerfs au lieu de les blesser. On peut ajoûter, à l'égard des cendres chaudes, que les particules ignées, qui en sortent pour entrer dans l'aromate, n'étant pas en grande quantité, ne mettent en mouvement que les corpuscules les plus subtils, qui forment l'odeur; au lieu que les charbons ardens troublent bientôt toute la disposition intérieure de l'aromate, & en détachent les particules terrestres, aussi bien que les odoriférantes. On parle ensuite des effets de diverses sortes de fumées & de charbons; des lampes Sepulchrales, *a* que quelques savans du dernier siecle ont voulu faire

a P. 241-248.

faire passer pour perpetuelles & inextinguibles; mais qu'on traite ici de fabuleuses, quoi qu'on propose deux ou trois moyens, par lesquels on pourroit peut-être faire quelque chose de semblable.

IX. La *maniere* ordinaire *dont le feu s'éteint* n'a pas besoin d'explication, puisque tout le monde sait que les corpuscules ignées étant extrémement agitez se séparent & se confondent avec ceux de l'air, lorsqu'ils ne rencontrent plus de matiere combustible, dans laquelle ils se puissent réünir, ou que les pores du corps enflammé se bouchent, ou qu'ils ne peuvent trouver d'entrée au travers des conduits du corps auquel ils s'attachent. Mais il n'est pas aussi facile de dire pour quoi une chandele & de la meche, qu'on enferme allumées dans le recipient de la machine du vuide, y brulent cinq ou six minutes, & s'éteignent aussi-tôt qu'on en pompe l'air. L'Auteur croit que l'air extrémement rarefié étant hors de son état naturel, aussi bien que lors qu'il est fort condensé, tâche de s'y remettre, & attire par cet effort les corpuscules ignées. Il semble que, sans recourir à l'attraction, on pourroit dire que les particules, qui sortent du lumignon & de la meche, n'étant plus retenuës par l'air extérieur,

se

se répandent dans toute la capacité du recipient, d'où s'ensuit l'extinction du feu. Aussi voit-on qu'en été, que l'air est extrémement rarefié, le feu brule moins & s'éteint plus facilement, qu'en hyver, lorsque l'air est plus dense. On peut lire sur la fin de cette dissertation, *a* la maniere de faire des flambeaux & des dards enflammez, que le vent ni la pluye ne puissent éteindre.

X. Quelque agissant que soit le feu, il ne consume presque jamais si absolument un corps solide qu'il n'en reste de la chaux, ou *des cendres*. On appelle *chaux* ce qui résulte de la *consomtion* des pierres, & des autres corps qui leur sont analogiques, comme le corail, les coquilles, les metaux & les mineraux. Les cendres se font des animaux & des plantes.

Mais il y a des corps qui au lieu de se calciner ou de se réduire en cendres, se liquefient au feu comme la matiere du verre; ou se durcissent comme l'argille. A l'égard du verre, on dit que dans le sable, qui entre en sa composition, outre les particules terrestres qui sont friables, il y a aussi des sels; puisque les grains de sable paroissent transparens au microscope, & que la terre est opaque. Or les sels sont capables de lique-

a P. 372.

quefaction, & à ceux du sable, on en joint encore de nitre; de sorte que tous ces sels ensemble étant agitez par le feu; & surpassant en nombre les particules terrestres, les brisent & les entrainent avec eux: ce qui rend cette matiere liquide, laquelle se durcit à mesure que la chaleur se dissipe, & que le mouvement cesse. La terre grasse, qui se durcit au feu, n'a pas à beaucoup près tant de sels, que la matiere des verres; & n'est pas non plus si pesante. Cependant il arrive quelquefois, *principalement* lors qu'on échauffe le four avec du bois de chêne, qui est plein de sels, que l'argille se fond comme le verre, & prend une autre forme que celle que le potier lui avoit donnée.

L'Auteur montre ensuite *qu'il y a* des sels dans toutes sortes de cendres, & qu'ils sont cause qu'elles rendent fécondes les terres avec quoi on les mêle; ce qu'il confirme par plusieurs expériences. Il rapporte entre autres celle-ci, c'est que des Jardiniers, pour connoître le moment de la conjonction de la Lune avec le Soleil, mettent des cendres dans une phiole pleine d'eau; en sorte que l'eau surnage sensiblement. Dès qu'ils voient de petites bouteille s'élever du fond de l'eau vers sa superficie, ils s'imaginent que la Lune se fait

fait nouvelle en cet instant. L'Auteur attribuë cet effet à des influences de la Lune, qui font fermenter les sels qui sont dans les cendres de cette phiole; & prend occasion de là de conjecturer que le flux & le reflux de la mer pourroit proceder de semblables influences, *a* qui font fermenter les sels & les autres corps hétérogenes, qui sont au fond de la mer.

XI. Apres tout cela on traite des *eaux fortes*, qu'on pourroit appeller des eaux ignées, ou un feu liquide, qui est plus efficace en certaines rencontres que le feu ordinaire, puisqu'il dissout des metaux, dont le feu commun ne peut séparer les parties. On fait comprendre la maniere d'agir des eaux fortes, par l'exemple des infusions & des décoctions. L'eau commune prend la teinture des choses qu'on y fait infuser ou bouillir, en détachant peu à peu leurs parties les plus subtiles; & brisant les plus grossieres, ou par le moyen de ses sels, ou par les corpuscules ignées qui y sont enfermez. Au reste quoique les eaux fortes produisent des effets fort différents, selon la différence disposition des corps, sur lesquels ils agissent, que l'eau regale, par exemple, qui dissout l'or ne puisse rien

a P. 298-303.

sur l'argent &c. il y a pourtant certains rapports généraux, entre elles & avec l'eau commune. 1. Comme l'eau ne peut dissoudre qu'une certaine quantité de sel, & que quand ses pores en sont pleins, le sel qu'on y jette ne se fond plus: de même une once d'eau forte, par exemple, après avoir dissous une once de mercure, ne peut agir sur une plus grande quantité. 2. L'eau salée communique son sel aux corps qu'on y met tremper; parce que les sels sont actifs d'eux-mêmes, & se meuvent toûjours, jusqu'à ce qu'ils soient retenus par des particules terrestres & autres corps hétérogenes, dans lesquels ils s'embarassent; l'eau forte impregnée de mercure, s'insinuë dans les pores de l'or & du cuivre qu'on y jette, *sans le* secours même du feu; en sorte que cet or, ou ce cuivre, paroissent tout pleins d'argent vif dedans & dehors. 3. L'eau forte, aussi bien que l'eau commune, agit insensiblement sur les corps qu'elle dissout. C'est pourquoi l'Auteur attribuë cette dissolution aux sels & aux souphres, qui y sont mêlez, mais en plus grande quantité dans les eaux fortes, dont l'effet est aussi plus pront.

Ce n'est pas l'un des phénomenes les moins surprenans de la chymie que celui

lui de *l'or fulminant*. C'est de l'or dissous & précipité par l'huile de tartre; dont on met un morceau, de la grosseur d'une lentille, dans une cueiller de leton, que l'on chauffe à la flamme d'une chandele; & cette matiere prenant feu fait un bruit semblable à celui du tonnerre, ou du canon, perce la cueuiller & tombe en bas, avec la [illegible] sel de tartre & des autres sels, qui sont dans l'eau regale. La raison en est que le sel de tartre, broyé avec la moitié plus de souphre, & le triple de nitre, produit le même effet que l'or fulminant. Ensuite il explique ce phénoméne de cette maniére. Le Tartre tenant de la nature des pierres, son sel a la force de presser, & tenir serrez les autres sels, avec quoi on le mêle. Le nitre & le sel ammoniac, dont l'eau regale est principalement composée, se dilatent facilement, comme la poudre à canon en fait foi. Ainsi lorsque les corpuscules ignées entrent en foule, par les pores de la cueuiller, dans la matiere de l'or fulminant, les particules de l'or, du nitre & du sel ammoniac ne pouvant pas s'échapper peu à peu, parce qu'elles sont retenuës par le sel

de tartre; & se trouvant sans cesse pres-
sées par celles du feu, rompent enfin leurs liens tout à coup, & causent ce bruit terrible.

XII. On définit la *lumiere*, en tant qu'elle est une qualité du corps lumineux, une substance, qui fait partie de la poussiere primitive, que Dieu crea [illegible] monde, & qui [illegible] communiquer ses rayons, comme elle fait lorsque les obstacles sont levez. Cette communication, qu'on appelle *illustration* ou *lueur*, *illustratio*, *fulgor*, se fait par un mouvement très pront, qui differe de celui de la chaleur, en ce que celui de la lumiere est un mouvement de *diastole* & de *systole*, c'est à dire de *tension* & de *contraction*: ce qu'on peut remarquer assez distinctement dans une chandele allumée, où il n'y a que la flamme qui luise, quoi que les corpuscules ignées, qui en sortent de tous côtez ne luisent point, & ne laissent pas d'échauffer, & même de brûler. Or la flamme n'est autre chose qu'un fleuve, pour ainsi dire, de corpuscules ignées, qui entraînent avec eux la matiere qu'ils ont dissoute, & qui s'ouvrant un passage au travers de l'air le compriment, comme ils en sont com-

comprimez de toutes parts. Tant qu'ils demeurent unis, & que cette tension & contraction réciproques durent, ces corpuscules sont lumineux, mais ils cessent de l'être, dès qu'ils sont dissipez, n'ayant plus la force de pousser des colomnes d'air jusques à nos yeux. C'est par une raison semblable, que la lumiére, aussi bien que le son, devient moins forte ; à proportion qu'on s'en éloigne ; les cercles d'air, qui entourent la flamme, ou le corps frappé, étant d'autant plus petits & plus faciles à émouvoir qu'ils en sont plus près ; au lieu qu'ils deviennent plus grands à mesure qu'ils s'en éloignent : de sorte que le mouvement imprimé à l'air, qui entoure le corps lumineux, ou le resonnant, se perd peu à peu à force de se communiquer. On explique la réflexion & la réfraction, en supposant que les corpuscules de l'Ether, qui sont les véhicules de la lumiere, ou le milieu que les corps lumineux émeuvent pour se faire sentir, que ces corpuscules, dis-je, sont ronds, mais capables de compression & de ressort.

XIII. On se propose, dans la derniere dissertation de traiter non *de toutes les couleurs* ; mais seulement de celles *que le feu fait prendre à de certains corps*. Il a fallu néanmoins, pour se

 faire

faire entendre, poser des principes généraux, & définir la *couleur*, par rapport à l'objet, *l'impression de l'Ether poussé par les corps lumineux, sur cet objet; laquelle nous paroît différente, selon la diverse disposition de sa surface où elle est reçuë, & du milieu par où elle est reflêchie vers nous.* On ajoûte qu'il y a dans tous les corps des particules de la lumiére primitive, jointe à des esprits, des sels, ou des souphres; que les globules de l'Ether, tombant sur ces particules lumineuses, elles les repoussent par leur mouvement de tension, & que ces globules, étant pressez de tous côtez par d'autres, se reflêchissent autour du corps coloré. Il y a donc un double mouvement dans les globules de l'Ether, qui viennent du corps coloré jusqu'à nous; l'un est un mouvement de *progression*, entant qu'ils sont reflechis par les particules lumineuses de ce corps; & l'autre un mouvement *circulaire*, qui les fait tourner autour de leur centre.

Aprés avoir montré que les différentes couleurs dépendent de la conformation différente de la surface des corps, & de la maniere, dont elle reflêchit l'Ether vers nos yeux, l'Auteur répond à la question proposée, *pourquoi le feu fait changer de couleur à certains*

tains corps qu'on lui présente. Il dit que cela vient de l'agitation des corpuscules ignées, qui changent la conformation de la surface du corps coloré, soit en dissipant les parties extérieures les plus subtiles, soit en amenant quelques-unes des intérieures vers la superficie.

S'il y avoit de bons sommaires à la tête de chaque Dissertation, ou une Table des matieres, qui montrât l'ordre auquel elles sont traitées, on se seroit contenté de faire l'extrait de l'une des plus curieuses, mais cela n'étant pas on espere que le Lecteur ne nous saura pas mauvais gré d'avoir suppléé à ce défaut par une analyse de tout l'Ouvrage, & qu'elle pourra servir à mieux comprendre, ou à retenir plus exactement, les pensées du P. Casati.

2. JOH. JACOBI HEINRICI *Ph. & M. D. Argentinensis Epistola ad Illust. Vir. Robert. Boyle de variis Aëris rarefactionem mensurandi modis noviter repertis.* 4. Argentorati 1688. pagg. 26.

POur faire comprendre les difficultez, que l'Auteur propose à M. Boyle sur la rarefaction de l'air, il faudroit traduire cette dissertation toute

entiere, & faire graver les figures qu'on y a ajoûtées. Il suffira donc de dire que *M. Henri*, après avoir examiné les experiences du *P. Mersenne*, de *M. Boyle*, de l'Academie *del cimento* & de *Borelli*, soûtient qu'on ne sauroit s'assurer que la rarefaction de l'air soit aussi grande qu'on le conclut de là, ni mesurer exactement de combien de degrez il se dilate; parce qu'on ne peut pas démontrer que la petite portion d'air grossier, qu'on laisse entrer par le robinet de la machine du vuide, dans son globe & dans son tuiau, après qu'on en a pompé l'air plusieurs fois, remplisse toute cette capacité, qui peut-être aussi remplie par la matiere subtile.

XX.

Livres de Medecine.

1. DELLE ACQUE MINERALI *del Regno d'Ungheria Relatione del Marchese* MARCO DELLA FRATTA' MONTALBANO. 4. *In Venetia* 1687. pagg. 33.

OUtre les blez, les vins & les autres choses necessaires à la vie, que la Hongrie produit abondamment, plusieurs Auteurs ont fait

fait la description de ses Mines ; & le Marquis *della Fratta Montalbano*, à qui le public est déja redevable de deux Livres Italiens, sur la *pratique* & la *Cryptologie des Mineraux*, nous donne présentement une Relation des eaux Minerales de ce Royaume.

Il y a plusieurs sources d'eau chaude autour de Bude, dont les Turcs avoient fait des bains pour servir à leurs ablutions fréquentes, & où il naît des poissons, qui meurent subitement, si on les met dans de l'eau froide.

Il sort du mont *Carpatho*, d'où la Vistule prend sa source, un autre fleuve moins considerable par sa grosseur, mais dont les eaux ont des proprietez fort singulieres. Elles tuent les animaux qui en boivent, changent en 24 heures un fer de cheval en cuivre, & petrifient tout ce qui y tombe. Les Italiens l'appellent *il Zepusio*, & les Hongrois en tirent le Vitriol & le Cuivre. Il y a une autre fontaine, non loin de ces montagnes, tout contre le château de *Zauschempach*, qui se congele, près de sa source, s'endurcit & se petrifie enfin ; & cette vertu petrifiante agit si violemment sur les corps, qu'on y jette, que le bois s'y change en pierre, en très peu de temps. La fontaine *Zampillano*, tire son origine de la même mon-

tagne que la précédente ; & une partie de ses eaux s'amoncelant peu à peu se petrifie aussi, mais en telle sorte que la pluye les dissout facilement. L'autre partie ayant plus d'impetuosité prend aussi plus de consistence, & se change en une matiere semblable à du Tuf, ou à la pierre ponce.

La plûpart de ces eaux sont medicinales, ou servent à d'autres usages ; mais il y en a aussi de venimeuses, comme celles du *Zepusio*, & une autre fontaine de la Comté de *Saro*, qui tuë ceux qui en boivent. Dans la Comté de *Zoli*, il y a une fente en terre, qui exhale des vapeurs mortelles. Les païsans d'alentour, en ont souvent fait l'experience, en tenant un chien ou un chat attachez au bout d'un *bâton*, qui mouroient incontinent. C'est pourquoi on tient ce lieu fermé, en sorte qu'aucun animal n'en peut approcher.

Du terroir de *Nausol* sort une fontaine d'eau verte, qui laisse dans les endroits les plus creux de son lit, une matiere terrestre de la même couleur, qu'on appelle *Chrysocolle*, ou vert de gris, & dont les peintres se servent.

2. RAYMUNDI VIEUSSENS *Doctoris Medici Monspeliensis Tractatus Duo. Primus* DE *Remotis & proximis* MIXTI PRINCIPIIS, *in ordine ad Corpus humanum spectatis. Secundus* DE NATURA *Differentiis, subjectis, conditionibus & causis* FERMENTATIONIS, *in quo præcipua, quæ in ipsa fermentatione observantur, Phœnomena explicantur.* 4. Lugduni, ap. Jo. Certe. 1688. pagg. 360.

PEndant quinze années, que l'Auteur a eu soin de l'hôpital de Montpellier, il a eu la commodité d'ouvrir plus de 40 corps humains, & de s'appliquer avec toutes les précautions de son art, à rechercher les causes & les effets des Maladies. Il a fait part au public depuis peu de quelques-unes de ses découvertes, dans sa *Neurographie*, & il lui prépare deux autres ouvrages de très-longue haleine. L'un est un systéme d'Anatomie, où l'on verra toutes les parties du corps humain gravées d'après nature, & toutes leurs fonctions expliquées mécaniquement. Ce Livre sera suivi d'un Recueil *d'observations pratiques d'Anatomie*, où il espere d'expliquer la natu-

re, les differences, les causes, les signes, & les effets de toutes les maladies intérieures. Mais comme ce qu'il avancera, dans ces deux ouvrages, sera presque tout fondé sur les principes de la Chymie, & sur les Loix de la fermentation, il a résolu de les expliquer dans ces deux Traitez, & de les mettre au jour devant les autres, pour pressentir le jugement que le public fera de sa méthode.

Le premier Traité concerne *les principes éloignez & prochains du mixte, par rapport au corps humain.* On explique, dans les six premiers Chapitres, selon le systeme de Descartes, la nature des Elemens, qui sont les principes éloignez des mixtes, la forme essentielle des corps, & la nature du mixte en général, que l'on considere en soi-même, & par rapport à l'attouchement. Mais avant que d'examiner les principes prochains du mixte & les effets qu'ils produisent dans le sang, qui est la source de la vie, l'Auteur a cru devoir faire une courte description du corps humain, de ses parties intégrantes & de leurs differentes qualitez, afin qu'on pût mieux comprendre, comment & à quel usage ces principes prochains entrent dans la composition du corps. Cette description s'étend jus-

qu'au Ch. XVII. Comme ce n'est pas ici une matiere à pouvoir être abbregée on se contentera d'en extraire les principales remarques.

I. L'HUMIDE *radical* a est, selon l'Auteur, *une substance fluide & grasse, composée de particules insensibles, branchuës, & qui se meuvent en tournoyant*: ce qui les rend chaudes, & fait qu'elles tiennent de la nature du souphre. Cette substance remplit & humecte les pores mediocres des parties dures & molles du corps, depuis le premier moment de leur formation; & comme elle est destinée à les nourrir & à les faire croître, elle est continuellement réparée par des portions de sang, qui prennent la forme de ces particules insensibles. Cette même substance est encore *la chaleur naturelle*, entant que ces particules, par leur mouvement circulaire, échauffent, fortifient & rendent propres aux actions de la vie, les parties du corps dont elles remplissent les pores. Les particules les plus subtiles & volatiles de cette substance fluïde sont ce qu'on appelle les *esprits*, ausquels on donne le nom *d'animaux*, quand on les considere comme la cause prochaine des actions de l'animal; de *vitaux*, entant qu'ils produisent les mouvemens du cœur & des poûmons,

a P. 52.

qui sont les principes de la vie ; & enfin de *naturels*, entant qu'ils concourent à la nutrition & aux autres fonctions naturelles.

Pour comprendre comment cette substance fluide se forme, il faut penser qu'il y a dans le corps une infinité de pores de diverse grandeur : mais qu'on peut néanmoins réduire à trois sortes ; *les grands*, destinez à transmettre le sang des arteres dans les veines ; *les mediocres* par où le sang ne peut passer, mais qui donnent passage à une matiere plus deliée ; ce qui est cause que les parties les plus liquides & les plus subtiles du sang se séparent des plus terrestres & des plus grossieres, & forment cette *substance fluide*, que l'Auteur appelle *un phlegme très-épuré & impregné de sa terre, de son sel & de son souphre.* ; Enfin il y a de *très petits* pores, qui servent à la transpiration insensible.

II. Pour entendre ce que *M. Vieussens* veut dire, il faut sauter * au Chapitre XVII. & suivans, où il explique les *Principes prochains* du mixte, qui sont, selon lui, la *terre*, le *phlegme*, le *sel* & le *souphre*. Il les appelle *Principes ou corps simples*, parce qu'il les suppose composez de parties homogenes en les considérant en eux-mêmes ; & *Principes prochains*, parce qu'ils sont

* P. 170.

for-

formez des élemens, & qu'ils entrent immédiatement dans la composition du mixte.

Toute l'industrie des hommes ne sauroit trouver de ces *corps simples* dans la nature, de sorte que ceux que nous prenons pour tels, ne le sont que par rapport aux sens. Ainsi on appelle *terre simple*, *phlegme simple* &c. les corps où nos sens grossiers n'apperçoivent que de la terre, du phlegme &c. au lieu qu'on nomme *terre sulphurée*, *phlegme acre* &c. les corps où nos sens, outre la terre & le phlegme, distinguent encore un souphre, & un sel acre, qui domine sur les autres principes avec quoi cette terre & ce phlegme sont mêlez.

1. *La terre est un corps simple sensible, dur & friable, composé de particules insensibles mediocrement rigides, obtuses, de figure irreguliere, & qui étant unies ensemble entrent dans la composition du mixte.* La terre la plus simple, par rapport au sens, est celle que les Chimistes tirent de l'eau de pluye, & de plusieurs autres mixtes. Pour la *terre composée*, il y en a de plusieurs sortes, de *phlegmatique*, comme celle qu'on extrait de l'eau de fontaine; *d'acre* comme la terre d'absinthe; *d'acide*, comme la terre de Vitriol; de *salée*, comme la terre du sel marin; de *sulphurée*, com-

comme la terre des viperes. La raison en est que le feu ne peut jamais si bien séparer les Principes du mixte, qu'il ne réste parmi la terre, ou autre Principe séparé, plusieurs particules de celui qui dominoit dans le mixte. Outre cela on peut considérer utilement la terre, ou comme fixe, ou comme volatile; car il y en a, dont les parties sont si grossieres & si bien unies, que ni le mouvement journalier de la terre, ni les rayons du soleil, ni les fermentations soûterraines, ni le feu ordinaire ne les séparent que fort difficilement, telle est le *caput mortuum*, ou la *terre damnée* des Chimistes. Mais il y en a que ces agens élevent facilement en l'air. Aussi l'air est-il tout plein de cette terre volatile; comme on le voit par celle que les Chimistes tirent de la neige, de la grêle & de la pluye.

2. *Le Phlegme* a est *un corps simple, sensible, liquide, & composé de particules insensibles, polies, flexibles & ondoyantes, qui étant unies ensemble entrent dans la composition du mixte.* Tout phlegme est volatile & insipide; mais il y en a de simple par rapport au sens, comme la rosée de Mai, & de composé, qui est ou *terrestre*, ou *acre*, ou *acide*, ou *salé*, ou *sulphuré*.

Le

a P. 195.

Le phlegme, selon l'Auteur, se forme de cette maniere. La matiere subtile pénétrant continuellement les pores tortus & ondez de la terre, & les parties les plus grossieres de cette matiere, aiant plus de mouvement que les autres, se meuvent aussi plus directement qu'elles; de sorte que les parties les plus subtiles sont contraintes de se détourner vers les côtez de ces pores tortus, & ondez, dont la concavité est toute unie. Ces parties subtiles détachées des grossieres perdant peu à peu leur mouvement, s'entassent les unes sur les autres, & deviennent enfin des corpuscules *insensibles*, *polis*, *flexibles*, & *ondoyans*, selon la configuration des pores, où ils ont été formez.

3. Le *sel* a *est un corps simple, sensible & dur, composé de particules insensibles, longues, droites, & aigues, qui étant unies ensemble entrent dans la composition du mixte.* Il y a de deux sortes de sels simples; le *sel acre*, dont les particules ont la surface inégale & raboteuse, comme le sel d'absinthe, & celui qu'on tire de l'eau des bains de *Baleruc*. Le sel acre composé est ou *acre-terrestre*, ou *acre-phlegmatique*, ou *acre-acide*, ou *acre-sulphuré*, ou *fixe*, ou *volatile*. Toute l'Atmosphere est pleine de ce dernier sel

a P. 210.

sel acre, comme on le reconnoît par l'air qu'on respire, & les fievres épidemiques qu'il cause, en dissolvant trop le sang; au lieu que le sel acide le coagule. De là vient que le serain est si dangereux en certains endroits, où les vapeurs du soir sont chargées de sel acre, ou de sel acide, qui dissout, ou coagule excessivement le sang. Le sel est aussi la principale ou plûtôt l'unique cause de la saveur, qu'on trouve dans les corps, si l'on excepte les corps gras, à qui le souphre en donne une desagreable; parce que les particules longues, droites, rigides & aiguës des sels, étant séparées l'une de l'autre par la salive, piquent les organes du goût, plus ou moins sensiblement, selon leur quantité.

a Les *sels acides* different des acres en ce que la surface des particules de ceux-là est égale & unie. Il y a des sels composez de ces deux sortes de particules qu'on appelle *acre-acides*, lorsque l'acre domine; tel est le *sel gemme* qu'on tire d'une montagne de Catalogne pres de *Cardone*: ou *acide-acres* comme le sel fixe de tartre, où l'acide est le plus fort. Il y a encore des *sels acides terrestres*, des *phlegmatiques*, des *sulphurez*, des *fixes* & des *volatiles*.

a On

a P. 253.

a On appelle en médecine le *sel commun*, *sel neutre*, ou *salsum*; parce que les sels acres & les sels acides, dont il est composé, s'y trouvant en égale quantité, forment une troisiême sensation differente de l'acrimonie & de l'acidité; & qu'on appelle *salûre*: tel est le *sel marin* que l'Auteur croît n'être autre chose, qu'un *sel gemme*, qui est dans les pores de la terre extérieure, & que l'eau entraîne dans la mer.

b Les Chimistes appellent *alkali* tous les sels acres, & même tous les corps qui ont plusieurs pores, & qui fermentent lors qu'on y mêle un esprit acide: mais l'Auteur n'approuve pas cette dénomination, parce qu'elle est obscure & équivoque; prétendant qu'on doit laisser le nom *d'alkali* au sel acre qu'on tire de la plante *Kali*.

4. Le *souphre* *c* est *un corps simple & liquide, composé de particules insensibles, polies, flexibles & branchuës, qui étant unies ensemble entrent dans la composition du mixte.* Telle est, par rapport au sens, l'huile d'amandes douces, extraite sans feu. Pour le souphre composé, il y en a de liquide, de moû & de dur, de terrestre comme le souphre commun, de phlegmatique comme l'huile de lavande, d'acre, d'acide,

de

a P. 275. *b* P. 288. *c* P. 291.

de salé, de fixe & de volatile. L'Auteur suppose que le souphre se forme de la matiere subtile, qui s'introduit dans les pores flexibles & branchus de la terre, de même que le phlegme. Au reste les particules du souphre, étant polies & souples, ne peuvent frapper les nerfs de la Langue que legerement; d'ailleurs étant embarassées l'une dans l'autre par leurs rameaux, elles ne peuvent pas être facilement dissoutes par la salive, ni s'unir étroitement avec elle: c'est pourquoi elles ne causent qu'une saveur fade & insipide. Mais aussi cette flexibilité & cette ramosité des particules sulphurées les rendent propres à s'introduire dans les pores des corps, à s'y attacher, & à servir ainsi à leur accroissement.

III. Pour suivre plûtôt *le dessein* de l'Auteur que sa méthode, il faut revenir *a* au Ch. VIII, où l'Auteur explique la nature du *sang*, ses proprietez & ses parties integrantes. Il le définit *un corps liquide, gras, & rouge qui est formé dans le cœur, & qui conserve la vie, en donnant la chaleur, l'humidité, la nourriture & le mouvement aux autres parties du corps.*

Les parties ou les *molecules* du sang sont ou *terrestres*, ou *phlegmatiques*, ou

salées

a P. 64.

folées ou *sulphurées*. On ne sauroit nier que ces quatre principes n'entrent dans la composition du sang, puis qu'on le voit par ses excremens; qu'il se décharge de sa terre vers la surface extérieure des pieds, de son phlegme par la membrane pituitaire, de son sel par l'urine, & de son souphre par les *glandules acineuses* du foie. Il y a même des [illegible] sortes de sels, des acres, des acides [illegible], comme on le prouve par diverses expériences. On divise ensuite ces molecules en subtiles, mediocres & grossieres, par rapport aux trois élemens de Descartes, avec quoi on les compare.

On fait, a dans le Ch. IX. une exacte description du cœur & de ses deux ventricules, qu'on représente en IX. taille-douces. On montre que le cœur est un vrai muscle, & l'on remarque en passant que le ventricule droit vit encore quelque temps, après que les autres parties sont mortes.

b Dans le Ch. X. on explique la nature & les causes du ressort des corps durs, longs & flexibles, & des spiraux, pour en faire application au mouvement de tension & de contraction des muscles, & des fibres spirales du cœur.

Dans

a P. 77. b P. 96.

Dans [a] le XI. on traite du mouvement du cœur & de ses ventricules. Sur la fin on explique un phénomene, qui a fort exercé les Philosophes anatomistes, c'est de savoir pourquoi, dans les apoplectiques, & dans les animaux, ausquels on a coupé les nerfs de la huitiême paire; & les deux nerfs intercostaux vers leur entrée dans la cavité de la poitrine; le cœur se meut encore quelques heures après, & même des jours entiers, & quelquefois [illegible]tions reglées. Pour résoudre cette dificulté, on suppose ce qu'on a *prouvé* auparavant, savoir. 1. Que les contractions du cœur sont produites par sa force élastique; par le mouvement de la substance fluïde, & par l'impulsion des esprits animaux, comme par trois causes qui concourent ensemble *à un* seul effet. 2. Que les *dilatations* du cœur procedent d'une force élastique qu'il a contraire à la premiere, & de l'impulsion du sang, qui entre dans ses ventricules & dans ses grands pores. Après cela on dit que le cœur peut continuër à se resserrer par sa premiere force élastique, sans le secours des esprits animaux, ayant été *dilaté* par l'impulsion du sang & par sa seconde force élastique, qui augmentent le mou-

[a] *P.* 102.

mouvement circulaire de la ſubſtance fluïde. 3. Mais ces contractions & dilatations reciproques ne ſauroient durer long-temps, dans les apleċti-ques, & dans les animaux, dont on a parlé; parce que les mêmes nerfs, qui portent les eſprits animaux du cerveau au cœur, les meinent auſſi au poûmon; de ſorte que cette communication étant rompuë, le cœur perd peu à peu ſes forces, & ne repouſſe plus que lentement le ſang hors de ſes ventricules: d'autre côté la tiſſure du poûmon ſe relâche & s'étend, ſa ſubſtance ſe remplit de ſang; ce qui comprime tellement ſes véſicules & ſes conduits, que le poux s'altere d'abord, & que la reſpiration ſe perd bien-tôt entierement. De là vient que les Apoplectiques, & les animaux auſquels on a coupé ces nerfs, ſont ſuffoquez en peu de temps, & qu'on trouve toûjours quelque eſpece d'inflammation dans leur poûmon.

a Le Ch. XII. explique la ſtructure & la diſtribution des arteres, le b XIII. celles des veines; & c le XIV. la circulation du ſang, où l'on marque les principaux changemens qui lui arrivent, & les divers effets qu'il produit, ſelon la differente configuration des par-

a P. 120. b P. 127. c P. 136.

parties, par où il passe. Le sang du ventricule droit & de l'artere *bronchiale*, se répandant dans une infinité de petits tuyaux du poûmon, se mêle avec des particules d'air, qui le subtilisent, & y laisse plusieurs petites parties de son phlegme le plus pur, dont les unes servent à l'entretien de la substance fluide de ce viscere, & les autres forment la *lymphe*, qui passe ensuite des vaisseaux Lymphatiques, dans les veines, pour délayer le sang & moderer sa fermentation.

Le sang du ventricule gauche arrose le cœur & les autres parties dures & molles du corps. Passant par le cerveau il se décharge d'une partie de son phlegme le plus pur, mêlé d'autres particules tres-subtiles, qui servent à la nourriture du cerveau même, de la mouëlle spinale, & des nerfs, & forment ainsi le *suc nerveux* & *l'esprit animal*, Dans la membrane pituitaire, il laisse des parties plus grossieres de sa terre, de son phlegme, de son sel & de son souphre; qui font cette humeur pituiteuse, dont on se purge par le nez & par les crachats. Il donne aux glandules, qui sont vers les oreilles & la racine de la Langue, un phlegme gluant, qui fait la salive, & qui, se mêlant aux alimens, contribuë à leur

co-

coction. Dans l'estomac, il se décharge de deux sucs phlegmatiques, dont le plus grossier, qui est en quelque maniere visqueux & analogique à la salive, s'attachant à la tunique veluë de ce viscere, rend sa surface interieure polie, & sert de moindre ferment à l'estomac. Mais le plus subtil, qui n'est autre chose que la substance fluïde, & les esprits animaux de ce viscere en sont le principal ferment, lequel s'insinuë dans les viandes qu'il y trouve, comme une vapeur très-subtile, & par la force de ses sels les brise, & les résout en une matiere semblable à de la bouillie, dont la partie la plus grossiere fait les excremens, & l'autre le *chyle*. Le sang laisse dans les intestins deux sucs comme les précedens, pour achever la digestion. Dans le foie, il se décharge d'une partie de sa lymphe & de son souphre grossier. Dans la ratte, il laisse aussi de la lymphe, qui est portée par les vaisseaux lymphatiques, qui en sortent, dans le reservoir de *Pequet*. De plus la configuration de ce viscere, approchante de celle d'un filet, fait qu'il sert de couloir au sang, afin qu'il fermente plus aisément. Le sang donne au *Pancreas* un phlegme subtil, qui forme deux liqueurs, dont l'une est une lymphe, & l'autre le suc

pancréatique, qui délaye la bile grossiere, & adoucit celle qui est trop acre. Dans les reins, il se décharge de quantité de phlegme grossier mêlé d'excremens des autres principes; ce qui forme l'urine.

Dans[a] le Ch. XV. l'Auteur traite de la *fermentation du sang*, qui est la source de sa chaleur, & qu'il définit *un mouvement qui survient, sans aucune cause sensible, aux parties hétérogenes & insensibles du sang, & qui les dilate.* Il montre ensuite que cette fermentation ne peut proceder que du choc des sels acres & des sels acides, qui sont dans les molecules mediocres du sang.

On recherche[b] dans le Ch. XVI. quel est *le premier & le principal lieu où le sang fermente*. On montre que c'est *le coeur*: 1. parce qu'il ne sauroit fermenter également, ni dans les arteres, ni dans les veines, ni dans le poûmon: 2. parce que la conformation des ventricules du coeur, qui ressemblent à des sacs, est très-propre à recevoir une liqueur qui fermente: 3. parce que les parois de ces ventricules, étant fort épaisses & couvertes d'une membrane extérieure très-dure, semblent faites exprès, pour résister à l'effort de la fermentation.

[a] P. 151. [b] P. 163.

Il s'ensuit aussi de là, que c'est dans le cœur que le sang se forme. La circulation n'étant pas capable de changer le chyle en sang, mais seulement de déféquer, de subtiliser & de perfectionner ce dernier, en le coulant au travers de diverses parties poreuses, spongieuses &c. où il se décharge de ses superfluïtez ; il est clair qu'il n'y a que la fermentation, plusieurs fois reïterée, qui puisse produire ce changement ; & par conséquent qu'il ne se fait que dans le cœur.

IV. Il reste encore à marquer les effets que les principes prochains du mixte produisent dans le sang, selon le systeme de *M. Vieussens*. La terre sert 1. à temperer la trop grande liquidité du sang & son mouvement excessif ; & à rendre ainsi la circulation & la fermentation moderées, 2. à le faire insipide, 3. & poreux ; 4. & à lui donner de la consistance. Elle se mêle dans le sang par l'air qu'on respire ; & par les alimens.

[b] Le *phlegme* 1. donne la liquidité au sang ; 2. contribuë à la fermentation, en dissolvant les sels qui la causent ; 3. néanmoins il en modere l'ardeur, étant un principe froid. 4. La flexibilité de ses particules, lui donnant moyen

a P. 187. b P. 205.

de s'introduire dans les autres principes, il modere l'acrimonie & l'acidité des sels, soit en émoussant leurs pointes, ou en les envelopant. 3. Par la même raison étant insipide, il est aussi cause en partie de l'insipidité du sang.

a Le *sel acre* contribuë à rendre le sang liquide, en pénétrant & brisant les autres principes dont il est composé. 2. Il le rend poreux à cause de la surface inégale & de la figure irréguliere de ses particules. 3. Il le rend *chaud*, parce que ces particules poreuses admettent quantité de matiere subtile & ronde, qui leur imprime un mouvement circulaire, lequel ils communiquent au sang. 4. Enfin la rencontre des sels acres avec les sels acides *produit* la fermentation, ce qu'on a marqué ci-dessus & que l'Auteur explique ici plus au long.

Comme la fermentation est plus ou moins véhémente, selon la quantité des sels & de la matiere subtile, qui concourt à leur mouvement, on dit qu'au lieu que la fermentation moderée conserve la *vie*, la violente *produit* les fievres. Celle-ci se fait lorsque la terre, le phlegme, & le souphre, destinez à empêcher l'exaltation des sels, ne sont pas en assez grande quantité,

a P. 233.

tité, pour contrebalancer le mouvement des sels, & temperer leurs qualitez acres & acides. De cette exaltation procede la *fievre*, qui est *continuë*, lorsque les sels acres & les acides s'exaltent dans les grands vaisseaux, par où le sang circule incessamment, ce qui cause une chaleur continuelle. Mais la fievre est *intermittente*, lorsque ces sels s'exaltent dans quelques-uns des vaisseaux capillaires, ou dans les pores des visceres du bas ventre; & que le sang, venant à passer dans ces conduits, les entraine avec lui dans les ventricules.

On conçoit bien que, selon cette hypothese, la fievre doit plus ou moins durer, & revenir plus ou moins souvent, selon la quantité des vaisseaux & des pores, où ces sels exaltez séjournent, & selon que le sang y passe plus ou moins souvent: mais on ne comprend pas encore les raisons du froid qui précede l'accés, & du chaud qui l'accompagne. Voici ce que l'Auteur dit là dessus. La fievre procede, ou des sels acides seuls, ou des sels acres seuls, ou de tous les deux. Lorsque l'exaltation des sels acides est l'unique cause de la fievre; ces sels, qui sont des particules rigides, grossieres, longues, aiguës & polies, entrant dans les ven-

tricules du coeur, pénetrent le sang de tous côtez, en font sortir presque toute la matiere du second élement, qui le rend liquide, & le sang s'épaississant ainsi peu à peu, la circulation se fait plus lentement; d'où s'ensuit le froid & le tremblement de tout le corps, durant un temps. Mais ensuite les sels acres, que les acides ont chassez, se trouvant dégagez par là se réunissent peu à peu, & se joignant à la matiere subtile qu'ils rencontrent, dissolvent le sang, & lui donnent un mouvement d'autant plus grand que la coagulation a été forte. Au contraire lorsque la fievre procede des sels acres, qui par leur surface inégale laissent plusieurs pores entre eux, ces sels, étant longs, roides & pointus, pénetrent & divisent bien le sang, & le font ainsi fermenter; mais ils ne le coagulent pas, parce que la matiere du premier & du second élement, qui traverse les pores de ces particules, conserve & augmente même la liquidité du sang. Ainsi l'accès de ces sortes de fievres commence par la chaleur, qui s'accroît, à proportion du mouvement; & qui cesse, lorsque ces sels sont suffisamment purifiez, brisez & réduits à leur quantité ordinaire. Enfin la fievre procedant quel-

quefois du mélange des sels acres & des acides exaltez, leur differente combinaison, quantité, opposition &c., peut servir à rendre raison des differents symptomes de la fievre.

On a fait assez comprendre, en parlant des sels acres, l'usage des sels acides, qui est de coaguler & d'empêcher la trop grande dissipation du sang; il faut voir présentement ce que sont les sels neutres. Etant composez des acres & des acides, ils ont les qualitez de tous les deux. Ils brisent & subtilisent les autres principes, & contribuent ainsi à la liquidité du sang, & par accident à sa circulation, à sa fermentation & à sa chaleur.

Le souphre étant un corps liquide contribuë aussi à la liquidité du sang, & par accident à sa circulation & à sa fermentation. Mais il est la principale cause de sa chaleur; parce que ses particules branchuës s'embarassant l'une dans l'autre, & ne permettant pas à la matiere subtile ni à la ronde de se mouvoir directement, cette matiere imprime aux particules sulphurées le mouvement circulaire, qu'elle est contrainte de prendre dans leurs pores.

V. Dans le second Traité on expli-

a P. 286.

plique, en six Chapitres, 1. la nature de la fermentation en général : 2. ses différentes espèces : 3. les sujets, qui sont capables de fermenter plus ou moins : 4. les conditions générales & particulieres, qui sont nécessaires pour produire la fermentation : 5. les causes de la fermentation, savoir l'efficiente, qui est la matiere subtile ; la formelle, qui consiste dans le mouvement, qui survient aux particules insensibles & hétérogenes du corps fermentant; l'occasionnelle, qui est le concours de ces particules émuës par la matiere subtile ; la *dispositive*, qui n'est autre chose que la configuration des pores de ces particules, qui leur permet de s'embarasser les unes dans les autres, & la finale, qui est le changement qui arrive au corps fermentant. 6. On explique enfin les principaux phénomenes de la fermentation, & pourquoi quelques corps se dissolvent par la fermentation, d'autres se coagulent, & d'autres se précipitent ? Pourquoi les uns paroissent froids au toucher, & les autres chauds ? &c.

3. FEBRIS CHINA CHINÆ *expugnata : seu illustrium aliquot virorum opuscula, quæ veram tradant methodum febres Chinâ Chinæ curandi.*

dt. Collegii, argumenta, vitas ac observationes addidit Medicus Ferrariensis. 4. Ferrariæ 1687. pagg. 220.

LEs Traitez contenus dans ce Recueil sont I. La description du Remede Anglois, par M. de *Blegny*, avec des observations de M. *Dacquin*, premier Medecin du Roi, sur la maniere de s'en servir. II. Une description historique de *l'Opium* du même de *Blegny*. III. Un Traité de M. de *Monginot*, touchant la guerison des fievres par le *Quinquina*. IV. *Hippocrate de l'usage du Quinquina*, où *Raimond Restaurant*, Medecin de Monpellier, montre comment la vraie préparation du Quinquina s'accorde avec les regles d'Hippocrate pour la guerison des fievres. V. Des observations d'un Medecin de Lion, qui est apparemment feu *M. Spon*, sur les fievres & les febrifuges. A tout cela un Medecin de Ferrare, qui ne se nomme pas, a ajoûté plusieurs remarques, qui éclaircissent ou confirment divers endroits de ces ouvrages.

Il seroit inutile de s'arrêter longtemps sur des Traitez écrits en François, & qui ont tous paru depuis quelques années. Il suffira de faire en peu

de mots l'histoire du Quinquina & du Remede Anglois.

Le Quinquina est une écorce febrifuge, que les P. P. Jesuïtes apporterent en Europe, l'an 1650. Ils publierent, en même temps un petit Ecrit, pour en apprendre l'usage ; ordonnant de faire infuser deux dragmes de Quinquina en poudre, dans un verre de vin d'Espagne, durant 24 heures, & de faire prendre ensuite cette poudre & ce vin, à ceux qui étoient atteins de quelque fievre intermittente que ce fût. On n'en donnoit qu'une prise, au commencement de l'accès, à ceux qui n'avoient qu'une simple fievre tierce ou quarte : mais on en faisoit prendre deux pour la fievre double tierce, ou double quarte. Cela guerissoit immancablement ces sortes de fievres, pour quelque temps ; mais comme elles revenoient presque toûjours, ce remede tomba si fort dans le mépris, qu'on n'en entendoit plus parler.

Mais douze ou quinze ans aprés, le Medecin Talbot, qui n'étoit alors que simple Apoticaire, vint de Londres à Paris, & le bruit s'étant répandu qu'il guerissoit immancablement les fievres intermittentes, on l'appella pour traiter M. Le Dauphin. Les succés qu'avoit Talbot porterent plusieurs Medecins,

cins, & particulierement M. M. *Mongi-not* & *de Blegny* à tâcher de découvrir son remede, sur quoi ils donnerent leurs conjectures au public, en des dissertations, qui sont inserées dans ce Recueil.

Enfin le Roi acheta le secret de Talbot, qu'on n'appelloit plus que le *Remede Anglois*, & le donna à M. Dacquin son premier Medecin, pour en faire part au public; celui-ci le communiqua au S. *de Blegny*, qui étoit alors Auteur du Journal de Medecine & Directeur de l'Academie des nouvelles découvertes. On vit par là que cette recepte tant vantée ne consistoit qu'en quelques préparations de Quinquina.

Tous les Medecins, dont on a les ouvrages dans ce Recueil, conviennent que le Quinquina est un excellent remede contre les fievres intermittentes; que pour prévenir les rechûtes, il en faut continuer l'usage, 12 ou 15 jours durant; & qu'on peut le prendre en infusion, en substance, ou en teinture, seul ou mêlé avec d'autres febrifuges. Ils ajoûtent que l'usage de cette écorce, continué ainsi pendant quelque temps, fait qu'elle communique sa vertu à tout le corps, en temperant l'aigreur excessive du levain

de l'estomac, qui est la principale cause des fievres. Ils remarquent aussi qu'on ne doit pas épuiser le malade par de fréquentes saignées, ni par de violens purgatifs, devant ni aprés l'usage du Quinquina, parce que ces sortes de remedes troublent l'économie de la Nature, & que le Quinquina ne guerit qu'en la remettant dans le calme, & en adoucissant les humeurs.

Ce sont là les principes généraux dont tous ces Auteurs conviennent, mais ils different assez dans l'application qu'ils en font. Il y en a qui se servent aussi du Quinquina dans les fievres continuës, qui ont des redoublemens: d'autres qui le croient propre pour toutes sortes de fievres, & même pour la diarrhée, le flux hépatique & l'hydropisie. Ils ne s'accordent pas non plus à l'égard du temps, où l'on doit prendre ce remede. Les uns ordonnent le Quinquina au commencement des fievres, & les autres aprés quelques accès; quelques-uns veulent qu'on le prenne au commencement de l'accès, & quelques autres dans l'intervalle, qui est depuis le déclin d'un accès jusqu'au commencement de l'autre.

XXI.

XXI.

Les OEUVRES *Posthumes* DE M. CLAUDE. 8. *Tome* II. pag. 588. *Tome* III. pag. 601. A Amsterdam chez P. Savouret 1688.

DAns ces deux volumes, feu M. Claude explique un des Lieux communs les plus amples de la Théologie, c'est celui de JESUS-CHRIST. Il y traite en IV. Livres. I. Des desseins de Dieu dans l'envoi de son fils. II. Des dispositions où étoient les hommes avant la venuë de Jesus-Christ, des Oracles qui l'ont prédite, des Types qui l'ont figurée, de l'Alliance legale, des cérémonies & de l'esprit de servitude, qui l'ont fait souhaiter. III. De la personne & des deux natures de Jesus-Christ. IV. De ses charges: de l'office de Mediateur, de la Prophetie, du Sacerdoce, du Sacrifice & de la Royauté de Jesus-Christ. V. De ses deux Etats, l'abaissement & l'exaltation. De la conception & de la naissance du Sauveur, de son Bâteme, de son Ministere & de sa mort, de sa résurrection & de son ascension, du jugement dernier, de la résurrection

 des

des corps, des peines des méchans & de la vie éternelle.

Il seroit à souhaiter qu'on eût beaucoup de Livres de Théologie Positive, aussi nets & aussi intelligibles que celui-ci; & qui eussent des Auteurs aussi estimez que M. Claude. Le peuple avec le temps apprendroit la Religion à fonds, & il ne seroit plus si facile de lui faire prendre une Question de l'Ecole pour une doctrine fondamentale. On trouvera dans cet Ouvrage la même droiture d'esprit, que l'Auteur a fait paroître dans les autres. Pour en convaincre le Lecteur, on n'a qu'à lui mettre devant les yeux les regles que M. Claude donne sur l'usage des *Types*. 1. Il ne faut pas chercher des Types, ou des figures, en *toutes choses*; & il vaut mieux les chercher dans les choses grandes, générales, & importantes que dans les basses, les particulières & celles qui sont de peu de conséquence. 2. Quand on examine un Type, il ne faut pas se charger d'une importune énumeration de quantité de rapports, qui le plus souvent sont violens & contraints. Il faut donc se contenter d'en choisir quelques-uns des plus sensibles & des plus naturels, qui suffiront pour marquer la conformité de l'original avec la figure. 3. Il faut,

au-

autant qu'on peut, se renfermer dans les types, que l'Ecriture Sainte a marquez, ou au moins dans ceux qui sont communément reconnus pour tels dans l'Eglise, sans en aller rechercher de nouveaux par une curiosité inutile. 4. On peut, ou passer du Type à la chose representée; ou de la chose représentée au Type. L'une & l'autre de ces deux voies est bonne; mais la premiere est incomparablement plus naturelle que la seconde. Il vaut mieux en traitant des afflictions de David, les rapporter aux afflictions de Jesus-Christ, que si en parlant de Jesus-Christ, on mettoit en avant celles de David, ou de quelque autre qui les eût figurées. 5. En expliquant les Types, dont les Auteurs du Nouveau Testament se servent, il faut les établir, autant qu'il se peut: c'est à dire faire voir que ce sont en effet des Types dans l'intention de la sagesse divine, afin de justifier la solidité du raisonnement des Evangelistes, ou des Apôtres, qui les ont proposez. 6. Il faut remarquer que les perfections du Type se trouvent en un plus haut degré dans l'original, & que les imperfections ne s'y rencontrent pas.

XXII.

1. GULIELMI SALDENI *Ultrajectini* de LIBRIS, *varioque eorum usu & abusu Libri Duo, cum Indicibus necessariis* 8. Amstelod. ap. Boom. 1688. pagg. 520.

S'Il y a des plagiaires, qui s'attribuent les Ouvrages des autres, soit en les traduisant en une autre Langue, ou en publiant les mêmes choses, mais dans un autre ordre & sous un autre nom, on peut assurer le public que M. *Salden*, n'est pas de ce nombre. Il n'attribuë point ses Ouvrages à la fertilité de son imagination, & ne *nous* laisse point douter que ce ne soient des fruits de sa lecture ; car presque à chaque periode il cite les Auteurs, d'où il a pris ce qu'il dit. On y voit des passages de l'Ecriture, des Peres, des Docteurs Scholastiques, des Canonistes, des Théologiens Catholiques & des Protestans, des Jurisconsultes, des Medecins, des Philosophes, des Historiens & des Poëtes anciens & modernes, des Humanistes, des Critiques &c. Comme au cas que les citations soient aussi fideles qu'elles paroissent

fent exactes, cet Ouvrage peut-être fort utile pour trouver des passages ou des autoritez, dont on a quelquefois besoin, ou en indiquera brievement le sujet.

I. Il est divisé en deux Parties, dont la premiere traite en neuf Chapitres de *ceux qui aiment les Livres*. 1. On commence par rapporter les noms *de quelques personnes qui ont beaucoup écrit*; ou qui se sont rendus célebres par leurs Ouvrages; & l'on passe ensuite à décrire la maniere dont étoient faits les Livres des Anciens, la matiere & la forme de leurs volumes; après quoi on montre que le beau sexe n'est pas destitué de personnes savantes; & qu'une étude bien reglée ne sauroit être nuisible aux femmes. 2. *La multitude des Livres* est le sujet du second Chapitre. On y parle des Bibliotheques, qui ont fait le plus de bruit, & de l'invention de l'Imprimerie. On y examine si cette quantité prodigieuse d'Ecrits & la grande Lecture gâtent le bon sens. 3. On donne des regles, pour s'empêcher de tomber dans le nombre des méchans Auteurs, en marquant I. qu'on ne doit pas écrire à la hâte. II. Qu'il faut proposer des maximes générales & en laisser faire l'application au Lecteur: ce qui est l'origine des Apolo-

gues

gues & des fables. III. Que le ſtyle doit être modeſte, doux & moderé, ſur quoi on deſapprouve fort la chaleur de la plûpart des Controverſiſtes, „ & la fauſſe délicateſſe de quelques „ Théologiens, qui font des erreurs „ capitales de tout, & qui dès qu'ils „ voient broncher quelcun, ou s'éloi„ gner de leur ſentiment, tâchent de „ le faire regarder comme un ennemi „ de la verité, du bien de l'Etat & du „ ſalut des ames. IV. On montre que l'ordre eſt l'ame des livres, & que ceux qui n'ont point de méthode n'ont que des idées confuſes de ce qu'ils avancent.

Dans le Ch. 4. on examine en quoi conſiſte la *ſolidité* d'un Ecrit. Dans le 5. quelle en doit être la *clarté*. Dans le 6. On fait voir combien la *brieveté* eſt agréable, & la difference qu'il y a entre les *plagiaires*, les *centons*, & ceux qui font un uſage judicieux de leur érudition. On traite dans le 7 de la Lecture en général, & l'on prouve que bien loin qu'elle nuiſe à un Théologiens, il ne ſauroit entendre à fonds les Auteurs ſacrez ni les Eccleſiaſtiques, s'il n'a une grande connoiſſance des Ecrivains prophanes. Le 8. Ch. parle du choix des Livres, & de la maniere de

lire

a P. 86, 87

lire avec fruit ; & le 9 de plusieurs Bibliothecaires célebres, & de divers Princes, qui ont favorisé les sciences.

II. La seconde partie traite en cinq Chapitres. 1. De la haine qu'on a pour les Livres & de ses principales causes, la paresse, l'avarice ; 2. l'amour de la nouveauté, qui fait qu'on estime peu les travaux des Anciens. 3. L'orgueil & la sotte vanité des Savans, qui se méprisent l'un l'autre. 4. L'envie mutuelle qu'ils se portent. 5. Enfin on tâche de trouver des moyens de mettre les Auteurs à couvert de l'envie ou de la haine, qu'on pourroit concevoir contre leurs Ouvrages, & l'on parle de la différente destinée des Livres. On a deux autres Traitez de nôtre Auteur, *Otia Theologica* & *Concionator Sacer.*

2. *Griekse, Latijnse, en Neêrduitse* VERMAKELYKHEDEN DER TAALKUNDE. *Les Delices de la connoissance des Langues Greque, Latine, & Flamande, contenant diverses Remarques sur des matieres sacrées & Prophanes.* Par PIERRE RABUS. A Rotterdam chez *B. Bos.* 1688. pagg. 454.

Voi-

VOici un autre Auteur, qui a voulu mettre à profit ses Lieux Communs : mais qui le fait avec beaucoup plus de liberté que M. *Salden* ; car il ne s'arrête pas à un seul sujet, & les 27 Chapitres de son Livre sont autant de matiéres differentes, dont la plûpart n'ont point de rapport l'une à l'autre. Cependant il est si bon Poëte qu'il en a fait la Table en vers. On trouvera encore ici plusieurs traductions, ou imitations, en vers Flamands, de divers endroits des Poëtes Anciens, & même des quelques modernes comme *Heinsius*, *Barclay*, & entre autres les vers de *Fouquet* dans sa prison à la Sainte Vierge, qui commencent : *Siderea Regina Plaga* &c. M. *Rabus* a voulu montrer, par toutes ces traductions, & par quelques autres, dont il a déja fait part au public, comme celle d'Herodien & des Colloques d'Erasme, que la Langue Flamande est assez féconde d'elle-même, pour exprimer heureusement tout les beautez des autres Langues. C'est ce qui le fait mettre en colere *a* contre ceux qui mêlent des termes étrangers dans leurs discours & dans leurs écrits, comme on le verra par une satyre qu'il a composée *sur l'abâ-*

tar-

a P. 54-61.

bardissement de la langue Flamande. On ne manque point de raisons pour combattre cet abus. 1. Les *mots bâtards*, (comme on les appelle, n'ayant aucune analogie) avec les vrais mots de la Langue font un effet fort ridicule dans le discours. 2. Ils font oublier la force des termes & des phrases purement Flamandes. 3. Ils rendent la Langue obscure & équivoque, parce que ceux qui empruntent ces mots étrangers ne les entendent souvent qu'à demi, & les estropient autant dans le sens que dans la prononciation. On n'a pas besoin de recourir à la Langue Angloise, pour en trouver des exemples, la conversation des Flamans & les Ecrits de quelques-uns de leurs Auteurs en fournissent assez. 4. Le mépris du langage inspire peu à peu le mépris des moeurs du païs. C'est ce qui a fait dire à *Barlæus*, dans une de ses harangues: a *Nous sommes Hollandois, & nous imitons les habits & les modes des François. Nous sommes nez dans le fond du Nord, & l'Arabie a peine à nous fournir des parfums. Nos festins surpassent le Luxe de ceux des Sybarites. Nous sommes des Protées à la cour, des Harpies dans le Palais, & des Caudiots dans le commerce.* On voit bien que ce sont là des figures

a *In Orat. de Cœli admirandis.*

gures de Rhetorique, qu'il ne faut pas prendre à la Lettre. Cependant il n'est que trop vrai que le changement de Langue & de mœurs expose un Etat à de grandes révolutions. On l'a vû dans la République Romaine, qui commença à tomber en décadence, lorsque les riches bourgeois de Rome s'entêterent de la Langue Greque & donnerent dans le luxe des Asiatiques. Cette superbe ville devint d'abord l'esclave des Empereurs, & ensuite la proie des Barbares. Il est fort vraisemblable que durant l'intervalle de ces deux periodes, depuis *Jules-Cesar*, jusqu'à *Augustule*, on se moqua plus d'une fois des censeurs & des Satyriques, qui disoient avec Juvenal.

- - - Non possum ferre, Quirites,
Graecam urbem, quamvis quota portio faecis Achaeae?
Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes,
Et linguam & mores, & cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana secum
Vexit, & ad circum jussas prostare puellas.

Les Romains, pour empêcher la corruption de leur Langue, avoient établi des Ecoles, où l'on expliquoit

Vir-

Virgile, Horace & les autres Auteurs du siecle d'Auguste. Cette précaution ne fit, ce semble, que suspendre leur ruïne, parce, sans doute, qu'on n'avoit pas autant de soin de conserver la pureté des moeurs que celle du langage. Mais on a bien plus à craindre pour les lieux, où les Etrangers abordent de toutes parts, & où l'on semble faire gloire de s'accommoder de leur langue & de leurs manieres.

XXIII.

Korte Verklaringe van den H. WATERDOOP, *Courte Explication du S. Batême: Avec quelques remarques sur le Batême des petits Enfans.* A Utrecht chez R. van Zyll. 1688. pagg. 106.

Comme on a parlé de l'Origine & des différentes sortes de Batême, & des cérémonies de celui des Proselytes, dans le volume précédent, [a] on ne s'arrêtera pas autant qu'on auroit fait sur cette matiere: outre qu'on aura peut-être occasion d'en traiter encore, s'il est vrai qu'un des plus savans Mennonites de ces

[a] *Bibliot. T. VIII. p. 532.*

ces Provinces prépare une réponse à l'Auteur. Il suffira donc de marquer en général la méthode & le dessein de cet Ouvrage.

I. M. *Verrin*, Ministre des Rémontrans à Utrecht, * après avoir montré que le Sacrement du Batême a été pris des Juifs, aussi bien que celui de l'Eucharistie, entreprend de prouver que dans cette cérémonie sacrée ce n'est pas l'eau qui est le *signe*, mais *l'action de laver*, & que la *chose signifiée* n'est proprement ni le sang de Jesus-Christ, ni le S. Esprit, mais *la nouvelle naissance*. On sait que les Proselytes, après leur Batême, étoient considérez, comme des personnes, nées de nouveau, jusque-là que les liens de parenté & d'alliance étoient rompus par cette action. Plutarque dans ses Questions Romaines rapporte une coûtume des Grecs, qui répresentoient aussi une espece de nouvelle naissance, par une ablution. Si des gens, qu'on avoit cru morts pendant leur absence, revenoient dans leur païs, ou si d'autres, après avoir été si malades, qu'on avoit desepéré de leur vie, & commencé à faire les apprêts de leurs funerailles, reprenoient leurs forces & leur premiere santé, ils étoient

* P. 5-27.

toient regardez comme impurs & exclus de la societé civile, jusqu'à ce qu'on les eût lavez, comme on fait les enfans qui viennent au monde.

[a] Il ne faut pas s'imaginer que par cette hypothese, que la nouvelle naissance est la principale signification du Batême, on donne un sens trop resserré à cette ceremonie, parce que la nouvelle naissance comprend elle-même tout ce que ce Sacrement peut signifier. Il est clair que l'idée de nouvelle créature, d'enfant de Dieu, & de membre de son Eglise emporte de nôtre côté, la repentance, la foi, la sainteté, & le renoncement de l'amour propre; & du côté de Dieu la rémission des pechez, les dons du S. Esprit, & la résurrection.

II. [b] Aprés ces considerations générales M. *Verrin* vient au *Batême des petits enfans*. Il explique les differens sentimens des Chrétiens sur sa necessité, cite les passages & les exemples du Nouveau Testament, qu'on apporte pour la décision de cette controverse, & montre que la coûtume qu'avoient les Juifs de batizer les enfans donne une grande force aux argumens qu'on tire de l'Ecriture contre les Mennonites. Il renvoie ensuite à *Vossius*, qui a prou-

a P. 28-47. b P. 48-79.

vé incontestablement, dans son Livre du Batême, qu'on batizoit les enfans dans l'Eglise primitive. Il examine les témoignage de *Tertullien*, de *Gregoire de Nazianze*, de *Walafride Strabon* & de *Louis Vives*, qu'on allegue au contraire, & les principales raisons des *Anabaptistes*. 1. Ils disent qu'il n'y a point de commandement formel de batizer les enfans: à quoi l'on répond qu'il suffit de l'ordre général d'initier, par le Batême, dans la Religion Chrétienne; parce que comme les Juifs administroient ce sacrement aux enfans des Proselytes, si Jesus-Christ eût voulu qu'on ne batizât que les personnes âgées & capables de rendre raison de leur foi, il l'auroit marqué expressément. 2. Ils ajoûtent qu'il ne *paroît* par aucun exemple que les Apôtres aient batizé des Enfans. C'est que les Historiens ne s'amusent pas à rapporter des coûtumes, que tout le monde sait & pratique, ou qui sont des suites nécessaires d'une certaine institution. Ainsi, quoi qu'il ne soit dit nulle part que les femmes doivent communier, ni qu'elles aient communié, on ne laisse pas de leur distribuer l'Eucharistie, parce qu'il est évident que l'ordre d'annoncer la mort du Seigneur les regarde aussi bien que les hommes.

a P. 80-103.

Cependant l'on n'est pas si destitué de preuves positives & claires, que les Adversaires le prétendent. Le célebre passage de 1 Cor. VII: 14. en fournit une, que l'Auteur met dans tout son jour. S. Paul y dit qu'un mari infidele est *santifié* par une femme fidele, & que les enfans des Chrétiens sont *saints*. Or on voit par le vers. 16, que la sainteté marque un état de salut & de grace. On le voit aussi parce que les Ecrivains sacrez donnent cette qualité à tous ceux qui avoient fait profession de l'Evangile par le Batême; & qu'en quelque sens qu'on prenne les termes de saint & de sainteté, ils renferment toûjours un droit à la communion divine. Que si les enfans des Chrétiens ont ce droit, on ne doit pas les priver d'un Sacrement, qui en est le signe.

3. Mais disent les Mennonites, c'est une vaine cérémonie que de batiser des enfans, qui n'ayant pas l'usage de la raison ne sauroient avoir celui de la foi, ni se repentir, ni ratifier les promesses, qu'on leur fait faire, & dont le batême est le signe. On répond bien des choses à cela. I. Que la circoncision étoit un seau de l'Alliance Legale, & un engagement solemnel à l'observation de la Loi de Moïse. Rom. IV: 11. Gal. V: 3.

& que néanmoins Dieu avoit ordonné de l'administrer aux enfans dès l'âge de huit jours. II. Que la *foi*, que les Apôtres demandoient des adultes même, avant que de les batizer, n'étoit qu'une créance générale que Jesus-Christ étoit le Messie, & que Dieu l'avoit envoyé au monde pour le salut des hommes. Qu'ainsi le Batême n'étoit qu'une marque extérieure de la disposition où l'on étoit de croire en lui, & de recevoir sa Doctrine. Aussi voit-on par tous les exemples des personnes batizées, dont l'Ecriture parle, qu'il se passa trop peu de temps entre leur premiere instruction & leur Batême, pour avoir pu acquerir une connoissance particuliere de tous les points du Christianisme. III. *Que la repentance, que les premiers Disciples de Jesus-Christ exigeoient de ceux qu'ils introduisoient dans l'Eglise par le Batême, n'étoit qu'un renoncement général à leurs erreurs & à leurs vices; & une protestation sincere d'obeïr aux Loix de l'Evangile. Que cette disposition étoit absolument necessaire à leur égard, leurs fausses opinions & leurs pechez étant des obstacles à leur *incorporation* dans le Royaume du Messie. Mais que cela n'empêche pas que Dieu n'y puisse &

n'y veüille même admettre des personnes, qui n'ont pas besoin de repentance. Ainsi ce n'est que par accident; que cette vertu est attachée au Batême, & si elle étoit la signification propre & directe de ce Sacrement, Jesus-Christ ne se seroit pas fait batizer, puis qu'il ne pouvoit se faire passer pour pecheur, sans deshonorer son Ministere. Il falloit donc que cette céremonie fût considerée comme le signe d'une nouvelle naissance, & que Jesus-Christ, en le recevant, voulût apprendre au peuple à ne plus le regarder comme un simple membre de l'Eglise & de la République Judaïque, tel qu'il étoit par sa naissance de Marie, mais comme le chef d'un nouveau Royaume, & d'une nouvelle Loi.

4. Le dernier réfuge des Mennonites est que comme tout doit tendre à l'édification, on doit plûtôt batizer les adultes que les enfans. Mais I. admettre ce prétexte, c'est ouvrir une source inépuisable de changemens dans la Religion, de schismes & de querelles dans l'Eglise. II. La principale fin du Batême n'est pas d'exciter une dévotion passagere; mais d'être un signe de nôtre incorporation dans la societé Chrétienne, & du droit que nous avons aux biens que Jesus-

Christ lui a méritez : autrement il faudroit réiterer ce Sacrement, comme on fait tout les autres secours de la pieté, la priere, la communion &c. III. Si le Batême des adultes paroît plus édifiant que celui des enfans, c'est qu'il est plus rare & plus pompeux. S'il étoit commun & celui des enfans peu ordinaire, le dernier produiroit le même effet sur les assistans, que fait maintenant le premier. Chaque chose a son bon & son mauvais côté. On sait combien de gens differoient leur Batême, dans le troisiême, quatriême & cinquiême siecle, pour mener une vie moins reglée, s'imaginant que cette ablution effaçoit tous les pechez. On sait au contraire que ce n'est pas sans fruit que *les Peres & les Meres craignans Dieu* font ressouvenir leurs enfans des engagemens où ils sont entrez par le Batême, & qu'ils se sentent portez à les bien élever, lors qu'ils pensent aux promesses publiques qu'ils ont faites, dans cette cérémonie.

XXIV.

I. HISTOIRE DU DIVORCE DE HENRY VIII. *Roi d'Angleterre & de Catherine d'Arragon. Avec la Défense de Sanderus : la Réfutation des deux premiers Livres de l'Histoire de la Réformation de M. Burnet : & les preuves, par* JOACHIM LE GRAND. *Tome* I. 12. A Paris 1688. pagg. 378.

Nous n'avons vû encore que la premiere partie de cet ouvrage, qu'on a achevé d'imprimer le 5 de ce mois. On ne sait si l'on doit juger des deux autres parties par celle-ci, qui ne paroît d'abord qu'un Abregé des deux premiers Livres de l'Histoire de la Réformation de M. Burnet, quoi que l'Auteur promette de les réfuter dans les volumes suivans.

I. Il semble que M. Le Grand ait prévu qu'on auroit cette idée de son Ouvrage. C'est pourquoi il a mis, au devant de cette Histoire, un *Discours préliminaire* où il tâche, sans le dire, de détourner les Lecteurs de cette pensée. Il raconte d'abord une conver-

sation qu'il eut avec M. Burnet, dans la Bibliotheque du Roi, en présence de M. *Thevenot* & de M. *Auzout*. Les Dialogistes introduisent souvent deux personnes, dont l'une interroge & l'autre enseigne: mais aussi l'un est le maître & l'autre le disciple, ou du moins ils font toûjours celui qui enseigne plus savant que celui qui propose ses difficultez. On trouvera tout le contraire, dans le recit de cette conversation. M. Burnet qui est, selon l'Auteur, *d'un esprit vif, pénétrant, laborieux, infatigable, tres-capable de défendre la réformation* qui a des *manieres de parler toûjours libres, hardies, pleines de feu*, & qui *parla* en cette occasion *avec une éloquence, qui charma* ceux qui l'écoutoient: ce M. Burnet pourtant laisse les points principaux indécis, ou tombe d'accord de presque tout ce qu'on lui oppose. Mais M. Le Grand qui *propose ses difficultez d'une maniere fort simple, & plûtôt comme des doutes que comme de veritables objections, fait voir, cite, attaque* & laisse enfin M. Burnet *plus qu'ébranlé*.

On ne doit pas s'étonner que dès que M. Le Grand commence à écrire, il terrasse avec tant de facilité un homme du savoir & de la réputation de M. Burnet: car quoique *jamais per-*

son-

sonne n'ait écrit avec plus d'adresse, ni su mieux enchainer un évenement à l'autre: cependant selon l'Auteur *il n'a jamais étudié l'histoire d'Angleterre*, lui qui a fouillé presque toutes les Bibliotheques considérables de ce Royaume, pour tirer des Registres, & des Actes, authentiques des Dépêches, des Memoires & des autres Manuscrits de ce temps-là, dequoi composer son histoire; qui a fait imprimer un volume *in-folio* de ces sortes de pieces, pour justifier ce qu'il y avance; & à qui toute sa nation & le Parlement même ont rendu des témoignages publics, de l'estime qu'ils faisoient de son Ouvrage. La raison que M. Le Grand allegue de l'ignorance de son adversaire dans l'Histoire d'Angleterre, c'est qu'il n'a pas relevé les fautes, que M. Varillas a commises sur diverses choses qui concernent ce Royaume, *dans son premier Livre de l'Histoire des Heresies*; n'ayant dessein que de critiquer le *Neuviême*, qui a rapport à la Réformation, comme il paroit par le titre, *Critique du neuviême Livre de l'Histoire de* M. Varillas, *où il parle des révolutions* &c.

Messieurs Burnet & Varillas étant des Historiens si fautifs, dans la pensée de M. Le Grand, il ne faut pas s'étonner s'il les menace *qu'il ne s'é-*

 leve-

leve un troisiême, qui pourroit leur faire perdre une partie de cette haute réputation, qu'ils ont aquise. Et ce qui confirme ses espérances, c'est *qu'on voit que ces deux Auteurs se négligent extrémement, & que leurs derniers Ouvrages valent encore moins que les premiers.* A l'égard de M. Varillas, comme on n'a jamais cru qu'un Historien si partial pût écrire d'une maniére raisonnable, on ne s'est pas donné la peine de comparer ensemble ses Ouvrages, & ainsi l'on ne sauroit dire si sa Réponse à la Critique de son Adversaire *vaut encore moins* que ses histoires. Mais pour le *Voyage d'Italie* de M. Burnet, on prendra la liberté d'avertir le public qu'il faut que M. Le Grand, qui cite ce *Livre* pour persuader ce qu'il avance, en ait jugé sur la Version Françoise, quoi que M. Burnet ait déclaré a *qu'on n'y a que trop souvent mal entendu sa pensée.*

Touchant les memoires dont l'Auteur s'est servi, *il ne dit rien qu'il ne l'ait tiré des Lettres, ou des dépêches & instructions des Rois François* I. *& Henri* VIII, *des Cardinaux Volsey, de Grandmont, des Evêques d'Auxerre, de Mâcon, de Tarbes* &c. où l'on voit que M. Le Grand fait deux personnes du

Car-

a *Defens. de la Crit.* p. 71. *voiez aussi Biblioth. T. VII.* p. 181.

Cardinal de Grandmont & de l'Evêque de Tarbes, quoi qu'ils n'en aient jamais été qu'une. Pour les Lettres, depêches &c. de Henri VIII. & du Cardinal Volsey, un grand nombre étant en Anglois, comme on peut le voir par le Recueuil de M. Burnet, elles n'ont peut-être pas été de grand usage à nôtre Auteur: car on est fort tenté de croire qu'il n'entend pas cette Langue; tant à cause du jugement qu'il fait du *Voyage d'Italie*, que parce que M. Burnet montre dans la Lettre qui suit cet extrait, que M. Le Grand n'a pas pris là peine de jetter les yeux sur le Recueuil des pieces, qui est joint à l'édition Angloise de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre.

II. Le Divorce de Henri VIII. est une Histoire trop connuë, pour en faire d'extrait. On fera seulement ici quelques remarques, qui acheveront de desabuser ceux qui auroient pu s'imaginer que le Livre de M. Le Grand n'est qu'un Abregé d'une partie de celui de M. Burnet. En effet la méthode & le dessein de ces deux ouvrages sont extrémement differens, aussi bien que les memoires, sur lesquels on les a composez. 1. M. Burnet n'a eu pour but, en écrivant l'Histoire de Henri VIII, que de représenter comment les dé-

marches de ce Prince, dont il n'entreprend point de justifier la conduite irréguliere, ont applani le chemin à la Réformation qu'on fit sous son successeur. M. Le Grand met Henri par tout dans le tort, comme s'il n'avoit jamais rien fait de bon. 2. M. Burnet donne des loüanges à tous ceux qu'il croit les mériter, quelque ennemis qu'ils aient été de la réformation, comme à Fisher, [a] à Morus [b] & au Cardinal Pool. [c] Il ne dissimule pas non plus les défauts de ceux qui ont le plus contribué à la réformation, comme *Cromwel*, [d] *Cranmer*, [e] *le Duc de Sommerset*: [f] parce qu'il a remarqué, par une infinité d'exemples de l'Histoire Sainte & Ecclésiastique, *que Dieu ne se sert pas d'instrumens parfaits* pour l'exécution de ses desseins. M. Le Grand semble avoir eu des vuës fort opposées. Tous ceux qui ont contribué à l'avancement de la Réformation sont fort maltraitez dans son histoire, où l'on leur donne le titre honorable de [g] *faux prophetes*; mais particulierement Anne de Bolen, [h] Cranmer [i] que l'on nom-

[a] *Hist. de la Réform. T. I. p.* 821. [b] *P.* 824-827. & 357-365. [c] *T. II. p.* 708-712. [d] *T. I. p.* 661. [e] *T. II. p.* 274 [f] *P.* 19, 38, 169. *de l'édition d'Amsterdam* [g] *P.* 287. [h] *P.* 238. [i] *P.* 249-259: 286-288.

nomme le *faux Prelat*, & *Cromwel* que l'on traite *d'homme aussi ignorant qu'il y en ait jamais eu.* Ce Ministre, à qui l'on ne voulut jamais permettre de se justifier, fut condamné, sous prétexte d'avoir outrepassé les ordres de son Maître, en donnant des passeports pour la sortie de l'argent monnoyé, des grains &c. mais l'*héréſie* fut l'accusation capitale dont on le chargea. Cependant l'Auteur assure *qu'on lui fit son procès* [a] PARTICULIEREMENT *sur plusieurs Lettres qu'on trouva parmi ses papiers, par lesquelles on reconnût qu'il entretenoit de grandes intelligences avec les Princes d'Allemagne, à l'insû du Roi.*

Comme cette *Histoire* [b] *n'est qu'un tissu des Lettres Originales* de divers Ambassadeurs, & que chaque Politique a ses vuës particulieres sur une affaire qu'il ne pénetre pas bien, il ne faut pas s'étonner que M. Le Grand représente fort diversement les desseins & les inclinations de ceux qui ont eu le plus de part dans cette negotiation. Il dit que [c] *François I. se rebuta enfin des caprices de Henri* VIII. & *qu'il donna les mains à la sentence définitive, qui le condamnoit à reprendre sa femme, sous peine d'excommunication.* Il remarque

[a] P. 286. [b] P. 13. [c] P. 16.

néanmoins qu'après cette sentence [a] *François* I. *prenoit toute la part imaginable aux affaires de Henri* VIII. Que [b] *François* I. *ne voulut point écouter* une propofition de Clement VII, *que ce Pape ne lui eût promis auparavant de faire pour le Roi d'Angleterre tout ce qui étoit dans l'étenduë de sa puissance*, que *le Pape en fit quelque difficulté*, & *qu'enfin il le promit*. Mais toutes ces nouvelles promesses ne firent pas oublier au S. Pere celles qu'il avoit faites, dès le commencement du procès, au Général des Cordeliers Agent de l'Empereur. [c] *Clement même a avoüé qu'il lui avoit promis qu'il ne prononceroit jamais sur le divorce . . . & qu'il ne feroit rien dans cette affaire, sans en donner avis à Charles-Quint.* Si l'Eglise Romaine est excessivement attachée à ses décisions, la Cour de Rome en récompense l'est bien peu à ses promesses. Il faut pourtant avouër, que la complaisance de cette Eglise va quelquefois bien loin. [d] *Dans ces siecles*, dit nôtre Auteur parlant du sixième & de ceux qui l'ont suivi jusqu'au dixième, *la Discipline touchant les mariages n'étoit pas aussi severe qu'elle a été depuis. Les Rois quittoient leurs femmes*

[a] Pag. 264. [b] P. 267. [c] P. 68. [d] P. 197, 198.

mes assez aisément, & ne cherchoient pas même de prétexte. On voulut dans la suite qu'ils en eussent un, & il leur fut facile d'en trouver; parce qu'on ne pouvoit se marier avec sa parente jusqu'au septième degré; de sorte que les Princes, qui ne pouvoient pas s'allier indifferemment avec toutes sortes de personnes, se trouvant tous unis par le sang, & venant à se dégouter de leur mariage, prouvoient la parenté, quittoient leur femme, & en prenoient une autre. Ainsi on a vu des Princes avoir deux ou trois femmes vivantes, & des Princesses deux ou trois maris. Cela s'est pratiqué dans le dixième, onzième, douzième & treizième siecles, & c'est dans ces temps ténébreux & pleins d'ignorance, que s'est élevée cette foule de Canonistes & de Théologiens Scholastiques.

2. *Traduction d'une Lettre Angloise de* Mr. BURNET *à* Mr. THEVENOT *contenant une courte Critique de l'Histoire du Divorce de Henri* VIII, *écrite par* Mr. LE GRAND.

PErmettez-moi, Monsieur, qu'au lieu de vous donner d'abord toutes les marques du respect qui vous est du, je commence par vous assurer que je suis si persuadé de vôtre probité & de vôtre sin-

ſincerité, que malgré la diverſité de créance qui eſt entre nous, j'oſe néanmoins m'en remettre à vôtre jugement, dans le procès qui ſemble être entre *M. Le Grand* & moi, ſur une choſe qui a beaucoup de rapport à la Religion. Les opinions & les conſéquences ſpéculatives, que l'on tire des matieres de fait, paroiſſent bien différentes, ſelon les différentes idées qu'on a des choſes; mais les faits en eux-mêmes n'ont qu'une face, & ſe préſentent de la même maniere à tous ceux qui cherchent la verité. Ainſi comme nôtre diſpute ne roule que ſur des faits, je croi ne rien riſquer en vous prenant pour arbitre.

Durant mon dernier ſejour à *Paris*, ayant l'honneur de vous voir *pluſieurs* fois, j'eus le temps de remarquer avec combien de juſtice vous faiſiez le ſujet de l'eſtime & de l'admiration de tout le monde. J'en fus convaincu plus particulierement par les civilitez, dont vous me comblâtes, & par la peine que vous prîtes de me faire entrer en conférence avec M. Le Grand, devant M. Auzout & devant vous. J'en fis d'autant moins de difficulté que je crus ne devoir rien attendre que d'honnête d'un homme, qui demeuroit dans la maiſon d'une perſonne non moins confidé-

ſidérable par ſa haute vertu, que par les grandes charges qu'il a remplies; qui frequentoit le ſavant M. *Bultrau*; qui voyoit ſouvent le célebre M. *Baluze*, dont la ſincerité eſt égale au profond ſavoir, choſe aſſez rare dans nôtre ſiecle: enfin d'un ami de M. *Thevenot*. Tout cela me faiſoit regarder M. *Le Grand*, comme ayant toutes les qualitez, que l'on pourroit ſouhaiter dans un adverſaire.

Ce ſeroit vous cauſer trop d'ennui que de vous faire reſſouvenir de toutes les pauvretez, qu'on avança en vôtre preſence, & dont vous fûtes tous deux ſi chagrins, que vous avoüates ingenument que vous en *aviez honte*. Vous fites cet aveu, non ſeulement à moi, après que M. Le Grand fut ſorti, mais auſſi à pluſieurs autres, & vous parſites fort ſatisfaits de ce qu'encore que ce qu'il avoit propoſé ne méritât pas qu'on en parlât, néanmoins tout tel qu'il étoit j'y avois pleinement répondu. M. *Auzout* ſouhaita même que je n'en fiſſe point de bruit; en quoi je n'eus pas de peine d'avoir de la complaiſance pour lui: car à dire le vrai je ne trouvai pas que mon adverſaire fut un ſujet de triomphe, ni qui valût la peine qu'on ſe vantât de l'avoir vaincu. Auſſi dans ce que j'ai jugé à pro-

pos

pos d'insérer de nôtre conversation, parmi les remarques que j'ai faites, sur quelques endroits de l'histoire de M. Varillas, j'ai menagé M. Le Grand avec toute la circonspection qu'il pouvoit attendre de moi. Que si dans la suite je lui porte des coups plus sensibles, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Je souffre facilement toutes les réflexions qu'il fait sur *a mon ignorance & mon peu de capacité* & particulierement ce qu'il dit que *je n'ai jamais étudié l'Histoire & les Loix d'Angleterre.* C'est ainsi qu'il s'exprime, après m'avoir donné de grandes *b* loüanges, & que je n'ai pas meritées. Aussi semble-t-il m'en avoir cru indigne, puis qu'il change aussi-tôt de stile. On ne surprend pas les gens par un artifice si grossier & si ordinaire, qu'est celui de loüer ceux qu'on a dessein de perdre de réputation, & l'on ne fait point passer des injures atroces à la faveur de quelques éloges généraux. Il faut que je me contente de la petite mesure de connoissance & de capacité qui me reviennent à juste titre, sur tout présentement que j'ai à faire à un homme d'un talent aussi mediocre, que M. Le Grand le paroît par cet Ouvrage.

a P. 430. *b* P. 2. & 3.

Je souhaiterois seulement que ceux, qui veulent être informez au vrai du célebre point d'Histoire, qui fait le sujet de nôtre dispute, se donnassent la peine de lire l'Ouvrage de Sanders & le mien, & ensuite l'Histoire de M. Le Grand. Je m'assure qu'ils en conclurroient qu'il y a quelque faute dans la page du Titre, où l'on promet *la Défense de Sanderus* & *la réfutation des deux premiers Livres de mon Histoire*. Le fond de son Ouvrage s'accorde par tout avec le mien, si ce n'est en quelques endroits, où l'Auteur met en œuvre *ce grand art* que je lui cede de bon cœur. En tout le reste il convient si parfaitement avec moi, que je suis tenté de croire qu'il n'a pris la plume que pour exécuter les offres, qu'il me fit en vôtre présence de me fournir quantité de memoires, pour la confirmation de ce que j'ai avancé sur ce sujet. Je n'ai lû encore que la premiere partie de son Livre, & je ne saurois m'imaginer comment il pourra justifier *Sanders*, après l'avoir abandonné dans tout le cours de l'Histoire. Il l'abandonne dans toute l'Histoire *d'Anna Bolen* & dans toutes ses suites; quoique ce soit le principal chef d'accusation de Sanders, & ce qu'il presse le plus, comme étant une nullité dans le

Ti-

Titre de la Reine *Elizabeth*, & par conséquent une semence de rebellion. Il avoue aussi la Bulle Decretale, & n'insiste point sur la conduite du Chevalier *Thomas Morus*. En un mot, si l'on examine les 80 fautes, dont j'ai accusé Sanders dans mes *Additions*, on trouvera que M. Le Grand en avoue plus de 70, & confirme ce que j'avance d'opposé. C'est ce qui paroîtra clairement, si son Ouvrage mérite jamais une Critique plus étendue.

Je ne dis rien de son stile, parce que les Lecteurs les moins attentifs remarqueront sans peine que c'est plûtôt celui d'un Avocat, qui plaide une cause, que celui d'une personne desinteressée, qui rapporte simplement des faits. Cependant, disputer âprement & dire des injures à ses adversaires, sont de fautes impardonnables à un Historien. D'ailleurs il y a quelque chose de si sacré dans les cendres même des Rois, qu'on n'en doit jamais parler qu'avec quelque circonspection, & que quand on est obligé de blâmer ce qu'ils ont fait, il faut chercher des termes plus doux que ceux de *mensonge* & *d'imposture*. Ajoûtez encore que le point principal, & sur lequel toute cette question roule, étant si la cause du Roi ne devoit pas être plûtôt jugée

en

en Angleterre, & par son Clergé, qu'à Rome & dans le Consistoire? ce n'est pas agir trop conformément aux Principes de l'Eglise Gallicane, que de prendre le parti du Pape en cette occasion. Il y a dequoi s'étonner que dans un temps, où l'on a si peu d'égard à *Versailles* pour les foudres du *Vatican*, & où l'on remet en usage la méthode des siecles passez, d'interjetter appel du Pape au Concile général; que dans un temps, dis-je, comme celui-ci, on ne traite pas cette matiere d'un air un peu plus honnête & plus desinteressé. Peut-être est-ce un des artifices de cette sorte de gens, que M. Talon a décrits plus librement que je n'ai dessein de faire, qui font des portraits hideux des actions de Henri VIII, pour obscurcir la gloire de celles de Louïs le Grand. Peut-être que nôtre Auteur n'est ni assez grand Politique, ni assez avant dans les affaires, pour avoir des vuës si éloignées, & que cet Ouvrage étant son premier essai, il n'y a pas apporté toute l'application necessaire; croiant, cette peine inutile, lorsqu'on a affaire avec un homme *qui ne donne pas de meilleures preuves de sa capacité*, que moi. Je m'arreterai à six de ses principales erreurs: ce qui est bien peu, par rapport au grand nombre de celles

qu'il

qu'il a commises, & que je démontrerois facilement, si je pouvois m'étendre d'avantage, en un écrit, qui doit être inseré dans la *Bibliotheque Universelle*.

I. Il revoque *a* en doute le contenu de la Bulle Decretale, que le Cardinal *Campege* apporta, sur ce fondement, que n'ayant été montrée qu'au Roi & au Cardinal *Wolsey*, personne ne peut dire ce que c'étoit, & que si c'eût été une sentence décisive sur cette matiere, la commission des Legats auroit été finie, & le Roi auroit contracté là dessus un second mariage, comme fit autrefois Louïs XII, sans attendre d'autres procedures.

Si M. Le Grand s'étoit donné la peine de lire cette Bulle, que j'ai donnée au public, *b* il auroit pu s'épargner celle de faire des remarques si inutiles. On dressa la Bulle en Angleterre, & on l'envoya à Rome, où quoi qu'on y changeât quelques clauses, il paroît néanmoins par toutes les Lettres, que l'on s'écrivoit mutuellement de Rome & d'Angleterre, que la Bulle qu'on donna à Campege étoit au fond la même. A la verité cette Bulle déclaroit les prétensions du Roi justes, donnoit pouvoir aux Legats d'en exami-

a P. 89-92. *b* Collect. lib. II. n. 10.

miner la verité, & de prononcer sur les preuves qu'on leur apporteroit. Mais quoique cette Bulle portât une sentence définitive du Pape, comme il supposoit la validité des prétensions du Roi, il laissoit encore bien des choses à faire aux Legats. Il falloit qu'ils s'informassent, 1. Si le Roi n'avoit pas souhaité ce mariage lui-même? 2. S'il n'y avoit point de danger d'allumer la guerre entre l'Angleterre & l'Espagne, quand la dispense fut donnée? 3. Si cette Dispense avoit été annullée par la protestation que le Roi fit contre ce mariage, étant devenu majeur? 4. Si quelcun des Princes, en faveur desquels la dispense avoit été accordée, étoit mort avant que le mariage fût consommé.

On voit bien que cette Bulle, pour la dissolution du mariage de Henri & de Catherine, n'aiant été accordée que dans la supposition que tous les faits en question étoient comme le Roi le soûtenoit, elle étoit nulle, au cas qu'il ne pût le prouver: ce qui fait évanouïr tous les raisonnemens de l'Auteur.

Mais il faut que j'avoue que M. Le Grand a raison, en ce qu'il dit [a] de *Rodolphe*, que j'avois crû *bâtard* du Cardinal Campege. Il prouve par *Sigonius*, qui

a P. 83.

qui a écrit la vie de ce Cardinal, que c'étoit son fils legitime. Sigonius est un si bon Auteur, que j'aquiesce à son autorité ; mais si M. Le Grand eût jetté les yeux sur l'Edition Angloise, il auroit vû que ce n'est pas *sans fondement*, ni *pour noircir la réputation* de Campege, que j'ai nommé ce Rodolphe *bâtard*, puis-que je cite un Discours où il est appellé ainsi, & qui a été composé par le Chevalier *Guillaume Thomas*, Secretaire du Conseil privé ; sous le titre de *Pelerin Inglese*. J'ai eu le malheur de n'avoir pas vû cette vie de Sigonius; ainsi ce n'est tout au plus qu'une faute d'omission, que l'Auteur voudroit faire passer pour une invention malicieuse. Je fais cet aveu de mon erreur, d'autant plus librement qu'il est le seul *de tous ceux* dont il m'accuse *qui soit* bien fondé.

II. M. Le Grand s'efforce de a détruire l'autorité de la Décision de la Sorbonne en faveur de Henri. Mais cette Décision aiant été imprimée l'année suivante, & reconnuë pour veritable, puisque personne en ce temps-là ne l'accusa de supposition; on ne sauroit l'en soupçonner présentement. Ni le Cardinal *Pool*, qui étoit à Paris, lorsqu'elle fut faite, ni aucun autre Ecrivain

a P. 179-184.

vain de la communion Romaine n'a accusé le Roi d'imposture sur ce sujet. Ajoûtez à cela que l'Evêque de Tarbes, ayant continué à solliciter pour Henri en Cour de Rome, aprés qu'il eût été fait Cardinal, & que ce Prince eût avoüé publiquement devant les Legats la part que ce Prélat avoit dans les scrupules, qu'il avoit conçus sur son mariage; il a donné une confirmation incontestable de ce fait, quoi que nôtre Auteur en dise. *a* Il en est de même de la Sorbonne; car ne s'étant jamais inscrite en faux contre cette décision, on ne sauroit douter qu'elle ne l'ait faite. Ainsi tout ce que M. Le Grand avance ne peut prouver autre chose, sinon qu'il y eut de grandes contestations là dessus, & que *Beda* étoit un vrai séditieux. Il est bon de remarquer que les Ecclésiastiques de France étoient fort mal satisfaits de la conduite de François I, qui avoit vendu leurs Libertez par le *Concordat*; ce qui devoit être fort sensible à l'Université de Paris, & la remplir de mécontens. Cela ne contribua peut-être pas peu à faire trouver mauvaise à plusieurs d'entre eux la cause de Henri, dont on savoit bien que François soûtenoit ardemment les intérêts. Aprés tout l'Au-

a P. 135.

teur avouë qu'on trouva dans le scrutin 53 voix pour le Divorce, 42 contre, & 5 qui opinoient que l'affaire fut renvoyée au Pape. Cela suffit pour justifier la décision imprimée, qui dit seulement que le plus grand nombre des Docteurs a été pour le Divorce, & a declaré ce mariage illegitime. On peut aussi expliquer par là les paroles de la Lettre du premier Président : que *cette déclaration nuiroit plus au Roi, qu'elle n'avanceroit ses affaires*; tous les corps des autres Universitez aiant jugé en sa faveur, au lieu que le sentiment de la Sorbonne ne le favorisoit qu'à la pluralité des voix.

III. L'Auteur, [1] qui fait semblant de donner au public un extrait des raisons que les partisans de Henri alleguoient contre son mariage, a oublié la principale, & celle sur quoi toutes les décisions de l'Eglise Romaine sont appuyées: savoir que *l'Ecriture expliquée par la Tradition est la regle selon laquelle on doit définir les controverses.* Ils alleguoient une suite perpetuelle de Conciles Provinciaux & Généraux, de Papes & des principaux Peres Grecs & Latins, particulierement les quatre Peres les plus célebres de l'Eglise d'Occident, au lieu que les Im-

[1] P. 189-200.

Imperiaux n'avoient ni Pere ni Docteur pour eux. Cependant l'Auteur ne dit autre chose, sinon que les Anglois citoient des Canons de quelques Conciles Provinciaux sur l'incontinence, avec des passages de Tertullien, de S. Basile, & de S. Jerôme sur la virginité, & contre les secondes nôces." Je suis sûr que le Lecteur remarquera qu'il manque ici quelque chose de plus essentiel à un honnête homme qu'un grands fonds de *capacité*. Les Canons des Conciles, & les passages des Peres, qu'ils citoient, parlent expressément des degrez de mariage défendus dans le Levitique. Il nomme trois Papes, dont on allegua les Lettres: mais il passe sous silence le principal, par rapport à l'Angleterre, c'est *Gregoire le Grand*. Les Saxons s'étant convertis pendant qu'il tenoit le siege, ce Pape donna ordre exprès au Moine Augustin d'annuller tous les mariages, qu'ils auroient contractez avec les femmes de leurs freres. L'Angleterre s'étant soumise à cette Loi, en embrassant le Christianisme, ceux qui défendoient le Roi le regardoient comme le principal fondement de leur cause; de sorte que si M. Le Grand vouloit s'aquerir la réputation d'Historien sincere, il devoit en faire mention. Il ne devoit pas aussi

ne rien dire de tout ce qu'on allegua contre le pouvoir que les Papes s'attribuent de dispenser des Loix Ecclesiastiques & même des divines : ni oublier cette autre grande raison du *Roi* que, suivant les Canons du Concile de Nicée, le jugement de cette affaire appartenoit de droit à l'Eglise Anglicane & non pas au Pape. Si l'Auteur est un vrai membre de l'Eglise Gallicane, il doit tomber d'accord de ces maximes, & s'il vouloit qu'on le crût Historien fidele, il ne devoit pas les passer sous silence. Mais s'il ne rapporte pas toutes les raisons du Roi, il en ajoûte beaucoup de nouvelles au plaidoyé de la Reine, dont ses Avocats ne s'étoient pas avisez, & qu'on ne trouve en aucun Livre de ce temps-*là*. Elles se réduisent toutes à prouver qu'on n'a pas toûjours observé, dans les mariages, les regles touchant les degrez de consanguinité, avec la même exactitude. Mais l'Eglise se gouverne par regles, & non par exemples.

Pour la Loi du Deuteronome, qui donne droit à un homme d'épouser sa belle-sœur, lorsque son frere est mort sans enfans, on l'a toûjours considérée, dans l'Eglise Chrétienne, comme une exception à la regle générale,

& sou-

& soûtenu que n'aiant été faite qu'en faveur des Juifs, & par rapport à leur droit de succession, elle avoit été anéantie avec leur République: au lieu que les Loix du Levitique, sur cette matiere, devoient être regardées comme des Loix Morales & reçuës universellement. En un mot si l'on prend la peine de comparer les Livres, qui ont été faits là dessus avec les extraits que M. Le Grand & moi en avons donnez *a*, on s'appercevra bien-tôt qu'il n'écrit pas avec une sincerité, qui aille jusqu'au scrupule. Pour moi je ne lui envie point l'opinion qu'il a de sa capacité, tant qu'on avouëra que je l'emporte en sincerité & en desinteressement.

IV. Notre Auteur dit *b* que le Parlement abolit le serment, que les Evêques prêtoient au Pape, dans le temps de leur consécration, & qu'on en dressa un autre qu'ils devoient faire au Roi. Cela ne s'appelle pas entendre à fond les Loix & l'Histoire d'Angleterre. Voici comme la chose se passa. On lut dans cette assemblée les deux sermens, que les Evêques prêtoient, l'un au Pape & l'autre au Roi; & comme on trouva qu'ils étoient contradictoires, étant tous deux des sermens d'hommage,

a P. 5. *b* P. 222.

qu'on ne peut prêter qu'à un seul Souverain : on ne fit qu'abolir celui qu'on faisoit au Pape, & laisser en vigueur celui qu'on prêtoit au Roi. J'ai donné un exemple incontestable de ce serment fait au Roi par les Evêques, dans les siecles passez, qu'on peut voir dans un Acte, qui est à la tête du recueuil des pieces justificatives de mon Histoire. Si M. Le Grand n'en avoit que la Traduction Françoise, où ces pieces ne sont pas, il pouvoit consulter, chez M. Bulteau, l'Edition Angloise, où elles sont toutes. Il auroit vû, dans l'Acte que je cite, le Cardinal Adrien renoncer non seulement à toutes les clauses de ses Bulles, qui pouvoient être contraires aux prérogatives du Roi, ou aux Loix d'Angleterre ; *mais encore prêter le serment de fidelité au Roi*, dans les mêmes termes que nos Rois ont continué depuis de recevoir cet hommage de leurs Evêques. Le serment pour le Pape, qui est une nouveauté inconnuë avant le XII. siecle, contient d'ailleurs tant de clauses amples & indéterminées, qu'il semble qu'on ne peut presque pas l'accorder, ni avec la doctrine de l'Eglise Gallicane, ni avec la soumission que des Prêlats doivent à leur Prince legitime, puisqu'il est clair, que c'est un serment d'hom-

mage

mage à une puissance étrangere.

V. M. Le Grand a fait tous ses efforts, pour faire regarder *Cranmer*, comme le plus méchant homme du monde. Il m'accuse de le faire passer pour Gentil-homme : mais je n'en ai rien dit, quoi que je susse bien qu'il le fut, ne croyant pas cette qualité assez considérable, pour entrer dans les éloges que l'on doit à la memoire de ce grand homme. „ Il ne sauroit croire que „ Cranmer fut en Allemagne, lorsque „ Warham mourut, ni qu'il ait été „ nommé en son absence, à l'Arche„ vêché de Cantorberi, ni qu'il ait „ demeuré sept semaines après avoir „ reçu les nouvelles de sa nomination, „ puis qu'il assista au mariage du Roi „ avec Anne Bolen. Il ne peut trouver „ bon que je dise que cette affaire alla „ lentement, puis qu'il ne se passa que „ trois mois entre Septembre & Jan„ vier, que ce Prélat fut préconisé à „ Rome. Il ne sauroit non plus se per„ suader que le Synode Provincial de „ Cantorberi ait prononcé sur le ma„ riage du Roi. Voilà tant de bevues que Varillas lui-même n'en sauroit faire d'avantage. Dans le procès criminel de Cranmer, qui est imprimé, on voit qu'il prend ses juges à témoin de la

a P. 244. 257.

la repugnance, qu'il avoit témoignée à accepter le premier siege d'Angleterre, & qu'il n'étoit retourné d'Allemagne, que sept semaines aprês que le Roi lui eut fait savoir ses intentions. Les Evêques, qui étoient ses Juges, & qui avoient été témoins oculaires de sa conduite dans cette rencontre, ne répondirent rien là dessus, comme ne pouvant contester ce qu'il disoit. Il se passa douze semaines, depuis le 23 d'Aoust que Warham mourut, jusqu'au 14 de Novembre qu'on célebra le mariage du Roi; de sorte que quand le Courrier auroit demeuré 15 jours en chemin; Cranmer peut avoir differé son départ de sept semaines, & avoir eu néanmoins assez de temps, pour se trouver aux nôces du Roi. Nôtre Auteur, pour changer cinq mois en trois, exclut Septembre & Janvier de son conte, par cette seule raison qu'il a trouvé à propos de les retrancher. Pour le jugement du Synode de Cantorberi, la sentence du divorce porte en termes exprès, que les deux Synodes Provinciaux d'Angleterre avoient decidé la cause du Roi.

M. Le Grand fait sur tout un crime à Cranmer du serment d'obeïssance qu'il fit au *Pape*, lorsqu'il fut consacré, & de la protestation qu'il

fit

fit, pour donner diverses restrictions à ce serment. Mais il rapporte tout ce qu'il en dit sur l'autorité de quelques Écrivains passionnez ; & contre la foi des Actes publics. La protestation de l'Archevêque fut luë deux fois devant l'Autel, pendant qu'on le consacroit, & il est clair qu'il n'eut aucun dessein de se servir d'équivoques, puisqu'il fit tout en public, & que les Évêques faisoient ordinairement des protestations, par lesquelles ils renonçoient à toutes les clauses de leurs Bulles ; qui étoient contraires aux prérogatives du Roi. Il semble que les Canonistes, accoûtumez à cette duplicité, eurent assez de force sur l'esprit de Cranmer, pour le porter à prêter ce serment, & à le restraindre par une protestation publique faite en même temps : de sorte que s'il y a du mal en cela, c'est plûtôt un manque de jugement, dans ce Prelat, qu'un défaut de sincerité.

VI. L'Auteur dit que le Roi pardonna à *Morus* & à *Fisher* l'affaire de *la fille de Kent* ; & quoi qu'il reconnoisse que le premier la traite de *sotte Nonne* dans une de ses Lettres, il ne semble pourtant pas avoir vû une longue Lettre de Morus ; que j'ai publiée dans le recueuil des pieces justificatives de mon II. Volume, & où il parle

des revelations pretenduës de cette Religieuse, comme *d'une des plus horribles impostures, qui aient jamais été.* Pour Fisher, quoique l'Auteur en dise, il fut condamné pour avoir favorisé cette imposture. A cela M. Le Grand ajoûte que *le Chancelier aiant demandé à Fisher & à Morus ce qu'ils pensoient des statuts faits dans le dernier Parlement, ils ne voulurent point répondre; qu'ils dirent seulement qu'étant retranchez de la Societé civile, ils ne songeoient qu'à mediter la passion du Sauveur, & que cette réponse leur coûta la vie.* Voilà une corruption de l'Histoire, que je m'abstiendrai d'appeller du nom qu'elle mérite, & qui est d'autant plus odieuse qu'en décrivant les choses comme elles se sont passées, & selon les Actes publics, il auroit pu les représenter d'une maniere assez favorable à la cause qu'il soûtient. Ces deux grands hommes furent condamnez d'abord en vertu de la Loi *Præmunire*, qui emporte perte de biens & prison perpetuelle, pour avoir refusé de prêter le serment touchant la succession, à cause du mariage du Roi, en suite d'un acte du Parlement. Aprés cela on les poursuivit, parce qu'ils combattroient la *Supremacie* du Roi, ou sa qualité de Souverain Chef de l'Eglise Anglicane,

Il y a un incident dans le procès de Morus, qui suffiroit peut-être aujourd'hui pour faire condamner un homme, comme coupable de haute trahison. C'est qu'il dit que, *comme le Parlement pouvoit faire un Roi, il pouvoit aussi le déposer.*

Puis que je me suis renfermé dans ces six chefs, je ne passerai pas plus avant: mais l'abondance de la matiere fait que j'ai de la peine à m'en tenir là. Je ne saurois assez m'étonner que l'Auteur ait oublié tant de choses importantes, dans son Histoire, & qu'il auroit pu trouver dans le recueil des Lettres, imprimé chez *Camuzat*, que je n'avois pas vuës, & qu'il m'a fait l'honneur de me donner. Il ne dit rien de ce que le Pape promit au Cardinal de Tournon, que, *pour la forme, il seroit contraint de garder quelques façons de faire, afin de ne se montrer trop partial pour le Roi d'Angleterre; en l'avancement duquel il avoit resolu de faire tout ce qui seroit en sa puissance, pour l'amour de vous* dit ce Prélat, écrivant au Roi de France. Et un peu après: *je pense être tout assuré que nôtre S. Pere vous complaira touchant la requête que vous lui avez faite en faveur dudit frere* Henri VIII. Dans la Lettre du 17.

Z 6 d'Août.

a Mêlanges Histor. A. 1632. fol. 8.

d'Août 1533. Le même Cardinal écrit au Roi François I. que *a* *la plus grande partie des Cardinaux*, qui étoient de la faction Imperiale, *se desesperoient contre le Pape, s'il n'eût fait ce qu'il avoit fait*; & que *pour peu de semblant que le Roi d'Angleterre fit de réparer les attentats, & que sa Sainteté pût avoir couleur avec son honneur d'agir pour lui, il le feroit d'aussi bon cœur qu'il fût possible: & peut-être*, ajoûte ce Ministre, *que quand vous serez ensemble* (il parle de l'entrevuë qui se devoit faire à Marseille) *il s'y trouvera des expediens*. Il paroît par une autre Lettre *b* que François I. dit à l'Ambassadeur d'Angleterre que *le Pape même avoit confessé que la cause du* Roi Henri VIII. *étoit juste*, & qu'il ne tenoit qu'à une procuration. C'est que ce Prince ayant été cité de comparoître à Rome en personne, ou par Procureur, il n'en tint point de conte. Que si l'on envoya *Carne* au delà des monts *c* en qualité d'*Excusateur*, on voit par ces *Mêlanges* que ce ne fut pas au nom du Roi, mais de la part de la Nation, qu'il alla faire ces sortes d'excuses.

Ce refus d'Henri, étant regardé comme un effet du mépris qu'il avoit pour le siege de Rome, le Pape promit d'accorder le divorce, si ce Prince vou-

a Fol. 9. *b* Fol. 19. *c* Fol. 177.

vouloit bien comparoître dans cette ville en personne, ou par Procureur, en conséquence de l'assignation qu'il lui avoit fait donner, & reconnoître par là son autorité. François I. approuva la conduite que le Roi tint en cette rencontre; & bien loin de trouver à redire à son mariage, a il ordonna à son Ambassadeur d'être parrein en son nom de l'enfant qui en naitroit au cas que ce fût un fils. L'Ambassadeur de France à Rome ecrivit vers ce temps-là, plusieurs Lettres à la Cour de son Maître, où il marque que b *le Pape feroit tres-volontiers tout ce qu'on demandoit pour le Roi d'Angleterre, & même plus s'il osoit & pouvoit, mais que les gens de l'Empereur pressoient si fort cette affaire, que la moitié du temps, contre Dieu & contre raison, & contre l'opinion d'une partie des Cardinaux Imperialistes, sa Sainteté étoit contrainte de faire au plaisir de M. Dosmo.... Nous y avons besoin de vous pour le rembarrer*, poursuit-il écrivant au Cardinal de Grandmond. *Il n'y a homme qui lui ose parler droit.* Il est vrai que cet Ambassadeur, qui étoit l'Evêque d'Auxerre, dit aussi en parlant du Pape, *qu'il le voit si pressé de l'Empereur, de ses gens, & de la plus grande partie des Cardinaux, qu'il ne croit*

 pas

a Fol. 149. b Fol. 174.

par qu'il fasse rien de bon, si ce n'est en dissimulant. Mais c'est que ces adroits politiques savent si bien changer leur stile, selon les occurrences, qu'on ne peut presque faire aucun fonds sur leurs Lettres. Le même jour qu'il écrivit ce qu'on vient de citer au Legat du Pape, il marqua dans une autre Lettre au Grand Maitre : [a] Que le Pape lui avoit dit que *depuis quatre ans, l'affaire du Roi Henri* VIII. *étoit par ses mains & qu'il n'y avoit encore rien tombé; que s'il pouvoit ce qu'il vouloit, il voudroit ce que nous voulons, & il me a dit cela de sorte*, ajoûte ce Ministre, *que s'il ne me trompe fort, il le pensoit, ainsi qu'il le disoit*. Toutes ces Lettres sont dattées du 7 de Fevrier 1532 : mais dans une autre du 13 de Juillet suivant, il assure que le Pape lui avoit dit qu'il *étoit résolu de remettre l'affaire à un bon temps*, & qu'il voyoit clairement ce que sa Sainteté entendoit par *un bon temps* : [b] à quoi il ajoûte que *si la matiere eut été jugée selon les veux des Cardinaux & les poursuites des gens de l'Empereur, à la verité les anciens & les Savans eussent jugé pour le Roi d'Angleterre: mais qu'il y en avoit peu en cette Compagnie, & que le nombre des autres étoit si grand, qu'à la pluralité des voix les Anglois auroient perdu tout à plat*.

a Fol. 175. b Fol. 177.

M. le Grand parle d'une maniere délicate de cette circonstance, qu'il arriva un Courrier d'Angleterre à Rome, un jour ou deux aprés que la sentence fut donnée, & il passe sous silence la précipitation avec laquelle on la prononça, a comme s'il n'en savoit rien. Néanmoins on trouve dans ces *Mélanges* une lettre de *Pompone Trivulce* frere du Cardinal *Trivulce*, dattée de Lion le 16. d'Avril, où il marque que *M. de Paris passant par là, à son retour de Rome, lui avoit dit que la sentence définitive, que le Pape avoit donnée contre le Roi d'Angleterre, avoit été bien précipitée; qu'il n'avoit pas tenu au Pape qu'on n'eût temporisé; que s'ils eussent voulu attendre six jours à la prononcer, ce Prince se seroit remis à l'obeïssance du S. Siege; mais que la presse des Imperiaux & du Consistoire étoit si grande, qu'ils ne voulurent jamais attendre; que le jour d'aprés vint la résolution d'Angleterre que dessus; en sorte que non seulement le Consistoire, mais aussi les Imperiaux étoient marris de n'avoir pas attendu.* Tous ces passages montrent clairement que la Cour de Rome ne s'est gouvernée dans cette affaire que par des vuës & des maximes de politique. C'est pourquoi, selon les principes de l'Eglise Gallicane, que M. Talon a soûtenus avec tant

a *Fol.* 177.

de

de zele, dans une occasion beaucoup moins importante, le Roi d'Angleterre eut raison de n'avoir point d'égard aux jugemens ni aux foudres de cette Cour.

Si je suis extrémement obligé à M. Le Grand de m'avoir fait present d'un si bon Livre, qui me fournit tant de preuves des points les plus importants de mon Histoire, je ne suis pas moins fâché de ce qu'il a eu si peu de considération pour lui même, que de les supprimer, & de ce qu'il m'a forcé, pour ainsi dire, de me servir du bien qu'il m'a fait à son desavantage. Mais c'est en ces rencontres qu'on doit dire *magis amica veritas*. Et quoique M. Le Grand s'imagine que je suis *jaloux de mes productions*, si les interêts de la Religion ne s'y trouvoient pas mêlez, j'aurois pu facilement abandonner les miens. Mais je ne veux pas présentement pousser cette censure plus loin. Je ne sai pas même si j'écrirai plus sur ce sujet, ne pouvant me déterminer à rien là dessus, que je n'aie vû les trois autres parties de cet Ouvrage, & l'effet qu'il produira sur les esprits. Je finis en vous priant de me pardonner la liberté que je prens de vous adresser cette Lettre, & de le faire d'une maniere si publique. C'est que j'ai crû qu'on ne pouvoit pas écrire autrement la censure d'un Livre

im-

imprimé. Je suis &c. A la Haye le 20. de Juin.

XXV.

Livres de Jurisprudence.

1. CORN. van ECK *JCti & Antecessoris, Vindiciæ Juris Academici: Decreto & Auctoritate Senatûs Academiæ Franequeranæ scriptæ & vulgatæ, contra Viri Ampliss.* D. ULRICI HUBERI *JCti & supremæ Frisiorum Curiæ Exsenatoris Enarrationem Authenticæ.* Habita &c. *Cod.* Ne filius pro patre &c. conveniatur. 8. *Franequer. ap. Gyselaar.* 1688. pagg. 129.

2. P. F. *Jurisconsulti ad Vir. Ampliss.* ULR. HUBERUM &c. *Epistola de Lite Corollarii, quam movit Vir. Cl.* CORN. van ECK &c. *cum responsione ad illam.* 4. Franek. ap. Amama. 1688. pag. 24.

3. CORN. van ECK *JCti & Antec. pro Senatu, prase ac suis Juris Academici vindiciis Stricturæ breves ad Epistolam & Responsionem Vir. Ampliss.* D. ULR. HUBERI &c. *de Lite Corollarii, quam ipse, more solito, movit.* 8. ibid. pagg. 40.

On

ON tomberoit dans une longueur ennuyeuse, si l'on s'amusoit à rapporter l'origine, le progrès & tous les incidens de cette Dispute, où il n'y a guere que les personnes interessées qui prennent part. C'est pourquoi laissant là les faits & les personalitez, on ne s'arrêtera qu'à la question principale.

I. Il s'agit du sens & de la verité de ce *Corollaire*, que M. Huber, ou un de ses Disciples, avoit mis après des Theses de droit: *Studiosi habent electionem utrum coram Rectore suo, an Magistratu convenire velint.* Les *Etudians peuvent choisir d'être tirez en justice, ou devant leur Recteur, ou devant le Magistrat* ordinaire. 1. M. Huber soûtient *a* que cette proposition ne renferme point d'autre sens que celui-ci: savoir *qu'un Écolier, étant une personne privilegiée, lors qu'il est cité devant le juge du lieu pour une affaire civile, il est à son choix ou de ne point comparoître, en vertu de son privilege, qui l'exemte de la jurisdiction de ce Tribunal, ou de comparoître & de renoncer pour ce coup à son exemtion.* Il peut aussi s'obliger par avance à reconnoître le Magistrat ordinaire, pour telle ou telle chose qu'il contracte. Mais l'Election de for n'a pas lieu dans

les

les causes criminelles. C'est pourquoi l'Auteur nie que le Corollaire regarde ce cas, & beaucoup moins cette question particuliere; si une personne qui vient étudier dans une Academie a le choix de se faire immatriculer, & de se soumettre à la jurisdiction du Recteur, ou de ne pas le faire, & de demeurer dépendant du juge du lieu.

2. Pour prouver que les Ecoliers ont ce droit d'élection, M. Huber suppose que le privilege de ne pas comparoître devant le juge du lieu, & d'en appeller au Recteur, est une grace à laquelle ils peuvent renoncer en certains cas, s'ils croient que cette renonciation leur est avantageuse. Il se fonde sur une constitution authentique de Frideric Barberousse. *Si quelcun intente un procès à des Etudians sur quelque affaire, qu'il leur donne auparavant le choix de comparoître devant leur Maître*, coram Domino, vel Magistratu suo: *ou devant l'Evêque de la Ville, ausquels nous avons accordé cette jurisdiction. Que celui qui tâchera de les tirer devant un autre tribunal soit débouté, encore que sa cause soit juste.* Il cite une Loi de Justinien, * pour montrer que les Clercs peuvent se soumettre aux

* *L. 51. de Episc. & Cler. §. Si quis in conscribendo.*

aux Juges séculiers, & qu'après avoir renoncé à leur for privilegié, en une certaine occasion, il ne leur est pas permis d'y recourir. Il en est de même des soldats en garnison, qui peuvent se laisser citer devant le juge du lieu, ou appeller au Conseil de guerre. Il y a aussi de certaines villes, dont les bourgeois ont droit de porter leur affaire en premiere instance devant les Parlemens & les Cours souveraines; mais ils peuvent aussi, s'ils le trouvent bon, comparoître devant des juges inférieurs.

II. A l'egard du sens du Corollaire, qui est le 1 point, *M. van Eck* soûtient qu'il est conçu en des termes si généraux, que personne ne s'avisera jamais d'y sousentendre les *restrictions*, que M. Huber y a faites depuis; sur tout vû que *conveniri* signifie *être tiré en justice*, tant pour des matieres civiles que pour des criminelles, comme on le prouve par plusieurs passages.

2. Mais on s'attache principalement à faire voir que la constitution de Frideric ne donne point droit aux Etudians de choisir entre leur Recteur & le juge du lieu, dans les causes civiles, puis qu'elle ne parle ni de l'un, ni de l'autre, mais seulement de *leur Maître*

& de

& de *l'Evêque de la Ville*, l'un desquels ils pouvoient choisir, puis qu'ils étoient tous deux leurs Juges Competens, *quibus hanc jurisdictionem dedimus*. On cite plusieurs autoritez, pour montrer que cette explication est fondée sur la coûtume du siecle de cet Empereur. On appelloit alors les Jurisconsultes & particulierement les Professeurs en droit *Domini*. Or les Etudians étant la plûpart ou des mineurs, ou des étrangers, que l'on considere dans le droit *tanquam personas miserabiles*, comme des personnes, pour qui l'on doit avoir de grands égards, on crût leur devoir donner des juges favorables, & l'on choisit pour cet effet leurs Professeurs, ou leurs Maîtres. Mais parce que l'animosité, l'envie & les autres passions peuvent souvent semer de la division entre le Maître, & le Disciple, on permit aussi aux Ecoliers d'avoir recours à l'Evêque; les Etudians étant regardez comme une espece de *Clercs*, ainsi qu'on les appelle encore en Angleterre, & n'étant pas moins dignes de compassion que les pupiles, les mineurs, les étrangers, les prisonniers, & semblables personnes, dont les Evêques étoient les protecteurs déclarez; & qui pouvoient appeller au Tribunal Ecclesiastique.

De-

Depuis, a le nombre de ceux qui s'atachoient à l'étude croissant tous les jours, il se forma diverses Academies, ausquelles les Princes & les Papes donnerent de grands privileges. On établit des Juges dont les Ecoliers dépendroient immédiatement, & on leur ôta la liberté de s'en élire un. On les exemta aussi de la jurisdiction des Seigneurs des lieux, en sorte qu'il n'est plus permis à un Etudiant de se soumettre au jugement des Magistrats des villes, si ce n'est qu'il n'y eût personne autre pour leur rendre justice.

La maxime, que tous les privilegiez peuvent renoncer à leurs exemtions, n'est pas généralement vraie, selon M. *van Eck*. Ils ne le peuvent *pas*, lorsque le privilege a été *accordé*, non à leur personne particuliere, mais au corps, dont ils sont les membres; parce que leur renonciation préjudicieroit aux droits de tout le corps, ou du superieur de ce corps. C'est par cette raison que les Clercs n'ont pas la liberté de se soumettre au tribunal seculier, selon la constitution d'Innocent III. cap. *Si Diligenti* 12. De plus les mineurs ne peuvent pas renoncer à leurs privileges, & la plûpart des Ecoliers le sont. Enfin l'exemple des Soldats, que

a Conr. Dissert. Academ. V.

que M. Huber allegue fait contre lui, si l'on en croit son adversaire. Il ne leur est pas permis de décliner la jurisdiction du Conseil de guerre, ni dans les causes militaires, ni dans les criminelles, ni à l'armée, *in castris*. Or les Academies sont à l'égard des Etudians ce que sont le camp & l'armée aux soldats; & si les derniers ne peuvent élire d'autres juges, lors qu'ils sont en campagne, parce ce choix, ou cet appel les détourneroit des fonctions militaires : il n'est pas moins évident que les Ecoliers, dans les Universitez, ne doivent dépendre que du Senat Academique, parce que, d'avoir à faire à un autre tribunal mettroit trop d'obstacle à leurs etudes.

4. ULR. HUBERI *Supr. &c. De fœderibus, Testamentis, Liberationibus, Satisfactionibus, Acceptilatione, Jure crediti divini, Æquitate, Dispensatione & Redemptione, Dissertationes Theologicæ VII; quibus earum rerum juridica popularis significatio, quæ fuit olim, quatenus Sacri Scriptores de illis egerunt, explicatur; cum variis utilium rerum observationibus. Accedit de Prætorio, quod Paulus commemorat Phil. 1: 13. Liber singularis.* Franeker: 1688. pag. 276.

I. AVant que les Disputes de Franeker, sur la maniere de prouver la Divinité de l'Ecriture, commençassent, M. Huber avoit promis de donner cet Ouvrage au public. Il nous apprend dans la Préface ce qui lui a fait surseoir cette contestation, c'est que les deux Auteurs, dont on a parlé dans le T. V I I. de cette *Bibliotheque*, pag. 499-503. & M. *Oldenburg* Ministre d'*Emden* ont refuté ses Adversaires *solidement*, *clairement*, *fortement*, *briévement* &c. Il donne de grandes loüanges à ces Ecrivains : particulierement à M. *Cocq*, mais sans alleguer un seul de leurs Argumens. Il n'approuve pas qu'on ait fait des extraits si courts de ces deux Livrets, de quoi néanmoins il ne devoit pas s'étonner, puisque lui-même, qui est si fort dans leurs interêts, n'a pû y trouver une bonne raison. Il dit encore qu'on a fait savoir au public *quasi ex mandato*, comme par ordre, que *les amis de* Mrs. *les Professeurs de Franeker croyoient qu'ils se tiendroient dans le silence & qu'ils feroient bien*. Mais ceux qui lisent nôtre Bibliotheque savent bien qu'on n'a jamais crû avoir besoin d'autre ordre, pour porter les Chrêtiens à l'amour de la paix, que de celui du Sauveur du

mon-

monde & de ses Apôtres, non plus que M. Huber n'a pas besoin qu'on l'incite à chercher querelle aux gens. Il nous reproche d'écrire comme si Mrs. de Franeker nous avoient commis la défense de leur cause. Mais pour le persuader au public il devoit avoir rapporté quelques-unes de ses raisons convaincantes, que nous avons dissimulées. Au lieu de cela il renvoie à une Dissertation de *M. Loideckers*, qu'on n'a pu encore trouver, quoi qu'on l'ait cherchée avec soin, & qu'on ait pris la peine de feuilleter son gros Ouvrage, que l'on verra dans la Table de ce volume.

Sur la fin de cette préface, l'Auteur se défend contre *M. van Eck*, qui l'avoit repris d'avoir avancé que Justinien étoit *Nepos*, *petit-fils*, ou plûtôt *fils du frere* de l'Empereur Justin I, au lieu qu'il étoit *fils de sa sœur*. Il cite *Procope*, qui dit que Justinien étoit *Adelphidous* neveu de l'Empereur, c'est à dire *fils de son frere* ou *de sa sœur*. Mais il veut que la chose étant incertaine *Adelphidous* signifie plûtôt le *fils de son frere*. *M. van Eck*, ne voulant pas faire un Livre pour si peu de chose, nous a envoyé deux passages de deux Auteurs contemporains, qui détruisent cette conjecture. L'un est de *Jornan-*

dius, qui dit en parlant de Justin que cet Empereur quatre mois avant sa mort fit Cesar, & destina pour son successeur à l'Empire Justinien son Neveu PAR SA SOEUR; l'autre est le Comte *Marcellin*, qui dit que *l'an* XX CHR. 2 II. *de la fondation de la ville Royale, l'Empereur Justin nomma pour son successeur Justinien, qui étoit son neveu* PAR SA SOEUR *le premier jour d'Avril, & qu'il mourut quatre mois après ayant régné* IX ans & III *mois.*

II. Les neuf Dissertations de cet Ouvrage sont extrêmement subtiles. On n'y trouvera pourtant pas d'héresies; car M. Huber, comme il le témoigne lui-même, est du nombre de ceux *qui produisent que des choses communes d'une maniere nouvelle, ou neuves* [illegible] *vera.* On explique dans la 1. *la nature* des Testamens, des alliances & des contracts. Dans la 2. on s'attache à prouver que le don des Elus que le Pere a fait à son fils n'est pas un Testament, mais un contract; que le Testament de Jesus-Christ est proposé comme clos sous la Loi & comme ouvert sous l'Evangile; ou ensuite que *conferé meritoirement & [illegible]*. Dans la 3. on soutient que le Vieux & le Nouveau Testament ne sont qu'un seul con-

[illegible] fide-

a Lib. 5. de Regnor. successione circa finem.

sideré sous divers égards, & que les Alliances que Dieu a traitées avec Noé, Abraham & Moïse ne sont point des Testamens : d'où l'on conclut que la terre de Canaan n'a été donnée aux Israëlites ni par *Testament* ni par *Contrat*, mais par *hypotheque*, c'est à dire en style ordinaire comme un gage des promesses faites à Abraham.

On explique, dans la 4, la maniere d'ouvrir les Testamens, & on en fait application à celui de Jesus-Christ. On passe dans la 5, & la 6, à la matiere des *Délivrances*, pour prouver contre *Cocceius*, que celle des fideles sous la Loi étoit absolue, quoi que l'expiation des pechez ne fût pas encore faite. Dans la 7. on traite *de la Satisfaction*, & l'on répond contre les Sociniens, entre autres à leur grand argument, savoir comment la Remission des pechez peut être appellée *gratuite*, si Jesus-Christ a pleinement satisfait pour nous. On fait voir d'abord que ceux qui ont recours à l'*acceptilation* ne se tirent pas de cette difficulté, puisque la remission, selon leur hypothese, ne seroit *gratuite* qu'en partie. C'est pourquoi on dit qu'il ne faut pas chercher la *grace*, dans le payement, qui est plein & entier, à cause de la digni-

a P. 35, 36.

té infinie de la personne qui l'a fait; mais dans le *Conseil de paix* : c'est à dire dans cette résolution miséricordieuse, qu'ont prise le Pere, le Fils, & le S. Esprit, de sauver l'homme criminel, sans qu'il y contribuât rien de sa part; si ce n'est son consentement, ou le recours à cette grace, & au moyen de salut, qu'ils lui feroient proposer.

Pour ce qui regarde la Dissertation sur le *Prétoire*, on renvoie à en parler, jusqu'à ce qu'on ait vû la Réponse de M. *Perizonius*, contre qui l'Auteur écrit.

On s'étonnera peut-être que nous ayons mis cet Ouvrage parmi les Livres en droit; mais c'est qu'encore que M. Huber fasse, par un pur effet de son zele, l'office de Catechiste a à Franeker, & qu'il ait déja composé plusieurs Livres sur des matieres de Théologie, il avouë néanmoins qu'il n'est pas versé dans cette science: b *Ab Rev. viris adversantibus nihil aequiùs accepi, quam quod me Theologiae negant esse peritum; nec enim unquam id prae me tuli.*

G. V. M. *Defensio Dissertationis de* ORIGINE JURIS NATURALIS; *opposita Simonis Henr. Musaei D. & in Academ. Kilon. Prof. Vindiciis Juris Nat. Paradisei contra praedictam*

a P. 134. b In praefat. p. 7.

1. *Eam Dissertationem nuper editis.* 8. Ultrajecti ap. Ribbium. pagg. 5..

Si toutes les matieres de droit étoient semblables à celle-ci, on en parleroit plus souvent dans cette Bibliotheque ; mais ceux qui trouvent mauvais qu'on ne fasse point d'extraits des Livres de Jurisprudence, qui ne contiennent que des citations, devroient penser que les Avocats eux-mêmes s'ennuyent de les lire, & que cette lecture ne les fatigue pas moins, que celle des Scholastiques fait les Théologiens.

M. van der Meulen tâche, dans cet ouvrage, de justifier un Corollaire qu'il avoit ajoûté à ses Theses inaugurales, & qu'on a voulu faire passer pour Pelagien ; c'est que *les premiers hommes étant innocens n'avoient point de Loix naturelles.* Il définit la *Loi naturelle, la droite raison, qui commande ce qui est bon & juste, & qui défend le contraire :* d'où il conclut, que nos premiers parens, dans l'état d'integrité, n'avoient point de Loi naturelle, n'ayant point d'idée du mal. 2. Qu'ainsi le Droit naturel ne tire pas son Origine de l'état d'innocence, où le peché, qui n'étoit point ne pouvoit pas être

a. Vide Dialog. Ulr. Huber. de Ratione Juris discendi & docendi sub finem. b P. 46.

défendu. 3. Que le Droit Naturel & la raison ne sont pas unis inséparablement; mais que quoique la raison puisse être conçuë sans le Droit naturel, celui-ci ne sauroit subsister sans la raison. Il examine ensuite des passages de Tertullien, de S. Athanase & de S. Jérôme, qu'on objecte contre son sentiment. Il rend raison pourquoi on appelle les Loix naturelles, *notions communes*, ou *pensées*: c'est que les hommes étant présentement pécheurs, & ayant la connoissance du bien & du mal, la seule comparaison de ces differents objets leur fait voir quel est celui qu'il faut suivre, & celui qu'il faut éviter. Il joûte à cela les argumens, qu'il avoit proposés dans ses Theses, lesquels il défend contre les objections de son adversaire, & montre la difference de l'opinion qu'il soûtient d'avec celle de Pelage sur cette matiere.

ART. X.

JOH. BRAUNII *Palatini* S.S. *Th. Doctoris, ejusque ac Ling. Hebraicæ in Acad. Groning. Prof.* Doctrina *Fœderum sive Systema Theologiæ Didacticæ & Elencticæ perspi-* [illegible] Am-stel.

stelod. ap. Abr. van Someren 1688. pagg. 800.

UN Lieu commun n'étant pas un Livre à extraits, on s'étoit contenté de mettre celui-ci dans la Table du volume précedent; mais on a ensuite remarqué quelque chose de particulier dans la methode. L'Auteur considere toute la Theologie, comme faisant partie des Alliances que Dieu a traitées avec les hommes. I. Il y a dans une alliance *l'instrument*, le contract, ou le Livre dans lequel elle est contenuë, qui est ici *l'Ecriture Sainte.* II. Les parties contractantes, Dieu & l'homme. III. L'alliance elle-même, sa nature, les conditions & les biens qu'elle promet. IV. Les moyens par lesquels elle a été concluë, la fin qu'elle se propose, & la maniere dont elle a été publiée. On voit bien qu'on peut renfermer sous ces quatre choses tout ce que l'on enseigne sur la Loi, & sur l'Evangile, sur le Mediateur, sur la Grace, la foi, la justification &c. Pour ce qui regarde le stile, M. *Braun* a taché de purifier le sien des termes Barbares des Scholastiques, qui ont rempli la Theologie, non seulement de questions vaines, & de fausses subtilitez; mais souvent aussi de superstitions, d'er-

 reur

reurs, & d'heresies. Mais comme ces Docteurs obscurs sont encore suivis de la plûpart de ceux qui étudient, on est contraint de s'accommoder à leur jargon, si l'on veut en être entendu; Ainsi tout ce que l'Auteur a pu faire, c'est de n'employer ces termes qu'historiquement, & autant qu'ils sont necessaires à l'intelligence de leurs opinions les plus communes.

Pour la Méthode d'enseigner, celle que M. Braun observe est fort claire. Ses periodes sont courtes & nettes, ses matieres suivies, les questions détachées l'une de l'autre, & il a retranché les disputes superfluës autant qu'il a pu. A l'égard des controverses, il n'est pas du nombre de ceux qui cherchent à les augmenter. C'est pourquoi en les traitant, il marque toûjours celles qui lui semblent essentielles, & les distingue d'avec celles, qui ne lui paroissent pas de cette importance. Il n'a pas chargé son Lieu Commun de Prolégomenes inutiles, il n'y en a qu'un chapitre, où il traite en peu de mots de la Théologie, de la Religion, & de l'usage de la raison dans les matieres de la foi. Il montre que la raison qu'il admet n'est que la droite raison, accompagnée de perceptions claires & distinctes, qui excluent l'opinion, le doute

& les préjugez. 2. Que cette raiso n'est que l'instrument de nos connoi sances Théologiques, au lieu que l'E criture en est la regle. 3. Qu'ainsi no croyons les choses revelées sur l'aut rité de Dieu, & nous entendons ce qu' nous revele par le raison qu'il nous donnée. Que sans cela les Auteurs Sa crez ne nous recommenderoient pa d'éprouver toutes choses, ni d'étudie les Ecritures. 5. Qu'il n'y a point de mystere contradictoire. 6. Que c'est ma parler que de dire que la Théologie est la servante de la Philosophie, puis que ce sont deux sciences séparées, & qui ont chacune leurs principes & leurs veritez particulieres.

F I N.

INDICE DES MATIERES DU IX. TOME.

A

Amo-

B.

Feu

Gau-

G.

H.

Job,

Ma-

O.

P.

Pie

Ré-

Si-

W.

Yeux

Y.

Z.

FIN.